



**Thèse Présentée par
Coumba Dem Samb**

**UCAD - FLSH
ÉCOLE DOCTORALE:
ETHOS**

**LES FEMMES DANS LA GESTION
DÉCENTRALISÉE DES
RESSOURCES NATURELLES : L'EXEMPLE DES
GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE DE
LA RÉSERVE NATURELLE D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE DE SOMONE (THIÈS)**

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ÉCOLE DOCTORALE: ETHOS

**SPÉCIALITÉ: SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

THÈSE DE DOCTORAT UNIQUE

**LES FEMMES DANS LA GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES
NATURELLES : L'EXEMPLE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION
FÉMININE DE LA RÉSERVE NATURELLE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
DE SOMONE (THIÈS)**

Présentée par : Coumba Dem Samb

Membres du Jury :

Président:	Amadou Diop,	Professeur titulaire de géographie à l'UCAD/FLSH
Rapporteurs:	Sylvain Faye,	Maître de Conférences de sociologie à l'UCAD/FLSH
	Roch Yao Gnabéli,	Professeur titulaire de sociologie à l'université de Cocody (Cote d'Ivoire)
Examineur:	Ibrahima Ly,	Professeur de droit de l'environnement à l'UCAD/FSJP
Directeur de thèse:	Moustapha Tamba,	Professeur titulaire de sociologie à l'UCAD/FLSH

DÉDICACES

À notre très cher mari Mouhammadou Chamssoudine Dia dont la patience, la confiance et la compréhension incarnent indubitablement l'insigne de cette réussite.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

REMERCIEMENTS

Nous rendons grâce à Allah de nous avoir donnée la santé et le courage de réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier certaines personnes parmi lesquelles:

- Le professeur Moustapha Tamba, Directeur de notre thèse pour ses remarques et critiques ;
- Le professeur Ibou Sané qui nous a beaucoup encouragée tout au long de la recherche;
- Le docteur Mapathé Ndiaye pour sa disponibilité et ses pertinents commentaires ;
- Notre père Tafsir Al Ousseynou Samb pour ses pertinentes corrections et ses encouragements ;
- Notre mère Bity Diallo, pour ses prières et ses encouragements ;
- Les responsables de la direction des parcs nationaux du Sénégal plus précisément le colonel Abdoulaye Diop, le colonel Mamadou Sagna et le commandant Oumar Fall, pour leur disponibilité et leur participation à l'enquête ;
- Les chercheurs du Programme RFGI « Initiative pour une gestion démocratique des ressources forestières en Afrique » plus précisément certains membres de l'équipe de base Papa Faye, Jesse Ribot et Bakary Doukouré pour leur soutien appréciable durant la rédaction des articles issues de cette thèse ;
- Les agents des parcs de la RNICS, les élus locaux et les populations des villages riverains de la réserve pour leur accueil chaleureux et leur soutien pendant les travaux de terrain ;
- Nos camarades du département de sociologie qui ont apporté leurs expériences et leurs savoirs;

Enfin, nos remerciements vont à l'endroit de nos oncles, nos tantes, nos belles mères, nos belles sœurs, nos frères et sœurs, pour tout leur soutien.

SOMMAIRE

Dédicaces	
Remerciements.....	II
Abréviations et sigles	IV
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures	VII
Introduction.....	1
Première partie : cadre théorique et méthodologique	11
Chapitre 1: Cadre théorique	12
Chapitre 2 : cadre méthodologique.....	107
Deuxième partie : présentation du cadre d'étude et de la situation des GPF	126
Chapitre 3: présentation du bassin versant de la somone	127
Chapitre 4 : présentation de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de somone et des groupements de promotion féminine	170
Troisième partie : implication des gpf dans la gestion de la réserve de somone et ses effets sur la cohésion sociale.....	200
Chapitre 5 : la dynamique des acteurs et l'implication des gpf dans la gestion décentralisée de la rncs	201
Chapitre 6 : la représentation des populations locales dans les gpf.....	226
Chapitre 7 : les effets de la faible représentation des populations dans les gpf: une fragmentation de la population en identités de genre	264
Annexes.....	299

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AFARD	: Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement
AID	: Agence Internationale pour le Développement
AGR	: Activités Génératrices de revenus
ANDS	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF	: Afrique Occidentale française
BVS	: Bassin Versant de la Somone
BM	: Banque Mondiale
CFEE	: Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
CG	: Comité de Gestion
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
CIFOR	: Centre for International Forestry Research
CL	: Collectivité Locale
CLPA	: Conseils Locaux de Pêche artisanale.
CODESRIA	: Conseil pour Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CR	: Communauté rurale
DEFCCS	: Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols
DPN	: Direction des Parcs nationaux
ENC	: Espace Naturel communautaire
ENSA	: Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
ENTSS	: Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés
FAO	: Foods and Agriculture Organization
FED	: Femme et Développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA	: Fondation internationale du Banc d'Argun
GED	: Genre et Développement
GIRMaC	: Gestion intégrée des Ressources Maritimes et Côtières
GPF	: Groupements de Promotion féminine
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
IFAN	: Institut Fondamental d'Afrique Noire

IFD	: Intégration des Femmes au Développement
IIED	: Institut International pour l'Environnement et le Développement
INSTRAW	: Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme
ICREF	: Institut Canadien de Recherches sur les Femmes
IDEN	: Inspection Départementale de l'Enseignement
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
ISE	: Institut des Sciences de l'Environnement
JMZH	: Journée Mondiale des Zones Humides
MLF	: Mouvement de Libération des Femmes
ONG	: Organisations Non-Gouvernementales
ONU	: Organisation des Nations Unies
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PANAF	: Plan National d'Action pour la Femme
PCR	: Président Communauté Rurale
PNAE	: Plan national d'Action pour l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PV	: Procès Verbal
RFGI	: Initiative pour une Gestion Démocratique des Ressources Naturelles
RNICS	: Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Somone
SAPCO	: Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et des zones touristiques du Sénégal
SDDR	: Service Départemental du Développement Rural
SDE	: Sénégalaise Des Eaux
SERE	: Sensibilisation et d'Education Relative à l'Environnement
UCAD	: Université Cheikh Anta Diop
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UFS	: Union des Femmes du Sénégal
WRI	: World Resources Institute
WWF	: World Wild life Fund

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Distinction entre « Femme et Développement » et « Genre et Développement »	27
Tableau 2 : Opérationnalisation de concepts.	87
Tableau 3: Echantillonnage pour le questionnaire I: à l'intention des Leaders Locaux.....	119
Tableau 4: Echantillonnage pour le questionnaire II: à l'intention des populations locales.....	121
Tableau 5: Taille de l'échantillon totale.....	122
Tableau 6 : Situation du cheptel à Sindia.....	159
Tableau 7 : Produits cultivés dans la zone.....	161
Tableau 8: effectif des groupements de promotion féminine	193
Tableau 9 : Services et équipements sociaux réalisés en 2009	251

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma du développement durable	105
Figure 2: Carte physique du bassin versant de la Somone.....	127
Figure 3 : Carte de localisation de la Somone 128	
Figure 4 : Pluviométrie de la zone	129
Figure 5: Carte du Réseau hydrographique.....	131
Figure 6: Pédologie du BVS	134
Figure 7: Elément de la dynamique de la réserve	140
Figure 8: Effectif mensuel des oiseaux observés en 2011	142
Figure 9: Effectif mensuel des oiseaux observés en 2012	143
Figure 10: Estimation du niveau de prélèvement annuel des produits halieutiques.	157
Figure 11: Carte de la localisation de la réserve de Somone	170
Figure12: Vue aérienne de la lagune de Somone.....	171
Figure 13: Les biens et services écosystémiques rendus par l'écosystème et leurs formes d'utilisation	183
Figure 14: Dynamique organisationnelle de la RNICS.....	
Figure 15 : Organigramme des GPF	194
Figure 16: Evolution des retombées en fonction des années entre 2007 et 2013.	197
Figure 17: Analyse des entrées financières en fonction des postes de contrôle.....	206
Figure 18: Perception des populations locales sur les GPF commereprésentants des villages.216	
Figure 19: Répartition des femmes selon l'âge et la situation matrimoniale.....	222
Figure 20: Répartition des femmes selon le niveau de scolarisation	223
Figure 21: Répartition des femmes selon l'ethnie.....	224
Figure 22: Perception des populations locales sur la redevabilité des GPF.....	230

Figure 23: Perception des autorités locales sur la redevabilité des GPF.....	231
Figure 24: Mécanismes de sanctions des populations.....	233
Figure 25: Tableaux d'informations de la réserve	247
Figure 26: Niveau de satisfaction des populations locales sur la capacité des GPF à répondre à leurs besoins	257
Figure 27: Autorités locales informées pendant la création de la réserve	258
Figure 28: Niveau de satisfaction des autorités locales par rapport à la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations.....	259

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

La préservation de la biodiversité est actuellement l'un des principaux enjeux auquel est confrontée l'humanité. En effet, au niveau mondial, la destruction et la dégradation des forêts sont les deux causes principales d'extinction de nombreuses ressources naturelles. Dans les pays tropicaux, plus précisément ceux d'Afrique, la pauvreté des populations accentue la surexploitation des ressources naturelles. Ce continent qui renferme plus d'un quart des forêts du monde, subit une forte pression sur le bois pour la construction de maisons, la fabrication de charbon de bois mais aussi du bois de chauffe.

Au Sénégal, les forêts représentent une part importante du revenu monétaire des ménages ruraux. D'après l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANDS), le capital forestier est évalué à 24297,8 milliards de Franc cfa en 2010¹. Aujourd'hui, le contexte environnemental est caractérisé aujourd'hui par un taux de déboisement élevé, estimé à 45 000ha/an², induisant ainsi un déclin forestier. Cette dégradation des ressources naturelles entraîne dans beaucoup de communautés locales, la perte de l'accès à certains services écosystémiques qui sont vitaux pour le bien-être. Les recherches sociales, sanitaires et écologiques ont fourni une idée plus claire de l'impact des êtres humains sur l'environnement et des impacts des changements environnementaux sur les êtres humains³. Et à la fin des années 70, un engagement international est apparu à la fin des années 70 pour accorder une attention particulière à la gestion

¹ANDS-PASEF, 2011, *Evaluation économique des écosystèmes forestiers au Sénégal*, p.45.

²Amadou Dione, 2010, « Etude de la contribution des services écosystémiques des aires protégées au développement local : cas du Parc national des oiseaux de Djoud », Université de Thiès, Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA), mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'agronome spécialisation économie rurale, 94p.

³Point de rencontre, 2002, « Les femmes, les hommes et les changements environnementaux: perspectives sur le rôle des sexes dans les programmes et les politiques de gestion environnementaux », pp 6-8.

des ressources naturelles. Des stratégies pour une bonne gouvernance de la biodiversité ont été élaborées par les décideurs internationaux et ont engendré des accords entre les Etats et de nouvelles réformes. L'une des premières rencontres officielles prenant en compte le problème a été organisé à Founex en Suisse en 1971. Mais, il a fallu la publication en 1987 du Rapport de Brundtland⁴, mettant en exergue l'état alarmant de la planète pour relancer le débat environnemental à l'échelle internationale. Une des principales recommandations qui a été retenue dans ce rapport est que le développement devrait d'abord et avant tout être durable. Selon Rios Osorio et al. (2005), le Rapport de Brundtland propose un programme global de changement⁵ qui devait prendre la forme d'un développement durable basé sur des politiques associant la croissance économique et la préservation de l'environnement⁶. Le principe maintenu était : un développement durable qui sera capable de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

L'idée fut renforcée lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992 avec l'élaboration de l'Agenda 21. Le document stipule que « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* »⁷. D'après Djibril Chimère Diaw et

⁴Ce Rapport Brundtland a proposé et officialisé le concept de « développement durable ». L'industrialisation des pays riches basée sur une exploitation de la nature et de ses ressources y est dénoncée. La consommation d'énergie des pays riches ne peut être le modèle vers lequel aspirent les pays en développement. Selon ce rapport, « la durabilité implique des changements majeurs dans les relations économiques internationales » (p.79). On note l'absence de sens de responsabilité des investissements des sociétés transnationales. L'homme a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ».

⁵Ce programme de changement global est proposé lors de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement en 1989.

⁶Rios Osorio, Leonardo Alberto, Manuel Ortiz Labato et Xavier Alvarez Del Castillo, 2005, « Debates on Sustainable Development: Towards a Holistic View of Reality », *Environment, Development and Sustainability*, vol. 5, pp 501-518.

⁷Principe 10 de la déclaration de Rio.

al. (2005), l'idée que la forêt et les ressources produites, ne peuvent être gérées en l'absence de la participation active des populations qui y vivent, constitue l'un des leitmotivs du discours international sur la gestion des forêts et des bénéfiques⁸. La participation apparaît donc comme une des conditions de réalisation d'une gouvernance forestière plus bénéfique aux populations⁹ dans la mesure où elle recouvre selon Supriya Akerkar (2001) un certain nombre d'idées telles que l'autonomisation, le souci de n'exclure personne, la démocratie et l'efficacité¹⁰.

Dans le continent africain où l'exclusion des populations dans la gestion des forêts est très notée, le principe de la participation est devenu formel avec les réformes de décentralisation pendant les années 1990. Elles sont, selon la Banque mondiale (2000), des mouvements de transfert de responsabilités et de pouvoirs de gestion des gouvernements centraux vers les gouvernements locaux. Sur le plan forestier, elles visent particulièrement la reconfiguration de l'espace public villageois et les institutions locales qui gèrent les forêts, afin d'augmenter considérablement la participation communautaire aux processus de gestion des forêts et des bénéfiques. Ces réformes sont jugées par Derick W. Brinkerhoff, et Omar Azfar (2006), comme étant les plus efficaces dans la démocratisation¹¹.

⁸Djibril Chimère Diaw, Milol, C. A., Bukayafwa, D. et Mpoyi, A., 2005, « Analyse des moyens techniques et légaux de mise en œuvre d'accords incitatifs et de gestion durable en République du Congo, Kinshasa, République Démocratique du Congo », Rapport final, CIFOR Verts, Yaoundé et Kinshasa, 135p.

⁹Mawa Karambiri, 2009, « Genre et problématique de la participation des femmes dans la foresterie communautaire au Burkina Faso : Cas des chantiers d'aménagement forestier du Sud-Ouest Sissili et de Bougnounou-Nébiélianayou-Dalo », mémoire de maîtrise de Sociologie, Ouagadougou, Université de Ouagadougou, 99p.

¹⁰Supriya Akerkar, 2001, «Genre et Participation: Panorama», Institute of Development Studies, Brighton, UK. 31p.

¹¹Derick W. Brinkerhoff, et Omar Azfar, 2006, *Decentralization and Community Empowerment: Does community empowerment deepen democracy and improve service delivery?* U.S, Agency for International Development Office of Democracy and Governance, 41p.

A travers la participation de tous les citoyens, la décentralisation encourage l'équité et donc la participation des femmes aux prises de décisions. Force est de noter que la situation et la position de ces dernières ont fait des progrès sur le plan juridique à un rythme croissant dans plusieurs domaines. Aujourd'hui, beaucoup de pays accordent aux femmes et aux hommes les mêmes droits. Selon la Banque mondiale (2012), cent trente six pays garantissent de manière explicite, dans leur constitution, les principes d'égalité de tous les citoyens et de non-discrimination entre les hommes et les femmes¹². D'ailleurs, la communauté internationale de développement inscrit la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le troisième et le cinquième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD)¹³.

Le Sénégal, pour sa part, a accompli des avancées significatives dans ce sens. Les autorités politiques ont, depuis l'accession à la souveraineté internationale, mis en place une politique visant la promotion de la femme. Cette politique s'est articulée autour de l'égalité de droits pour tous à travers la ratification des conventions internationales majeures comme la Convention sur l'élimination des violences faites aux femmes en 1985, la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes en 2004. De même, la Constitution adoptée le 7 Janvier 2001 réaffirme le principe d'équité des genres et l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe¹⁴. Enfin, en Mai 2010, l'Assemblée nationale du Sénégal a voté la loi sur la parité. Elle ouvre ainsi une nouvelle page dans la représentation des femmes en politique en imposant la stricte parité sur les listes électorales.

¹²Banque Mondiale, 2012, Rapport sur le développement dans le monde et développement, pp14-109.

¹³Ibid., p15.

¹⁴Moustapha Ngaidé et Rokhaya Cissé Chambaz 2007 Genre et décentralisation au Sénégal : contribution à la réforme de la décentralisation, IED Afrique, pp.16-40.

Cette politique d'équité a été promue dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les décideurs admettent maintenant que la prise en compte des divergences de connaissances entre les hommes et les femmes selon les circonstances socio-économiques peut aider à mener des interventions appropriées et durables¹⁵ car les femmes et les hommes n'ont pas la même perception et utilisent différemment la ressource. La Banque mondiale et *al.* (2009) affirment que les femmes des communautés forestières tirent 50 % de leur revenu des forêts, tandis que pour les hommes, il ne s'agit que d'un tiers¹⁶. Ainsi, bien que la forêt soit utile pour les hommes, les femmes en dépendent davantage pour leur revenu et pour supporter leur famille¹⁷. Dès lors, les questions de genre s'imposent et les conventions internationales et nationales font de la mise en œuvre des démarches équitables, un défi.

Lors du Sommet de Rio, la question des femmes est traitée de manière plus spécifique dans le principe 20 qui se focalise sur le rôle fondamental que les femmes peuvent jouer dans la gestion de l'environnement. La convention sur la diversité biologique reconnaît le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et insiste sur la nécessité d'assurer leur pleine participation aux décisions politiques concernant la conservation.¹⁸ La déclaration de Beijing en 1995 décrit officiellement ce lien entre la dégradation évidente de l'environnement et les femmes. Trois de ses objectifs stratégiques touchent particulièrement les femmes :

¹⁵Point de Rencontre, op. cit. p. 2.

¹⁶Banque mondiale, 2009, Gender and agriculture, Fonds International de Développement Agricole, Washington, DC, 764 p.

¹⁷Byron Neil, Michael Arnold, 1997, *What Futures for the People of the Tropical Forests?* CIFOR Working Paper N°19, Bogor: Centre for International Forestry Research, 16p.

¹⁸« La lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest », 2008, *numéro spécial équité* N°12, 6p.

- Le premier spécifie que la participation active des femmes dans la prise de décisions qui concernent l'environnement est indispensable ;
- Le second porte sur l'intégration réelle des femmes, de leurs opinions, de leurs besoins et de leurs préoccupations dans les programmes et les politiques touchant le développement durable ;
- Le troisième vise à créer ou à améliorer les mécanismes régionaux, nationaux, et internationaux pour l'évaluation des impacts des politiques de gestion de l'environnement et de développement chez les femmes (Association Adéquations, 2008).

En Afrique, c'est la plate-forme d'action africaine des femmes qui renforce la politique. L'environnement a été abordé par les rapports entre les femmes et l'environnement, et tout particulièrement par le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, au cinquième rang de l'ordre des priorités du continent. A cet effet, chaque pays cherche à incorporer une perspective plus sensible aux différences liées aux sexes dans leurs politiques de gestion et leurs programmes environnementaux. Au Sénégal, dans le Plan national d'Action pour l'Environnement (PNAE), il est mentionné qu'une bonne gestion de l'environnement implique la réhabilitation du statut de la femme et le renforcement de leurs rôles dans le développement économique et social. Toutefois, le constat fait est que lorsque les femmes contribuent à la gestion environnementale, elles ne le font souvent qu'au niveau local. Dans de nombreux pays, (Inde, Burkina Fasso, Mali), elles se réunissent souvent dans des groupements et des coopératives féminines pour mobiliser les communautés et les ressources afin d'aider à préserver et à protéger les ressources naturelles¹⁹. Ce fut le cas des Groupements de Promotion féminine (GPF) des quatre villages riverains (Guéréo, Thiafoura, Soroh Khassap et Somone) de la Réserve naturelle

¹⁹Minu Hemmati et Rosalie Gardiner, 2001, Gender equity and sustainable development, Gender equity briefing paper, Social briefing paper N°2, consulté en ligne à www.earthsumit2002.org/es/issues/gender/gender.htm, 8p.

d'Intérêt communautaire de Somone (RNICS). D'ailleurs, ce lieu est notre cadre d'étude.

La RNICS créée en 1999, est la première aire protégée communautaire du Sénégal en vue de tester la décentralisation forestière sénégalaise. Le processus de la décentralisation du pays a commencé depuis 1996 et est marqué par le transfert de compétence de l'Etat aux collectivités locales. Le transfert s'est effectué à travers l'adoption de la loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales. Pour harmoniser cette nouvelle loi sur la décentralisation et la législation forestière, un nouveau code forestier a été adopté en 1998. Celui-ci prend en compte les nouvelles compétences transférées aux collectivités locales et met l'accent sur la participation des populations locales à la gestion des ressources forestières. L'impératif besoin de mettre en œuvre les recommandations de la Convention de Rio, notamment celles relatives à la gestion décentralisée et au partage équitable des bénéfices issus de la conservation de la diversité biologique a conduit à la création de réserves communautaires. La gestion de la RNICS est donc de type décentralisée où les groupements de promotion féminine (GPF) en tant qu'institutions privées et locales, sont impliqués dans la gestion des ressources naturelles.

La décentralisation représente dès lors selon Moustapha Cissé et Rokhaya Cissé Chambaz (2007), une opportunité historique et l'occasion pour les femmes de participer plus formellement et plus entièrement dans la gestion des affaires locales²⁰. D'après ces auteurs, les femmes représentent 39% de la population active et jouent un rôle primordial dans la production agricole. Les collectivités locales ont donc tout intérêt à promouvoir cette dynamique en créant des

²⁰M. Ngaidé et *al.*, op. cit. p. 20.

conditions et des espaces de dialogue, de participation des femmes et de leurs institutions (associations, groupements, coopératives, tontines, etc.)²¹.

Cependant, sachant que la décentralisation se fonde sur le respect des principes de la démocratie, il devient alors impératif que les mécanismes d'implication des groupements de promotion féminine à la conservation se conforment aux règles de démocratie. Dans la réserve naturelle d'intérêt communautaire, la décentralisation de la gestion se heurte à des problèmes de représentation des populations locales, d'équité et de démocratie. Les groupements de promotion féminine ont été choisis par le service de la conservation comme les représentants des villageois dans l'instance de décision de la réserve et sont devenus les principaux gestionnaires de l'aire protégée.

Toutefois, ces GPF auxquels des pouvoirs de gestion ont été transférés ne représentent pas la population dans sa totalité. Ils ne représentent que les membres de leur groupement, c'est-à-dire les femmes. Ce choix des GPF a entraîné une faible représentation des villageois dans les GPF et une fragmentation de la population en identité de genre vu que les hommes sont frustrés par leur exclusion. Il se pose alors dans notre site le problème de la démocratie locale et de la représentation des populations. Selon David Mosse (2001), bien qu'accroître la participation puisse avoir des caractéristiques démocratiques en introduisant un éventail plus large de la population dans la prise de décision, les processus participatifs ne sont souvent ni représentatifs ni rigoureusement inclusifs²². L'objet de cette contribution est de comprendre comment les femmes ont été impliquées dans la gestion de la Réserve naturelle d'Intérêt communautaire de Somone (RNICS) et comment leur implication a

²¹Ibid., p. 21.

²²David Mosse, 2001, *People's Knowledge, Participation and Patronage: Operations and Representations in Rural Development*, in Cooke, B. & U. Kothari (eds.) *Participation: The New Tyranny?* Zed Books Ltd., London-New York, 207p.

entraîné une fragmentation de la population en identité de genre dans les villages. L'étude est focalisée autour de trois grandes parties :

La première partie est réservée au cadre théorique et méthodologique. Elle comporte deux chapitres:

- Dans le premier chapitre, nous abordons le cadre théorique. Nous y exposons la revue critique de littérature, la problématique, les hypothèses, les objectifs de recherche, le cadre conceptuel et le modèle d'analyse utilisé.
- Dans le deuxième chapitre, nous présentons le cadre méthodologique. Il comporte la phase exploratoire (recherche documentaire, entretiens exploratoires), l'échantillonnage, l'histoire de la collecte, les outils de collecte des données, les techniques de traitement et d'analyse des données et les difficultés rencontrées lors de la recherche.

La deuxième partie est réservée au cadre d'étude. Elle comporte deux chapitres:

- Le premier chapitre est réservé à la présentation du site d'étude. Nous présentons le milieu biophysique (climat, pluviométrie, hydrologie, géologie, pédologie, relief, flore ? faune) et le milieu socio-économique de notre site d'étude (situation démographique, historique du peuplement et de la structure foncière, rapports sociaux de genre, systèmes de production) ;
- Dans le deuxième chapitre, nous présentons la réserve et les groupements de promotion féminine. Nous donnons les limites administratives de la RNICS, l'histoire de la gestion traditionnelle, l'institutionnalisation de la gestion communautaire, le cadre législatif et réglementaire de la gestion, les organes de gestion (comité d'orientation, comité de gestion, groupement de promotion féminine), les objectifs et les réalisations de la réserve.

La troisième partie est réservée aux résultats de recherche:

- Le premier chapitre est consacré à la dynamique des acteurs et les stratégies développées pour impliquer les femmes dans la gestion de la RNICS;
- Le deuxième chapitre est destiné à l'analyse de la représentation des villageois dans les groupements de promotion féminine. Nous y étudierons la perception des acteurs sur la représentation, la redevabilité et la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations locales au niveau écologique, économique et social ;
- Le troisième chapitre est affecté à l'étude des formes de fragmentation de la population en identités de genre dans les villages. Nous analysons la fragmentation intra-groupe, c'est-à-dire au sein des GPF et la fragmentation inter-groupe: entre hommes et femmes, entre femmes et jeunes.

Dans la conclusion, nous tirons les grands enseignements de notre travail.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Cette partie est composée de deux chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous présentons le cadre théorique qui joue un rôle primordial dans la recherche scientifique. Dans ce chapitre, nous exposons la revue critique de littérature, la problématique, les hypothèses et les objectifs de recherche, le cadre conceptuel et le modèle d'analyse ;
- Dans le deuxième chapitre, nous exposons l'approche méthodologique utilisée. Nous y présentons la pré-enquête, l'histoire de la collecte, l'échantillonnage, les techniques d'investigation, de traitements des données et les difficultés rencontrées.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

1- CHAPITRE I: CADRE THÉORIQUE

1.1- Revue critique de littérature

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche dans le domaine de la sociologie du développement et de l'environnement et comme tel, il s'appuie sur un corpus théorique qui définit ses orientations. Nous allons faire d'abord une revue de littérature sur le thème «Féminisme-Femme et Développement », puis sur «Genre-Développement ». Enfin, nous essayerons de faire une recension des réflexions consacrées à l'intégration de la dimension genre dans les politiques environnementaux. Nous étudions deux courants de pensée : « l'Ecoféminisme » et « l'Ecologie politique féministe».

1.1.1- Le féminisme et le courant de pensée « Femme et Développement »

Le féminisme et le développement sont deux concepts qui ont fait l'objet de plusieurs débats. Nous essayerons de voir d'abord les courants de pensée féministe, ensuite de comprendre la manière dont s'est passée l'internationalisation de la cause féminine et enfin son rapport avec le développement. Selon Jeanne Bisilliat (1997), le féminisme est un «système d'égalité entre les sexes à la fois politique, économique et social»²³. Pour Patricia Maguire (1984) :

« C'est un mouvement ayant pour objectif l'équité et la libération des femmes à travers l'anéantissement de toutes formes d'oppression structurelle ou personnelle basée sur le genre, la race et l'ordre économique international »²⁴.

²³Jeanne Bisilliat, 1997, « Luites féministes et développement une double perspective historique et épistémologique » in *Face aux changements : les femmes du sud*, Harmattan, Paris pp. 21-41, 367p.

²⁴Patricia Maguire, 1984, « Women in development »,An Alternative analysis, *Amherst*: Centre of International Education, University of Massachusetts.

Les féministes sénégalaises à l'instar de Fatou Sow (1994) définissent le féminisme comme « *la base de cette nouvelle prise de conscience et de la résistance culturelle à toutes les formes de domination* »²⁵.

Ces diverses définitions montrent que le féminisme fait paraître diverses connotations qui peuvent s'expliquer pour une large mesure par les différences de contexte dans lesquels se trouvent les auteurs. Si pour Bisilliat (1997), il décrit l'égalité pour les femmes, pour Maguire (1984), c'est un outil d'égalité et de libération des femmes. Pour Fatou Sow (1994), c'est avant tout, un outil de conscientisation et de lutte contre l'oppression féminine. Compte tenu des différentes interprétations de ce concept, Barbara Arneil (1999) annonce la difficulté à le cerner et à le définir de manière précise et exhaustive. En effet, dans sa forme actuelle, le féminisme est non seulement complexe car nourri par différentes théories, mais également multiforme puisqu'il est fondé sur différentes écoles de pensées²⁶. Francine Descarries-Bélanger (1988), énumère trois courants centraux :

- le féminisme égalitaire ;
- le féminisme radical ;
- le féminisme de gémellité ;
- Auxquels il faut ajouter deux autres tendances : le féminisme néo-conservateur et le féminisme séparatiste lesbien²⁷.

Cependant, cette pluralité de courants n'englobe pas toutes les catégories de discours féministes. C'est pourquoi nous confirmons les propos de Sarr(1997) :

²⁵Fatou Sow, 1994, *L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique*, Dakar, Texte ronéotypé.

²⁶ Barbara Arneil, 1999, *Politics and Feminism: an Introduction*, Oxford, Massachusetts: Blackwell pp.1-76.

²⁷ Francine Descarries-Bélanger, 1988, *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*, Ottawa : Institut Canadien de Recherches sur les Femmes (ICREF) n°19.

« Le problème des typologies est leur propension à enfermer dans un cadre rigide des théories aux contours larges »²⁸. Autrement dit, les catégorisations ouvrent la voie au réductionnisme des courants de pensée. La logique d'Arneil (1999) semble résoudre ce problème. En effet, contrairement aux typologies qui consistent à classer des théories dans des catégories prédéfinies, Arneil (1999) a préféré distinguer trois vagues d'évolution du féminisme:

- La première, dont l'articulation est influencée et déterminée par le libéralisme économique, est selon Arneil (1999), située entre la fin du XIX^{ième} siècle et le début du XX^{ième} siècle ;
- La deuxième, unifiée autour de la dichotomie publique/privée, production/reproduction, homme/femme, a comme objectif dominant, la considération des femmes sur une base légaliste, dans les sphères politique et économique ;
- La troisième, née dans les années 1990, transcende et concilie les différences individuelles et fait place à l'unité, à la coalition et aux différences identitaires remettant ainsi, les dualités traditionnelles public/privé, homme/femme, production/reproduction en cause²⁹. Plus globalisante, elle intègre l'engagement politique, accepte la contradiction, la multiplicité et le recentrage des rapports du genre à l'environnement dans les débats et les recherches féministes comme force du féminisme. Parmi les différentes vagues de féministes, trois ont influencé le tiers-monde:
 - la vague libérale;
 - la vague radicale;

²⁸FatouSarr, 1997, « Etudes des pratiques de solidarité des entrepreneures issues du secteur informel au Sénégal : quelles perspectives pour les politiques sociales? », Québec, Université Laval (thèse de doctorat).

²⁹Barbara Arneil, 1999, *Politics and Feminism: an Introduction*, Oxford, Massachusetts: Blackwell pp. 1-76.

- la vague postmoderniste.

Nous nous intéresserons dans notre recherche à ces trois vagues puisqu'elles sont celles qui, à notre avis, décrivent le mieux le féminisme au Sénégal. En effet, la vague féministe libérale est enracinée dans des idéaux d'égalité des chances et de liberté qu'elle prône pour l'ensemble des composantes sociales à travers une réforme du système patriarcal. Le féminisme libéral blâme le système patriarcal à travers sa perception des femmes comme des êtres biologiquement inférieurs. Du fait de sa revendication d'un traitement égalitaire entre les hommes et les femmes, il a marqué plusieurs mouvements de féministes.

Mais au Sénégal, ce féminisme s'est développé lentement car les revendications et les modalités d'action se heurtaient aux particularités culturelles et socio-économiques. Par ailleurs, dans le contexte du tiers-monde encore intolérant à l'endroit d'éventuels changements du statut de la femme, le féminisme est considéré comme un mimétisme idéologique occidental visant le démantèlement du système patriarcal au profit d'une domination féminine. La faiblesse du discours féministe libéral réside dans son incapacité à convaincre les leaders d'opinion de son bien-fondé.

La vague féministe radicale quant à elle, dénonce l'appropriation et l'exploitation des femmes par les structures de production économique. A priori, la vision féministe radicale renvoie à l'explication de l'infériorisation féminine au niveau structurel. Les femmes seraient des exploitées des structures économiques de production. L'incrimination du patriarcat comme un système socio-économique et politique d'appropriation des femmes est présente. Contrairement au féminisme libéral, le féminisme radical refuse selon Descarries-Bélanger (1988), d'expliquer l'infériorisation des femmes par des arguments d'ordre

biologique³⁰. Ce féminisme attribue également le statut marginal des femmes à la sous-estimation de leur capacité dans l'ensemble des dynamiques socio-économiques et politiques.

En revanche, le peu d'attention porté aux schèmes culturel, historique et traditionnel nourrissant la subordination féminine est déploré dans des contextes comme le Sénégal où, selon Bisilliat (1997), «*l'argument culturel est souvent utilisé pour cacher le refus de l'amélioration de la condition des femmes sous le prétexte de la coutume*»³¹. A ce niveau, se trouvent les insuffisances de ce courant où l'oppression féminine semble exagérément corrélée à une vision économiste égocentrique. Certes, les causes de la subordination des femmes sont enracinées dans les structures économiques et politiques mais, l'exclusion des facteurs culturels et historiques de la marginalisation féminine est une faiblesse du courant radicale que le féminisme postmoderniste se propose de combler. Il postule que: la mondialisation, défiant et façonnant l'intégrité de la structure mondiale, implique la révision de l'agenda féministe. Les référents culturels et idéologiques sont à comprendre comme des systèmes dynamiques ouverts à des influences internes et externes qui les transforment et les situent historiquement.

Le féminisme postmoderniste encourage donc l'écoute attentive des femmes dans les pays en développement afin de découvrir au lieu d'assumer, les buts et les aspirations des populations. Ainsi, il conduit à des stratégies de développement à partir des réalités propres aux femmes. L'approche postmoderniste a le mérite de faire le lien de causalité entre les problèmes des femmes, les rigidités inhérentes aux modèles de croissance économique et la dynamique mondiale mise en œuvre par différents acteurs internationaux.

Toutes ces vagues de pensée ont fait l'objet de l'internationalisation de la cause féminine. En 1970, une nouvelle approche intitulée « Femme et

³⁰ F. Descarries-Bélanger, op. cit. p.8.

³¹J. Bisilliat, op. cit. p. 21.

Développement » est apparue. Elle avance que la marginalisation économique des femmes est associée à leur participation insuffisante ou inadéquate au développement. Cette croyance dominante de l'époque est bouleversée par l'apparition en 1970 de l'ouvrage de Ester Boserup « Women's Role in Economic Development ». Boserup (1970) fut la première, à partir d'une analyse des sociétés agraires, à se rendre compte de l'invisibilité de la production économique féminine reflétée par les statistiques de l'époque, lesquelles ignoraient la composante féminine comme unité d'analyse distincte. Or, avise-t-elle, l'invisibilité statistique des femmes a comme conséquence, d'une part, le camouflage de leur apport économique et d'autre part, l'obstruction de leur plein accès aux bénéfices du développement³². Boserup a découvert que quoique considérable, la contribution des femmes ne leur permettait pas de bénéficier des technologies du développement agricole, celles-ci étant dirigées vers les hommes. Elle montre, par exemple, que la répartition des équipements et des intrants agricoles dans les projets de développement en Afrique atteignaient disproportionnellement les populations masculines et féminines.

Son étude a mis en exergue les mécanismes d'occultation et d'exploitation de la force de travail féminine à travers la division sexuée des activités agricoles. Les hommes se sont investis dans les cultures de rente et les femmes travaillent dans le secteur vivrier. La marginalisation des femmes, la dépréciation de leur travail et la suprématie du masculin sur le féminin n'ont dès lors cessé d'être confirmées. Il est désormais admis, sur la base de plusieurs recherches, que les femmes n'accèdent pas autant que les hommes aux ressources du développement et que ces derniers promeuvent leur subordination et leur exploitation économique. Pour Bourdieu³³, la vision organisée autour de l'homme est incorporée dans l'organisation de tout le monde social. Elle est l'origine de la

³²Ester Boserup, 1970, *The Role of Women in Economic Development*, New York, St-Martin's Press, 283p.

³³ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, coll. Liber, 134 p.

division sexuelle du travail. Dans son étude sur la société Kabyle en Algérie, il veut nous faire prendre conscience que les catégories mentales avec lesquelles nous pensons, sont le produit de la domination masculine. Son analyse de la reproduction donne des explications qui permettent de comprendre aussi ces rapports de force qui existent dans la société. Les construits sociaux nés de la soumission féminine face à l'homme comme détenant l'autorité sont considérés comme relevant de la violence symbolique. Ce pouvoir attribué aux hommes est à l'origine de l'exclusion des femmes qui sont privées de certaines responsabilités. Karl Marx³⁴ n'avait donc pas tort de dire que les femmes constituent sans doute la première classe exploitée.

Cependant, les études de Paule Simard remettent en question les propos de Boserup. Afin de rendre compte de la place de ces dernières dans le système de production villageois, Simard a évalué l'autonomie féminine dans le processus de production alimentaire et artisanale. Elle a démontré que les femmes disposent d'un certain contrôle de leur travail même si leurs espaces de négociation et de décision sont souvent restreints du fait de leur appartenance au genre féminin³⁵. En dépit donc de leur statut social inférieur, les femmes ont pu disposer d'espaces d'autonomie et de pouvoir dans le cadre de leur travail, malgré toutes les contraintes sociales, culturelles et masculines qu'elles endurent.

Fatou Sarr (1997) montre le rôle que jouent les femmes dans l'économie sénégalaise. Leur mobilisation, leur ingéniosité, leur motivation et leur engagement ont relancé le secteur informel. Elle retrace les péripéties qui ont permis à un groupe de femmes sénégalaises du secteur informel, parties d'une situation de marginalisées et de pauvres, d'accéder au monde de l'entrepreneuriat

³⁴ Karl Marx, 1967, *Le Capital*, in C. Meillassoux, *Femme, Greniers et Capitaux*, Maspero, Paris.

³⁵ Paule Simard, 1991, « Travail, autonomie et développement des femmes Bambara du Manghadié Mali », Québec, Université Laval, thèse de doctorat, p.391.

pour acquérir un statut familial et social qui leur a ouvert les portes de l'autonomie et de la participation au pouvoir. Tenant compte de ces situations, elle affirme :

*« Puisque les femmes constituent des actrices importantes pour l'économie sénégalaise, il faut les prendre en compte non pas comme des objets de programmes sociaux souvent inopérants mais comme des leviers importants dans les secteurs vitaux pour le pays »*³⁶. Elle affirme aussi dans sa communication faite lors d'un colloque au CODESRIA (Conseil pour développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) que:

*« Toute stratégie de développement doit tenir compte des femmes et placer celles-ci au centre en tant qu'acteurs et bénéficiaires »*³⁷. FatouSarr met l'accent sur la maturité des femmes du Sénégal et montre qu'elles constituent de véritables acteurs dans le processus de développement. Elles développent des stratégies pour atteindre leurs objectifs bien que les situations soient instables dans le contexte d'une crise ou l'économie de survie bouleverse les mœurs et les certitudes. Elle estime que les initiatives féminines doivent être appréhendées par rapport à la crise sociale et économique dans les ménages dans la mesure où, avec les difficultés dans les familles, les femmes sont obligées d'exercer des activités économiques rémunératrices pour les besoins vitaux. En terme de stratégies féminines, Mianda (1992) révèle à travers son étude des maraîchères zaïroises, comment celles-ci manœuvrent et mobilisent à leur avantage les éléments de l'organisation sociale, de la conjoncture économique, de la division

³⁶FatouSarr, 1997, « Etude des pratiques de solidarité des entrepreneures issues du secteur informel au Sénégal. Quelles perspectives pour les politiques sociales? » Québec, Université Laval, Thèse de Doctorat.

³⁷FatouSow, 1991, « Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise? » p 9, Communication au Colloque sur « Etat et Société au Sénégal : crises et dynamiques sociales » 21- 26 Octobre, Centre d'étude de l'Afrique Noire, UCAD, Dakar.

sexuée, de la solidarité et des obligations féminines traditionnelles pour négocier avec leur époux et améliorer leur situation³⁸.

De plus, la capacité organisationnelle des femmes comme tremplin de développement endogène est décrite par Nyandwi (1998) qui explique comment dans la commune rwandaise de Ngoma, des femmes organisées en associations ou coopératives féminines structurées ont pu se créer un lieu de prise de décision, d'apprentissage, d'acquisition de nouvelles connaissances, de revenus, d'autonomie et d'épanouissement personnel³⁹. Au Sénégal, l'exemple du Collectif des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (COPRONAT) en est une illustration. Leur réussite en matière de gestion des ressources naturelles leur a valu de nombreuses primes et des encouragements au niveau national et international⁴⁰. L'exemple des groupements de promotion féminine de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone peut aussi être donné. Les femmes sont aujourd'hui au cœur de la gestion de cette aire protégée. Elles ont pu acquérir une reconnaissance locale et nationale. Vu leur rôle dans le développement économique, Isabelle Droy dans « Femmes et développement rural »⁴¹, montre la nécessité d'impliquer particulièrement les femmes rurales dans le processus de développement. Elle affirme que leur rôle ne doit pas être négligé par les opérateurs du développement car, en plus de leur rôle de mère et d'épouse, elle participe énormément aux activités économiques et sociales de la

³⁸MiandaMutonkoley Gertrude, 1992, « Genre, pouvoir et développement : des stratégies des Femmes dans la production maraichères de Kinshasa », Zaire, Québec, Université Laval, thèse de doctorat, 236p.

³⁹Marie-Rose Nyandwi, 1998, « Genre coopérative et développement. Impact de la participation des femmes aux associations coopératives agricoles et les rapports de genre : le cas de la commune, Ngoma au Rwanda », Québec, Université Laval, thèse de doctorat.

⁴⁰CoumbaDemSamb, 2009, « L'implication des femmes dans la gestion communautaire des ressources naturelles : l'exemple du Collectif des GIE de femmes pour la protection de la nature de Popenguine », Mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, 147p.

⁴¹ Isabelle Droy, 1990, *Femmes et Développement rural*, Paris, Karthala, 182p.

société. Il faut donc dire, qu'en dépit de la marginalisation dont elles font objet, les femmes persévèrent et continuent à leur manière de s'affirmer pour améliorer leurs conditions socio-économiques tout en participant au processus du développement à part entière. Leurs efforts revendicatifs vont donner naissance à de nettes améliorations. Comme point de départ, le Percy Amendment voté en 1973 par le congrès américain sous l'impulsion et les lobbyings féministes, obligera l'Agence internationale pour le développement (AID) à faire une place aux femmes dans tous ses projets. Une année plus tard, le conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies (ONU) va reconnaître que l'amorce d'un développement global suppose préalablement la considération des femmes comme partenaires égales aux hommes.

L'année 1975 est appelée: Année internationale de la femme. Des conférences mondiales décennales intercalées avec des rencontres internationales en faveur des femmes, tenues à Mexico, à Nairobi et à Beijing se sont penchées amplement sur la problématique féminine. Au demeurant, cette amorce de l'internationalisation et de la conscientisation renouvelée de l'importance des femmes dans le processus du développement fut confortée par la ratification en 1981 du traité international de la femme, de la création du Fonds des Nations unies pour la Femme (UNIFEM), de l'Institut international de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme (INSTRAW) etc.

En Afrique, cette internationalisation a mis en exergue le rôle économique des femmes et leur intégration au développement. Selon Fatou Sow (1994), « l'internationalisation de la cause féminine contribuera en outre à la mise en place de mécanismes institutionnels de promotion des femmes en l'occurrence les ministères ou secrétariats dotés de prérogatives féminines, des associations nationales et des sections féminines au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) »⁴². Le Plan de Lagos pour le développement économique de l'Afrique

⁴² F. Sow, op cit. p11.

adopté par les chefs d'Etats africains lors de la quinzième session du conseil des ministres de l'OUA a recommandé une totale intégration des femmes dans les efforts de développement et la suppression des entraves limitant leur participation efficace au développement.

Au Sénégal, au cours des deux dernières décennies, des avancées significatives ont été notées dans les politiques et les programmes relatifs à la promotion des femmes. Les partenaires multilatéraux, bilatéraux et les Organisations non gouvernementales (ONG) se sont associés à ces efforts qui ont permis l'amélioration du statut des femmes et ont élargi leurs opportunités d'avancement économique et social. Pour illustrer cette dynamique, il faut noter:

- l'adoption, en 1972, d'un code de la famille qui fournit un cadre juridique propice à la défense des intérêts des femmes;
- la création, en 1978, d'un département ministériel chargé de la promotion féminine;
- l'adoption, en 1982, d'un premier plan d'action en faveur des femmes;
- l'appui conséquent aux initiatives de création et de structuration d'associations et de groupements féminins;
- l'introduction d'équipements pour l'allègement du travail domestique.
- le Plan national d'Action pour la Femme (PANAF), souligne que la position centrale des femmes dans le développement durable ainsi que leur importante contribution sont reconnues dans les discours.

Mais, malgré les recommandations des organisations internationales, les femmes ne sont toujours pas associées, au même titre que les hommes, aux conceptions, aux décisions et aux élaborations de projets. Mathieu (1991) affirmait que « *dans nombre de sociétés, les femmes sont des pions, mais on ne peut pleinement le démontrer qu'en les prenant comme sujets de l'analyse*⁴³. Dans

⁴³ Nicole Claude Mathieu, 1991, L'anatomie politique : Catégorisations et idéologie du sexe, éditions côté-femmes, Paris, 291p.

les faits, leur travail est encore sous-estimé et sous-quantifié. Bisilliat le confirme en disant :

« quoique le chemin parcouru ait été clairsemé d'une nette amélioration du statut politique, social et économique des femmes grâce à un énorme déploiement de mécanismes, de structures, de conventions, de résolutions et de stratégies, cela n'a pas suffi pour que les femmes, partenaires de facto du développement deviennent des partenaires de jure »⁴⁴.

Il suffit de porter un regard sur les pays en voie de développement pour remarquer à l'instar de Bisilliat que la participation économique et sociale des femmes continue à se heurter à une surdit  culturelle et politique. L'approche « Int gration des Femmes au D veloppement »² (IFD) a  t  d velopp  dans les ann es soixante dix pour lutter contre ce fl au. L'IFD a donn  une voix aux femmes et expos  leurs probl mes sur la sc ne internationale. Elle se concentre selon Ir ne Thinker (1979) sp cialement sur la sph re de production pour faciliter et renforcer la participation des femmes   la productivit ⁴⁵. Maguire (1984) la rejoint en affirmant que l'IFD favorise l'accroissement de la productivit  des femmes et l'augmentation de leurs revenus ainsi que leur acc s   des ressources  conomiques en vue de permettre leur participation effective au d veloppement⁴⁶. Cette approche se distingue de trois mani res:

- La premi re est celle appel e « approche de la qu te d' galit  ». Elle vise essentiellement   favoriser l'implication des femmes dans les activit s de d veloppement au m me titre que les hommes. Ainsi, elles pourront

⁴⁴Bisilliat, op. cit. p.33.

⁴⁵ Ir ne Thinker, 1979, « Le d veloppement contre les femmes », in *Questions f ministes*, n 3, pp 69-85.

⁴⁶ Patricia Maguire, 1984, *Women in Development: An Alternative analysis*, Amherst: Centre of International Education, University of Massachusetts, 5p.

profiter équitablement des retombées du développement économique et social ;

- La deuxième, est celle connue sous le nom d'approche « anti-pauvreté». La problématique de cette approche est axée sur le besoin des femmes dans leur activité productive. L'hypothèse avancée ici, est que l'augmentation de la productivité des femmes pourrait contribuer sinon à résoudre définitivement du moins à diminuer l'ampleur des conséquences de la pauvreté chez les femmes qui sont les plus touchées par ce phénomène social ;
- La troisième est celle appelée approche « efficacité ». Dans cette approche, il est soutenu l'idée que l'appui aux activités productives des femmes est un instrument du processus global de développement.

Les féministes ont souligné un manque de rigueur à l'IFD puisque qu'il ne s'attaquait pas aux causes fondamentales qui empêchaient les femmes de participer au développement de leurs sociétés. Mais aussi, il ne questionne ni la redistribution inéquitable de la richesse et des ressources, ni la distribution sexuelle du travail au sein des ménages, ni les structures sociales causant la subordination féminine. Elle est donc perçue comme une approche faisant des femmes des instruments pour atteindre des objectifs du développement. En ce qui concerne notre étude, la politique de l'IFD est mise en œuvre dans la gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone.

Des progrès ont été réalisés et la formule « Femme et Développement » (FED) fut élaborée au milieu des années quatre-vingt puisque les femmes ont participé davantage aux projets mais sur des bases inégales par rapport aux hommes. Le programme des Nations unies pour le Développement⁴⁷ (PNUD

⁴⁷Programme des Nations Unies pour le développement durable, 2010, « Que faut-il pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » En ligne, <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/> (Page consultée le 25/03 /2012).

2010) dit que leur pouvoir de décision et leur accès aux ressources ne sont pas améliorés. Avec l'approche « Femme et Développement », le principe est de se focaliser sur les stratégies d'intégration des femmes mais aussi sur la valeur de leur contribution économique et sociale. L'accent est mis sur les rendements élevés du bien-être et du capital humain, de l'investissement dans l'éducation et la participation accrue de ces femmes, compte tenu notamment du retard accumulé dans ce domaine. Le courant « Femme et Développement » a changé et le discours a porté sur la relation entre le processus de développement et les femmes. Selon Massan d'Almeida (2006), présidente de l'Association des Femmes africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD), théoriquement cette approche a mis l'accent sur l'impact social, mais en pratique dans la conception et la mise en œuvre des projets. Elle a tendance, comme l'IFD à regrouper les femmes sans analyser suffisamment les différences sexuelles et les divisions de classe, de race, ou d'ethnie qui toutes, ont une influence importante sur le statut social et économique des femmes⁴⁸. C'est dans ce contexte que l'approche « Genre et développement » (GED) est apparue comme une solution de rechange et de correction des insuffisances des approches précédentes.

1.1.2- Genre et développement

L'approche « Genre et Développement » (GED) se veut transversale. Pour les théoriciens de GED, il est plus logique de comprendre les problèmes des femmes en relation avec les hommes afin de pouvoir saisir les rôles et les besoins sociaux selon le genre. L'approche GED va au-delà de la différence biologique hommes/femmes. Elle prend en compte le social et le culturel. Elle prend appui sur une perspective holistique étudiant l'intégrité de l'organisation sociale, de la vie économique et politique, afin de comprendre la formation des aspects

⁴⁸Massan D'Almeida, 2006, « Comprendre le concept du genre », *In Genre en action*, En ligne, <http://www.genre.en.action.net/spip.php?article5514>, Page consultée le 25/03 2012.

particuliers de la société, la dynamique sociale. Elle montre que la position qu'occupe chacun est déterminée par la société puis affirme que les hommes et les femmes créent et perpétuent la société. Ils déterminent la répartition des tâches, mais les bénéfices et les souffrances sont mal partagées. Ils ont des rapports différents et évoluent dans des secteurs différents de la communauté. Compte tenu de leurs rôles sociaux, les hommes peuvent selon leur plaisir restreindre ou élargir les options des femmes. Il n'est donc pas surprenant que le développement s'observe de façon différente sur les hommes et sur les femmes car chaque catégorie exerce une influence différente sur les projets et les ressources.

L'approche « Genre et développement » (GED) est donc perçue comme une solution pour corriger les autres approches précédentes que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas que d'ordre biologique mais également socioculturel. Le concept de genre est le principal objet de théorisation du GED et est supposé permettre une analyse plus complète et pragmatique des problèmes des femmes. Il induit parallèlement le rejet systématique du déterminisme biologique qui est dans le mot « sexe » et renvoie aux catégories sociales permettant ainsi, de questionner les rôles sociaux.

L'approche genre vise à équilibrer les rapports de pouvoir entre homme et femme. Contrairement aux approches précédentes, elle ne vise plus seulement les projets dédiés qu'aux femmes mais aux deux sexes. Elle nous assure une distribution équivalente des ressources, des bénéfices et des chances dans les diverses couches de la société et des groupes marginalisés dont font partie les femmes (PNUD, 2010). Le tableau 1 fait une distinction entre le courant « Femme et Développement » et le courant « Genre et Développement ».

Tableau 3: Distinction entre « Femme et Développement » et « Genre et Développement »

	FEMMES ET DÉVELOPPEMENT (FED)	GENRE ET DÉVELOPPEMENT (GED)
N°1 : Le centre d'attention	Les femmes	Les relations entre les femmes et les hommes
N°2 : Le problème de départ	L'exclusion des femmes du processus de développement	L'inégalité des relations de pouvoir qui empêche le développement équitable et la pleine participation des femmes
N°3 : L'objectif	L'intégration des femmes dans le processus du développement	Le développement équitable avec des femmes et des hommes comme décideurs
N°4 : La solution	L'intégration des femmes dans le processus existant du développement	La transformation des relations et la redistribution des pouvoirs, donc l'évolution du mode de développement
N°5 : Les stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de projets de femmes et de projets intégrés • Augmentation de la productivité des femmes • Augmentation du revenu des femmes • Renforcement des compétences des femmes au sein du foyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins pratiques formulés par les femmes et les hommes • Mise en évidence des intérêts stratégiques des femmes • Renforcement du pouvoir et de l'autonomie des femmes (<i>empowerment</i>)

Tiré de l'Association Adéquations, 2009, p.2

Source : Association Adéquation, 2009

1.1.3- Revue de la loi sur la parité

Le concept de la parité en politique a été lancé en 1989 par Claudette April, au Conseil de l'Europe. Selon elle, la parité est le pilier qui manque à la démocratie. Elle poursuit que si la démocratie signifie « *la gouvernance pour le peuple et par le peuple* », ce peuple est composé d'hommes et de femmes

équivalents⁴⁹. Pour Maître Mamadou Lamine Fofana, la parité au sens propre signifie une égalité générale entre les hommes et les femmes, telle que proclamée par les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux que sont ;

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 qui met en exergue l'égalité des sexes en ses articles 1, 7 et 10.

- Article premier : « *Tous les Etres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

- Article 7 : « *Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égalité de protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination* ».

- Article 10 : « *Toute personne a droit en pleine égalité à ce que sa cause soit étendue équitablement par un Tribunal indépendant et impartial, qui décidera soit, de ses droits et obligations, soit du bien être fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle* ».

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 Décembre 1966 en son article 3 dispose « *les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés par lui* ».

- La Convention internationale sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 Décembre 1965 en son article 5 dispose « *Conformément aux obligations énoncées à l'Article 2, les Etats parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit* ». Il poursuit en disant que les droits politiques sont notamment le droit de participer aux élections et d'être

⁴⁹Claudette APRIL, *Qu'est ce que le concept de parité ?*, intervention du 22 novembre 1997 à Chartres (Eure et Loir). En ligne, <http://ourworld.compuserve>.

candidat selon le système du suffrage universel et égal, le droit de prendre part au Gouvernement, ainsi qu'à la direction des affaires publiques à tous les échelons, le droit d'accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques.

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 Décembre 1979 en son article 3 dispose « *les Etats parties prennent dans tous les domaines, notamment politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées y compris d'ordre législatif pour assurer le développement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes* ».
- la Déclaration et la Plateforme d'action de Dakar de 1994 ;
- la Déclaration et la Programme d'action de Beijing de 1995 ;
- la Résolution 1325 de l'an 2000 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes.

Au-delà des instruments juridiques internationaux, l'Afrique n'a pas été en reste. Le principe universel d'égalité et de non-discrimination entre les femmes et les hommes constitue l'un des engagements fondamentaux consacrés dans les instruments juridiques fondateurs de l'Union africaine et dans le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes africaines en 2003. Au plan régional africain, nous disposons de :

- La Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples de Juin 1981 en son article 3 dispose: «*Toutes les personnes bénéficient d'une totale égalité devant la loi* ». «*Toutes les personnes ont droit à une égalité protection de la loi* »;
- la Déclaration et les Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2000.
- la Déclaration solennelle des chefs d'Etat sur l'égalité des sexes en Afrique (2004) ;
- la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007).

A cet effet, le Sénégal a compris que ses objectifs de développement ne pourront être atteints que si les hommes et les femmes bénéficient de tous leurs droits et libertés fondamentaux. C'est pour cela que la démarche utilisée par le Gouvernement du Sénégal est empreinte du souci d'égalité et d'équité du genre et comprend, dès l'aube de l'indépendance, une politique de promotion de la femme régulièrement inscrite dans le cadre macroéconomique de développement y compris le cadre politique, social et culturel du Sénégal. Selon Fatou Sarr, « *c'est la colonisation qui a exclu les femmes du pouvoir, car la première force de résistance que les colonisateurs ont rencontrée avait à sa tête une femme nommée NdatéYalla et la dernière résistante à être déportée était une femme du nom de Aline SitoéDiatta* »⁵⁰.

Diverses définitions ont été données à ce concept de parité par les Sénégalais. Il devient alors polysémique. Pour le professeur Amsatou Sow Sidibé, la parité est une question d'équité, de justice, de respect des droits de l'être humain, de développement en reconnaissant l'importance du rôle de la junte féminine. Maître Ndèye Fatou Touré, quant à elle, la considère comme un droit et non un mouvement favorable à la femme. Mais, elle constitue aussi une source profonde de modification de la place de la femme dans la société. Elle prévoit l'introduction d'un nombre égal et alternatif de candidats féminins et masculins sur les listes électorales si l'on sait que les systèmes et les processus électoraux constituent une des entrées les plus importantes à des postes de pouvoir et de prise de décision. C'est donc au niveau des partis politiques que les principes de l'égalité des femmes et l'autonomisation des sexes doivent être mis en pratique. Les mouvements ou partis politiques, en leur qualité d'institutions qui peuvent appuyer la construction de la démocratie, vont fournir un environnement propice à la participation significative des hommes et des femmes.

Au plan sénégalais, les instruments suivants existent :

⁵⁰Fatou Sarr docteur en Anthropologie et Sociologie du politique la parité au Sénégal ; leçons d'hypocrisies [www. Dakaractu.com](http://www.Dakaractu.com).

- La Constitution du 22 Juin 2001 en son article 7 alinéa 4 dispose : « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit » ;
- La révision constitutionnelle de la Loi 2008-30 du 7 Août 2008, en instaurant la parité Homme-Femme pour l'accès aux fonctions et mandats publics, a ajouté à l'alinéa 5 à l'article 7 la disposition suivante : « *la Loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions* » ;
- La loi 2010/11 du 28 Mai 2010 instituant la parité absolue homme et femme vient compléter cette disposition constitutionnelle en tant que mesure législative d'application au niveau de toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Selon ce texte en son article 2, les listes des candidats sont alternativement composées de personnes des deux sexes » ;
- « Lorsque le nombre des membres est impair la parité s'applique immédiatement au nombre pair qui suit » ;
- « Les listes des candidatures doivent être conformes aux dispositions légales définies ci-dessus sous peine d'irrecevabilité c'est-à-dire qu'elles sont rejetées d'office » ;
- Un acte réglementaire intervient pour déterminer les conditions d'application de ces dispositions qui sont insérées au Code électoral ;
- Le décret 2011/819 du 16 juin 2011 portant application de la loi va dans le détail de la volonté du législateur en précisant en son article premier : « *Les listes de candidatures à l'élection dans les institutions sont alternativement composées de personnes de deux sexes sous peine d'irrecevabilité* ».

Avec la parité, le Sénégal a rejoint des pays africains comme l'Angola, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la République unie de Tanzanie et l'Ouganda qui ont, au fil du temps, réussi à accroître le nombre de femmes dans les Assemblées législatives à travers l'adoption d'une Constitution ou avec des mesures législatives pour promouvoir l'équilibre du genre dans tous les processus de

gouvernance et de prise de décision. De plus, elle vient à son heure car, les femmes constituent plus de 52 pour cent de la population totale et ne constituent que 22% des membres de l'assemblée et 7% des maires du Sénégal (7 femmes maires sur 107). Ce désavantage des femmes par rapport aux hommes s'explique par le regard porté sur elles par la société et qui est d'ordre culturel et aussi sociologique. A cet égard, il faut rappeler que les femmes sénégalaises ont connu trois réalités dans ces domaines, le Gréco-romain du fait de la colonisation, l'Arabo-berbère apporté par l'islamisation et le négro-africain qui est son origine. Dès lors, le défi consiste à transformer les mentalités et les perceptions qui empêchent l'égalité des sexes d'être une priorité en créant les conditions qui permettent la transformation des pratiques socioculturelles discriminatoires, des systèmes juridiques et politiques et des processus.

Bien que le projet de loi ait été votée par la grande majorité des membres de l'Assemblée, les observateurs locaux soulignent la nécessité de construire une solide prise de conscience du public ainsi que la volonté de la part de tous les acteurs politiques de mettre en œuvre la loi, pour ainsi, veiller à ce que les femmes jouissent d'opportunités égales dans la course aux postes électifs et que les partis politiques eux-mêmes respectent les principes de parité lors de l'élaboration des listes de candidats. Toutefois, il existe des limites objectives de la Loi. Il est nécessaire pour Maître Fofana, de faire évoluer les comportements et les visions de la société. La contrainte paritaire imposée récemment dans le texte de loi sur le ticket présidentiel limite la portée de la Loi sur la parité. De plus, les femmes sont assujetties à plusieurs contraintes d'ordre socio-culturel et économique. Le problème de compétence vient s'y ajouter. Il existe une autre question fondamentale au niveau de la présence alternative sur les listes des hommes et des femmes au cas où les listes sont impaires.

1.1.4-Genre et Environnement

Depuis les années 70, des chercheuses se sont penchées sur les questions du genre et de l'environnement. Selon le magazine « Ecologie », des actions collectives de femmes contre la détérioration de leur environnement se sont amplifiées à l'échelle de la planète confirmant « qu'elles sont nombreuses à partager la même colère, la même inquiétude et le même sens des responsabilités quant à la préservation des bases de la vie qu'elles soient environnementales ou sociales »⁵¹. Les études réalisées recouvrent divers courants reliant les points de vue féministes sur l'environnement avec les constructions sociales du genre et de l'identité. Les écoles de pensée les plus déterminantes ont été : l'écoféminisme et l'écologie politique féministe.

1.1.4.1- L'écoféminisme

L'écoféminisme est né de différents mouvements sociaux parmi lesquels des mouvements féministes, pacifistes et écologiques à la fin des années 70 et au début des années 80. Parmi ces nombreux mouvements, les pensées des féministes et celles des femmes écologistes ont entraîné la naissance de ce courant. D'après France Chabod et Marie-Anne Guéry (2013) :

« Il ne s'agit ni d'une simple juxtaposition de deux termes « féminisme et écologie », ni d'une addition de deux courants de pensée, mais d'un nouveau concept établissant les liens entre les deux. C'est donc une nouvelle école de pensée qui explore, redéfinit et politise les connexions entre les femmes et la nature »⁵².

⁵¹ « Ecologie: quand les femmes comptent » 2003, Collectif femmes et changements, éditions L'Harmattan, 218p.

⁵² France Chabod, Marie-Anne Guéry, 2013, *Fonds Ecologie-Féminisme*, Centre des Archives du Féminisme Angers, pp.1-8.

Ses principes ont été écrits par Rachel Carson⁵³ dans son ouvrage *Silent Spring*, publié en 1962. Mais, le terme écoféminisme est introduit pour la première fois par Françoise d'Eaubonne⁵⁴ dans son livre « *Le féminisme ou la mort* », publié en 1974. Elle s'est inspirée des écrits de Simone de Beauvoir⁵⁵ dans « *Le deuxième sexe* », publié en 1949 et de Serge Moscovici dans « *La Société contre nature* », publié en 1972⁵⁶. Françoise d'Eaubonne reprend la remise en cause par Simone de Beauvoir de l'essentialisation des rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes. Elle met l'analyse féministe de Simone de Beauvoir en relation avec la pensée de Serge Moscovici sur l'écologie politique pour qui, la nature n'existerait pas en elle-même, elle serait juste une construction sociale utilisée pour légitimer l'ordre existant.

La pensée écoféministe se conceptualise avec elle et la tendance écoféministe se fonda avec la présence des femmes du Front féministe, du groupe du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) et du groupeuscule Evolution, et surtout des femmes indépendantes de tout mouvement et parti. Elles créent ensemble le centre d'information « *Écologie Féminisme* » qui était destiné à devenir le creuset d'une analyse et le point de départ d'une nouvelle action qui est: l'écoféminisme⁵⁷. Ce groupe autour de Françoise d'Eaubonne» était à l'origine de tracts et de pétitions, tels que l'appel à la grève de la procréation en 1974, lors de la conférence de Bucarest sur la population pour lutter contre le patriarcat, le sexisme et les centrales nucléaires⁵⁸. Toutefois, le terme

⁵³ Rachel Carson, 2011, *Printemps silencieux*, collection "Domaine sauvage, éditions Wild project, 400p.

⁵⁴ D'Eaubonne, Françoise, 1974, *Le féminisme ou la mort*, Collections Femmes en mouvement, Ed. Pierre Horay, Paris, 275 pages.

⁵⁵ Simone de Beauvoir, 1949, *Le Deuxième Sexe*, tomes I et II, éd. Gallimard, 400p.

⁵⁶ France Chabod, Marie-Anne Guéry, 2013, *Fonds Ecologie-Féminisme*, Centre des Archives du Féminisme Angers, pp.1-8.

⁵⁷ F. Chabod et *al.op. cit.* p. 6.

⁵⁸ Maria Mies, et Vandana Shiva, no date, *Introduction: Pourquoi nous avons écrit ce livre ensemble* pp. 20-24.

écoféminisme est devenu populaire uniquement dans le contexte des nombreuses protestations et d'activités contre la destruction de l'environnement causée par des désastres écologiques répétés. Par exemple, la fusion de Three Mile Island poussa un grand nombre de femmes, aux Etats Unis, à se rassembler dans la première conférence écoféministe « Femmes et Vie sur Terre ». En Mars 1980, une conférence sur l'écoféminisme a été organisée à Amherst. Selon Ynestra King, une des organisatrices de cette conférence:

« L'écoféminisme traite de rapports et d'intégralité entre la théorie et la pratique. Il affirme la force et l'intégrité particulière de tout être vivant. Pour nous, le 'Snail darter' (petit poisson cyclopteridae) doit être pris en considération au même titre que le besoin en eau d'une communauté, le marsouin au même titre que l'envie de thon, et, au même titre que Skylab, les créatures sur lesquelles il risque de tomber. Nous constituons un mouvement identifié comme féminin et nous croyons que nous avons un travail spécial à faire en ces temps périlleux. Nous voyons comme des problèmes féministes, la dévastation de la terre et de ses êtres par les guerriers d'entreprises et la menace d'annihilation nucléaire par les guerriers militaires. C'est la même mentalité masculiniste qui voudrait nous dénier notre droit sur notre propre corps et notre propre sexualité, et qui dépend de multiples systèmes de domination et de pouvoir étatique pour arriver à ses fins »⁵⁹.

L'écoféminisme a mis donc au cœur de sa réflexion les connexions entre la domination des hommes sur la nature et celle qu'ils exercent sur les femmes⁶⁰. Il essaie de mettre au banc des accusés la domination sous toutes ses formes avec tout ce qui en découle, « le phallocratisme, le sexisme, le patriarcalisme d'une

⁵⁹ Ynestra King, 1983, "The Eco-Feminist Perspective", in Caldecott, L.&S. Leland, Reclaiming the Earth: Women Speak out for Life on Earth. *The Women's Press*, Londres, p.10.

⁶⁰ F. Chabod et al. op. cit. p.7.

part, la destruction de l'environnement, la consommation pour les profits, d'autre part »⁶¹. Toutefois, force est de constater qu'au début de ce courant de pensée, certaines auteures prônaient l'idée qu'il avait un rapport privilégié entre les femmes et la nature. Réunies sous le courant d'éco-féminisme culturel, Mary Daly⁶² (1978) souligne que certaines attribuent cette connexion à des attributs biologiques intrinsèques et tiennent ainsi un discours essentialiste sur la nature des femmes.

D'autres auteures, réunies sous le qualificatif d'éco-féminisme social, perçoivent l'affinité spéciale entre les femmes et la nature comme le fruit d'une construction sociale⁶³. Ce courant de pensée considère que la position des femmes est par essence plus proche de la nature car, dans le cadre de la division sexuelle du travail, le travail féminin a toujours impliqué une étroite relation avec la nature. Les femmes sont décrites comme des gestionnaires de l'environnement par nature privilégiées qui, depuis des générations, ont accumulé des connaissances spécifiques, différentes et plus appropriées que celles des hommes en général sur les processus naturels. Selon cette approche, la relation femme/nature est réciproque, symbiotique, harmonieuse, mutuelle et conjointe car les femmes dépendent étroitement de la nature pour satisfaire les besoins de subsistance⁶⁴. Pour Walter Sandra (2003) : « *de par leur rôle social, elles peuvent donc moins se distancier de la nature et que, de plus, ce rôle est source de leur subjugation. Ainsi, elles peuvent partager avec la nature le sentiment d'être*

⁶¹ *Ecologie: quand les femmes comptent*, 2003, Collectif femmes et changements, L'Harmattan, www.egalite-infos.fr, pp. 3-4.

⁶² Mary Daily, 1998, "Quintessence Realizing the Archaic Future: A Radical Elemental Feminist Manifesto", *Beacon Press*, 288p.

⁶³ Sandra Walter, 2003, « *Genre, gouvernance et environnement : une revue de la littérature* », IUED, Genève, 58p.

⁶⁴ Rosi Braidotti et al, 1994, « Les femmes, l'environnement et le développement durable », *Cahiers genre et développement*, pp. 4-11.

dominées »⁶⁵. D'autres femmes aussi qui sont dans des mouvements écologiques, pacifistes, féministes et sanitaires ont découvert une interconnexion et une dimension spirituelle de la vie. Les premières écoféministes à être accusées d'essentialisme sont celles qui tracent un lien spirituel quelconque entre les femmes et la nature. Selon Mies et Shiva, la prise de conscience de cette interconnexion a parfois été elle-même appelée spiritualité. La pertinence écologique de cette spiritualité repose sur la redécouverte du caractère sacré de la vie selon lequel la vie sur terre peut seulement être préservée si les gens percevaient toutes les formes de vie comme étant sacrées et les respectaient en tant que telles. Il faudrait organiser des célébrations de cette sacralité, par des rituels, des danses et des chants de temps en temps.⁶⁶ La spiritualité, dans ce contexte, s'efforce de guérir la terre.

La principale source des critiques contre l'écoféminisme est justement ce rapport privilégié qu'on accuse souvent d'essentialisme. Susan Griffin (1978) insiste sur le besoin des femmes de retrouver leur amour de la terre, le lien intrinsèque entre les femmes et la nature et le destin partagé des deux⁶⁷. Mais, pour Gilbert Rist, (1996) de telles analyses rendent l'écoféminisme désuet. Il montre que la relation entre les femmes et la nature est profondément ancrée dans le contexte institutionnel qui régit la vie des différentes sociétés du monde⁶⁸. Ses critiques sont apportées pour la plupart par les écoféministes structuralistes qui partent du système social et de la domination pour donner des explications.

⁶⁵W. Sandra, op. cit.98.

⁶⁶Maria Mies et Vandana Shiva, no date, « Pourquoi nous avons écrit ce livre ensemble », p19-24p.

⁶⁷ SusanGriffin, 1978, *Woman and nature: the roaring inside her*, Harper and Row, New York, 263 p.

⁶⁸ Gilbert Rist, 1996, « Le développement: Histoire d'une croyance occidentale », *Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques*, Paris, p. 33, 426p.

Deux courants principaux se sont formés au sein de l'écoféminisme à partir de cette étude de la domination :

- Il a d'abord les approches empiriques qui cherchent à étudier l'impact de la dégradation environnementale sur la vie des femmes. À ce sujet, Eaton (2005) affirme: *«Les connexions sont établies entre les réalités vécues quotidiennement et les forces plus importantes entraînant une augmentation du stress et de la souffrance»*⁶⁹. On s'intéresse au vécu des femmes, à leur quotidien et aux liens qui existent entre la détérioration de celui-ci et de la nature. Par exemple, la sécheresse des cours d'eau obligeant les femmes à traverser des distances croissantes afin d'obtenir de l'eau pour le ménage, l'impact de la pollution nucléaire sur les grossesses ou encore la présence de produits toxiques dans les produits ménagers dont les principaux usagers sont des femmes, sont tous des exemples de thèmes étudiés au sein de l'approche empirique ;
- Ensuite, il y a les approches qu'Eaton dénomme le culturel symbolique: *« Le couplage historique de la féminisation de la nature et de la naturalisation des femmes a conduit à une domination qui se renforce mutuellement » Dans ces cas, il est moins question d'étudier directement le vécu des femmes au quotidien, mais plutôt d'étudier les rapports de forces historiques qui ont permis l'élaboration de systèmes de domination et à voir en quoi les différentes sphères de travail, les différentes formes de scolarité et d'éducation familiale s'inscrivent dans un dynamisme de domination des femmes et la nature*⁷⁰.

Warren (1996) souligne dans « Philosophie de l'écologie féministe » que *la domination historique des femmes et de la nature est énormément liée à la manière dont la femme et la nature ont été conceptualisées dans le savoir occidental. Cette conceptualisation est basée d'abord sur des dualismes*

⁶⁹ Heater Eaton, 2005, *Introduction to Ecofeminist Theologies*, T&T Clark International, New York, 142 p.

⁷⁰H. Eaton, op. cit. p.123.

*hiérarchiques qui subordonnent à la fois femme et nature. Ensuite, elle est basée sur la division historique scientifique basée sur le sexe et le genre, particulièrement pour ce qui est du développement de la conscience et de la personnalité*⁷¹.

Françoise d'Eaubonne dénonce du patriarcat qui a réussi à dominer et à soumettre les deux sources de la vie : la femme et la nature. Elle affirme que « *le drame écologique découle directement de l'origine du système patriarcal* »⁷², que *l'on peut rapporter à deux faits qui se sont produits au début du néolithique: « L'appropriation par les hommes de l'agriculture et la découverte du processus de la paternité*»⁷³. Le système mâle est responsable des menaces sur l'humanité à travers le capitalisme qu'il considère comme le dernier stade du patriarcat. Dans « *Le Féminisme ou la mort* », elle écrit qu'il s'agit : « *d'arracher la planète au mâle d'aujourd'hui pour la restituer à l'humanité de demain, car si la société mâle perdure, il n'y aura plus demain d'humanité*». Mais, *il ne s'agit pas d'un simple renversement, car elle ajoute dans ce même ouvrage : « non pas le matriarcat mais la fin du pouvoir pour libérer l'humanité dans son ensemble »*.

On voit donc que l'écoféminisme n'est rien d'autre qu'un mouvement politique qui se veut un projet contre la domination qui considère la nature comme un tout et que par conséquent la fragmentation de la nature n'est qu'un outil de domination. Il s'intéresse aux parallèles qui peuvent être tracés entre la domination des femmes par les hommes, du Sud par le Nord, de la nature par les humains, des pauvres par les riches. Mies (1993) écrit: *Notre objectif est [...] d'exprimer notre diversité et de différentes manières, corriger les inégalités inhérentes dans les structures mondiales qui permettent le Nord de dominer le*

⁷¹Karen Warren, 1996, "Ecological Feminist Philosophie", Bloomington, *Indiana University Press*, 270 p.

⁷² Françoise d'Eaubonne, op. cit. p.45.

⁷³ibid.

*Sud, les hommes de dominer les femmes, et le pillage frénétique des ressources encore plus importante.*⁷⁴

Maria Mies et Vandana Shiva, comme d'Eaubonne, découvrent en analysant les causes qui ont conduit aux tendances destructrices qui menacent la planète, ce qu'elles appellent le système mondial du capitalisme patriarcal. Elles montrent que ce système s'est construit et se maintient, selon elles, par la colonisation de femmes, de peuples étrangers et de la nature qu'il détruit graduellement. Les processus de modernisation et de développement étaient responsables de la dégradation du monde naturel, frappaient plus durement les femmes que les hommes⁷⁵. Ynestra King écrit que: « *En défiant ce patriarcat, nous sommes loyales envers les générations futures, envers la vie et envers cette planète elle-même. Nous en avons une compréhension profonde et particulière, à la fois au travers de nos natures et de nos expériences de femmes* »⁷⁶. Elle critique la prépondérance de la société patriarcale capitaliste et la globalisation de l'économie de marché comme facteurs de mise en péril des générations futures et de l'environnement. Elles démontrent comment le système capitaliste, dont le résultat est une menace généralisée contre la vie sur la planète, s'est construit et se maintient à travers la destruction de la nature et les processus de modernisation.

Toutefois, certaines femmes, en particulier les citadines des classes moyennes, éprouvent des difficultés à percevoir des points communs entre leur propre libération et celle de la libération de la nature. Ceci provient selon Mies et Shiva de ce que le patriarcat capitaliste a créé une anthropologie qui dichotomise structurellement la réalité, et oppose les deux parties l'une contre l'autre dans un rapport hiérarchique. L'une est toujours considérée comme supérieure. Elle se

⁷⁴M. Mies et al., op. cit. p.9.

⁷⁵M. Mies et al., op. cit. p.3.

⁷⁶Y. King, op. cit. p.10.

développe et progresse aux dépens de l'autre. Ainsi, Mies et Shiva avancent que la nature est subordonnée à l'homme, la femme à l'homme, la consommation à la production, et le local au global.

Les féministes ont depuis longtemps critiqué cette dichotomie, en particulier la division structurelle entre homme et nature, qu'elles considèrent comme analogue à celle de l'homme et de la femme⁷⁷. Des femmes ont simplement renversé cette dichotomie hiérarchique en se considérant comme supérieures aux hommes. Selon elle, cette vision du monde voit l'autre, non pas comme un simple objet mais comme un ennemi. De ce fait, dans la lutte qui en résulte, l'une des parties survivra par la subordination et l'appropriation de l'autre.⁷⁸

Catherine Larrière, elle, montre plusieurs variantes d'écoféminisme. Il s'agit d'un écoféminisme culturel, qui se réclame d'une éthique du *care*, et un écoféminisme plus social et politique, qui, localisé au Sud, apporte, dans l'analyse, un troisième type de domination, la domination coloniale et post-coloniale qui pèse plus spécifiquement sur les femmes. L'idée qui se dégage est que l'écoféminisme développe, selon Larrière, un nouveau type d'attention aux questions environnementales liées à la santé et à la vulnérabilité et met en question une autonomie de l'économie qui occulte sa double dépendance vis-à-vis du foyer et vis-à-vis de l'environnement terrestre⁷⁹.

Ramatou Amadou Madougou (2000) quant à elle, explique que les écoféministes structuralistes partent des différences identitaires, raciales,

⁷⁷Ortner Sherry, 1974, "Is Female to Male as Nature to Culture ?" In: Rosaldo M. Z & Lamphere L., *Women, Culture and Society*, Stanford University Press, pp.68-87.

⁷⁸Mies et al., op. cit. p.20.

⁷⁹Catherine Larrière, 2012, *L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe*, *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 22 | 2012, mis en ligne le 21 juin 2014, consulté le 12 avril 2014. URL : <http://traces.revues.org>.

ethniques et idéologiques pour expliquer la relation femme et environnement. Elle admet que cette relation est un construit social mais également une construction idéologique et culturelle ayant émergé dans différentes sociétés. Ainsi donc, l'exploitation et la domination des femmes et de la nature par les structures sociopolitiques et économiques constituent leur domaine d'investigation. Madougou (2002) en conclut que ces auteurs, se focalisant sur la colonisation de la nature, soutiennent que l'utilisation à mauvais escient de l'environnement pour la croissance économique pèse lourd sur les sociétés des pays en voie de développement, frappant durement les femmes et les enfants en tant que groupes vulnérables.

Au total, nous pouvons dire que la pensée écoféministe est pertinente dans la mesure où elle explique l'histoire de la domination des femmes et de la nature par les hommes et donne surtout les pistes pour sortir de cette domination en montrant que les femmes ont un véritable rôle à jouer dans la protection de l'environnement. Cependant, la limite de ce courant de pensée est de vouloir expliquer le rapport entre la femme et nature en s'appuyant sur des arguments spirituels et essentialistes qui restreignent le débat scientifique. Il conduit aussi, à notre avis, à la création de femme fatale acceptant naturellement son statut d'infériorité. Cette limite est aussi perçue par d'autres féministes qui vont créer un courant appelé « Femme- Environnement- Développement ».

1.1.4.2-Femme- Environnement- Développement »

Les années 1980 sont marquées par de multiples rencontres internationales sur le thème « Femme-Environnement-Développement ». Ces rencontres ont fait la promotion de la femme comme gestionnaire exemplaire de l'environnement. Il a vu le jour lors de la conférence de Nairobi en 1985. A cette occasion, un atelier est tenu sur le rôle des femmes en tant que gestionnaires de l'environnement. Leur implication était perçue comme indispensable pour atteindre un développement durable. Wangari Maathai, dirigeante du Green Belt Movement au Kenya, et Vandana Shiva ont participé très activement à cette rencontre. En se

référant à des exemples sur la foresterie et l'agriculture, elles y ont montré que l'implication des femmes à la gestion de l'environnement est importante pour la réussite d'un développement durable. Les études qu'elles y ont présentées selon Braidotti et *al.* (1994) ont été des outils centraux dans l'avancement du débat sur le thème et dans la reconnaissance internationale des problèmes expérimentés par les femmes au niveau de la gestion des ressources naturelles⁸⁰. Ainsi, depuis 1985, l'appel à la participation des femmes à des projets de gestion et de régénération des ressources naturelles en milieu rural est devenu, d'après Karine Gagné (2010), la norme dans les programmes de développement⁸¹. Les questions du développement de la femme et de l'environnement ont commencé à prendre de plus en plus d'importance dans les forums liés au développement.

D'après Shiva, le rôle des femmes dans le mouvement Chipko est une preuve que le principe féminin de création et de préservation doit être la base d'un modèle alternatif de développement mondial. Ce principe a été accueilli par de nombreuses organisations qui s'activent dans le développement. Selon Rico (1998), les décideurs manifestent une volonté de renforcer la présence des femmes dans les instances de décision environnementale, dans l'administration de l'environnement et de leur fournir une éducation et une formation sur les enjeux environnementaux. D'après les conclusions issues de la conférence, les femmes doivent prendre pleinement conscience du rôle fondamental qu'elles jouent dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Mais, c'est avec le rapport de Bruntland que les femmes sont reconnues comme de véritables actrices du développement durable. A cet effet, la perception de femmes pauvres du Sud fait place à celle d'agents forts possédant

⁸⁰Rosi Braidotti, Ewa Chariewicz, Sabine Hausler, Sabine, Saskia Wieringa, 1994, *Women, the Environment and Sustainable Development: Towards a Theoretical Synthesis*, Zed Books Ltd, London, p.86.

⁸¹Karine Gagné, 2010, « Écoféminisme et développement : L'impasse de l'essentialisation du lien femme/nature », Université de Montréal, *Altérités*, vol. 7, no 1, pp 39-60.

des savoirs et des savoir-faire spécifiques en rapport à l'environnement. Dans le cadre du discours sur le développement durable, le rôle des femmes est donc mis en avant. Le modèle de développement actuel avec sa conception économiste de la "sustainability" fut remis en question au profit d'une approche plus holistique du développement durable qui tient compte de ses dimensions politiques, sociales et culturelles. Désormais, la nécessité de renforcer les femmes dans la participation active au processus de décision économique et politique est un objectif afin d'assurer que les résolutions prises se réalisent avec succès. On ne se focalisait plus ni sur les femmes comme des victimes de la crise environnementale ni sur les explications de la domination de la femme et de la nature par le système patriarcal mais sur les rôles que peuvent jouer les femmes dans la gestion de l'environnement. Ces rôles se justifient pour deux raisons d'après Braidotti et *al.* (1994):

- Leur connaissance et leur expérience intime de l'environnement liées à leur travail quotidien proche de l'environnement ;
- L'idée du principe féminin reprise à Vandana Shiva, c'est-à-dire: l'hypothèse de capacités empathiques particulières des femmes par rapport à la nature.

Joekes, Green et Leach(1996) notent que l'approche « Femme-Environnement Développement » a le mérite d'être claire au niveau des politiques à mettre en œuvre dans les projets environnementaux. Les femmes doivent être intégrées à part entière, non seulement pour en bénéficier, mais aussi que les projets ne souffrent pas de leur exclusion. Les groupes de femmes sont considérés comme le véhicule approprié pour l'action communautaire environnementale.

Toutefois, des auteurs montrent les limites de ce discours. Sandra Walter (2003) affirme que cette approche ne garantit pas la prise en compte de leurs intérêts, notamment lorsque les femmes ont une présence minimale dans les conseils communautaires. Ainsi, le risque d'affecter négativement la position des

femmes n'est pas négligeable lorsque, par exemple, les nouvelles ressources pour un projet sont allouées aux hommes par le conseil et lorsque le conseil formalise les droits d'accès et d'usage en diminuant les droits traditionnels d'usage des femmes. Ces prescriptions ont cependant été mises en œuvre par des agences de développement et ONG⁸². Joekes et al. (1996) exposent les principaux défauts des politiques environnementales issues de cette approche. Selon eux, les politiques s'intéressent au rôle reproductif des femmes mais sans considération des interactions dynamiques avec le rôle des hommes.

Ils perçoivent les femmes comme gestionnaires de ressources efficaces et comme des réserves de travail non-exploitées, d'où une tendance à faire appel à elle sans les rémunérer dans des activités qui ne satisfont pas leurs propres besoins ou dont elles ne contrôlent pas le bénéfice. D'après elles, le courant « Femme-Environnement-Développement » présente toutes les femmes comme étant pareilles, assumant donc une homogénéité des intérêts en vertu de leur sexe. Et, ce faisant, tendent à marginaliser les intérêts de certaines qui sont moins bien représentées dans de telles organisations⁸³.

D'après Braidotti et al. (1994), une participation des femmes à toutes les phases du projet est nécessaire. Ils estiment que cela aboutira automatiquement à leur autonomisation car, comme dans l'écoféminisme, on suppose que les intérêts de la nature et ceux des femmes sont les mêmes. Dans une telle perspective, on suppose que les préférences des femmes vont s'accorder à celles des décideurs. Ce qui d'après Jackson, (1993) par l'absence d'une véritable analyse genre et par une vision restrictive et homogénéisatrice des femmes comme étant sensibles aux problèmes environnementaux, travailleuses et prêtes à coopérer. Or, il peut y

⁸²Walter Sandra, 2003, « Genre, gouvernance et environnement : une revue de la littérature », IUED, Genève, pp. 25-58.

⁸³ Susan Joekes, Cathy Green, Melissa Leach, 1996, *Integrating Gender into Environmental Research and Policy*, Washington DC: USAID p 26.

avoir des contradictions substantielles entre les intérêts des femmes et les politiques environnementales. Jackson montre que l'instrumentalisation des femmes pour la protection de l'environnement dans les projets de développement, peut provoquer l'augmentation de leurs tâches, la mise en place de programmes de planning familial, qui se focalisent sur les femmes et emploient souvent des méthodes coercitives⁸⁴.

En effet, ces dernières sont perçues comme un véhicule à travers lequel les objectifs des politiques environnementales peuvent être atteints. D'après Guijt (1997), on se contente donc souvent d'ajouter les femmes à des projets qui servent plus les besoins de l'environnement que ceux des femmes⁸⁵. Une autre limite est que la situation des hommes, que ce soit en relation à l'environnement ou aux femmes, n'est pas prise en compte par ce courant. Les critiques de cette approche vont conduire à l'émergence d'un nouveau courant qui rassemble diverses approches avec différents centres d'intérêts. Il s'agit du courant « Genre - Environnement- Développement ».

1.1.4.3- Genre Environnement Développement

Ce courant est représenté principalement par Bina Agarwal. Elle surnomme son approche d'« écologie politique féministe » où elle présente la nature politique des relations de genre. Selon elle, cette approche permet d'identifier les différences existant entre divers groupes de femmes et entre divers groupes d'hommes. Ces différences n'apparaîtront pas si on se concentrait seulement sur les femmes d'après elle. Agarwal (1992) critique les études précédentes c'est-à-dire l'écoféminisme et le courant « Femme-Environnement-Développement »

⁸⁴ Cécile Jackson, 1993, "Questionning Synergism: Win-Win with Women in Population and Environment Policies?" in *Journal of International Development*, vol 5, No. 6, p.663, pp. 651-668.

⁸⁵ Irène Guijt, 1994, « *Faire la différence : l'intégration de l'analyse genre dans la formation de PRA* », IIED, London, p.14, 55p.

qui, selon elle, perçoivent les femmes comme une catégorie homogène, situent la domination des femmes et de la nature presque seulement dans l'idéologie, en négligeant donc les causes matérielles de cette domination liées aux rapports de pouvoir économiques et politiques. Ces courants, selon Agarwal, n'abordent pas le contexte dans lequel cette domination idéologique se produit et se transforme et comment certains groupes dominants parviennent à contrôler la production idéologique à leur avantage. Elle affirme aussi que ces courants ont une tendance à l'essentialisme⁸⁶.

Elle propose donc une approche différente qui insiste sur le fait que les relations des hommes et des femmes à la nature sont enracinées dans une réalité matérielle, c'est-à-dire dans leurs interactions spécifiques avec l'environnement. Selon elle, le lien des femmes à l'environnement peut être perçu comme structuré par une organisation de la production, de la reproduction et de la distribution en fonction du genre et de la classe. La construction idéologique du genre et de la nature est une partie de cette structuration, mais elle n'est pas le tout. Pour Rocheleau & al, « *Cette approche emprunte à l'écologie politique l'importance du processus de décision et du contexte économique, social et politique qui encadrent les politiques et pratiques environnementales* ». À l'ethnie et la classe, elle ajoute le genre comme facteur crucial déterminant l'accès aux ressources et leur contrôle. L'écologie politique féministe traite de la complexité du contexte dans lequel le sexe interagit avec la classe, la race, la culture et l'identité nationale à façonner notre expérience et notre intérêt pour l'environnement.

Agarwal souligne la nécessité d'une approche plus subtile pour remplacer la mentalité actuelle qui se contente d'ajouter les femmes. Dans son analyse de la crise indienne de l'environnement, de ses causes, de ses effets, des réponses qui lui sont apportées, elle combine le niveau de la réalité matérielle et celui des

⁸⁶ Bina Agarwal, 1992, "The gender and environment debate: lessons from India" in *Feminist Studies* 18, no.1, Spring, pp 127-158.

constructions idéologiques. Les femmes sont victimes de cette crise selon des modes spécifiques à leur genre et qu'elles sont en même temps des actrices importantes de la résolution de cette crise. Elle propose de replacer l'émergence des femmes comme les principales actrices du mouvement pour l'environnement en Inde dans son contexte en rappelant que, du fait de leur marginalité, elles ont dû maintenir des liens de réciprocité avec la nature.

En récapitulant, Agarwal suggère que la forte implication des femmes dans les mouvements de défense de l'environnement, doit dès lors être comprise comme le fruit de leur position matérielle marginale dans la société. Joeques et *al.* confortent les propos d'Agarwal en avançant le fait que si les femmes ont des liens étroits avec la nature, cela n'est pas dû à l'existence d'une affinité spéciale entre les femmes et la nature, mais plutôt à la division sexuelle du travail et au manque d'autres opportunités économiques⁸⁷. Dans un autre article, Agarwal (1989) considère que le lien entre les femmes et la nature est socialement et culturellement construit et non pas biologiquement déterminé⁸⁸. Elle inscrit donc la situation matérielle des femmes à l'intérieur de la construction idéologique de la relation entre femme et nature, montrant que cette construction soutient certains intérêts particuliers. Partant de là, elle appelle à lutter pour des ressources aussi bien symboliques que matérielles. Elle propose deux possibilités:

- D'abord, il faut s'adresser aux groupes qui contrôlent des ressources ;
- Ensuite, il faut aussi s'attaquer aux façons de penser les ressources à travers des médias, des institutions éducatives, religieuses et légales ;

Selon Agarwal, les féministes devront contester et repenser les notions liées au genre tout autant que se battre contre la réelle division du travail. Les

⁸⁷S. Joeques et *al.*, op. cit. p 26.

⁸⁸Bina Agarwal, 1989, "Rural Women, Poverty and Natural Resources. Sustenance, Sustainability and Struggle for Change" in *Economical and Political Weekly*, pp.60-65.

environnementalistes quant à eux, devront réfléchir sur les représentations de la relation entre la nature et les humains tout autant que les réelles méthodes d'appropriation des ressources naturelles au profit de quelques-uns. Pour conclure, elle retient la nécessité d'une approche du développement économique plutôt transformatrice qu'orientée vers le bien-être. Jackson⁸⁹(1995) la rejoint en critiquant elle aussi les discours de certaines éco-féministes et de l'approche « Femme-Environnement-Développement ». Elle leur reproche de s'appuyer sur l'essentialisme et le déterminisme biologique pour faire leurs analyses. Elle leur reproche aussi l'absence de prise en compte du contexte social, matériel et historique. Selon elle, ces approches nient le fait que les intérêts des femmes peuvent entrer en conflit avec une attitude protectrice vis-à-vis de la nature.

Ainsi, une des limites principales de l'écoféminisme et de l'approche Femme environnement-développement est, selon Jackson (1995), qu'en parlant des femmes plutôt que du genre, elles voilent le fait que le rapport des femmes à l'environnement est socialement construit et qu'il est le fruit de rapports de pouvoir opérant au niveau du foyer, de la communauté et de la société. La relation des femmes à l'environnement ne peut donc pas être comprise en dehors du contexte institutionnel des relations de genre qui déterminent le rôle des femmes en matière de gestion et d'usage des ressources naturelles. L'auteur remet donc en question l'affirmation d'une affinité particulière entre les femmes et l'environnement. Rose (1993) le rejoint. Elle écrit que les femmes ne sont pas une catégorie homogène et leurs relations à l'environnement reflètent non seulement les différences entre les femmes (âge, caste, classe), mais aussi les relations de genre, l'économie politique locale et l'écosystème local⁹⁰. A ce sujet,

⁸⁹ Cécile Jackson, 1995, "Doing what comes naturally? Women and Environment in Development" in SEGHAL N., *Women, Housing and Human Settlement*, Ess, New Delhi, 565 p.

⁹⁰Gillian Rose, 1993, *Feminism and Geography : The Limite of Geographical Knowledge*, Polity Press Cambridge, 205p

Braidotti et al. (1994) disent que « *la différenciation sexuelle signifie que les hommes et les femmes de la même famille ont des relations différentes par rapport aux ressources et ces variations sont insérées dans les rapports de classe. Les femmes pauvres peuvent être plus ou moins respectueuses envers l'environnement dans leur comportement que les hommes et les femmes pauvres ou riches en fonction de leurs droits, leur responsabilité, leur connaissance et la position de négociation au sein de leurs familles et les communautés* »⁹¹.

Ainsi, l'hypothèse d'une synergie positive entre les intérêts de genre des femmes et les intérêts de l'environnement est fortement critiquée en ce qu'elle repose sur une négation essentialiste du social et de la construction historique du genre et de la nature. Dès lors, pour bien comprendre l'engagement des femmes dans des luttes environnementales, il est important de ne pas les désincarner de leur mode de subsistance car, bien souvent, les menaces qui pèsent sur les ressources sont avant tout des menaces qui pèsent sur le mode de subsistance. La mobilisation des femmes est donc plus souvent liée à la défense de ce mode de subsistance que motivée par des préoccupations écologiques. Par ailleurs, selon Braidotti et al (1994), étant donné que l'économie tend à reproduire les inégalités, de telles luttes ne sont pas nécessairement progressistes pour les femmes. En fait, bien souvent, la relation des femmes à l'environnement peut être vue comme l'incarnation de leur subordination.

Melissa Leach (1991) part de l'approche genre et développement (GED) pour développer sa thèse sur genre, environnement et développement durable. Elle prône des politiques de développement plus pertinentes et voit le lien femme/nature d'une façon différenciée. Leach explore les relations de genre, et non simplement les femmes, et leurs interactions avec les responsabilités, les droits et l'évolution des activités de gestion et d'utilisation des ressources

⁹¹Braidotti et al., op. cit. p4.

naturelles dans l'histoire. Elle analyse le cas de la Sierra Léone où l'introduction des cultures commerciales du cacao et du café a modifié tout le modèle de la production agricole. Leach démontre, d'une part, que ce changement a eu des effets sur la production vivrière du riz, sur la distribution du temps au sein de divers groupes, sur les droits à la terre et sur l'accès aux ressources. Elle retient, d'autre part, les effets de ce même changement sur les relations de genre, ainsi que tous ces effets interdépendantes. Par ailleurs, cette approche met en avant le fait que ce n'est pas seulement la division sexuelle du travail qui détermine les intérêts et les opportunités d'un individu face à l'environnement, mais aussi les relations de tenure et de propriété, le contrôle sur les ressources et la production, le processus de décision. Les relations de pouvoir et le processus de négociation à l'intérieur des institutions sociales, tel que le mariage, affectent, de même, les décisions en matière d'usage des ressources.

Walter (2003) considère que l'usage et le contrôle des ressources sont sujet à des chocs externes, tel que le changement dans les politiques macro-économiques et de la valeur marchande d'une ressource particulière, la dégradation de l'environnement et le développement des infrastructures. Ils peuvent transformer les motivations des populations locales à produire ou extraire certains produits et donc avoir des effets profonds sur la gestion des ressources locales et sur l'implication des hommes et des femmes. Ces changements exogènes peuvent générer des tensions entre les hommes et les femmes et des conflits quant à l'usage des ressources⁹². Selon *Joekes & al*, prendre conscience de l'importance du contexte macro permet donc de réaliser que la relation des femmes à l'environnement est basée sur le choix d'un mode de subsistance (*livelihood choice*) dont les activités liées aux ressources naturelles ne sont qu'un élément. Ainsi, dans certaines circonstances, une gestion de l'environnement durable sera obtenue en assurant des alternatives de gains et

⁹² Walter, op. cit. p.45.

d'emplois sur place ou ailleurs, afin de réduire la dépendance des populations locales aux ressources naturelles.

Braidotti et al. (1994) expliquent qu'aussi bien dans la mise en œuvre des projets environnementaux influencés par l'approche intégration des femmes au développement que de ceux influencés par l'approche genre et développement, les enjeux féministes originaux sont dilués et prennent une tournure plus instrumentale : les femmes sont simplement ajoutées à tous les niveaux et dans tous les secteurs⁹³. Ainsi, l'usage de ces approches n'implique pas une remise en cause fondamentale des présupposés du paradigme dominant de développement. L'efficacité de ces approches est limitée par le fait qu'elles opèrent dans le cadre institutionnel des projets et des agences de développement qui ne peuvent résoudre à elles seules la crise du développement et qui, généralement, n'agressent pas les racines de la crise et ses fondations épistémologiques. De fait, elles n'ont de toute manière pas le pouvoir d'influencer les processus économiques globaux, ni les structures patriarcales⁹⁴.

Enfin, nous pouvons dire que l'écologie politique féministe met l'accent sur la situation matérielle des femmes dans le contexte de la construction idéologique du lien femme/nature et signale que cette construction sert en réalité des intérêts particuliers. Ce courant montre qu'en l'absence de la prise en compte de la perspective genre dans les politiques de développement et de la gestion de l'environnement, les projets sont voués à l'échec.

⁹³Braidotti et al., op. cit. p4.

⁹⁴Walter, op. cit. p46.

1.1.5- De la gestion traditionnelle à l'Acte III de la décentralisation

En Afrique de l'Ouest, durant la période précoloniale, le contrôle de l'accès aux ressources naturelles était du ressort des autorités traditionnelles et coutumières qui étaient souvent les premiers occupants des localités. D'après Faye (2003), le dispositif de régulation foncière de la terre et de la forêt s'appuyait sur les droits de hache, des droits de feu etc.⁹⁵ Avec la colonisation, la gestion des ressources naturelles (GRN) a connu plusieurs transformations dues à de nouvelles politiques de conservation de la nature. Le service colonial des forêts a promulgué la première loi forestière de l'Afrique occidentale française en Juillet 1900. C'est ainsi que les premiers textes forestiers qui sont l'ensemble des dispositions réglementaires concernant les forêts d'un pays en Afrique occidentale portent sur les dates :

- Du 20 juillet 1900 pour la Côte d'Ivoire ;
- Du 5 août 1900 pour le Sénégal, le Bénin ;
- Du 24 mars 1901 pour la Guinée.

Ce code a placé les forêts sous le contrôle direct de l'Etat colonial et a créé des permis, des concessions, des zones protégées ainsi que des droits d'usufruitiers. Le Gouverneur général et ses représentants avaient le contrôle des permis et des concessions. Les droits d'exploitation commerciale relevaient de la branche exécutive du gouvernement et non des services forestiers. Le code avait également prévu des droits d'exploitation pour les populations locales. Il est écrit dans son article 23 :

« Dans les bois et les forêts du Domaine [des colonies de l'Afrique occidentale française] qui n'ont pas été concédés à des individus, les indigènes continueront à exercer les droits d'usage (jardinage, coupe d'arbres

⁹⁵ Papa Faye, 2003, *Les phénomènes de prêts et d'emprunts de terres de culture entre deux villages Seereer Dame et NgardiamSeereer*, Mémoire de DEA, département de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

au sein de communauté, pâturage, chasse, etc.) dont ils jouissent actuellement. Si leurs comportements d'abus des droits compromettent les richesses du domaine forestier, le gouverneur général prendra par décret, toutes les mesures d'interdiction et de protection nécessaires » (GGAOF 1916, art. 23)

Ainsi, selon Ribot (1997), ce premier code forestier de l'Afrique occidentale plaçait les droits commerciaux sous le contrôle de l'Etat, tout en reléguant les populations rurales à l'exploitation des produits forestiers considérés comme n'ayant aucune valeur commerciale. Ces droits d'utilisation pouvaient toutefois être abolis à tout moment, si les forestiers et les administrateurs attribuaient ces bois aux exploitants commerciaux. En 1935, un nouveau code forestier pour l'Afrique occidentale française (couvrant la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, le Soudan, le Niger et la Haute Volta et le Dahomey) a été ratifié et constitue à ce jour le modèle en matière de loi forestière pour toute l'Afrique de l'Ouest (GGAOF 1935).

Après les indépendances de 1960, ce code de 1935 est resté en vigueur dans la plupart des pays de l'Afrique occidentale francophone jusque dans les années 1970. Les populations rurales n'avaient encore que le droit d'utiliser la forêt pour leur subsistance. C'est lors de la conférence d'Arusha de 1970 qu'une prise de conscience internationale de la nécessité d'accorder une attention à la gestion des ressources naturelles a émergé en Afrique. Plusieurs lois et textes réglementaires sont élaborés, votés et appliqués par les responsables internationaux⁹⁶. Au Sénégal, l'Etat élabore un ensemble de textes visant à mettre à jour la réglementation en matière de protection de la nature. La loi n°83-05 du 28 Janvier 1983 portant code de l'environnement a constitué le texte législatif de base dans le cadre de l'application de la politique du gouvernement en matière d'environnement (Ly ; Ngaïdé). Mais, avec cette loi, le système de gestion forestière était fortement centralisé, excluant les communautés rurales de la

⁹⁶ La loi sur le domaine national de 1964, les codes de l'eau, de l'environnement, de la forêt, de la pêche, etc.

gestion, et ne leur donnant aucun droit d'exploitation ou d'échange⁹⁷. Boutinot (2008) souligne qu'avec la notion de "terres vacantes et sans maîtres", les services forestiers ont longtemps maintenu leur domination sur l'ensemble des terres boisées. Les villageois étaient souvent considérés comme des paysans avides de terres, n'ayant pas la capacité de comprendre et de mettre en œuvre techniquement les exigences de la gestion et de la protection des forêts. Selon les agents forestiers, les forêts étaient menacées par les activités non-réglementées des populations rurales. Par conséquent, ces espaces seraient détruits s'ils n'étaient pas régis par des règles et donc leur compétence était nécessaire pour contrôler ces risques.

Cependant, depuis la déclaration de Rio en 1992, le principe de la participation de tous au processus de conservation de la biodiversité a donc été adopté et est devenue un fait bien établi. Il s'applique à tous les niveaux, du local au global. À ce jour, la plupart des tentatives visant à promouvoir une gestion des ressources naturelles juste et inclusive développent des méthodes participatives telles la cogestion, la gestion communautaire facilitées par des agences nationales et internationales. Elles servent tout d'abord à susciter la contribution des populations et des groupes locaux (groupements d'intérêt économique, comités villageois etc.) à un processus de prise de décisions qu'ils peuvent contrôler ou non et à les mobiliser en vue de l'exécution de tâches bien précises⁹⁸. Au Sénégal, cela s'est manifesté dans les slogans « un élève, un arbre », « un enseignant, un arbre », « un citoyen, un arbre ». C'est ce qui implique l'émancipation des populations locales et, par conséquent, leur passage du statut de sujets à celui de citoyens. La participation des populations locales a été

⁹⁷ Jesse Ribot, 2008, *Non-décentralisation démocratique au Sénégal: Le non-transfert de l'autorité sur les forêts*, Série de documents de travail représentation, équité et environnement, World Resources Institute, 34p.

⁹⁸Jesse Ribot, 2006, *Dans l'attente de la démocratie: La politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles*. World Resources Institute (WRI). Washington, DC, 188p.

formalisée grâce à la réforme de la décentralisation avec la loi n°96-07 du 22 mars 1996 (RDS 1996) portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales a été redynamisée.

Cette décentralisation implique selon Mawhood⁹⁹ (1983) des transferts de pouvoir du gouvernement central vers les niveaux plus bas au sein de la hiérarchie politico-administrative de l'État. La loi donne aux communautés rurales la juridiction sur les forêts dans les limites territoriales des dites communautés. Le conseil rural a désormais la compétence pour la gestion des forêts sises en zones de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par l'autorité compétente de l'État et pour la délivrance de l'autorisation préalable à toute coupe à l'intérieur du périmètre de la communauté rurale. Les élus locaux mettent l'accent sur la participation des populations locales à la gestion des ressources forestières; car selon les décideurs, les formes d'appartenance et de citoyenneté basées sur la résidence constituent une base solide pour une participation démocratique à la gestion des ressources naturelles¹⁰⁰.

L'attribution de statuts pour des espaces naturels protégés n'est plus le seul fait de l'Etat mais devient une compétence des collectivités locales qui les autorise à créer des espaces protégés sur leur territoire. La procédure de classement des réserves et des forêts communautaires passe tout d'abord par un procès-verbal de délibération des Communautés rurales (CR), puis par un décret de création du président du conseil régional, enfin son approbation par le ministre en charge de l'Environnement (UICN 2009). Avec l'arrivée du nouveau Président en 2012, le nouveau gouvernement a fait un bilan du processus depuis les

⁹⁹ Philip Mawhood, 1983, *Local government in the third world, the experience of tropical Africa*, Chichester, UK: Wiley 261p.

¹⁰⁰ J. Ribot, op. cit. p101.

réformes de 1996 qui signale des avancées importantes dans les textes tout en révélant un certain nombre de contraintes dans la pratique:

- La faiblesse de la politique d'aménagement du territoire limitée par une architecture territoriale rigide ;
- Du manque de viabilité des collectivités locales et de valorisation des potentialités de développement de ces territoires ;
- La faiblesse de la gouvernance locale accentuée par une multitude d'acteurs avec des préoccupations parfois différentes ;
- La faiblesse de la coproduction des acteurs du développement territorial qui induit fortement l'inefficacité des interventions ;
- L'incohérence et l'inefficience des mécanismes de financement du développement local accentuées par l'insuffisance des moyens.

Au plan foncier, on remarque une recrudescence des conflits dans la gestion de l'environnement. Des villages ou des communautés rurales ne sont pas en phase sur les modes de gestion et sur l'accès aux ressources naturelles. C'est dans l'objectif de lever les contraintes citées précédemment que le gouvernement sénégalais a lancé officiellement le processus de l'Acte III de la décentralisation et a mis en place un Comité national de Pilotage des Réformes de la Décentralisation composé de 20 membres par le Décret N° 2013-581 du 29 Avril 2013 en vue d'organiser le Sénégal en territoires viables, complétifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022. Les objectifs de l'Acte III sont:

- L'ancrage de la cohérence territoriale par une architecture administrative simplifiée, une planification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ;
- Un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux ;
- Une modernisation de la gestion publique territoriale avec une réforme résolue des finances locales et une promotion des ressources humaines de qualité ;

- La transformation des grandes zones éco-géographiques en pôles de développement (pôles-territoires), avec dans la même foulée, des pôles urbains et périurbains qui seront créés pour en faire des centres d'animation du territoire ;
- La communalisation intégrale avec l'érection de toutes les communautés rurales en communes de plein exercice, et la suppression de régions comme entités décentralisées ;
- L'érection du département comme collectivité locale.

Toutefois, des inquiétudes sont présentes sur la forme de la gestion foncière qui sera faite dans la mise en œuvre de la réforme. Les populations rurales, précisément les producteurs de base, se sentent toujours exclus depuis le début du processus de concertation. Ils questionnent sur les vrais motifs de cette réforme. Les responsables du Conseil national de concertation des ruraux (Cncr) se préoccupent beaucoup de la gestion des espaces terriens et de l'environnement. D'après Sall, le secrétaire général de la Fongs, « *Le foncier constitue pour les populations rurales un patrimoine crucial sur lequel une bonne partie des revenus des membres de leurs familles est tirée, à travers les activités agricoles, maraîchères et agro-sylvo-pastorales* ». Il poursuit : « *comme la réforme vise à ériger toutes les communautés rurales en commune de plein exercice, l'équation se pose à eux* »¹⁰¹. La gestion de l'environnement et la gestion des ressources naturelles seront gérées par le département qui aura comme mission :

La création et la gestion des forêts, des zones protégées et des sites naturels d'intérêt départemental ;

La délivrance d'autorisation d'amodiation de chasse après avis du conseil municipal ;

La gestion des eaux continentales à l'exclusion des cours d'eaux à statut national et international.

¹⁰¹ Le soleil, 2013, *Ce que les régions attendent de l'Acte 3 de la décentralisation*.

1.2- Problématique

Les réformes de décentralisation ont donné l'occasion à plusieurs pays dans le monde de passer de la gestion centralisée de la gestion des ressources naturelles à la participation populaire légalement institutionnalisée¹⁰². Cette politique de décentralisation forestière, qui revendique le transfert de pouvoir de l'Etat aux institutions politiques locales¹⁰³ (Bako-Arifari 1997), devrait aussi accroître la démocratie, la participation populaire¹⁰⁴ (Meinzen-Dick et al. 1999), et la représentation des groupes marginalisés telles que les femmes¹⁰⁵ (Bandiaky et al. 2010). Ces dernières sont supposées avoir une plus grande influence sur les politiques locales et plus particulièrement, sur la gestion des ressources forestières grâce à la nature ouverte et participative de la prise de décision qui œuvre pour l'équité¹⁰⁶ (1990).

Toutefois, des études à travers le monde montrent que l'implication des femmes dans la décentralisation de la foresterie se heurte toujours à de nombreux obstacles bien que des avancées soient notées. Leur rôle dans la gestion des ressources naturelles est déprécié et elles sont le plus souvent exclues des

¹⁰² Ribot, op. cit. p188.

¹⁰³ Nassirou Bako-Arifari, 1997, *Processus de décentralisation et pouvoirs traditionnels, Typologies des politiques rencontrées*, Décentralisation et Développement rural, Division du développement rural, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation.

¹⁰⁴ Ruth Meinzen-Dick et Robert Knox, 1999, *Collective Action, Property Rights, and Devolution of Natural Resource Management: A Conceptual Framework* 73p.

¹⁰⁵ Solange Bandiaky et Anne Marie Tiani, 2010, «*Genre, représentation et participation dans la gestion décentralisée des forêts : Etudes de cas du Cameroun et du Sénégal*», Chapitre 7 dans German, L., Karsenty, A. and Tiani, Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp.157- 173.

¹⁰⁶ Elinor Ostrom, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press, 280p.

instances de décision de l'environnement¹⁰⁷. Selon Guijt (1994), le premier problème avec cet agenda est qu'il reproduit bon nombre d'images stéréotypées sur la relation entre la femme et l'environnement¹⁰⁸. Elle atteste que les conférences de Rio et de Pékin ne mettent en exergue aucune approche conceptuelle satisfaisante et par conséquent, ne proposent pas une approche consistante pour l'institutionnalisation d'une conscience environnementale sensible au genre. Elle affirme de plus, que la majeure partie du débat et des négociations se fait « à guichet fermé » et que le langage des documents officiels ne reflète que le consensus de base¹⁰⁹. Bandiaky (2007) le confirme après ses études de terrain en révélant que, dans les programmes de décentralisation, les inégalités et les injustices dans la répartition des tâches, des pouvoirs et des ressources ont reçu peu d'attention ». L'auteur met en relief cette discrimination des femmes dans la gestion des ressources forestières. Les élus locaux ne prennent pas en compte les problèmes auxquels les femmes sont confrontées¹¹⁰; ce qui peut aggraver les inégalités locales entre les hommes et les femmes du fait de l'absence de stratégies garantissant une meilleure représentation des genres. En ce sens, Goetz et Hassim (2003), expliquent qu'il est simpliste et trompeur de

¹⁰⁷ Lors de la conférence de Rio en 1992, c'est la pression des groupes féministes qui étaient présents à la conférence préparatoire qui a apporté les préoccupations féminines sur l'agenda environnemental international. Lors de cette conférence, l'intégration des femmes dans le programme officiel n'était pas dans un premier temps prévue. Elle a eu lieu à la suite de différentes réunions tenues partout dans le monde sous l'auspice du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et lors de l'assemblée globale sur les femmes et l'environnement tenue à Miami en 1991. Ces efforts aboutiront au principe 20 de la déclaration de Rio qui stipule que : « *Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable* »¹⁰⁷.

¹⁰⁸ Irène Guijt, 1994, « *Faire la différence : l'intégration de l'analyse genre dans la formation de PRA* », IIED, London, p14, 55p.

¹⁰⁹ Walter, op. cit. p 58.

¹¹⁰ Crook C. Richard et Alan Sturia Sverrisson, 2001, « *Decentralization and Poverty-Alleviation in Developing Countries: A Comparative Analysis or, is West Bengal Unique?* » Working Paper 130, IDS, Brighton, 130p.

penser que le transfert de pouvoirs aux acteurs locaux résoudra des problèmes d'inégalité entre les genres. Ils constatent que le droit d'accès, de contrôle et l'utilisation des ressources naturelles restent asymétriques selon le genre.

Cette participation limitée à la prise de décision signifie que les perspectives des femmes, leurs besoins, leurs connaissances et les solutions qu'elles proposent sont souvent ignorés. Des études qui ont été faites sur la marginalisation des femmes dans les prises de décisions concernant les forêts mettent en exergue les causes suivantes : la féminisation de la pauvreté¹¹¹, la perception du rôle de reproduction de la femme dans la sphère privée¹¹², et les règles socioculturelles d'accès et de contrôle des ressources qui sont pour la plupart inégalitaire.

Fortmann et Rochelau (1984) rappellent que les rôles importants que les femmes ont traditionnellement joué dans la problématique environnementale sont souvent obscurcis par quatre mythes que sont : « *La femme reste au foyer* », « *la forêt est le domaine des hommes* », « *l'homme est chef de famille* », « *la femme est membre passif de la communauté* »¹¹³. D'autres causes ont été citées telles que le sentiment d'infériorité, la vulnérabilité, le manque de transparence, l'analphabétisme, et le faible accès des femmes rurales à la formation et à l'information¹¹⁴. D'après le Point de rencontre (PDR)¹¹⁵ de 2002 : « *La non inclusion équitable des hommes et des femmes dans le processus de prise de*

¹¹¹Nazneen Kanji, et Kalyani Menon-Sen, 2001, *What does the feminization of labour mean for sustainable livelihoods?* Opinion: World Summit on Sustainable Development, IIED Londre, in Cooperation with the Regional and International Networking group, <http://www.iied.org/pdf/gender13.pdf>, 6p.

¹¹²Anne-Marie Goetz, ShireenHassim, 2003, *No shortcuts to power African women in politics and policy making*, Zed Books, London and New York, 256p.

¹¹³[Louise Fortmann](#), [Dianne Rocheleau](#), 1984, *Women and agroforestry: Four myths and three case studies*, Agroforestry Systems, pp. 253-272.

¹¹⁴ S. Bandiaky et *al.op. cit.* p159.

¹¹⁵ Point de rencontre, *op. cit.* p4.

décision, peut entraîner des politiques de gestion qui criminalisent les activités des femmes ».

En Afrique, nous retrouvons pour une large mesure les mêmes problèmes liés à la décentralisation et à la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles. Le transfert de pouvoirs aux institutions locales qui devrait s'effectuer, n'est pas totalement effectif encore moins chez les femmes. L'analyse des réformes de décentralisation de la gestion des ressources naturelles en Afrique menées entre 2000 et 2007 par l'Institut des Ressources mondiales (WRI) fait état d'un avancement dans la mise en œuvre mais expose des limites dues à la recentralisation des pouvoirs des services environnementaux par les services forestiers¹¹⁶. La conclusion est que même dans les cas considérés comme de grands succès, la décentralisation démocratique de la gestion des ressources naturelles donne trop peu de pouvoirs pour être significatives ou transfèrent ces pouvoirs aux autorités locales non représentatives¹¹⁷. Par exemple, lors des décentralisations au Mali, en Tanzanie, et en Ouganda, des gouvernements locaux ont été démocratiquement élus pour recevoir les pouvoirs décentralisés¹¹⁸.

Cependant, au Mali, le ministère de la foresterie a refusé de céder les pouvoirs au gouvernement local élu en dépit des exigences des nouvelles législations forestières. De même, en Ouganda, les pouvoirs transférés aux

¹¹⁶Jesse Ribot, 2010, *Foresterie et décentralisation démocratique en Afrique subsaharienne : une analyse sommaire*, Chapitre 2, dans German, I, Karsenty, A. and Tiani, A. 2010, *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of international forestry research, Bogor, Indonesia, pp. 27-58.

¹¹⁷Ashwini Chhatre, 2007, *Accountability in decentralization and the democratic context: Theory and evidence from India*, Representation, Equity and Environment Working Papers 23, World Resources Institute, Washington, 30p.

¹¹⁸ Jesse Ribot, 2008, « Non-décentralisation démocratique au Sénégal : Le non-transfert de l'autorité sur les forêts », Représentation, Équité et Environnement, Working Paper 36, World Resources Institute, 30p.

institutions locales sont limités par des plans de gestion restrictifs imposés et par la limitation du nombre de forêts considérées comme «locales»¹¹⁹. Le projet de législation forestière de l'Ouganda de 2001 ne comportait ni de directives sur le choix des pouvoirs qui seront transférés, ni d'informations sur les niveaux du gouvernement local qui devaient les recevoir. Au regard de ces cas, Ribot (2002) soutient que la majorité des réformes de décentralisation étudiées ne remplissent pas les conditions que les théoriciens qualifieraient de «décentralisation». Les projets forestiers décentralisés qui sont actuellement mis en œuvre, limitent les populations rurales par un système de règles administratives qui leur donne peu de choix par rapport à la façon de gérer les ressources forestières dont elles dépendent.

Par conséquent, selon lui, il n'y a pas vraiment lieu de croire qu'elles auraient des résultats positifs indiqués par la théorie¹²⁰. L'un des principaux freins de la décentralisation démocratique en Afrique est ce transfert très limité de pouvoirs aux institutions locales¹²¹. Le manque de clarté dans le discours se présente aussi comme une autre barrière à la décentralisation démocratique dans la foresterie africaine. Pour Boutinot(2003) tout est appelé décentralisation. Ainsi, sans une lecture attentive, il est difficile de faire la distinction entre les approches participatives de la cogestion et la décentralisation démocratique¹²². De plus, les conflits d'autorité autour du contrôle des ressources sont notés. Les plus fréquents confrontent les agents forestiers, les élus locaux et les chefferies

¹¹⁹Agripinah Namara, 2001, *Whose interests matter? Assessment of the operations of local institutions in natural resource management: The case of Bwindi Impenetrable National Park*, Uganda, Dans Draft report to the World Resources Institute/ Centre for Basic Research program on Decentralization and the Environment, New York.

¹²⁰Ribot, op. cit. p199.

¹²¹Ribot op. cit. p12.

¹²² Laurence Boutinot, 2003, *La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : un processus contraint par le marché ?*, Bulletin de l'APAD, mis en ligne le 16 juin 2008, Consulté le 02 février 2013, <http://apad.revues.org/3583>.

coutumières. Ils évoquent à la fois la place accordée aux pouvoirs coutumiers dans les dispositifs décentralisés, et les référents identitaires invoqués autour des enjeux pour l'accès aux ressources¹²³. Dans cette compétition de possession de pouvoirs et d'autorités, qu'en est-il de la place des femmes africaines dans la gestion des forêts? Ces dernières sont victimes des référents identitaires dont parle Boutinot. Ces perceptions et idéologies africaines font que les aires protégées sont rarement gérées selon des principes prenant pleinement en compte l'équité entre les hommes et les femmes. La participation de toutes les tranches de la population est souvent illusoire dans les processus de décision. Des sociétés africaines se caractérisent par une sous-représentation des femmes dans les instances de prise de décision au niveau national et local. Un tel manque de représentation est dû aux barrières institutionnelles, à la présence des normes culturelles et ou à la discrimination politique¹²⁴.

Pourtant, les femmes africaines sont les plus touchées par la dégradation des ressources naturelles. Elles sont affectées par la déforestation, la rareté de l'eau, la dégradation des sols et l'exposition à des produits chimiques et des agents organiques polluants. Dans le district de Limbang en Malaisie, la dégradation de la forêt a rendu la collecte d'herbes sauvages, de fruits et de médicaments naturels plus difficile. Au Soudan, la déforestation durant la dernière décennie a provoqué le quadruplement du temps nécessaire aux femmes pour collecter le bois de chauffe. La pénurie d'eau et la déforestation a contribué considérablement à l'interruption fréquente des études chez les filles qui sont souvent responsables de la corvée d'eau et de bois¹²⁵.

¹²³ Laurence Boutinot, Alain A. Viau et Grégoire Leclerc, 2008, « *Questions sur la neutralité des outils de type jeux de rôle et cartographie participative dans une expérience de gouvernance foncière au Sénégal* », Norois[, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 14 Janvier 2012. URL : <http://norois.revues.org/2641> ; DOI : 10.4000/norois.2641.

¹²⁴ Dahlerup, 2006, *Women, Quotas and Politics*, New York: Routledge.

¹²⁵ Point de rencontre, op. cit. p 6.

Malgré ce constant fait par les chercheurs, elles sont toujours faiblement impliquées dans la recherche de solutions durables à la gestion de l'environnement. Ceci a un impact négatif sur les politiques élaborés par les décideurs. D'après Bandiaky (2007) : « *La décentralisation de la gestion forestière au Sénégal suit les contours des inégalités existantes au niveau des hiérarchies sociales locales, transformant les résultats d'équité espérés en inégalités renforcées*¹²⁶. » La prise en compte de l'équité dans les projets de gestion se traduit par des actions basées sur des modèles traditionnels de répartition sexuelle des tâches. Les femmes sénégalaises restent ainsi à la périphérie des programmes de conservation et de gestion durable des ressources.

Pourtant, le Sénégal fait partie des premiers pays africains à être doté de réforme de décentralisation. Les lois à l'instar du code forestier donnent aux autorités locales le droit de gérer les ressources naturelles, mais elles aussi sont soumises aux conditions restrictives imposées par les agences centrales de foresterie¹²⁷. Des spécialistes de la décentralisation expliquent que le pays a la particularité d'avoir des textes de lois de décentralisation acceptables. Mais, leur application reste une énigme sempiternelle. Les raisons sont :

- soit les acteurs en position d'autorité refusent d'appliquer les lois pour des intérêts parfois cachés mais de nature politique ou personnel
- soit ils sont bloqués par des questions de faisabilité.

Boutinot (2001) met en relief les lois de la décentralisation sénégalaise, notamment la partie relative à la gestion des forêts par les communautés rurales

¹²⁶Solange Bandiaky, 2007, "*Engendering exclusion in Senegal's democratic decentralization: Subordinating women through participatory natural resource management*". Representation, Equity and Environment, Working Paper Series. World Resources Institute, Washington, DC.

¹²⁷ Ribot, op. cit. p14.

et le code forestier et observe des contradictions¹²⁸. Selon lui, si ces ambiguïtés ne compromettent pas nécessairement le processus de décentralisation déjà en cours, elles le compliquent fortement et donnent lieu à des stratégies diverses de compensation, d'évitement ou de contournement des lois de la part des différents acteurs. Les conseils ruraux qui doivent gérer les forêts communautaires, sont soumis à une condition importante d'aménagement qui limite d'emblée l'exercice de leur pouvoir. Ces conseils ruraux sont parfois dépourvus de moyens matériels et financiers qui permettent d'exécuter de telles tâches. D'après Boutinot (2001): « *Les nouvelles formes de gestion locale mises en place par les forestiers à travers des programmes de développement participatifs restent en deçà d'une véritable volonté de transférer des pouvoirs et une certaine autonomie de décision aux conseils ruraux censés représenter les usagers* ». Cette restriction a parfois des causes d'ordre économique¹²⁹.

Tous ces obstacles font dire à Ribot (2002) « *qu'en empêchant les transferts de pouvoirs significatifs aux personnalités démocratiques locales, les agences d'environnement, empêchent la décentralisation d'aller de l'avant* »¹³⁰. Selon l'auteur, un des grands défis pour la construction d'une démocratie locale effective est de fournir aux autorités locales élues des pouvoirs discrétionnaires suffisants et significatifs, afin de leur permettre de représenter leurs populations. Il avance que sans pouvoirs discrétionnaires entre les mains des autorités locales

¹²⁸ **Laurence** Boutinot, 2001, *De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal*, *Bulletin de l'APAD* mis en ligne le 15 décembre 2005, Consulté le 20 mars 2014. URL : <http://apad.revues.org/52>.

¹²⁹ Parmi les neuf compétences transférées par la loi aux collectivités locales sénégalaises, celle de la gestion des ressources naturelles, et notamment forestières, est une source de revenus importantes. La seule production de charbon de bois rapporte à l'État près de 20 milliards de francs CFA par an. Les recettes provenant des amendes et confiscations, sont passées entre 1990 et 2000 de 50 355 565 Francs CFA à 127 634 785 Francs CFA si l'on en croit les sources de la DEFCCS (Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols).

¹³⁰ Ribot, op. cit. p12.

des populations, il n'y a aucune représentation, il n'y a aucune démocratie locale. Ces institutions ne seront pas redevables et ne pourront pas satisfaire les demandes des populations locales.

Aujourd'hui, la multiplication des institutions locales s'activant dans la gestion des ressources naturelles est venue ralentir davantage l'effectivité de la décentralisation forestière. Du fait de la naissance d'une multitude d'institutions parallèles dans l'arène locale, la gestion décentralisée rencontre des difficultés à atteindre les objectifs sociaux, économiques et politiques qui lui ont été assignés. Cette situation est causée par la présence d'enjeux autour de la gestion des ressources. Les décideurs évitent les autorités démocratiquement élus (président communauté rurale, maires conseillers ruraux ou municipaux) pour travailler avec d'autres interlocuteurs locaux (les autorités coutumières, les organisations de développement, associations de jeunes, comités villageois, groupements de femmes) qui développent une sorte d'écocitoyenneté communautaire¹³¹.

Le résultat est la mise en place de formes d'inclusion basées sur l'identité et l'intérêt par-dessus de la citoyenneté basée sur la résidence. La représentation des populations locales est hypothéquée. Pour des raisons cachées ou visibles, ce choix d'interlocuteurs entraîne une exclusion de la masse des populations à travers la privatisation des ressources forestières au profit d'individus, de sociétés, d'ONG ou d'autorités traditionnelles¹³² qui, ces dernières années, l'emporte sur la décentralisation. Elle retire les ressources publiques aux institutions démocratiques et les cède aux instances coutumières et à d'autres institutions privées. Ce geste ne garantit et ne suit pas la logique de la décentralisation démocratique¹³³. Par contre, il se produit ainsi ce que Gurvitch

¹³¹Marie Fall, 2009, *S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum: variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal*, Vertigo, Vol 9, N°2.

¹³²Ribot, op. cit. p 11.

¹³³Ribot, op. cit. p24.

(1935) appelle des « situations de pluralisme »¹³⁴ aussi bien sur le plan des institutions que des acteurs. D'autres auteurs parlent de juxtaposition¹³⁵ ou de pluralisme institutionnel¹³⁶. Faye (2007) définit ce pluralisme comme la coexistence de plusieurs autorités et/ou de références légales et réglementaires à propos de la gestion d'une ressource naturelle donnée et dans un espace bien déterminé. Les gouvernements locaux et la gestion communautaire sont deux types de construction sociale qui ouvrent la gouvernance environnementale au pluralisme social et politique.¹³⁷ L'accent est mis sur la création d'entreprises communautaires. Chaque acteur local cherche à détenir le maximum de pouvoirs dans la gestion des ressources naturelles.

Mais, malgré l'émergence de nouveaux acteurs au niveau local, les femmes sénégalaises restent à la périphérie des instances de décision de la gestion des ressources naturelles, bien qu'elles constituent environ 53% de la population rurale¹³⁸ (IIED 2006). Elles restent d'une manière générale, un groupe marginalisé. Selon Ribot (1999) : « *Au Sénégal, bien que les droits des femmes soient en train d'évoluer, les processus officiels sous-représentaient ou*

¹³⁴ Georges Gurvitch, 1935, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, Paris, Pédone, 299p.

¹³⁵ Marc Totte, Tarik Dahou et René Billaz, 2003, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, Karthala, Enda Graf, Paris, Dakar 408p.

¹³⁶ Papa Faye, 2007, *La gestion du massif forestier Missirah/Kothiary (Tambacounda), entre décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale*, Thèse de doctorat, Département de Sociologie, UCAD, 363p.

¹³⁷ Marie Chimère Diaw, 2010, *Derrière les mots Décentralisation, conservation et démocratie locale*, chapitre 3 dans german, I, karsenty, a. and tiani, Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, Center of international forestryresearch, Bogor, Indonesia, pp.59-84.

¹³⁸ Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), 2006, « *Aspects juridiques liés au genre et à la décentralisation au Sénégal. Une contribution au projet de réforme de l'administration locale* ».

excluaient les femmes »¹³⁹. Ces propos de Ribot sont confirmés par l'étude de l'IIED Sénégal sur le genre et la décentralisation en 2006. D'après l'étude, la problématique de la participation des femmes sénégalaises aux instances de prise de décision constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs de la décentralisation au Sénégal. Leur poids démographique et économique ne se traduit pas dans leur présence au sein des instances locales de prise de décision et ne leur permet pas de jouer un rôle à la hauteur de leur responsabilité. Dans de telles conditions, il est normal de se questionner sur cette sous représentativité de celles qui en représentent une part aussi importante.

Une autre raison principale de cette sous-représentation est d'ordre juridique. La dimension stratégique genre n'est pas suffisamment prise en charge par les textes sur la décentralisation. Par exemple, sur les 372 articles qui composent le code des collectivités, seules trois dispositions (articles 28, 98 et 202) font allusion aux conseillères rurales¹⁴⁰. Cette faible attention pour le genre contribue selon Bandiaky et *al.* (2010) à saper les besoins et les intérêts des femmes par rapport à l'accès aux ressources forestières¹⁴¹. Aussi, le principe du quota de 25% de femmes dans les instances dirigeantes, accepté par les autorités politiques sénégalaises en 1975 dans le cadre de l'année internationale de femme, n'a jamais été appliqué.

De plus, les mécanismes nationaux dans lesquels beaucoup d'espoirs ont été placés après Beijing en 1995, pour l'intégration transversale du genre, ont eu des résultats mitigés. S'ils ont eu un rôle fondamental dans la vulgarisation des textes sur les droits des femmes, ces mécanismes ont péché par l'absence de définition de stratégies claires. Ils ont perpétué les confusions en assimilant « femme » et

¹³⁹ Jesse Ribot, 1999, *Decentralization, participation, and accountability in Sahelian forestry: Legal instruments of political-administrative control*, Africa 69.

¹⁴⁰ *Ibid*, p 69.

¹⁴¹ Bandiaky et *al.* op. cit. p166.

« genre », en ciblant les femmes plutôt que les relations femmes/hommes et la participation des hommes dans la transformation des inégalités de genre.

Dans ce contexte d'exclusion et de marginalisation des femmes dans la foresterie, la gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire se présente comme un cas unique au Sénégal du fait que les groupements de promotion féminine (GPF) sont les seules organisations villageoises membres de la structure de décision de la RNICS et sont impliqués au premier rang dans la gestion de l'aire protégée qui était très dégradée. D'après Rouchouse¹⁴², l'espace naturel communautaire où se trouve la RNICS était recouvert en 1962 de grandes forêts riches en ressources végétales¹⁴³. La densité des forêts avait constamment régressé à cause de la sécheresse des années soixante dix. En quinze ans, la végétation était passée d'une forêt à une steppe. Cette situation s'était aggravée à cause des actions anthropiques. L'augmentation de la population de l'ENC avait entraîné simultanément une densification de l'habitat et une extension de l'espace occupé au détriment des zones de forêt.

Les conséquences ont été une augmentation des besoins en combustible ligneux entraînant un accroissement de la coupe abusive d'arbres qui ne favorisait pas la régénération de la ressource. Ces conséquences étaient plus senties par les femmes de la localité. Compte tenu de leur position au sein de la famille qui leur attribuait la responsabilité de cuisiner, les femmes de l'espace naturel communautaire « keurCupaam » étaient à la recherche permanente de bois de chauffe, principale source d'énergie dans les villages. Les corvées de bois s'étaient donc considérablement alourdies en temps et en pénibilité. Elles ont vu leur charge de travail augmenté. Leur activité de commercialisation du bois qui garantissait l'amélioration de leur pouvoir d'achat se trouvait affectée.

¹⁴² Charles Rouchouse fut biophysicien chercheur à l'ORSTOM. Il est un passionné de l'ornithologie qui a fait des études sur la réserve naturelle de Popenguine.

¹⁴³ Charles Rouchouse, 1984, *Réserve naturelle de Popenguine*, Archives de Charles Rouchouse 1936 -1984, ORSTOM- Sénégal.

Les femmes ont donc accepté la proposition des agents forestiers qui les ont choisies et reconnues comme principales actrices dans la restauration du milieu naturel. Aujourd'hui, les GPF représentent les populations locales dans le comité de gestion de la RNICS, et restent les premiers bénéficiaires des retombées de la réserve. Abdoul (2001) notait que même si les apparences montraient qu'elles sont marginalisées dans les instances de décision et de gestion locale, des évolutions sont en cours aussi bien dans l'espace privé que dans les groupements communautaires¹⁴⁴.

Cependant, sachant que la gestion de cette réserve est de type décentralisée, nous constatons que le choix des femmes ne respecte pas les principes de démocratie qui sont inhérents à la décentralisation. Le principe retenu est que dans les réserves communautaires, les représentants de la population dans l'instance de décision de la RNICS, devraient être des personnes choisies par les populations locales. Ce qui n'est pas le cas ici. Il se pose alors le problème de la représentation des villageois dans les GPF. Les implications sociologiques ne sont pas prises en compte au moment du choix des groupements de femmes comme partenaires au niveau local et représentants des villageois.

Un tel choix a engendré des sentiments d'exclusion chez les populations plus particulièrement chez les hommes qui dénoncent l'élitisme féminin et démissionnent des activités de conservation. D'après Ribot (2002), des institutions locales sont choisies souvent par des concepteurs et des praticiens de la décentralisation comme si elles représentaient et pouvaient parler au nom des populations locales. En réalité, elles ne représentent que les membres de leurs

¹⁴⁴Mouhamadou Abdoul, 2001, « *Les transformations des rapports de genre et l'accès au pouvoir dans le quartier de Santhiaba, Sénégal* », in François Hainar et Christine Verschuur (éd), Femmes dans les crises urbaines, relations de genre et environnements précaires, karthala, MOST UNESCO, Paris 15p.

institutions ou les membres de leurs ethnies ou religions¹⁴⁵. Il serait donc pertinent de comprendre dans ce contexte marqué par une exclusion et une sous représentation des femmes:

- Comment les groupements de promotion féminine ont été impliqués dans la gestion de la réserve naturelle communautaire de Somone ?
- Quels sont les pouvoirs qui leur ont été transférés et comment ils ont été gérés par les femmes ?
- Quels sont les effets de leur implication sur la représentation des populations de Somone, Guéréo, Thiafoura, SorokhKhassap?
- Quels sont les effets du transfert de pouvoir aux GPF sur les relations de genre notamment entre les hommes et les femmes des quatre villages riverains culturellement dominée par le sexe masculin ?

1.3- Justification de la pertinence du sujet et du site d'étude

Les raisons essentielles qui fondent le choix de notre sujet sont d'abord, d'ordre personnel, ensuite d'ordre scientifique:

Au plan personnel, il s'agit pour nous, de soulever et d'exposer l'importance de la dimension genre dans la gestion de l'environnement et dans le développement durable. Compte tenu des problèmes cruciaux de dégradation des ressources naturelles qui menacent la survie des populations, une telle problématique devrait à notre avis, susciter un réel engouement générateur d'analyses scientifiques afin de pallier les lacunes en recherche tant quantitative que qualitative dans ce domaine insuffisamment exploré au Sénégal. Nous osons croire que cette étude viendra donc renforcer les connaissances sur le thème «Genre -Environnement-Développement».

¹⁴⁵ Jesse Ribot, 2002, «*La décentralisation démocratique des ressources naturelles: Institutionnaliser la participation populaire*», Institut des ressources mondiales, pp. 11-12, 40p.

Au plan scientifique, l'originalité de cette étude est qu'elle essaie de démontrer que dans les interventions dites d'intégration des femmes à la gestion des ressources naturelles et au développement, le choix des groupements de femmes opéré par les décideurs peut parfois enfreindre les règles de démocratie et d'équité au profit d'une fragmentation de la population en identités basées sur le genre dans les zones d'action. Notre perspective transcende la dichotomie homme-femme et est différente des études de genre qui traitent le plus souvent des questions de faible représentativité des femmes dans les instances de décision, des effets de leur participation sur la conservation des ressources naturelles, ou des causes socioculturelles d'accès et de contrôle des ressources.

Elle n'implique pas donc un problème de femmes, mais plutôt, vise à montrer une nouvelle vision de la société fondée sur la complémentarité des deux sexes. L'étude permettra aussi d'identifier la meilleure manière de prise en compte de la dimension genre dans les politiques de gestion des ressources naturelles pour renforcer la décentralisation démocratique et atteindre les objectifs visés. Pour ce qui est du choix du site d'étude, trois raisons expliquent sa pertinence pour cette recherche :

- D'abord, la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone est différente des réserves naturelles classiques dont la gestion n'est pas encore décentralisée ;
- Ensuite, c'est la réserve communautaire expérimentale qui a permis de tester la mise en œuvre de la décentralisation administrative et démocratique dans la nouvelle politique de conservation au Sénégal ;
- Enfin, c'est la première aire protégée décentralisée au Sénégal où des groupements de promotion féminine parmi tant d'autres institutions locales ont été choisis et reconnus par la direction des parcs nationaux comme des partenaires pour la restauration d'un milieu dégradé.

Ce site est donc pertinent pour analyser les questions de genre dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

1.4- Hypothèses de recherche

1.4.1- Hypothèse générale

Nous avons formulé l'hypothèse générale suivante :

- La volonté d'améliorer les conditions de vie des femmes et leur leadership en monde rural explique le choix et l'implication des GPF dans la gestion de la réserve de Somone par les agents forestiers.

1.4.2- Hypothèses spécifiques

Nos hypothèses spécifiques sont les suivantes :

En premier lieu nous avançons:

- Les pouvoirs limités qui sont transférés aux GPF des quatre villages riverains (Guéréo, Somone, Thiafoura, Sorokh Khassap) de la réserve communautaire de Somone au nom de la décentralisation ont entraîné la faible capacité des femmes à satisfaire les besoins écologiques, économiques et sociaux des populations de leur localité.

En deuxième lieu, nous affirmons :

- Le choix des GPF comme principaux partenaires des agents de parcs dans la gestion de la réserve de Somone a engendré une fragmentation des populations riveraines en identités de genre.

1.5- Objectifs de recherche

1.5.1- Objectif général de recherche

- L'objectif général est voir comment les femmes ont été choisies et impliquées par la direction des parcs nationaux dans la gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone (RNICS).

1.5.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Le premier, est d'étudier les motifs pour lesquels les GPF sont impliqués dans la gestion de la RNICS;
- le deuxième, est d'analyser le niveau de représentation des populations des quatre villages (Guéréo, Thiafoura, Soroh Khassap, Somone) dans les GPF;
- Le troisième, est de voir comment ce choix des femmes effectué par les agents des parcs nationaux affecte la décentralisation démocratique de la gestion de la réserve ;
- Le quatrième, est d'analyser comment ce choix affecte les relations de genre dans les villages, notamment entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes.

1.6- Cadre théorique et conceptuelle

1.6.1-Concept opératoire de recherche

Nous avons choisi le pouvoir comme concept opératoire de recherche. Notre choix se justifie par le fait que nous faisons une analyse de la gestion des pouvoirs transférés à des organisations locales (Groupement de promotion féminine) dans un contexte de décentralisation forestière. Le concept de pouvoir a été défini par plusieurs auteurs.

D'après Tribak Ahmed¹⁴⁶, Montesquieu est le premier à donner les premiers fondements d'une théorie de pouvoir. Il était un rationaliste moderniste qui a construit un rapport raisonnable et rationnel entre les gouvernés et ceux qui les gouvernent. Son souci s'inscrivait dans l'esprit de l'époque moderne où il fallait réorganiser l'Europe à tous les niveaux : économique, scientifique, politique,

¹⁴⁶ Tribak Ahmed, 2008, « Foucault et Marx : le pouvoir », disponible sur <http://www.forumdesforums.com/modules/news/article.php?storyid=19072> consulté le 25/01/2015.

industriel, philosophique, moral. En séparant les pouvoirs en trois niveaux : l'exécutif, le législatif et le judiciaire, Montesquieu croyait créer une société stable. Cependant bien qu'ayant organisé le pouvoir, il n'a pas donné une définition du concept de pouvoir ce que Karl Marx a tenté de faire pendant la révolution industrielle.

Chez le marxisme, le pouvoir n'englobe que le domaine des rapports sociaux avec les interactions au niveau économique, politique et idéologique. Chacun de ces niveaux à sa propre autonomie relative et donc son propre pouvoir. On parle alors de pouvoir politique, de pouvoir économique et de pouvoir idéologique qui se rassemble tous dans le champ de l'appareil d'Etat. Marx considère alors le pouvoir comme une pratique légitime soutenue par la force : économique, politique, idéologique. La classe dominante exerce son pouvoir sous le titre de la loi et de la légitimité. On arrive aux conclusions suivantes :

- le pouvoir est lié à l'intérêt politique ;
- Le pouvoir se limite dans les appareils de l'état et ses institutions, l'état est donc le pouvoir ;
- On ne peut pas parler de pouvoir en dehors des relations sociales des classes et qui est un reflet des structures sociales.
- Le pouvoir est donc une propriété d'une classe.

Raymond Boudon et Bourricaud¹⁴⁷ quant à eux, disent que le terme de pouvoir renvoie à trois notions connexes : allocations de ressources, capacité et stratégie. Il n'y a pas de pouvoir sans allocation de ressources, de quelque nature que soient lesdites ressources. Il faut en outre une certaine capacité à employer ces ressources. Leur utilisation suppose un plan d'emploi et une information minimale concernant les conditions et les conséquences de cet emploi. Il faut

¹⁴⁷Raymond Boudon, François Bourricaud, Dictionnaire critique de la sociologie, 1982, France, Presse universitaire de France, pp. 459-460.

aussi reconnaître le caractère stratégique du pouvoir qui s'exerce contre la résistance des volontés adverses.

Le pouvoir peut être considéré comme une relation qui relève de l'analyse d'interaction, soit comme un phénomène plus complexe émergeant de l'agrégation et de la composition d'une variété de types d'interactions élémentaires. Max Weber, premier sociologue à isoler le concept de pouvoir et à la traiter de double point de vue de l'interaction et de l'agrégation le définit comme la capacité pour A d'obtenir que B fasse ce qu'il n'aurait pas fait de lui-même et qui est conforme aux suggestions de A. Crozier va partir de ces définitions pour apporter une nouvelle vision de ce concept. D'après lui, on ne peut pas agir sans pouvoir. Il le définit en terme relationnel puisqu'on n'a pas de pouvoir hors de relations avec autrui.

« C'est un rapport de force dont l'on peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre. Le pouvoir de A sur B correspond à la capacité de A d'obtenir que dans sa négociation avec B les termes de l'échange lui soient favorables »¹⁴⁸.

Parmi les multitudes définitions que le concept de pouvoir a reçues, nous avons porté notre choix sur celle de Crozier car elle nous permet d'appréhender le mieux la réalité sociale de notre site d'étude. Crozier montre qu'on a du pouvoir pour faire quelque chose et on aboutit à faire des choses à partir du pouvoir sur les gens. C'est une relation dans laquelle les termes de l'échange vous sont favorables et où la réciprocité existe. Une Personne A ne peut pas avoir du pouvoir sur B sans que ce dernier ne puisse avoir du pouvoir sur lui. A influence B tout en dépendant de lui. Cette conception du pouvoir suggère une certaine réciprocité qui suppose que les différentes personnes connaissent les enjeux dans les différents niveaux hiérarchiques, tout au moins dans les limites de leur

¹⁴⁸Michel Crozier, Edgard Friedberg, l'acteur et le système ; les contraintes de l'actions collectives, Paris, éditions Seuil, 1963, p 69.

rationalité. Au sein d'une organisation, tout n'est parfaitement organisé. Il y a toujours des zones d'incertitude. L'individu qui maîtrise le mieux les sources d'incertitude, c'est à dire là où existe une marge de manœuvre ou une possibilité d'action, a un comportement imprévisible. Le pouvoir s'exerce par le contrôle de ces zones d'incertitude qui accroît la marge de liberté individuelle des acteurs. Tous ceux qui contrôlent l'incertitude pertinente par rapport à l'objectif de l'organisation ont une possibilité d'exercer du pouvoir sur ceux qui dépendent du résultat. En ce sens Crozier affirme :

« Le pouvoir en effet n'existe pas en soi. La relation de pouvoir ne s'établit que si les deux parties s'intègrent au moins temporairement dans un ensemble organisé ». Vous dressez alors une comparaison entre pouvoir et jeu dans la mesure où le pouvoir d'un joueur dépend du contrôle qu'il peut exercer sur une source d'incertitude affectant la poursuite des objectifs de l'organisation¹⁴⁹.

Les sources du pouvoir sont nombreuses dans une organisation. Il n'est pas lié à la personne de l'acteur mais plutôt aux ressources dont il dispose et à sa place dans l'organisation. Crozier et Friedberg distinguent quatre grandes sources de pouvoir engendrées par :

- La possession d'une compétence particulière,
- La maîtrise de l'information concernant l'environnement de l'organisation (maîtrise des liens avec l'environnement. Ex : le commercial avec les clients, le financier avec la banque ...),
- Le contrôle de la communication et des informations interne (celui qui connaît le mieux l'organisation a un pouvoir de rétention, de sélection de déformation de l'information),
- La connaissance des règles de fonctionnement de l'organisation (pouvoir de changer les règles, d'arbitrer entre les règles, de les créer).

¹⁴⁹ Michel Crozier, *La société bloquée*, Paris, éditions du Seuil, 1994, p.39.

En conséquence, l'organisation est en permanence un lieu de tensions. Une régulation est nécessaire pour parvenir à la coopération.

1.6.1- Modèle théorique et modèle d'analyse

Sachant que nous nous intéressons au fonctionnement et aux relations de pouvoir dans des organisations et les conflits qui y existent, nous avons choisi le fonctionnalisme comme modèle théorique. Selon Pierre Ansart¹⁵⁰, il est considéré comme l'approche obligée des organisations. Il analyse l'agencement des faits sociaux et tire des interactions et des interdépendances des conséquences. Crozier, souligne qu'il est le modèle théorique qui permet de poser les questions adéquates sur le fonctionnement des organisations. Quant au modèle d'analyse, Nous avons choisi l'analyse stratégique de Michel Crozier et le cadre analytique « choix, reconnaissance » de Jesse Ribot. Nos choix se justifient par leur opérationnalité à rendre compte de la réalité de notre site d'étude en nous guidant dans l'analyse des fonctionnements des groupements de promotion féminine et dans l'analyse des relations de pouvoirs entre les différentes organisations au niveau local. Ils posent tous les deux la question du pouvoir.

L'analyse stratégique

Grâce à l'analyse stratégique, Crozier revisite la notion d'organisation et d'action collective en se démarquant des pensées déterministes de la sociologie marxiste et des réflexions simplistes des théories managériales jugées très rationalistes¹⁵¹. Il propose une méthode empirique pour comprendre le fonctionnement des organisations et conseille d'analyser l'organisation en se penchant sur les rapports de pouvoir qui la structurent et qui rendent les comportements des acteurs intelligibles. Son modèle d'analyse cherche à

¹⁵⁰Pierre Ansart, 1990, *Les sociologies contemporaines*, éditions Seuil, p65.

¹⁵¹Hicham Saoud, « La contribution de l'analyse sociologique de Michel Crozier au Management Public » 2005, p5.

comprendre les logiques d'acteurs afin de montrer comment, en fonction des conditions organisationnelles, les acteurs répondent en adoptant des conduites qui leurs sont favorables. Crozier part d'un constat de base: aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts d'une organisation. Les acteurs qui concourent au fonctionnement de l'organisation apportent leurs contributions dans des conditions orientées par les règles mais pour y poursuivre leurs intérêts selon des stratégies conformes à leur représentation de ces intérêts. Ils poursuivent des buts propres et l'organisation comme totalité est donc traversée par une multiplicité de buts.

Il conçoit l'organisation comme un système d'action concret (SAC) mettant en évidence un réseau d'acteurs interdépendants. Le SAC est : « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* »¹⁵².

La notion de jeu occupe une place importante dans l'analyse de Crozier. Il est *l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. Selon lui, c'est l'instrument essentiel de l'action organisée. Le jeu concilie la liberté et la contrainte.*¹⁵³ Dans le système d'action concret, les jeux sont plus ou moins intégrés et articulés les uns aux autres. Leurs règles permettent de réguler les processus d'interaction et montre l'existence de pouvoir. Toutefois, les conduites des membres de l'organisation ne sont que partiellement définies par des règles officielles. Il existe toujours une zone de relations qu'on ne peut pas réglementer et des réactions qu'on ne peut pas prévoir. C'est ce que Crozier et Friedberg appellent une zone d'incertitude dont la maîtrise par un ou des individus donne à ces derniers un certain pouvoir sur les autres acteurs. Les règles constituent alors

¹⁵² Michel Crozier, Edgar Friedberg, *l'acteur et le système ; les contraintes de l'actions collectives*, Paris, éditions Seuil, 1963, p 286.

¹⁵³ *Ibid.*, p.113

des contraintes. Les acteurs peuvent tirer une marge de manœuvre et développer leurs stratégies pour atteindre leurs fins. Par ce concept de stratégie, Crozier souligne que le comportement de l'acteur est actif et n'est jamais totalement déterminé sans que ce dernier ait des objectifs parfaitement clairs et constants. Il les change au cours du temps, en découvre de nouveaux en raison des résultats qu'il obtient. Ce comportement est d'après Crozier : « *rationnel d'une part par rapport à des opportunités et à travers ces opportunités au contexte qui les définit et, d'une part, par rapport au comportement des autres acteurs, au parti que ceux-ci prennent et au jeu qui s'est établi entre eux* ». ¹⁵⁴

Pour préciser les critères de satisfaction de l'acteur, Crozier insiste sur la présence permanente du pouvoir. Dans cette perspective stratégique, le pouvoir dans l'organisation ne saurait être considéré comme une propriété, un attribut des acteurs. C'est une relation mettant aux prises les acteurs dans l'accomplissement d'un objectif commun qui conditionnent lui-même des objectifs personnels. Le pouvoir ne peut s'exercer qu'à travers des relations d'échange et d'adaptation donc, de négociation. Leurs pouvoirs peuvent prendre la forme de savoirs, d'une expertise, d'un statut, d'une légitimité, dépendant des perceptions des différents acteurs.

Cadre analytique « Choix, reconnaissance »

Ce modèle d'analyse développé par Jesse Ribot a permis de clarifier les questions du choix et d'analyser ses effets sur la représentation des populations locales. Ribot est parti des travaux des théoriciens de la reconnaissance, principalement ceux de Taylor et de Fraser, qui font partie des plus célèbres. D'après Taylor, la théorie de la reconnaissance permet d'explorer les moments où un acteur en reconnaît un autre à travers le transfert d'une certaine forme de pouvoir à cette autorité ou cet individu. Les décideurs nationaux ou internationaux choisissent des acteurs locaux avec lesquels ils cherchent un

¹⁵⁴ Ibid., p.47

partenariat et à qui ils donnent du pouvoir dans une sorte de contrat qui lie une autorité à une autre. Cet acte de reconnaissance mutuelle et le transfert de pouvoir remodèle ensuite la relation entre les acteurs recevant les nouveaux pouvoirs et les populations avec lesquelles ils interagissent. Taylor (1994) considère que la reconnaissance peut réparer des injustices en favorisant des cultures et des groupes identitaires marginalisés. Sa politique de la reconnaissance décrit une série de principes qui permettent de réparer des injustices basées sur l'identité¹⁵⁵. Pour lui, la politique de la reconnaissance identifie la marginalité comme un produit de la méconnaissance c'est à dire des préjugés contre certaines cultures et certaines formes culturelles. Il argumente que les cultures mal reconnues doivent être reconnues, promues, protégées et dotées de pouvoirs afin de permettre à leurs différents membres de développer une image positive d'eux-mêmes et d'accomplir leur potentiel comme des individus, dans la société prise dans son ensemble. Il en déduit que la reconnaissance est un acte d'émancipation.

Toutefois, cette reconnaissance peut avoir des effets pervers. A ce sujet, Fraser remet en cause la théorie de Taylor. En faisant une étude sur la reconnaissance des autorités culturelles, Fraser (2000) affirme que la reconnaissance, au sens de Taylor, de groupes spécifiques méconnus, dans la mesure où elle réifie des identités de groupe, risque d'autoriser les violations des droits de l'homme et de durcir les antagonismes même qu'il prétend négocier¹⁵⁶. Il suggère que la politique de la reconnaissance, parce qu'elle réifie la culture, place la pression morale sur les individus pour qu'ils se conforment à la culture d'un groupe donné. Il argumente que favoriser la culture et l'identité, détourne

¹⁵⁵Charles Taylor, 1994, *The Politics of Recognition. Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*. Ed. Amy Gutmann, Princeton University Press, pp. 25-73.

¹⁵⁶Nancy Fraser, 2000, *Rethinking Recognition*, *New Left Review*, pp. 107-120.

l'attention des bases matérielles et sociales de la distribution, renforçant potentiellement les injustices matérielles. Car, selon lui, lorsqu'un organisme est reconnu pour représenter des cultures et des identités locales, cet organisme devient une autorité. Cet organisme ne reflètera qu'une interprétation, parfois étroite, de l'ensemble du groupe. Par conséquent, en choisissant une autorité pour représenter un groupe marginalisé ethnique, autochtone ou racial, cette autorité peut créer une définition de ce groupe, ainsi que ses appartenances et l'exclusion. C'est ce qui fait qu'il est authentique ou inauthentique, ce qui débouche sur de nouvelles formes d'inclusion et d'exclusion.

Les révélations de ces natures vont amener Ribot à pousser la réflexion. Il développe son modèle d'analyse appelé : « choix et reconnaissance ». Il paraît pertinent dans notre étude si l'on sait qu'en partant de la théorie de reconnaissance de Taylor, il explique comment les choix et la reconnaissance des institutions locales sont faits par les décideurs et quels sont leurs impacts sur la décentralisation démocratique de la gestion des forêts. Selon Ribot, la reconnaissance dont parle Taylor est au cœur des réformes dites de «décentralisation» et de toute intervention d'acteurs de plus haut niveau auprès d'autorités locales. Toutefois, il se départit de la vision de Taylor qui considère la reconnaissance comme émancipation. Ribot a une vision plus ambiguë où la reconnaissance a des conséquences positives et négatives sur la démocratie locale. Ce qui lui permet d'analyser la production d'autorité locale démocratique par les réformes de «décentralisation démocratique». Il utilise le concept de reconnaissance afin de mieux comprendre les effets du choix d'une combinaison particulière d'autorités locales, et d'une combinaison particulière de pouvoirs à transférer sur la représentation des leaders locaux. La reconnaissance est, selon lui, l'acceptation d'une personne, d'une culture, ou d'une institution différente. La reconnaissance des différentes formes d'autorité locale implique différents résultats en termes de développement et d'équité. Selon Ribot, savoir pourquoi des choix particuliers sont faits, aide à relier les résultats découlant de ces choix au processus d'élaboration des projets et des politiques. De plus, comprendre

leurs effets, aide à identifier les approches les plus susceptibles de renforcer la démocratie locale tout en répondant aux besoins des populations locales et aux objectifs de développement.

Son cadre analytique définit le choix institutionnel comme l'identification par les décideurs du lieu où s'exerce l'autorité décentralisée, d'un partenaire local avec qui ils travaillent, et donc à qui ils transfèrent des pouvoirs ou offrent un soutien.¹⁵⁷ Le choix des autorités locales par les décideurs nationaux ou internationaux est une forme de reconnaissance ou d'acceptation. Les institutions locales sont reconnues à travers le transfert de pouvoirs, le partenariat dans les projets, l'engagement dans des contrats, ou à travers la participation au dialogue et à la prise de décision. En tant que concept analytique, la reconnaissance aide à se concentrer sur les effets du transfert des pouvoirs et du soutien aux institutions locales sélectionnées¹⁵⁸.

Dans le domaine de la gestion des ressources forestières, l'auteur signale que les Etats, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organismes internationaux choisissent des organisations locales pour traduire leurs politiques en pratique. Ceci les conduit à faire un certain nombre de choix qui ont un effet sur la représentation locale. Le concept de représentation occupe une large place dans sa théorie. Il est utilisé pour mesurer la redevabilité des élus envers la population locale et leur capacité de répondre aux besoins de ces dernières. Ribot considère que pour qu'il ait une décentralisation démocratique, la personne ou l'institution choisie et reconnue doit être représentative. Cette représentation se produit selon lui quand un représentant est sensible aux besoins et aux aspirations de la population.

¹⁵⁷Ribot, op. cit. p18.

¹⁵⁸Ribot, op. cit. p18.

Mais, la représentation n'est démocratique que si la population locale peut sanctionner positivement ou négativement les actes du représentant. D'après (Pitkin1967), la représentation est une situation où les institutions choisies agissent au mieux pour les intérêts du public¹⁵⁹. Elle est au cœur de la démocratie et se produit lorsque les dirigeants sont sensibles à leur peuple et le peuple sous leur juridiction, en mesure de leur demander des comptes (Manin et al. 1999)¹⁶⁰. Ribot utilise deux termes pour mesurer la représentation locale: la réponse aux besoins des populations ou réactivité, et la réédition des comptes ou redevabilité.

Selon lui, la réactivité est la satisfaction des besoins des populations. Elle requiert des pouvoirs et des aptitudes qui permettent aux autorités de réagir et de traduire des besoins en politique. Toutefois, sans pouvoir, les représentants ne peuvent pas faire grand-chose. La redevabilité quant à elle, est la capacité des citoyens à surveiller et à sanctionner les décisions et les actions jugées indésirables. C'est donc le mécanisme qui lie les populations aux élus et elle crée un espace pour l'expression de points de vue locaux et la contestation des actions des représentants. Elle est le lien entre les résultats et les sanctions et permet à la représentation de jouer son rôle en matière d'équité. La redevabilité exige donc des dirigeants locaux qu'ils rendent compte et des populations qu'ils sanctionnent positivement ou négativement les représentants. Les autorités qui sont redevables devant leur peuple peuvent être, par conséquent, qualifiées de démocratiques ou représentatives. Car la démocratie est produite par des relations de redevabilité. Les autres autorités peuvent être classées dans diverses catégories tels que la dictature bénigne, le fasciste, l'autoritaire, le totalitaire, etc.).

¹⁵⁹ Hannah Fenichel Pitkin, 1967, "The concept of representation". Berkeley: University of California Press, p 44.

¹⁶⁰ Bernard Manin, Adam Przeworski et Susan Stokes, 1999, "Democracy, Accountability and Representation", Cambridge, Cambridge University Press, pp. 55-97.

Ces approches conviennent à la présente recherche dans la mesure où il s'agit de deux modèles d'analyse qui essaient de comprendre les logiques du choix d'un acteur au niveau micro effectué par un acteur au niveau macro, nous espérons avoir des éléments complémentaires qui nous guideront dans l'analyse du choix des femmes par la Direction des Parcs nationaux (DPN) dans la gestion des ressources naturelles. La définition de la représentation proposée par le modèle d'analyse de Ribot nous permet de comprendre les effets du choix des femmes sur la représentation locale. Ceci s'effectue à travers l'étude des deux composantes de la représentation : la réédition des comptes des représentants et la réponse aux besoins et aspirations des populations.

1.6.2- Indicateurs de recherche

L'implication des GPF dans la gestion de la réserve est faite à partir de l'analyse du pouvoir. Nous avons pris deux composantes : la relation et la négociation. La première nous a permis de connaître la logique qui est derrière le choix du partenaire et d'étudier les rapports de force. La deuxième a permis d'étudier les objectifs personnels et de mesurer les marges de libertés des acteurs. L'analyse de la représentation des GPF est faite à partir de l'étude des deux composantes du concept: la redevabilité et la réactivité. Vu que la redevabilité est l'obligation des représentants à expliquer et à justifier leurs actions aux représentés, nous avons choisi comme indicateurs de recherche : l'existence des plates-formes de communication entre les groupements de promotion féminine et les populations locales, l'existence de mécanismes de sanctions positives ou négatives que détiennent les populations locales vis-à-vis des GPF. Pour l'analyse de la réactivité qui est la capacité des représentants à répondre aux besoins et aux attentes des populations¹⁶¹ (Ribot 2011), nous avons choisi comme

¹⁶¹ Jesse Ribot, 2011, «*Choix, Reconnaissance et Effets de la décentralisation sur La démocratie*», Document de travail 5, Visby, Centre Suédois International pour la démocratie locale, 63p.

indicateurs: les pouvoirs transférés aux femmes, les demandes des populations et leurs canaux d'expression, les réponses aux besoins des populations et le degré de satisfaction des populations par rapport à la prise en compte de leurs préoccupations.

Tableau 2 : Opérationnalisation de concepts.

CONCEPTS	DIMENSIONS	INDICATEURS
Pouvoir	Relation	<ul style="list-style-type: none"> - la logique du choix du partenaire - l'existence de rapport de force rapport entre les différents acteurs.
	négociation	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs visés par chaque organisation -marge de liberté de chaque acteur- -Stratégies des acteurs pour l'atteinte des objectifs personnels
Représentation	Redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> -existence des plateformes de communication entre les GPF et les populations locales -existence de mécanismes de sanctions positives ou négatives que détiennent les populations locales vis-à-vis des GPF
	Réactivité	<ul style="list-style-type: none"> -Les pouvoirs transférés aux femmes, les demandes des populations ; -leurs canaux d'expression des besoins ; -les réponses aux besoins des populations ; -le degré de satisfaction des populations par rapport à la prise en compte de leurs préoccupations.

1.6.3- Définition de quelques notions

1.6.3.1- Implication

De manière générale, les chercheurs définissent l'implication (traduction française du concept anglo-saxon commitment) comme la relation entre une personne et son organisation. Les travaux issus de la recherche en sciences sociales indiquent qu'il existe de très nombreuses acceptions données au concept. Bien que les sens qu'elle revêt diffèrent en fonction des registres linguistiques qui la mettent en œuvre, les parentés entre ces diverses acceptions permettent un emploi plus multi-référentiel que transdisciplinaire. Elle est une question de recherche centrale sur les attitudes et comportements des individus au travail. En sociologie, elle est le degré de participation de la société à des événements à caractère collectif. Dans le domaine de la psychologie sociale les études sur l'implication s'intéressent plus à des variables personnelles (estime de soi, éthique) qu'à des variables situationnelles telles que la participation active, le contenu, et l'intérêt du travail. D'après Louche, quatre grands items permettent de repérer l'implication :

- En premier lieu, il suggère de chercher à appréhender les intérêts de vie, c'est-à-dire le niveau de considération accordé par une personne à son travail du point de vue de son importance par rapport à la famille, à son niveau global de satisfaction, à ses réalisations et à la place que la personne occupe dans la société;
- En second lieu, il convient d'analyser l'importance de la performance de l'évaluation de soi. Il s'agit ici de chercher à mesurer la manière dont une personne évalue l'importance de ses performances perçues par rapport à son niveau de satisfaction global et, plus généralement à son bien-être;
- En troisième lieu, Louche suggère d'intégrer dans l'analyse la consistence avec le soi. Cela revient à s'interroger sur la cohérence entre le potentiel de l'individu et ses réalisations concrètes ainsi que, sa capacité à développer au mieux ses capacités dans le cadre de son travail ;

- En quatrième lieu, il convient d'appréhender la participation active à la prise de décision sur le plan du contenu, du travail de la personne, sur les décisions prises par le supérieur hiérarchique à son endroit.

Maurice Thévenet (1992) analyse l'implication sous l'angle du management des organisations et, dans ses travaux, prend en compte la personne dans son individualité et sa liberté ainsi que l'entreprise avec sa culture. Sur le plan opérationnel, l'auteur affirme que c'est un rêve de pouvoir créer l'implication¹⁶². En ce sens, il développe l'idée qu'il est impossible d'impliquer des personnes. Pour lui, l'implication est une décision personnelle même si les recherches indiquent que les organisations peuvent s'efforcer de réunir les conditions favorables à l'implication des personnes. L'auteur insiste sur l'idée que l'implication peut donner aux personnes le sentiment de réaliser quelque chose tout en se réalisant individuellement.

L'implication renvoie ainsi à la réalisation de soi, l'estime de soi et la fierté. Elle recouvre plusieurs formes: l'implication dans les valeurs liées au travail (valeur intrinsèque du travail, considéré comme fin en soi, éthique du travail), l'implication dans la profession (il peut s'agir de l'importance accordée à la profession), l'implication dans le travail (place du travail dans la vie quotidienne, c'est-à-dire l'engagement et l'attachement dans le travail), l'implication dans l'organisation (dévotion et loyauté envers l'organisation). Il convient donc de préciser ici, que notre analyse se focalisera sur l'étude de l'implication organisationnelle. Ce concept paraît pertinent compte tenu de notre préoccupation à souligner l'aspect d'intrusion de la participation féminine aux activités de gestion des ressources naturelles. Il permettra de comprendre les processus d'interaction, de voir comment les individus se représentent le travail, de souligner les tensions et les divergences susceptibles d'exister entre les acteurs

¹⁶² Maurice Thévenet, 1992, *Impliquer les personnes dans l'entreprise*, Paris: Editions Liaisons, 280p.

et de connaître les problèmes engendrés par l'incompatibilité des valeurs de l'organisation et celles de ses membres. L'implication organisationnelle est définie comme l'attachement psychologique d'un individu à l'organisation tout entière. Il existe plusieurs formes d'implication organisationnelle. Nous allons nous limiter à ces trois grandes dimensions proposées par Allen et Meyer (1990)¹⁶³:

- L'implication affective qui se réfère à l'attachement émotionnel, à l'identification, à l'engagement envers l'organisation. Les individus restent dans l'organisation par désir profond.
- L'implication calculée à partir d'un choix raisonné; les individus jugent plus opportun de rester fidèles au réseau que de le quitter ;
- L'implication normative qui se réfère au sentiment d'obligation de rester travailler dans l'organisation par devoir moral, par loyauté ou pour achever un projet dans lequel la personne est engagée (devoir de rester dans le réseau compte tenu de ce que le réseau leur apporte).

À ces différentes dimensions, Durrieux et Roussel (2002) suggèrent, dans le cadre d'une étude portant sur l'implication organisationnelle, d'ajouter une dimension d'identification¹⁶⁴. Cette dimension apporte, selon les auteurs, une explication complémentaire à l'implication des personnes dans l'organisation. Leur préoccupation correspond d'ailleurs à la question de la nécessaire régulation culturelle et médiatique suggérée pour stabiliser les relations entre les partenaires d'un réseau.

¹⁶³Nalalie Allen, John Meyer, 1990, "The measurement and antecedents of affective, continuance and normative commitment to the organization", *Journal of Occupational Psychology*, vol.63, pp1-18.

¹⁶⁴Frédéric Durrieux, Patrice Roussel, 2002, *L'implication organisationnelle dans les réseaux de franchise : un concept pertinent pour les entreprises en réseau ?*, *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, n°44, deuxième trimestre.

1.6.3.2- Les groupements de promotion féminine

Les groupements de promotion féminine (GPF) sont des associations de femmes qui existent plus généralement en Afrique aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Ils sont nés depuis deux décennies. D'après Piraux, ils sont constitués le plus souvent à partir d'organisations traditionnelles des femmes préexistantes dans les villages. Celles-ci remplissaient diverses fonctions: sociales, culturelles, religieuses, d'entraide financière, matérielle et morale.

Mais, contrairement à ces organisations traditionnelles dont la finalité ne semblait pas s'attacher à la réalisation d'activités collectives de développement économique, la spécificité des GPF réside dans le fait que c'est à travers eux que les femmes rurales sont entrées en contact avec les structures d'aide et qu'elles ambitionnent de promouvoir leur développement, particulièrement en milieu rural¹⁶⁵. Ndèye Sokhna Guèye, affirme que les groupements de promotion féminine sont à l'origine des associations, appelées « mbotay »¹⁶⁶ et qui regroupent en généralement des femmes appartenant à la même classe d'âge et qui sont liés par des intérêts de quartier ou des affinités religieuses. Ils sont plus ou bien organisés avec une présidente à leur tête. Le bureau se compose généralement d'un secrétaire général et son adjoint, d'un trésorier et son adjoint, d'un secrétaire.

Au Sénégal, ces GPF sont apparus comme une innovation majeure dans les stratégies jusqu'alors poursuivies au Sénégal en matière d'intégration des femmes dans le développement. Faute d'une prise en compte de leurs préoccupations dans les plans nationaux de développement, les autorités ont préconisé

¹⁶⁵ Joëlle Piraux, 2000, *Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ?*, Bulletin de l'APAD [En ligne], 20 | 2000, mis en ligne le 24 mars 2006, Consulté le 15 mars 2014. URL : <http://apad.revues.org/230>.

¹⁶⁶ Terme wolof qui signifie « associations ».

l'organisation des femmes en groupements de promotion féminine (GPF) en liaison avec les autorités socio-économiques. L'idée était qu'il serait plus facile pour elles de développer et de gérer des activités communes, de trouver des financements en groupe qu'individuellement¹⁶⁷.

D'après Piraux (2000), actuellement, il existe plus de 3600 groupements officiellement reconnus, qui mobilisent plus de 200000 adhérentes sur l'ensemble du pays. Ces groupements ont été au cours de ces dernières années et demeurent à l'heure actuelle, les structures qui cristallisent l'essentiel des interventions des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Compte tenu de leur importance à l'échelle du pays et de leurs capacités de mobilisation, ils constituent plus que jamais un réel enjeu. C'est sans doute ce qui a motivé les pouvoirs publics à les structurer sous forme d'unions de groupements à travers le pays.

1.6.3.3- Genre

Le genre est un concept qui a été imaginé par les féministes afin de rendre compte des relations différenciées et inégalitaires qu'entretiennent les hommes et les femmes dans les sociétés¹⁶⁸. Ce concept est apparu pour la première fois en 1968 avec Robert Stoller. C'est un concept d'origine anglo-saxonne connu sous le vocable « gender » et qui a généré en français plusieurs expressions notamment : relations de genre, sexospécificité, rapports sociaux de sexe, sexe social, égalité entre les sexes, égalité hommes-femmes, etc. Il a été repris à l'issue d'un long processus de l'engagement féministe à lutter contre les situations d'oppression que vivent les femmes. Il sera repris dès 1972 avec

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Massand'Almeida, 2007, *Comprendre le concept de genre*, disponible sur <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5514>, consulté le 13/04/2012.

l'ouvrage d'Ann Oakley "Sex, Gender and Society". Soulignons tout de même que ce concept a connu une certaine instabilité dans la définition et dans la traduction. La traduction en français du terme *gender* crée une confusion pour des raisons historiques et culturelles tant au niveau de son emploi grammaticale que dans son utilisation dans les sciences naturelles où le genre est un outil taxinomique qui ne retient pas le sexe (Planté 1991)¹⁶⁹. Le genre est différent du sexe, qui fait référence aux caractéristiques biologiques universelles différenciant les individus de sexe masculin de ceux qui sont de sexe féminin, notamment pour ce qui est de la reproduction. Le genre désigne les caractéristiques économiques, politiques et culturelles liées au fait qu'on soit un homme ou une femme. Ces caractéristiques varient dans le même pays et aussi en fonction des pays, en évoluant au fil du temps.¹⁷⁰ Selon Maria Teresa Caramés Garcia, le concept de genre définit :

« Un ensemble de croyances, d'attitudes, de sentiments, de valeurs, de comportements permettant de différencier les hommes des femmes, à travers un processus historique de construction sociale qui se joue à différents niveaux : l'Etat, le marché du travail, les écoles, les médias, la loi, la famille, et à travers les relations interpersonnelles. Ce processus suppose la hiérarchisation de ces croyances, de telle manière qu'on attribue généralement une valeur majeure à celles qui se définissent comme du sexe masculin »¹⁷¹.

Scott (2000), lui, le définit comme un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues et une façon première de signifier des

¹⁷⁰Cristina Manfre, Deborah Rubin, 2013, *Intégrer le genre en recherche forestière: Guide pour les scientifiques et les administrateurs de programme du CIFOR*, CIFOR, Bogor, Indonésie, p23-116.

¹⁷¹ Maria Teresa Caramés Garcia, 2004, *Processus de socialisation en sciences de la santé*, p47.

rapports de pouvoir. En tant qu'élément constitutif des rapports sociaux, le genre implique quatre éléments : premièrement des symboles culturellement disponibles qui évoquent des représentations symboliques. Deuxièmement, des concepts normatifs qui mettent en avant des interprétations de sens des symboles. Ces concepts sont exprimés dans des doctrines religieuses, éducatives scientifiques, politiques ou juridiques et prennent la forme typique d'une opposition binaire, qui affirme de manière catégorique et sans équivoque le sens du masculin et du féminin. Puis, troisièmement, il est nécessaire d'observer les institutions et l'organisation sociale qui sous-tendent ces rapports de genre. Le quatrième aspect du genre c'est l'identité subjective.¹⁷²

Le genre est perçu aujourd'hui, comme un concept rationnel orienté vers une nouvelle forme de socialisation plus équilibrée. Le concept pourrait être interprété comme le sexe social. Il prend racine dans les valeurs traditionnelles observées par nos différentes sociétés, et a des répercussions sur la loi et les politiques de développement de nos pays. Le genre est donc une notion dynamique et il subit l'influence des mutations sociales. Il est parfois fonction de l'âge des acteurs, de leur niveau d'instruction, de leur origine sociale et milieu de provenance, de leur religion, etc.

De ce concept est née l'approche genre. Elle s'appuie sur l'ensemble de l'organisation sociale de la vie économique et politique, afin de comprendre la formation des aspects particuliers de la société. Elle s'intéresse non pas à la femme en soi, mais à la construction sociale du genre et à l'attribution des rôles, des responsabilités et aux comportements spécifiques que la société attend des hommes et des femmes. Autrement dit, l'approche par le genre implique que l'on aborde les questions/problèmes des femmes en faisant la différence entre les particularités sexuelles biologiques et les rôles sociaux de sexe, qui sont

¹⁷²Walter, op. cit. p35.

socialement et historiquement construits. La pertinence de l'approche genre apparaît évidente pour atteindre les objectifs de développement. La finalité de l'intégration de la dimension genre n'est pas de donner des pouvoirs aux femmes pour dominer les hommes, ni de les rendre identiques en tout point. Elle vise plutôt à construire un nouveau partenariat entre femmes et hommes, dans le respect de la différence et à assurer leur participation équitable, pleine et entière dans tous les domaines. Elle vise à contribuer, à l'équilibre des rapports de pouvoir entre les deux sexes, et pas uniquement à résoudre les problèmes des femmes. Dès lors, les femmes sont reconnues, comme actrices et partenaires aux processus de développement, et plus seulement comme bénéficiaires de projets. La qualité du développement dépendra selon les spécialistes du développement de la reconnaissance des deux pôles, de la valorisation des compétences des femmes et de leur participation réelle aux différentes instances de décision.

1.6.3.4- Décentralisation et déconcentration

La décentralisation est définie par Smith (1985) comme un acte par lequel le gouvernement central cède formellement des pouvoirs aux acteurs et aux institutions des niveaux inférieurs dans la hiérarchie administrative et territorial¹⁷³. Elle est effective lorsqu'elle représente de manière significative le public local.

Selon Ribot, la décentralisation est un moyen d'amélioration l'efficacité et l'équité dans la gestion des ressources naturelles. Elle survient sous deux formes primaires : la décentralisation démocratique également appelée décentralisation politique ou dévolution, qui implique le transfert des pouvoirs à des autorités locales élues, et la déconcentration encore appelée décentralisation

¹⁷³ Brian C. Smith, 1985, "*Decentralization: The territorial dimension of the state*", G. Allen & Unwin, Londres, 227p.

administrative, qui implique le transfert des pouvoirs aux représentations locales des agences. La décentralisation est démocratique lorsque les ressources et les pouvoirs sont transférés vers des autorités représentatives et redevables à l'égard des populations locales. Il s'agit des collectivités locales dûment élues. La décentralisation démocratique vise à accroître la participation populaire dans la prise de décision locale. Elle est une forme institutionnalisée de l'approche participative et est considérée comme la plus forte et celle dont, selon la théorie, l'on peut tirer le plus de bénéfices.

La déconcentration ou la décentralisation administrative quant à elle, implique le transfert des pouvoirs aux ramifications locales de l'État central, tels que les préfets, les administrateurs, ou les agents des ministères techniques. Ces corps redevables en amont sont des extensions locales de l'administration nommés par le niveau central. Ils peuvent avoir une quelconque redevabilité en aval attachée à leurs fonctions, mais leur première responsabilité reste à l'égard du gouvernement central. La déconcentration est la forme « faible » de la décentralisation parce que la reddition de compte en aval n'est pas aussi bien établie que dans la forme démocratique ou politique de la décentralisation. La décentralisation démocratique permet aux populations locales de décider de leur sort à travers leurs autorités locales représentatives, alors que la déconcentration rapproche les décideurs gouvernementaux des populations leur permettant ainsi de mieux comprendre et satisfaire les besoins locaux. Cette dernière ne donne pas de pouvoirs aux populations locales comme le fait la décentralisation démocratique, mais sert plutôt d'annexe au gouvernement central auprès de l'arène locale.

On distingue selon Agrawal et *al.* (1999), deux types de décentralisation démocratique : une décentralisation démocratique formelle et une décentralisation démocratique effective. La décentralisation démocratique formelle renvoie au transfert des pouvoirs au sein d'un État précisément vers des collectivités locales élues ou nommées et vers les personnels locaux des

ministères. La décentralisation démocratique effective renvoie au transfert des pouvoirs vers toute autorité rendant compte aux populations.

La décentralisation formelle est plus susceptible de se transformer en décentralisation effective que les autres formes, étant donné que certains mécanismes de reddition de comptes descendante peuvent être mis en place au sein des collectivités locales. Le transfert de pouvoirs vers les autorités locales élues, redevables en amont, à l'égard du gouvernement central, constitue une déconcentration effective, tandis que le transfert de pouvoirs à des autorités coutumières redevables en aval, à l'égard des populations locales, constitue une décentralisation démocratique effective¹⁷⁴.

1.6.3.5- Gestion décentralisée

La gestion décentralisée est un transfert de pouvoir de l'État aux populations locales. Il marque une rupture de principe avec une gestion étatique centralisée. Une gestion décentralisée signifie bien une autonomie et non pas une indépendance. Dans ce principe de gestion locale, les autorités locales revendiquent une subsidiarité dans la prise de décision, qui renforce leur autonomie. L'État et les services techniques gardent une responsabilité d'orientation et de contrôle. Mais un pouvoir réel sur les ressources, un pouvoir d'élaboration des règles de gestion est délégué. Le véritable débat porte sur la réalité du transfert de pouvoir aux populations et à leurs représentants, autrement dit, sur le choix entre une simple déconcentration et une véritable gestion « décentralisée », où les prises de décision sont du ressort des populations et de leurs représentants.

¹⁷⁴ Jesse Ribot, 2000, *“Democratic decentralization of natural resources: Institutionalizing popular participation”*, Washington, D.C: WRI, 38p.

1.6.3.6- Environnement

L'environnement est l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un reflet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines¹⁷⁵. Du point de vue plus sociétal, l'environnement est le milieu physique construit, naturel et humain dans lequel un individu ou un groupe (une famille, un quartier, une société, une collectivité, etc.) fonctionne incluant l'air, l'eau, le sol, le sous sol, la faune, la flore, les autres organismes vivants, les êtres humains et leurs inter-relations. C'est donc tout ce qui englobe l'écosystème et le socio-système.

Dans l'approche des dynamiques sociétés /ressources naturelles, l'environnement a donné naissance à une stratégie de gestion des ressources avec comme objectif la durabilité. En effet, on a remarqué, grâce à l'approche socio-environnementale, que la culture et le social sous-tendent les actions des communautés sur l'environnement et que les comportements socioculturels avaient une forte influence sur les modes de prélèvement des ressources. Finalement, l'environnement apparaît comme un fait social total pour paraphraser Mauss où se manifeste le juridique, le religieux, l'économie, le politique et le moral.

1.6.3.7- Identité et identité de genre

Le concept d'identité a fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques dans différents domaines (psychologie, sociologie, culture, religion, sexualité, philosophie, psychiatrie, histoire, etc.). D'après ces recherches, il existe plusieurs types d'identités : identité personnelle, sociale, organisationnelle, ethnique, professionnelle, sexuelle, générationnelle, nationale, etc. Cependant, les

¹⁷⁵Pierre Giolitto, Maryse Clary, *Eduquer à l'environnement*, Hachette, 1994, p.65, 375p.

chercheurs ont du mal à s'entendre sur une même définition de ce concept. C'est la raison pour laquelle il reste encore flou et complexe malgré sa popularité. Cette remarque a fait dire à Jean Pierre Kaufmann (2009) que: « Le mot identité se retrouve partout, c'est une espèce de mot valise dans lequel chacun met son propre contenu »¹⁷⁶. Dans la tradition freudienne, l'identité est une construction caractérisée par des discontinuités et des conflits entre différentes instances que sont : le Moi, le Ça, le Surmoi. Jean Paul Codol (1997) estime qu'il ne s'agit en fait que d'une « appréhension cognitive de soi »¹⁷⁷. Elle englobe trois caractères qui vont ensemble : « constance, unité, reconnaissance de soi ». Pierre Tap (1979) lui, définit l'identité comme :

*« un système de sentiments et de représentations de soi, c'est-à-dire à l'ensemble des caractéristiques physiques, psychologiques, morales, juridiques, sociales et culturelles à partir desquelles la personne peut se définir, se présenter, se connaître et se faire connaître, ou à partir desquelles autrui peut la définir, la situer ou la reconnaître »*¹⁷⁸.

Ainsi, sans les autres, on ne peut se définir, puisque l'identité est souvent abordée comme étant fondamentalement relationnelle. Elle est donc ce qui permet de se définir et de se distinguer des autres par notre unicité et par nos caractéristiques propres à travers le temps. C'est le sentiment d'être le même, malgré les changements auxquels nous faisons face. Ainsi, l'individu souhaite parvenir à une identité claire pour lui-même et aux yeux des autres qui soit immuable et qui reste la même dans les différentes sphères de sa vie. Erik

¹⁷⁶ Jean Claude Kauffmann, 2009, *Identités. Entre être et avoir, qui suis-je ?*, Editions Erès, sous la direction de Joyce Aïn, 229p.

¹⁷⁷ Jean Peaul Codol, 1997, « Une approche cognitive du sentiment d'identité », in *Information sur les sciences sociales*, SAGE, Londres et Beverly Hills, 20,1, pp111-136.

¹⁷⁸ Pierre Tap, 1979, *Relations interpersonnelles et genèse de l'identité*, Annales, UTM, Homo, XVIII, pp. 7-43.

Erikson (1972), lui, conçoit l'identité comme une sorte de sentiment d'harmonie : l'identité de l'individu est le « sentiment subjectif et tonique d'une unité personnelle et d'une continuité temporelle ». Nous avons ici des définitions subjectives de l'identité qui englobe des notions comme la conscience de soi et la représentation de soi. Les auteurs Harold Grotevant, et Catherine Cooper (1985) se sont intéressés à l'identité personnelle et l'ont décrite comme étant un « équilibre entre l'individualité et la relation »¹⁷⁹.

En sociologie, le concept d'identité renferme toute la problématique du rapport entre le collectif et l'individuel, le déterminisme social et la singularité individuelle. Dans ce domaine, on étudie plus l'identité sociale ou objective. Elle englobe tout ce qui permet d'identifier le sujet de l'extérieur et qui se réfère aux statuts que le sujet partage avec les autres membres de ses différents groupes d'appartenance (sexe, âge, métier). Autrement-dit, l'identité sociale comprend les attributs catégoriels et statutaires qui se réfèrent à des catégories sociales où se rangent les individus. C'est souvent une identité « prescrite » ou assignée, dans la mesure où l'individu n'en fixe pas, ou pas totalement, les caractéristiques. Cette identité sociale situe l'individu à l'articulation entre le sociologique et le psychologique. Elle envisage, comme le souligne Henri Tajfel, le rôle joué par la catégorisation sociale qui selon lui « *comprend les processus psychologiques qui tendent à ordonner l'environnement en termes de catégories* »¹⁸⁰.

À côté de l'identité sociale, nous avons l'identité collective qui se définit comme « le sentiment et la volonté partagés par plusieurs individus d'appartenir à un même groupe ». Ainsi, le groupe ne pourrait exister que si les individus le reconnaissent comme tel. L'identification collective est donc l'élévation au rang

¹⁷⁹ Harold Grotevant, Catherine Cooper, 1985, "Patterns of interaction in family relationships and the development of identity exploration in adolescence", *Child Development*, p 56, pp.415-428.

¹⁸⁰ Henri Tajfel, 1981, *Human groups and social categories: Studies in social psychology*. Cambridge, UK: Cambridge university press.

de symboles identitaires d'attributs comme la langue par exemple, qui deviennent des composantes essentielles de l'identité d'un groupe. En désignant, en combinant et en écartant tour à tour certains attributs, le groupe est en permanente reconstruction.

Nous allons nous appesantir sur le concept d'identité de genre qui est le type d'identité dont l'étude analyse. L'identité de genre appelée aussi identité sexuelle ou identité sexuée se réfère au genre par lequel une personne est socialement reconnue. Il a été utilisé pour la première fois par le psychanalyste Robert Stoller lors du Congrès Psychoanalytique International de 1963. Il est utilisé pour désigner « le sentiment qu'on a d'appartenir à un sexe particulier ; il s'exprime cliniquement par la conscience d'être un homme ou un mâle par distinction d'être une femme ou une femelle ». Il s'agit à la fois du fait qu'une personne parle d'elle-même comme étant une femme ou un homme et du fait que les autres personnes attribuent un genre à quelqu'un sur la base de ce qu'elles connaissent des indicateurs sociaux de genre (vêtements, coiffure, démarche, etc.).

Des recherches indiquent que l'identité de genre est établie dans la petite enfance ; dans les vingt-quatre premiers mois après la naissance et reste stable par la suite Elle provient aussi des expériences de vie. Les langues et les traditions de la plupart des cultures catégorisent tous les individus en tant qu'homme ou femme. L'identité de genre est par conséquent affectée par des structures sociales, comme l'appartenance culturelle, le statut social, la situation professionnelle, l'éducation ou la famille. Elle permet l'intégration des normes sociales liées au sexe et est un état constitutif résultant d'une synergie de l'inné et de l'acquis. Le terme d'identité de genre va donc au-delà du seul sexe biologique déterminé par les organes sexuels extérieurs.

1.6.3.8- Fragmentation

La notion de fragmentation est issue du latin *fragere* qui signifie briser, elle correspond à la réduction de quelque chose, en fragments c'est à dire en multiple morceaux. Le concept est utilisé dans différents domaines d'études. En géographie, la fragmentation renvoie à la notion de la réduction d'une entité en fragments.¹⁸¹ Le concept de fragmentation urbaine est le plus usité dans ce domaine. Il traduit l'émergence de formes renouvelées de division sociale, sous la combinaison conjointe du processus de dualisation socio-spatiale et d'une progression des stratégies d'auto-enfermement résidentiel développées par les classes moyennes et aisées.

À l'école de Chicago, la fragmentation est un concept clé. Elle est utilisée pour comprendre la transformation du lien social due au développement urbain. L'accroissement de la densité urbaine peut constituer un élargissement du lien social ou au contraire conduire à un affaiblissement de celui-ci par un processus de fragmentation¹⁸². En étudiant la mondialisation, Duchastel (2007) affirme que la mondialisation porte en elle son antithèse qui est la fragmentation sociale¹⁸³. Giddens (1984) le confirme en soulignant que la mondialisation est marquée par de profondes divisions. Sur le plan international, la fragmentation se caractérise par la domination, la différenciation et l'exclusion qui est évidente au niveau économique. Elle s'étend jusqu'aux conditions de vie, à la culture et à l'identité

¹⁸¹Gabriel Dupuy, 2011, « *Fracture et dépendance : l'enfer des réseaux?* » in *Flux*, Vol. 83, 2011, pp. 6-23.

¹⁸² Yves Grafmeyer, Isaac Joseph, 1979, *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, collection Champs, Paris, Flammarion, 336p.

¹⁸³Jules Duchastel, 2005, *La citoyenneté multiculturelle comme stratégie politique au Canada*, Conférence de la Chaire de Recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, <http://www.chaire-mcd.ca>

même¹⁸⁴. Dalley (2002)¹⁸⁵, Farmer¹⁸⁶ (2003) et d'Hebert¹⁸⁷ (1992) affirment que la différenciation et l'exclusion sont les principales caractéristiques associées à la fragmentation sociale. Les explications de cette fragmentation sont multiples selon Giddens: l'égalité des sexes, le renversement de la colonisation, l'immigration des pays du Sud vers les pays du Nord, la multiplication des identités culturelles, l'affirmation des identités locales, l'individualisme croissante. Il en résulte de nouveaux rapports d'inégalité. La fragmentation pose la question du respect des identités spécifiques, à instaurer parallèlement avec l'établissement d'une identité commune.

En milieu forestier, le concept se définit comme l'action par laquelle des phénomènes anthropiques réduisent les habitats ou les populations d'un écosystème qui ne présentait initialement aucune discontinuité. Les modifications des paysages causées par la déforestation, la construction d'infrastructures de transport, l'urbanisation, morcellent le paysage et par conséquent les habitats qu'il contient¹⁸⁸. La première conséquence de la fragmentation est l'isolement des populations de ces habitats fragmentés. Cet isolement peut engendrer par la suite un isolement génétique de la population ainsi que son effondrement.

¹⁸⁴ Anthony Giddens, 1984, *The Constitution of Society*, Berkeley-Los Angeles: University of California Press.

¹⁸⁵ Dalley Phyllis, 2002, *Le multiculturalisme et l'école de la minorité francophone au Canada*. Dans L'Alberta et le multiculturalisme francophone : témoignages et problématiques, dir. Claude Couture et ai., 127-143, Edmonton: Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean et l'Association Multiculturelle Francophone de l'Alberta.

¹⁸⁶ Diane Farmer, 2003, *Pédagogie interculturelle : revue de la littérature et identification des composantes essentielles des programmes d'études de l'école franco-ontarienne au palier élémentaire*, Document de recherche présenté au French-Language Policy and Programs Branch, Ontario Ministry of Education.

¹⁸⁷ Yvonne Hebert, 1992, *Multicultural Education and the Minority Child*, Canadian Ethnic Studies p 24, pp.58-75.

¹⁸⁸ Ramade, 2008, *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, hors collection*, pp. 210-297.

Dans la sociologie, la fragmentation renvoie aux processus de désintégration des normes sociales qui régissent le comportement, la pensée et les relations sociales. Elle rend compte de l'absence de connexions ou de liens entre la société dans son ensemble et le regroupement de certains de ces membres autour des dimensions communes (genre, culture, nationalité, langue, profession, religion, niveau de vie, appartenance politique, etc.). De ce fait, la sociologie permet de saisir la nature et le fondement de ces écarts à travers l'analyse de la forme et de la fréquence des interrelations entre les différentes composantes de la société. Elle étudie l'impact de ces écarts sur les inégalités socioéconomiques, ainsi que la dimension institutionnelle, culturelle, associative, et éducative. Selon Kokoreff et Rodriguez (2005), dans les sociétés dites modernes, les repères collectifs changent peu à peu. Ils considèrent ces changements en termes de crises et s'interrogent sur les phénomènes de recomposition et de restructuration de la société¹⁸⁹. Ils mobilisent alors le concept de fragmentation pour expliquer ces phénomènes. Dans cette étude nous définissons la fragmentation comme la division sexuée de l'identité collective.

1.6.3.9- Développement durable

Le concept développement durable est apparu dans la scène internationale à l'occasion de la conférence mondiale sur l'environnement réunie à Stockholm en 1972. Il n'est formalisé cependant qu'avec le rapport de la commission Brundtland, constituée par l'assemblée générale des Nations unies en 1987. Ce concept formalisé, a trouvé son envol lors du sommet de la terre de l'ONU en 1992. Il a été inventé pour attirer l'attention sur le rôle des ressources naturelles et de l'environnement dans le développement économique. Le développement durable a pris plusieurs connotations et implications. L'expression

¹⁸⁹Kokoreff et Rodriguez 2005 *Une société de l'incertitude*, Sciences Humaines, Hors-série N° 50 pp. 7-8.

développement durable est une traduction de l'expression anglaise «sustainable development». C'est la première traduction qui a été faite de l'expression anglaise mais dans certaines éditions ultérieures du Rapport Brundtland, on retrouve la traduction «développement soutenable ». La figure 1 montre le schéma du développement durable.

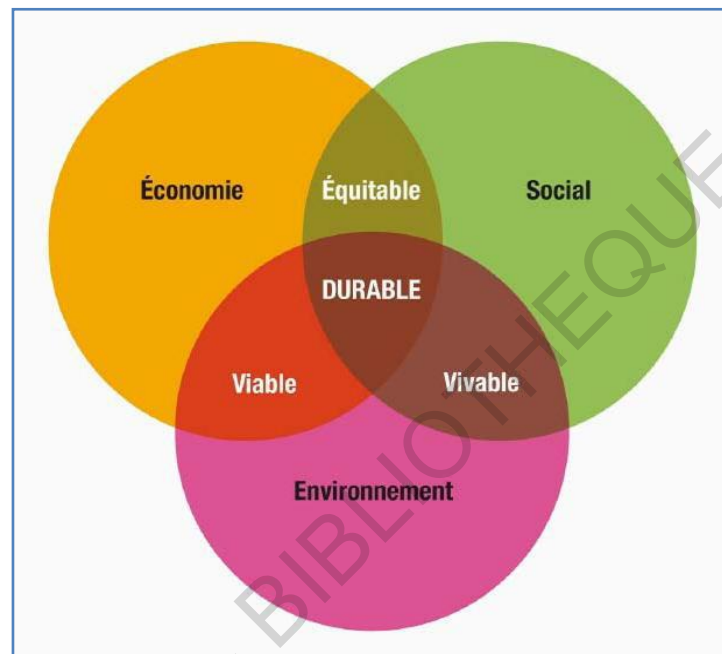


Figure 1: Schéma du développement durable Source, CIFOR 2007

Dans notre perspective, il est important de définir le terme avec précision. Selon Ascher, le développement durable est « le modèle de développement qui maximise les bénéfices nets à long terme pour l'humanité ». Ainsi, le développement durable n'est pas principalement l'exploitation maximale d'une ressource particulière pour une période de temps indéfinie. Conformément au rapport de Brundtland, le développement durable est «Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Ici, le concept dépasse largement la protection de l'environnement, et fait appel à la bonne gestion économique et au progrès social. Les environmentalistes ont donc utilisé le concept de développement durable pour démontrer que si l'abus dans l'utilisation des ressources peut sévèrement limiter

le développement, par contre, une utilisation prudente des ressources sauvegardant les services fournis par les écosystèmes, peut réellement donner une impulsion à l'ensemble du processus de développement. La montée en puissance du concept de développement durable repose encore largement sur la dimension environnementale, mais les dimensions sociale et économique ont toute leur place dans sa problématique et ne sont d'ailleurs pas indépendantes de la première. L'approche du développement durable insiste sur les inter-relations entre ces différentes dimensions comme le montre la figure1. Elle place le développement durable à l'intersection des sphères et des activités des champs sociaux, environnementaux et économiques.

1.6.3.9- Accès aux ressources

L'accès aux ressources peut être défini comme le processus par lequel les personnes agissant à titre individuel ou collectif, peuvent utiliser les ressources naturelles de manière provisoire ou temporaire. Il est la source principale de nourriture pour la majorité des populations rurales. L'accès aux ressources peut se faire grâce à la transmission des droits sur les ressources à travers l'héritage, réseaux sociaux, mais aussi par allocation des ressources par l'Etat et les autres autorités de contrôle sur les ressources naturelles. Mais l'accès aux ressources est aussi déterminé par les relations sociales, y compris la maîtrise des marchés, du capital et de la technologie ; les relations de pouvoir, d'autorité et d'identité sociale ; et des relations de réciprocité, de parenté et de l'amitié. Ces facteurs peuvent résulter en une dissociation entre le fait d'être titulaire d'un droit d'utiliser des ressources naturelles et d'être en mesure de revendiquer et d'exercer ce droit dans la pratique¹⁹⁰. Ici le concept d'accès fait appel à la notion d'inégalité qui est une différence perçue comme injuste dans la distribution de ressources foncières entre les humains.

¹⁹⁰ Jesse Ribot, Nancy Lee Peluso, 2003, *A theory of access*, the Rural Sociological Society, pp. 153-181.

CHAPITRE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

2.1-Délimitation du champ d'investigation

L'étude a pour cadre d'investigation, la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone qui se trouve entre la Communauté rurale de Sindia et la Commune de Somone. Nous avons jugé nécessaire de nous limiter à cette réserve puisqu'elle est la seule dont la gestion est décentralisée dans l'espace naturel communautaire « keurCupaam ». Sachant donc qu'elle est gérée par les populations des villages de Guéréo, Thiafoura, SorohKhassap et Somone, nos investigations ont eu lieu dans ces villages riverains, dans leurs collectivités locales et au sein du service de commandement des agents locaux des parcs nationaux à Ngaparou.

2.2- Histoire de la collecte

L'enquête de terrain s'est déroulée dans la période de février 2012 à décembre 2013 avec des retours ponctuels sur Dakar. Les entretiens semi-structurés ont été effectués auprès des responsables étatiques (dirigeants des parcs nationaux, responsables de l'environnement) pendant huit mois à Dakar (janvier 2012, mai 2012, août 2012, octobre 2012, février 2013, Mai 2013, juillet 2013, et novembre 2013) pour comprendre les raisons qui ont motivé leur choix et leur perception sur le travail des femmes. Les enquêtes auprès des villageois ont duré treize mois (février 2012, mars 2012, avril 2012, juin 2012, juillet 2012, septembre 2012, novembre 2012, janvier 2013, mars 2013, juin 2013, août 2013, octobre 2013 et décembre 2013). Cela nous a permis d'analyser le niveau de représentation des populations dans les GPF.

À notre arrivée, nous étions hébergées dans le village de Guéréo par la présidente du groupement de promotion féminine. Cette dernière nous a présenté aux membres de son GPF et cela a établi une relation de confiance entre les populations et nous. Nous avons rencontré le chef de village pour l'informer de notre présence et recueillir ses prières pour le bon déroulement de notre travail.

Les enquêtes ont commencé deux jours après notre arrivée. Nous avons interviewé les populations locales et les leaders du village. Chaque fois que nous quitions Dakar, nous restions un mois plein au village. Nous nous arrangions pour partir au début du mois pour ne retourner à Dakar qu'à la fin de ce mois. Nous avons établi notre emploi du temps en fonction du nombre de semaine sur le terrain. Comme nous avons quatre villages dans notre site, nous nous organisions à passer une semaine dans chaque village. Lorsque nous devions avoir des entretiens dans un village autre que celui d'hébergement, nous prenions un taxi brousse pour nous y rendre puis, nous retournions vers 19h ou 20h à Guéréo. Dans chaque village, la présidente de groupement à laquelle nous étions déjà présentées par l'intermédiaire de la présidente de groupement de Guéréo facilitait le contact avec les populations.

Cependant, après deux séjours mensuels dans la maison de la présidente du groupement de Guéréo, nous nous sommes rendues compte que la quantité des informations recueillies devenait importante mais que les conditions n'étaient pas des meilleures pour commencer la transcription des entretiens et saisir les données du questionnaire dans notre base de données Excel. La principale raison est que nous partagions la chambre d'hébergement avec quatre autres personnes et donc nous ne pouvions pas travailler pendant les heures de sommeil.

À cet effet, lors de notre troisième mois d'enquête (avril 2012), nous avons demandé au conservateur de la réserve s'il y avait une possibilité d'être hébergée dans leurs locaux afin de pouvoir travailler le soir. A la suite de sa réponse favorable, nous avons remercié la présidente de Guéréo et nous nous sommes rendues à Ngaparou où se trouvait le service de commandement des agents des parcs. Nous sommes finalement basées dans ces lieux. Chaque matin, nous nous rendions au village prévu suivant notre emploi du temps. Certains leaders locaux ne résidaient pas dans les villages à cause de leur travail, nous nous organisions à obtenir des rendez-vous avec eux avant 10h du matin ou alors à 18h pour ne pas perturber le programme que nous avons établi pour les entretiens dans les

villages. Les interviews avec les agents locaux des parcs se déroulaient après le dîner vu que nous habitons ensemble.

Après chaque mois de terrain, nous retournions à Dakar pour procéder à une réorganisation des informations. Nous en profitons pour continuer la revue documentaire et terminer la collecte d'informations chez les responsables de la Direction des Parcs nationaux (DPN). La prise de rendez-vous a été facile grâce aux relations que nous avons développées avec les responsables de la DPN. Cependant, des entretiens ont été retardés à cause de l'absence de certains responsables des parcs qui étaient en mission hors du Sénégal. Il arrivait aussi des moments où nous étions obligées de retourner sur le terrain en dehors des mois de terrain prévus pour participer à certaines réunions de coordination, de résolution des conflits entre les acteurs de la réserve ou de renouvellement du bureau. Cela nous a permis de faire de l'observation participante. Au total, nous avons pu enquêter deux cent soixante-dix-sept (277) villageois et vingt-neuf (29) leaders locaux. A la fin de la recherche, nous avons séjourné deux mois (février, mars 2014) sur le terrain pour nous concentrer sur la relecture et la correction du document final.

2.3- La phase exploratoire

Toute étude nécessite d'abord qu'une exploration soit faite. Ainsi, après avoir délimité notre sujet de recherche, il était important de le « visiter », afin de mieux structurer les éléments qui le composent. C'est dans cette optique qu'une recherche documentaire et des entretiens exploratoires ont été faits.

2.3.1- La recherche documentaire

Après la formulation de la question de départ, une recherche sur la littérature existante a été effectuée pour comprendre toutes les dimensions du problème. Nous avons commencé ce travail en janvier 2011. Il a été très intense à partir de cette date jusqu'à janvier 2012. Il a été interrompu pendant la phase de

collecte et a été repris pendant la phase d'interprétation des données. Notre recrutement au poste de chercheur dans le programme de recherche RFGI (Initiative pour une gestion démocratique des ressources naturelles) a facilité l'accès aux publications scientifiques. Les responsables et les encadreurs de ce programme ont mis à notre disposition toutes les références dont nous avons besoin grâce à leur possibilité d'accéder aux bibliothèques et aux centres de recherche européens et américains.

À partir de notre dossier Dropbox (Système de stock de documents en ligne), nous recevions tous les nouveaux articles de notre thème de recherche. Certains dont nous avons besoin et qui n'y figuraient pas, nous parvenaient par email personnel en moins d'une semaine après la demande. L'enrichissement de la documentation est redevable au réseau Internet. Il a été d'un grand apport. Il a permis de recueillir des informations d'actualité concernant le thème Genre - Environnement - Développement. Nous nous sommes inscrites à certains sites tels que www.goodplanet.com, www.notre-planetinfo.com www.cifor.com pour recevoir toutes les nouvelles informations sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable. Nous avons aussi utilisé les réseaux des chercheurs d'IPAR (Initiative prospective agricole et rurale) et du CODESRIA qui étaient très généreux dans le partage de documents scientifiques. Cela nous a permis d'enrichir notre travail.

La mise en œuvre de cette technique d'investigation a permis de fréquenter certains centres d'archivage et de documentation tels que l'Institut de Recherche pour le développement (IRD), le centre de suivi écologique, la bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), le centre de documentation de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), la bibliothèque de la direction des parcs nationaux, le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales (CODESRIA), l'Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS), la bibliothèque de la Réserve naturelle de Popenguine et les archives des collectivités locales.

Des structures susceptibles de fournir des informations sur les femmes et les associations de femmes tels que le ministère de la Famille, le laboratoire de recherche en Genre de l'IFAN, l'ONG Association des Femmes pour la Recherche de Développement (AFARD) ont été visitées. Parmi les documents, certains ont livré une vue d'ensemble de notre problématique tandis que d'autres ont livré des informations plus précises, en l'occurrence des données statistiques de nature démographique économique, politique, écologique et sociale. Les principaux thèmes exploités ont été «genre et développement», «genre et environnement», «gestion participative et décentralisée des ressources naturelles». La sociologie du développement, de l'environnement ainsi que les ouvrages méthodologiques ont été très utiles. Des documents institutionnels ont été recueillis au niveau de la direction des parcs nationaux. Pour ces derniers, leur acquisition a été facilitée grâce aux bonnes relations qui sont nées durant le travail de recherche avec les responsables des parcs nationaux et nous. Elles nous ont été d'un grand apport puisque nous étudions une question un peu sensible.

2.3.2- Les entretiens exploratoires

Dans le but de compléter la recherche bibliographique, une série d'interviews avec des personnes susceptibles d'avoir une bonne connaissance du problème a été réalisée. Il a permis de mieux poser le problème et d'avoir des contacts avec les autorités qui sont sur le terrain d'étude. Il a aussi permis de concevoir des outils de collecte à partir desquels s'est effectuée l'enquête proprement dite. Les entretiens se sont déroulés en deux étapes qui ont été réalisés avant la rédaction du projet de thèse:

- La première phase a été réalisée dans les institutions étatiques (Direction des Parcs nationaux, Direction des Eaux et Forêts, service de commandement) au mois d'avril 2011. Pendant cette phase nous avons rencontré les responsables de la gestion des réserves communautaires et

les responsables des programmes qui interviennent dans le site en collaboration avec les groupements de promotion féminine.

- La deuxième phase a été réalisée au mois de mai 2011 dans les collectivités locales et dans les villages (Guéréo, Thiafoura, Sorohkhassap, Somone, Sindia). Nous avons rencontré les présidentes des groupements de promotion féminine, deux autorités coutumières, trois résidents et treize responsables des collectivités locales (Président communauté rurale de Sindia, maire de Somone, préfet de Mbour). Cela nous a permis de comprendre les réalités du site et de voir sa spécificité par rapport aux études que nous avons eu à découvrir pendant la revue de la littérature. Les entretiens exploratoires nous ont aussi permis de rédiger notre projet de thèse en élaborant une problématique propre à notre site. Les annexes F et G donnent les listes des personnes rencontrées lors de ces entretiens.

2.4- Inventaire des techniques d'investigation

Des informations sur le sujet de recherche ont été obtenues lors de la recherche documentaire et des entretiens exploratoires. Cependant ces méthodes de recherche ne peuvent pas remplacer le travail de terrain. Les méthodes quantitatives et qualitatives ont été cumulées pour diverses raisons :

- Les méthodes quantitatives ont permis d'identifier la population, mais surtout de mesurer certaines variables afin de pouvoir faire des tableaux statistiques et de faire certaines comparaisons ;
- Les méthodes qualitatives ont facilité l'observation des comportements des enquêtés, la description de certaines situations ponctuelles

Notre étude a une visée plus qualitative que quantitative. Par conséquent, nous avons donné plus de poids à l'approche qualitative.

Les techniques de recherche suivantes ont été utilisées:

- Le questionnaire ;
- L'entretien semi-directif ;
- Le focus groupe ;
- L'observation participante désengagée ;
- Les discussions informelles.

2.4.1- Le questionnaire

Deux types de questionnaires ont été administrés :

- Le premier est à l'intention des responsables locaux. Nous avons interrogé le chef des collectivités locales, les conseillers ruraux et municipaux, les autorités coutumières, les membres des groupements de promotion féminine et les leaders des autres institutions locales ;
- Le deuxième est à l'intention de la population locale. Dans ce questionnaire, l'idée est de recueillir les opinions des femmes et des hommes sur la gestion de la réserve.

S'agissant de la nature des questions (contenu et forme), nous avons formulé à partir des variables sociologiques de l'étude différents types de questions :

- Du point de vue du contenu, nous avons des questions d'opinion et des questions de fait ;
- Quant à la forme, nous avons des questions ouvertes, des questions semi-fermées et des questions fermées.

Le premier questionnaire a été organisé autour des variables suivants :

- Identification ;
- Sexe ;
- Tranche d'âge ;
- Origine ethnique ;
- Situation matrimoniale ;

- Niveau d'étude ;
- Existence des plateformes de communication entre les GPF et les populations locales ;
- existence de mécanismes de sanctions positives ou négatives que détiennent les populations locales vis-à-vis des GPF ;
- Les pouvoirs transférés aux femmes, les demandes des populations ;
- leurs canaux d'expression des besoins ;
- les réponses aux besoins des populations.

La plupart des enquêtes se déroulaient à domicile et dans les lieux de travail des enquêtés (mairie, conseil rural, école, champ, hôtels). La durée moyenne était de quarante-cinq minutes à cause de la longueur du questionnaire. Les enquêtes se déroulaient de neuf heures à dix-neuf heures en raison de cinq questionnaires par jour.

Le deuxième questionnaire a été organisé autour des variables suivants:

- Identification ;
- Sexe ;
- Tranche d'âge ;
- Origine ethnique ;
- Situation matrimoniale ;
- Niveau d'étude ;
- existence des plateformes de communication entre les GPF et les populations locales ;
- existence de mécanismes de sanctions positives ou négatives que détiennent les populations locales vis-à-vis des GPF
- Les pouvoirs transférés aux femmes, les demandes des populations ;
- leurs canaux d'expression des besoins ;
- les réponses aux besoins des populations.

Comme le premier questionnaire, la plupart des enquêtes se déroulaient à domicile. La durée moyenne était de quarante-cinq minutes Les enquêtes se

déroulaient de neuf heures à dix-neuf heures en raison de cinq questionnaires par jour.

2.4.1.1- Le test du questionnaire

Il a permis de tester le questionnaire et de vérifier sa validité et sa flexibilité par rapport à la compréhension que les enquêtées ont des questions posées et aux informations recherchées. Il convient de préciser qu'au regard des données recueillies lors des entretiens exploratoires, il est jugé utile de mettre l'accent aussi bien sur les données qualitatives que sur les données quantitatives. Cette démarche a permis de procéder à la triangulation des techniques d'investigation.

2.4.2- L'entretien semi-directif

L'intérêt de cet outil pour cette étude est de recueillir le maximum d'informations auprès des responsables des politiques de gestion des ressources naturelles. Deux guides d'entretiens semi-directifs sont élaborés :

- le premier est à l'intention des responsables de la direction des parcs nationaux.
- Le deuxième est à l'intention des leaders des groupements de promotion féminine.

Les thèmes abordés dans le premier entretien sont:

- Les différents acteurs de la gestion de la réserve;
- les motifs du choix et de l'implication des GPF dans la gestion de la RNICS ;
- Le système de gestion de la réserve ;
- La perception sur la décentralisation et sur la représentation ;
- Les motifs de la présence du conservateur dans le comité de gestion ;
- Les instances de prise de décision avec les GPF.

Les entretiens se sont déroulés à la Direction des Parcs nationaux et au niveau local, précisément dans le service de commandement de la réserve. Nous avons pu profiter des réunions regroupant les populations locales et les responsables pour interviewer certains responsables et représentants de programmes. Les entretiens duraient plus d'une heure. L'occasion était saisie pour recueillir le maximum d'informations si l'on sait que la plupart des responsables partaient en mission hors du pays. Des entretiens téléphoniques ont été effectués à cause de l'affectation d'anciens conservateurs de la RNICS dans d'autres aires protégées du Sénégal assez éloignées (Niokolokoba, Ngeumbeul). Les entretiens semi-directifs duraient en moyenne quarante-cinq minutes en raison de deux entretiens par jour.

Les thèmes abordés dans le deuxième guide d'entretien sont :

- La nature des pouvoirs transférés ;
- La perception sur leur partenariat avec les agents des parcs nationaux ;
- La perception sur la présence du conservateur dans le comité de gestion ;
- La perception sur la décentralisation et sur la représentation ;
- les instances de prise de décision au niveau des villages ;
- les mécanismes de connaissance des besoins des populations locales ;
- les relations des femmes avec les autres catégories de genre.

Les entretiens se déroulaient dans les villages, précisément dans les concessions des leaders des groupements de promotion féminine. Ils duraient en moyenne quarante-cinq minutes avec une moyenne de deux entretiens par jour.

2.4.3- Le focus groupe

Le focus groupe est utilisé pendant les rencontres avec la population locale (Groupements de Promotion féminine, chefs de village, notables, associations de jeunes, élus locaux). Les personnes interrogées ont été choisies en fonction de

leur statut. Au total, seize focus groupes ont été organisés dont huit dans chaque village: Un focus groupe est organisé pour chaque catégorie suivante:

- Les associations de jeunes ;
- Les autorités coutumières et les notables ;
- Les membres des GPF ;
- Les hommes et les femmes non membres des GPF.

Ces focus groupes ont permis d'analyser les effets du choix des femmes dans la représentation démocratique des populations locales. La durée moyenne était de quarante-cinq minutes. Les thèmes abordés sont:

- La situation des femmes dans les villages ;
- Perception de la population sur l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles;
- Les avantages du travail des femmes pour le village ;
- La réaction des populations face aux pouvoirs des femmes.

Les focus groupe ont été utilisé pour recueillir les discours des acteurs sur les mêmes questions posées pendant les réunions afin de ressortir les contradictions. Ils ont lieu dans les maisons des enquêtés et les focus groupes ont eu lieu dans les lieux de rencontres habituels des notables de chaque village. Il nous a permis de donner la parole aux populations locales et d'aller au-delà des propos livrés après les concertations. Cette méthode a été très fructueuse et a permis de choisir les informations fiables.

2.4.4- L'observation participante désengagée

Nous avons fait une observation participante désengagée vu que toutes les activités des femmes étaient en léthargie pendant la période de collecte de données. Nos observations se sont déroulées pendant une durée de treize mois c'est-à-dire pendant les mois de terrain cités précédemment. Nous avons pu observer les relations qui existaient entre les GPF et les femmes non membres,

les GPF et les autorités coutumières, les GPF et les hommes, les GPF et les agents des parcs nationaux. Les réunions organisées par le service forestier ont été de grandes occasions pour nous d'observer les relations de pouvoir entre les différents acteurs et le comportement des femmes dans les instances de décision. Nous avons pu observer l'utilisation des bénéfices de la réserve dans certaines dépenses qui n'ont pas été signalées dans les réunions. Au sein des villages, nous avons pu observer le degré de division sexuée de l'identité collective. Le mécontentement des populations par rapport à la gestion des bénéfices de la réserve se lisait sur leur visage et leur manière de parler montrait bien leur déception. Certains mécanismes de sanction informels utilisés tels que la création de programme de gestion de l'environnement, la recherche de financement au niveau des bailleurs de fonds par les jeunes ont été observés.

Pour ce qui est des activités de conservation, nous n'avons pas pu les observer parce que durant notre recherche, toutes les activités étaient en léthargie à cause des conflits entre les différents acteurs du comité de gestion. Le repos biologique a été la seule activité que nous avons pu observer. Ce mode de gestion ne demandant pas de main d'œuvre locale, était mis en œuvre, appliqué pendant la suspension des autres activités par le Préfet de Mbour. Au total, nous avons pu constater des faits que les responsables forestiers et la population locale auraient par inadvertance, omis de signaler. Elle a permis de vérifier les informations.

2.4.5- Les discussions informelles

Des discussions informelles engagées surtout avec certains hommes, les simples membres des GPF et les femmes non membres, ont servi à vérifier certaines informations livrées par les acteurs mais aussi, d'aborder des questions sensibles parmi lesquelles: la gestion financière, l'exclusion des hommes, les accusations de trahison, de corruption, de vol, les rivalités internes, etc. Ces discussions informelles prenaient une heure ou deux heures. Elles ont lieu en général après le déjeuner autour de la préparation du thé.

2.5- L'échantillonnage

Devant l'impossibilité d'enquêter toute la population-mère, deux échantillons représentatifs ont été prélevés pour l'élaboration de deux questionnaires. La base de sondage du premier échantillon est constituée à partir de l'effectif des leaders locaux des deux collectivités locales (communauté rurale de Sindia (56) et commune de Somone (35). Ils sont au nombre de quatre-vingt-onze (91). Un taux de sondage arbitraire de 31% a été retenu. Ce qui fait que 29 leaders ont été enquêtés ($91 \times 31 : 100 = 29$). Le principe de la proportionnalité a été appliqué dans l'objectif de reproduire les caractéristiques de la population-mère et de soustraire l'échantillon à tout choix personnel.

Tableau 3: Echantillonnage pour le questionnaire I: à l'intention des Leaders Locaux

Effectifs Leaders locaux	Effectif à sindia	Effectif à Somone	Effectif interrogé à Sindia	Effectif interrogé à Somone	Effectif total interrogé
Chef de la collectivité locale	01	01	01	01	02
Elus locaux	45*	30**	09	06	15
Autorités d'autres institutions locales	09	03	09	03	12
Total	56	35	19	10	29

*45 conseillers ruraux dont 06 femmes

**30 conseillers municipaux dont 06 femmes.

La taille de l'échantillon de chaque collectivité locale dépend du nombre de ses conseillers :

- Le chef de chaque collectivité (le PCR pour la Communauté rurale de Sindia et le Maire pour la commune de Somone) a été sélectionné.
- L'effectif total des élus locaux est de soixante-quinze (75) (conseillers municipaux de Somone trente (30), conseillers ruraux de Sindia quarante-cinq (45)). Un taux de sondage arbitraire 20% a été retenu. Ce qui fait que sur les 45 conseillers de Sindia, 09 ont été enquêtés et sur 30 conseillers de Somone 06 ont été interrogés. Chacune des collectivités locales a 06 femmes conseillères. Trois (03) de chaque collectivité ont été retenues pour respecter le principe de parité. L'échantillon des élus locaux est alors constitué de 06 femmes et de 09 hommes. Au total, 15 élus locaux ont été enquêtés ($09 + 06 = 15$).
- Pour ce qui est des autres autorités des institutions locales, nous avons choisi d'enquêter pour chacun des quatre villages, le chef de village, la présidente du GPF et un membre du bureau de chaque GPF. Ce qui nous fait 3 enquêtés par village. La communauté rurale englobant 03 villages a donc 09 enquêtés ($3 \times 3 = 9$) et la commune de Somone a 03 enquêtés. Nous avons au total 12 enquêtés ($9 + 3 = 12$).

Pour le questionnaire II, la base de sondage est constituée à partir de l'effectif de la population totale des quatre villages (Somone, Guéréo, Thiafoura, SorohKhassap) qui est de 13211 personnes. Un taux de sondage arbitraire de 2,1% a été retenu. Ce qui fait que 277 personnes ont été enquêtées. Un tirage proportionnel a été fait et la taille de l'échantillon de chaque village dépend de son poids démographique:

Tableau 4: Echantillonnage pour le questionnaire II: à l'intention des populations locales

Village	Effectif par village	interrogés par village	Nombre de femmes interrogées	Nombre d'hommes interrogés	pourcentage
Thiafoura	1446	30	15	15	11
Somone	3702	78	39	39	28
Guéréo	6612	139	70	69	50
Soroh Khassap	1451	30	15	15	11
Total	13211	277	139	138	100

-La population de Somone est de 3702 ; nous avons interrogé 78 personnes $[(3702 \times 2,1)/100]$;

- A Guéréo l'effectif du village est de 6612 ; nous avons interrogé 139 personnes $[(6612 \times 2,1)/100]$;

- Pour le village de Thiafoura qui compte 1446 ; nous avons interrogé 30 personnes $[(1446 \times 2,1)/ 100]$;

- Le village de Soroh Khassap compte 1451 ; nous avons interrogé 30 personnes $[(1451 \times 2,1)/ 100]$.

Sachant que dans ce site d'étude, les hommes ne sont pas affectés directement par la présence de la réserve, nous avons jugé nécessaire de recueillir leurs avis en tant qu'acteurs externes pour mesurer la représentation des populations locales dans les GPF et éviter de commettre des biais. Ce souci de triangulation des données nous a conduits à choisir dans chaque village un nombre égal d'hommes et de femmes. Par exemple, pour la commune de Somone, 39 femmes et 39 hommes ont été interrogés.

Tableau 5: Taille de l'échantillon totale

Acteurs interrogés	Effectifs
Leaders locaux	29
Population locale	277
Total	306

Le nombre total d'enquêtés pour cette recherche est de 306 (29 leaders locaux + 277 populations locales).

2.6 Technique de traitement et d'analyse des données.

2.6.1 Technique de traitement des données

Le traitement des données s'est plus inscrit dans une perspective d'analyse qualitative que quantitative. Pour procéder au traitement des informations qualitatives, nous avons eu recours à la transcription des entrevues et à l'analyse de contenu. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un enregistreur vocal de marque Olympus. Distant de tout jugement de valeurs, nous avons transcrit littéralement et le plus fidèlement possible, les propos recueillis pendant les focus groupes et les entretiens semi-directifs afin de garantir leur authenticité et leur meilleure analyse.

Nous avons fait la transcription de 78 entretiens (entretiens et focus groupes confondus). Pour faciliter le travail, nous avons regroupé les entretiens issus de chacun des quatre villages. Cela nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les opinions des populations d'une localité à l'autre. Ensuite, nous avons regroupé les entretiens des différents acteurs (présidente de GPF, chefs de villages, écocardes, agents forestiers, conseillers ruraux etc.) et des différentes catégories sociales, jeunes, hommes, femmes membres de GPF, femmes non membres de GPF. Par exemple, les entretiens des jeunes des quatre villages ont été regroupés pour recueillir les idées communes et les problèmes spécifiques d'un village à l'autre.

Pour le traitement des données quantitatives, le logiciel Excel a été utilisé. Nous avons constitué une base de données pour les deux questionnaires et nous avons saisi les données au fur et à mesure que l'enquête se poursuivait. Le dépouillement et la construction de diagrammes n'étaient pas difficiles grâce au logiciel utilisé. Le traitement statistique a été utilisé en élaborant des tableaux de fréquence. Cela a permis de comparer, de classer et de chercher les fréquences d'apparition des réponses et d'apprécier les différentes réponses à une question posée aux différentes catégories de répondants et de dégager les différentes tendances.

2.6.2- Technique d'analyse des données

Dans le cadre de cette étude, l'analyse thématique et la méthode d'interprétation ont été utilisées pour exploiter les informations recueillies à l'aide des méthodes qualitatives :

- La première, a permis de mettre en évidence les différents thèmes, et le sens que renferment les termes des discours. Dans chaque entretien, nous avons pu sortir les thèmes développés. Cela a permis de prendre en compte tous les aspects des problèmes étudiés. Certaines données qualitatives ont été quantifiées grâce à la fréquence de leurs apparitions dans les réponses. Les idées les plus

fréquentes des entretiens ont été rapportées textuellement dans le travail pour consolider nos propos ;

- La deuxième, qui est la méthode d'interprétation, a appuyé l'analyse thématique. Elle a permis de sortir le côté invisible du phénomène étudié et de pouvoir donner notre avis. Nous avons utilisé constamment nos modèles d'analyse pour interpréter les résultats. Dans certains cas, nous avons fait recours à des auteurs qui ont critiqué ou montré les limites de nos modèles d'analyse. Cela nous a permis d'interpréter certaines situations de notre étude de cas qui n'ont pas été prises en compte par notre modèle d'analyse. Nous avons aussi fait des comparaisons avec d'autres cas d'étude.

2.7- Difficultés rencontrées

La réalisation de ce travail s'est faite avec un certain nombre de difficultés parmi lesquelles on peut citer :

- Certains villages étaient difficiles d'accès. Les transports en commun étaient très rares surtout pour le village de SorohKhassap et Thiafoura. Nous étions obligées de marcher de village en village pour pouvoir remplir le nombre de questionnaires que nous nous étions fixées par jour. Pour se rendre à Guéréo, il fallait traverser la lagune de Somone à l'aide de pirogues. Nous perdions beaucoup de temps au bord de la lagune vu que les piroguiers devaient attendre l'arrivée d'un effectif important pour effectuer la traversée. La recherche de charrette pour rejoindre les habitations de Guéréo était le plus dur de tous à cause de leur rareté. Une autre difficulté supplémentaire a été l'ignorance par les femmes de leur âge exact, lequel était souvent déterminé par approximation ;

- Au niveau de la direction des parcs nationaux, certains responsables étaient très réticents au début de l'enquête. D'autres étaient difficiles d'accès à cause de leurs multiples missions. De plus, au début de la recherche documentaire, nous avons eu des problèmes car les documents

les plus pertinents de notre thème sont écrits en anglais. Il fallait alors prendre au moins trois jours pour lire et comprendre un article. Nous étions alors obligées de suivre des cours d'anglais à domicile pendant une année pour nous mettre à niveau et lire le maximum de documents en anglais.

- L'éparpillement et l'inexistence de certains documents officiels constituaient des barrières à la collecte documentaire. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour accéder aux informations concernant les villages car, au niveau des communautés rurales, les informations n'étaient pas à jours et parfois inexistantes. Au total, la collecte de données a été, en dépit de quelques difficultés rencontrées, bien amorcée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE ET DE LA SITUATION DES GPF

L'objectif de cette partie est de présenter le cadre d'étude. Elle est articulée autour de deux chapitres:

- Le premier chapitre est réservé à la présentation du site d'étude. Nous présentons le milieu biophysique (Climat, pluviométrie, hydrologie, géologie, pédologie, relief, flore faune) et le milieu socio-économique (situation démographique, historique du peuplement et de la structure foncière, rapport sociaux de genre, systèmes de production) ;

- Dans le deuxième chapitre, nous présentons la réserve et les groupements de promotion féminine. Nous donnons les limites administratives de la RNICS, l'histoire de la gestion traditionnelle, l'institutionnalisation de la gestion communautaire, le cadre législatif et réglementaire de la gestion, les organes de gestion (comité d'orientation, comité de gestion, groupement de promotion féminine), les objectifs et les réalisations de la réserve.

CHAPITRE 3: PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DE LA SOMONE

Nous avons jugé pertinent de faire la présentation du Bassin versant de la Somone (BVS) puisque que la commune de Somone, les villages de Guéréo, de Soroh Khassap et de Thiafoura qui constituent notre site d'étude y sont tous localisés. Ils ont presque les même caractéristiques biophysiques et socio-économiques¹⁹¹.

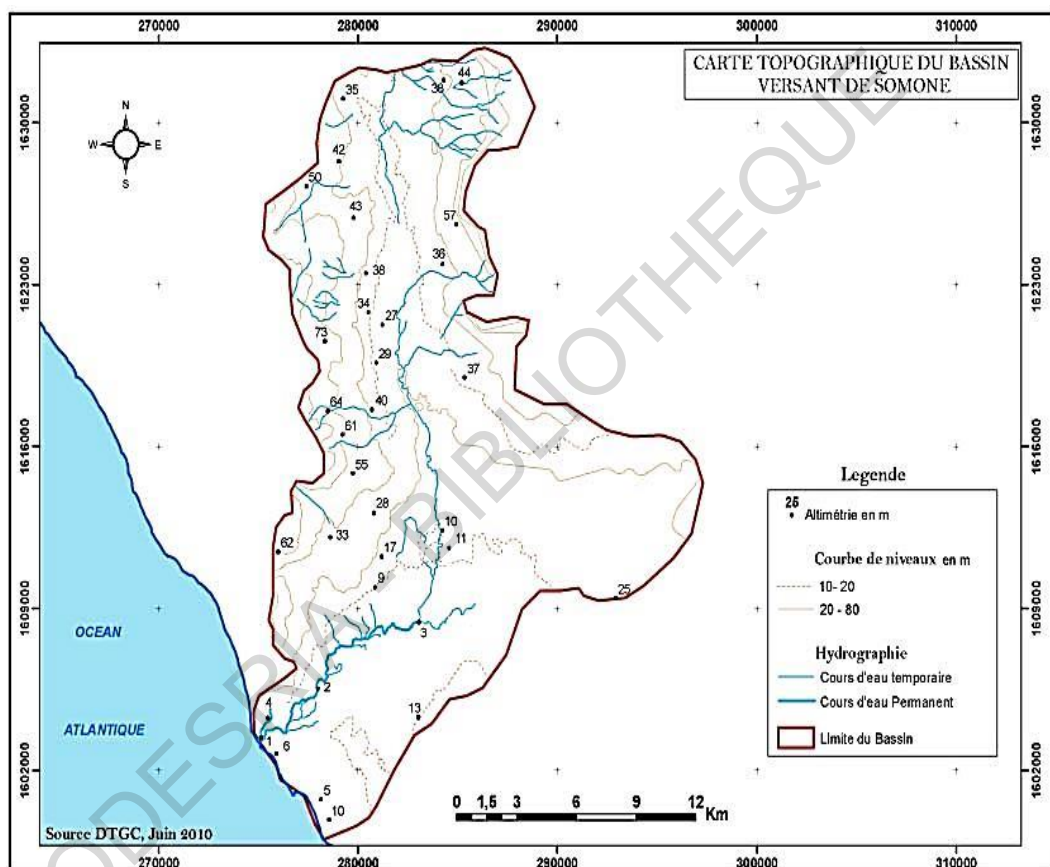


Figure 2: Carte physique du Bassin Versant de la Somone (BVS).

¹⁹¹Les données géographiques et socio-économiques de cette deuxième partie sont issues de quatre documents : 1)- le Plan de gestion de la Réserve Naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (2010-2014), 75 p.2) de la DPN, 2) de l'Etude socio-économique des villages de Guéréo, Somone et Ngaparou du Service d'appui au développement local en 2007 et de l'*Audit Environnemental du bassin versant de la Somone* effectué par le cabinet Tropic pour le compte du GIRMAC, 79 pages.

Le BVS est situé au Sud-Est de Dakar entre le Village de Diass et la ville de Mbour. Il est limité à l'Ouest par l'océan atlantique et les rebords du massif de Diass, au Nord par ceux de la falaise de Thiès, à l'Est et au Sud par la plaine sablonneuse qui va de Tassette à Ngarparou en passant par Nguékhokh.

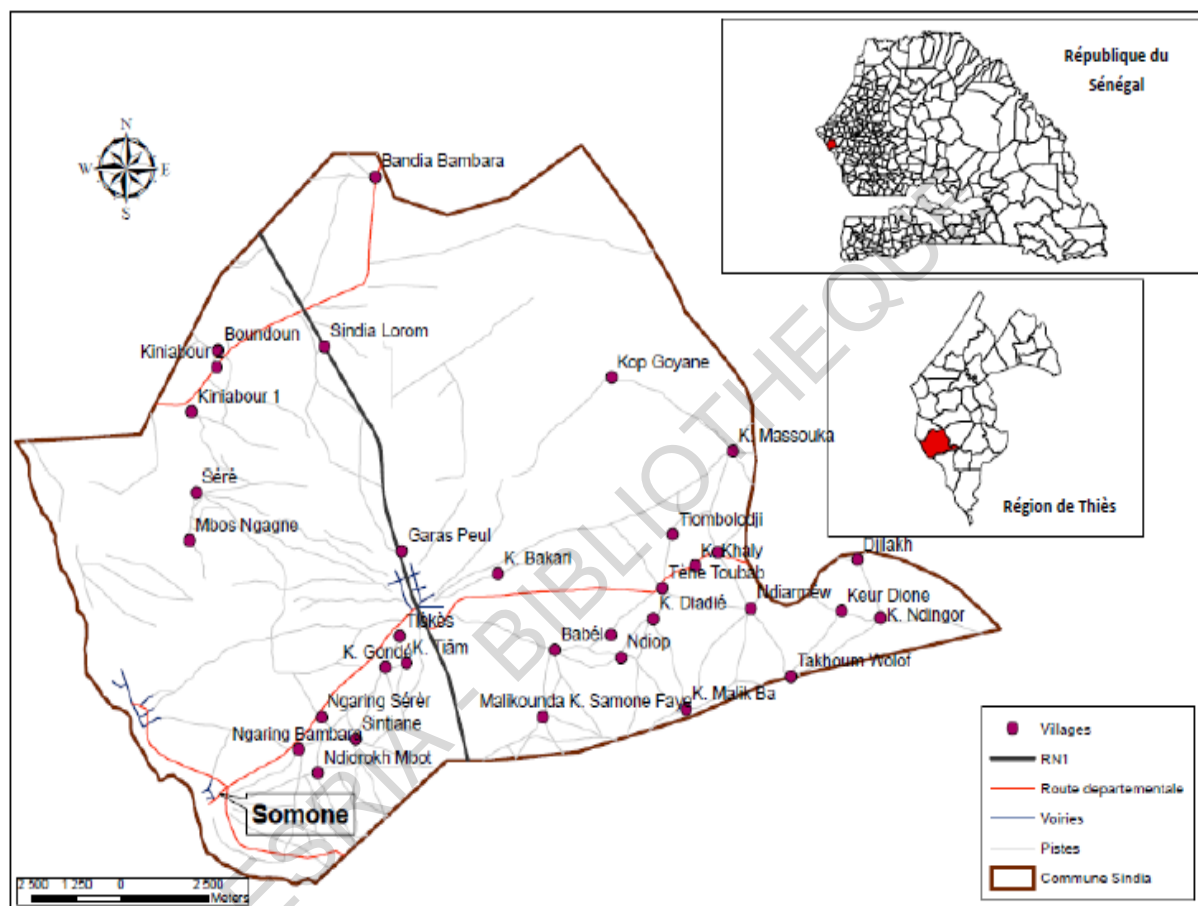


Figure 3 : Carte de localisation de la Somone

Pour un périmètre de 86 km, une longueur de 29 km et une largeur de 14 km, la superficie du BVS est évaluée à 409 km² environ. Il polarise huit (08) collectivités locales, dont quatre (04) communes : Ngarparou, Nguékhoh, Popenguine-Ndayane, Somone et quatre (04) communautés rurales : Diass, Notto, Tassette et Sindia. Il est situé dans la région administrative de Thiès et est à cheval entre les départements de Thiès (Notto et Tassette) et de Mbour pour le reste des collectivités locales. Dans le Bassin versant de la Somone, il existe des organisations qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles qui sont

souvent impulsées par des opérateurs de développement. Cette situation s'explique par le fait que la zone est l'espace des aires protégées et des forêts classées. Les classements et les dynamiques de protection ont fait suite au constat sur l'état de la dégradation avancée de cet écosystème aussi bien par les techniciens que par les populations environnantes. La forêt classée de Popenguine, la réserve naturelle de Popenguine, la réserve de Bandia et la Réserve Naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (RNICS) sont des parties intégrantes de ce bassin versant.

3.1 Le milieu biophysique

3.1.1- Le climat et la pluviométrie

Le Bassin versant de la Somone est dans la zone sahélo-soudanienne. Le climat est de type transition entre le climat d'alizée maritime de la côte sénégalaise et le climat continental sahélo-soudanien. Il se trouve approximativement au niveau du balancement du Front inter-tropical (FIT).

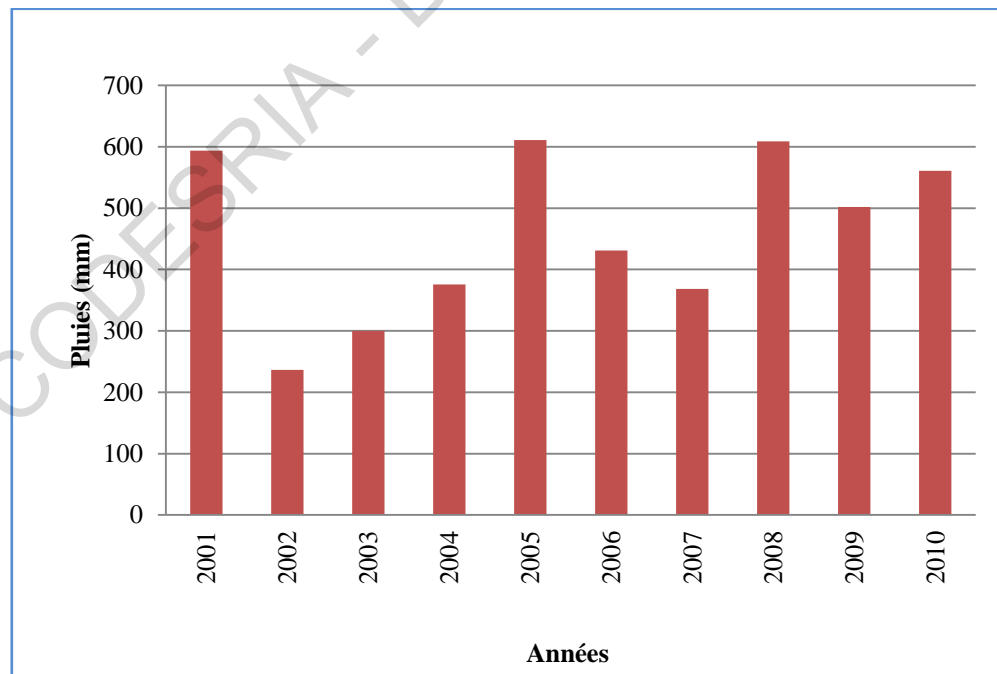


Figure 4 : Pluviométrie de la zone Source : Service départemental du Développement Rural de Mbour (2011).

La proximité de l'océan, constamment balayé par l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores lui confère un climat relativement doux. Il est caractérisé par l'alternance d'une saison des pluies de Juin à octobre et d'une saison sèche rigoureuse durant le reste de l'année (novembre jusqu'au mois de juillet). Les vents sont de Nord-Est et Est. La pluviométrie moyenne inter-annuelle calculée au niveau des stations locales est de 500 mm environ. Les précipitations sont principalement sous forme orageuse. C'est une zone qui a enregistré de multiples baisses de la pluviométrie, par rapport à toutes les stations pluviométriques du pays.

Les températures sont fraîches avec une humidité faible. Les valeurs maximales des températures moyennes mensuelles sont de l'ordre de 28°C et sont observées en juillet et août. La saison des pluies est marquée par une légère remontée des températures entre 30°C et 32°C. Les valeurs maximales sont observées en juin, juillet, août, septembre et octobre et les valeurs minimales sont observées en décembre, janvier et février entre 15°et 17°C. La brise de mer et l'influence climatique subsaharienne ont un effet solitaire au terme de la saison sèche, en réduisant les températures maximales diurnes.

3.1.2- L'hydrologie

Cette zone est caractérisée par la forte présence de l'eau (mer, fleuve) favorisant une végétation relativement importante. Le réseau hydrographique de la Somone est formé par la confluence de deux rivières temporaires qui s'écoulent du Nord vers le Sud. L'affluent de rive gauche suit la limite Sud de la réserve de Bandia et reçoit quelques ruisseaux aux cours mal définis venant de l'intérieur. L'affluent de rive droite dévale la falaise de Thiès. Le réseau hydrographique est aussi caractérisé par la présence de la lagune de Somone et le bas-fond de Tène Toubab situé à l'Est de Nguékhokh. La Somone est un cours d'eau au lit mineur bien encaissé et aux rives quelquefois légèrement escarpées en amont. Tout au long de son cours inférieur, elle ressemble à un cours d'eau à écoulement pérenne qui se termine par une mare. Il draine le plateau de Thiès, une partie du Horst de Diass, les plaines de Bandia, de Tasset, de Kob Goyane,

de Soroh khassap et de Thiafoura, avant de se jeter dans la mer. Celui-ci couvre 15 km² avec une profondeur de 0,5 à 1 m qui se tarie dès le mois de novembre du fait de la porosité du sol et de l'évaporation. Avec l'influence de la pluviométrie, il s'écoule pendant la période chaude et humide (mai -octobre) et est presque à sec pendant la période sèche et froide (Novembre, Avril). Avec l'embouchure, il existe un brassage entre les eaux douces et les eaux salées générant de bonnes conditions pour l'avifaune et la population halieutique.

Le bras qui draine la partie Est de la lagune a une longueur de 33 Km et celui qui draine l'Ouest est long de 25 Km. Ces deux rivières vont se rejoindre à proximité du pont à la sortie de la réserve de Bandia. Il se forme au niveau de la zone de Thiafoura, Guéréo et Somone un estuaire d'une superficie de 7 km² environ. La présence permanente de l'eau dans l'estuaire est beaucoup plus liée à l'intrusion saline qu'à un apport d'eau douce provenant de l'amont du bassin.

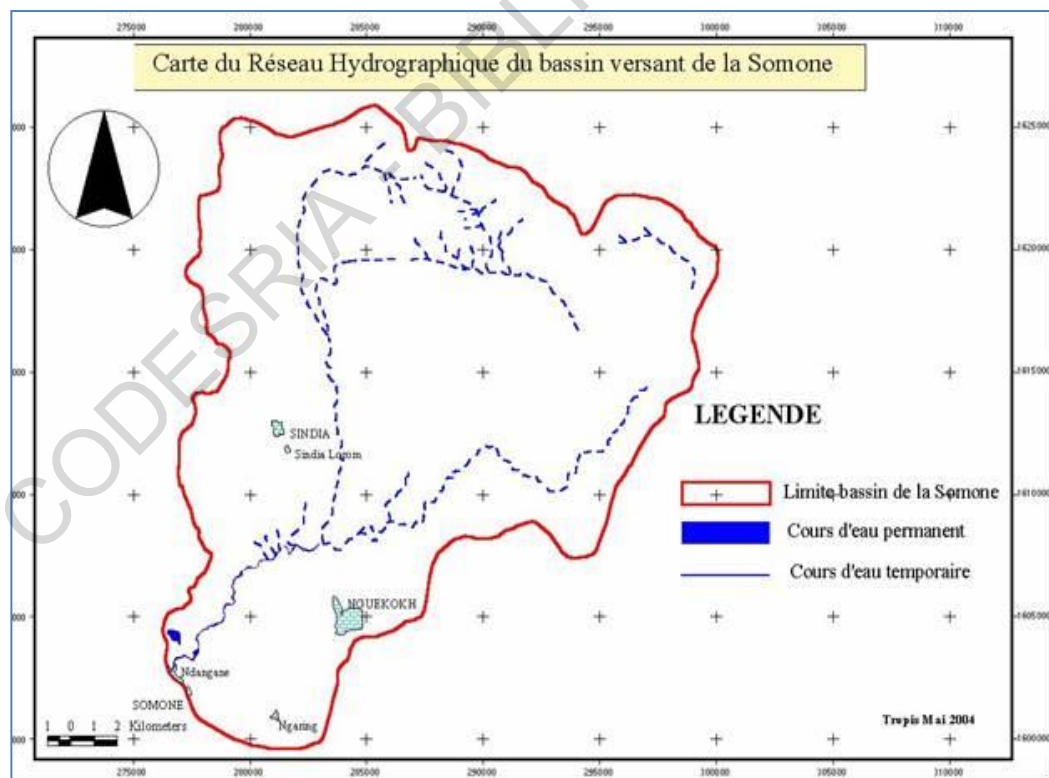


Figure 5: Carte du Réseau hydrographique, Source : GIRMaC 2004.

En ce qui concerne les eaux souterraines, on distingue trois nappes :

- la nappe phréatique : elle a une profondeur de 25m. Elle concerne tout le bassin versant, mais au fur et à mesure que l'on avance vers l'Est l'eau devient saumâtre ;
- le paléocène: la profondeur varie de 50 à 120 m. Il assure une eau de bonne qualité dans la zone côtière jusqu'à Nguékhokh ;
- le maestrichien : profondeur varie de 150 à 300 m, donne de l'eau de bonne qualité. Cette nappe intéresse surtout la partie Ouest et Sud du bassin versant.

Cependant, le réseau hydrographique de la Somone est peu hiérarchisé dans l'ensemble. Il présente des discontinuités qui caractérisent les écoulements sur les cours supérieur et moyen de la Somone. Ceci est dû à l'existence de voies de drainage qui recueillent l'eau des pluies. Certains de ces réseaux sont envahis par la mer. Depuis une décennie, la principale voie de drainage des eaux à l'intérieur de la réserve a été barrée par l'implantation de digues et diguettes situées au Nord-Est de l'aire protégée de Somone et dans la réserve animalière de Bandia pour des besoins de cultures de contre saison et d'aménagement de la faune. Ces digues empêchent les eaux de ruissellement de lessiver les périmètres de mangrove, pour atténuer le taux de salinité constaté dans la réserve. Le cours de la Somone recueille les eaux de la Falaise de Thiès, des secteurs de Bandia et de Kignabour. Avec la sécheresse, le lit n'est plus alimenté régulièrement et elle fonctionne de plus en plus, vers son embouchure, comme une lagune.

3.1.3- Géologie et pédologie

Du point de vue géologique, deux grandes formations géologiques séparées par un axe passant par les localités de la Somone, Nguékhokh, Sindia, Bandia se partagent le Bassin versant de la Somone :

- le tertiaire situé au Sud et à l'Ouest de cet axe et représenté par les calcaires et les marnes de l'éocène moyen ;
- le secondaire formé par le Maestrichien qui occupe toute la partie Est. Il s'agit de formations sableuses et gréseuses présentant des poches argileuses.

La nature du sol intervient dans la formation des crues et leur volume. En effet, le taux d'infiltration, d'humidité, la capacité de rétention, les pertes initiales, le coefficient de ruissellement, sont fonction de la nature du relief et des sols qui traduisent les états de surface dans le bassin. Nous distinguons différents types de sols :

- les sols minéraux bruts ;
- les sols ferrugineux non lessivés (sols Dior) ;
- les sols salés et hydromorphes ;
- les régosols;
- les sols calcaires ;
- les sols caillouteux ;
- les sols ferrugineux.

Les sols hydromorphes sont localisés au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Sud. On les retrouve dans les bas-fonds où les conditions topographiques autorisent un confinement des conditions particulières d'hydromorphie. Il ya plusieurs familles, ce qui témoigne de la complexité de leur mode de formation. En général, ils sont caractérisés par leur grande profondeur et leur texture fine à dominante argileuse ou argilo-limoneuse. Sur le terrain, ils présentent de nombreuses marques de ravinements car ils sont sujets au ruissellement diffus.

Les sols ferrugineux tropicaux non lessivés (sols Dior) se trouvent au centre et un peu à l'Ouest, sur les dunes continentales fixées qui sont d'anciens cordons dunaires, orientés NE-SO. Leur nature sableuse est due essentiellement aux apports de sédiments provenant de la dégradation des versants. Ce sont des sols assez perméables, très prisés pour la culture du mil et de l'arachide. Ils ont un

profil tronqué et en l'absence de protection adéquate, ils deviennent très sensibles à l'érosion hydrique. Les sols halomorphes présentent des traits communs avec les sols hydromorphes avec en plus un taux de salinité plus ou moins élevé dans le profil. Ces sols se localisent sur le littoral. La pénétration régulière de l'eau de mer occasionne en saison sèche des dépôts de sel dans les dépressions mal drainées.

Les régosols se localisent au centre et recouvrent le sommet des buttes et des collines. Les régosols correspondent à une nappe de débris de cuirasses, « fortement découpés et amincis ». Ce sont des sols plus ou moins perméables en fonction du degré de démantèlement de la cuirasse qui ont une extension maximale dans les régions des collines où ils sont le plus souvent associés aux sols ferrugineux tropicaux non lessivés.

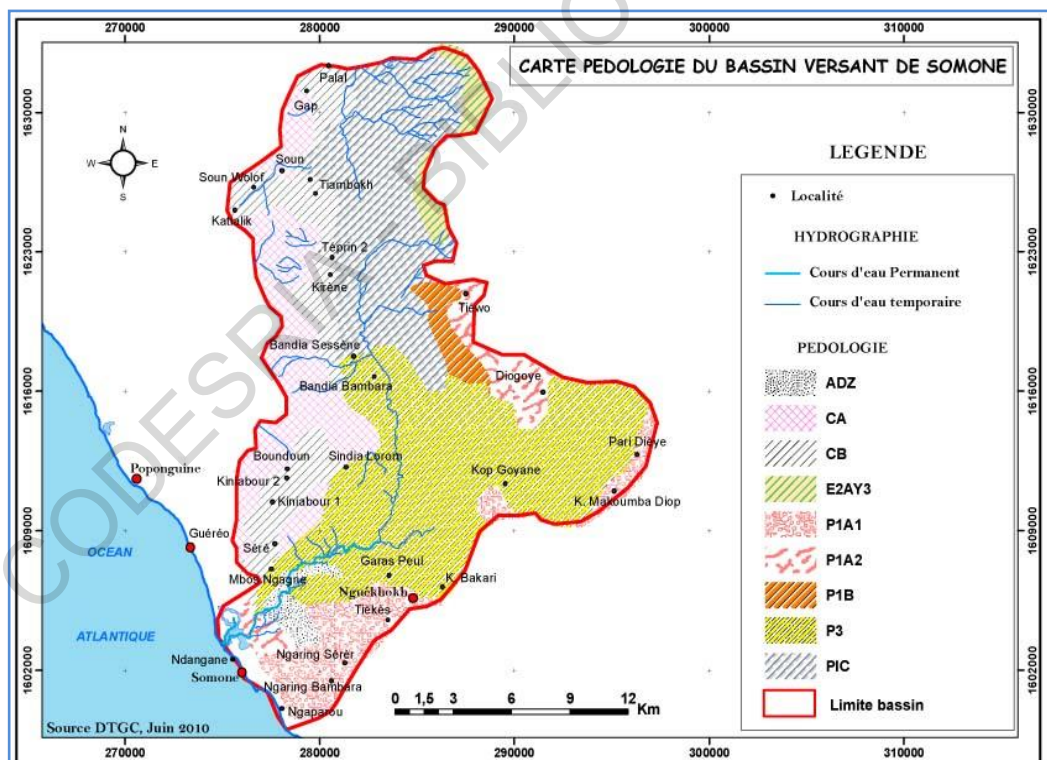


Figure 6: Pédologie du BVS, Source :DPN, Plan de gestion environnementale de la RNICS, 2014.

3.1.4 - Le relief

Les reliefs du bassin versant sont variés. On y distingue les reliefs suivants :

- Relief de plaine alluviale (sol hydromorphe argilo-sableux) ;
- Relief de plaines alluviales, de bas plateaux (sols argilo-sableux ou ferrugineux tropicaux) ;
- Relief de versant de collines (sols gravillonnaires et ferralitiques) ;
- Relief de collines (sols gravillonnaires et dalles de latérite) ;
- Relief de collines (sols gravillonnaires, argileux ou latéritiques avec présence de calcaire) ;
- Relief de collines (sols sableux, ferralitiques et gravillonnaires) ;
- Relief de bas-fond formé (sol argilo-sableux) ;
- Relief de vallées encaissées en amont et plus ou moins étalées en aval (sols argileux à argilo-sableux) ;
- Relief de vallée étalée (sols salés argileux à sablo-argileux, blocs de roches à l'embouchure) ;
- Relief de lit encaissé (sols salés argileux à sablo-argileux) ;
- Relief de haut-fonds (sols sablo-argileux avec débris de coquilles) ;
- Relief de dunes (sols sablonneux).

3.1.5 - La flore

Le Bassin versant de la Somone fait partie des unités écologiques du Sénégal les plus importantes. Les conditions climatiques et la composition physique du milieu font qu'il bénéficie d'une richesse végétative très diversifiée avec notamment des formations spécifiques présentant chacune des caractéristiques particulières.

Les principales formations enregistrées au niveau de la réserve sont :

- la savane arbustive ;
- les espèces arborescentes ;
- les espèces d'arbustes ;
- les espèces herbacées ;
- les formations boisées ;
- la végétation arbustive ;
- les plantations forestières ;
- les formations déboisées.

La savane arbustive est constituée par les fourrés, la prairie arbustive, la forêt de mangrove, les tannes nues, les tannes arbustives, les vasières nues, les fourrés, la prairie arbustive, et la forêt de mangrove. Les types de végétation rencontrés dans le Bassin versant de la Somone ont pratiquement les mêmes composantes de la flore ligneuse naturelle. Selon EROS Data Center et le Centre de Suivi écologique (CSE) (1996), la zone présente une richesse floristique qui varie entre onze et vingt espèces ligneuses selon les sites. Les espèces arborescentes sont peu représentées. Les espèces les plus communes sont : *Adansonia digitata*, *Ficus platyphylla*, *Ficus sycomorus*, *Ficus ovata*, *Cordia senegalensis*, *Faidherbia albida*, *Acacia nilotica*, *Celtis toka*. D'autres espèces à affinité soudanienne (*Cordyla pinnata*, *Sclerocarya birrea*, *Diospyros mespiliformis*, *Morus mesozygia* et *Pterocarpus erinaceus*) et soudano-guinéenne (*Anthiaris africana* et *Ceiba pentandra*) plus rares dans la zone ont été observées dans la zone de Thiafoura et de Soroh khassap. Outre, la flore naturelle, quelques espèces exotiques ont été rencontrées dans les formations boisées naturelles. Il s'agit de *Azadirachta indica* (envahissante et ubiquiste), *Eucalyptus sp* et *Prosopis juliflora*.

Les espèces d'arbustes retrouvées dans la zone sont : *Acacia ataxacantha*, *Acacia seyal*, *Acacia macrostachya*, *Acacia adansoni*, *Boscia senegalensis*, *Boscia angustifolia*, *Combretum aculeatum*, *Combretum micranthum*, *Guiera*

senegalensis, *Bauhinia rufescens*, *Balanites aegyptiaca*, *Dichrostachys cinerea*, *Ziziphus mauritiana*, *Capparis tomentosa*, *Strophantus sarmentosus*, *Commiphora africana*, *Calotropis procera*, *Tamarindus indica*, *Maytenus senegalensis*, *Tamarix senegalensis*, *Cadaba farinosa*, *Euphorbia balsamifera*, *Combretum glutinosum* et *Feretia apodanthera*. Les espèces les plus communes sont: *Acacia ataxacantha*, *Acacia macrostachya*, (plus abondantes sur les formations de colline et de buttes), *Acacia seyal*, *Combretum aculeatum* (plus abondantes sur les formations de plaines alluviales à sol hydromorphe argilo-sableux), *Boscia senegalensis*, *Combretum micranthum* (abondantes sur la majorité des milieux) et *Feretia apodanthera* (fréquente dans la plupart des milieux).

Les espèces herbacées ne sont pas nombreuses. Ces espèces sont : *Hyptis suaveolens*, *Leptadenia hastata* et *Eragrostis tremula*. Selon Stancioff et al. (1986), la flore herbacée est diversifiée et ne constitue pas une biomasse dense. Les espèces dominantes dans les zones boisées sont: *Cassia obtusifolia*, *Digitaria velutina*, *Dactyloctenium aegyptium*, et *Panicum sp.* Les espèces dominantes dans les zones de culture sont: *Cassia obtusifolia*, *Panicum sp.*, *Pennisetum pedicellatum*, *Eragrostis tremula*, *Chloris prierii*, *Aristida stipoides*, *Schizachyrium exile*, *Digitaria vellutina*, *Cenchrus biflorus*, *Hibiscus asper* et *Indigofera sp.* Du point de vue de la densité, les formations les plus boisées sont situées en amont (côté Est de la route Dakar-Mbour) tandis que les formations déboisées sont rencontrées en aval (côté Ouest de cette même route) de la Somone. Les formations boisées s'étendent sur les forêts classées de Thiès, de Bandia (Réserve comprise) et de Diass.

Les arbustes de plus de 1,5 m de haut sont denses à très denses au niveau des collines et de certaines plaines alluviales. Cette densité peut être estimée à environ 500 à 1500 individus à l'hectare. Les arbres sont représentés essentiellement par *Adansonia digitata*. La strate arbustive est dominée par *Acacia ataxacantha* et *Acacia macrostachya* au niveau des collines et par *Acacia seyal*, *Acacia ataxacantha*, *Acacia macrostachya*, *Combretum aculeatum* et

Combretum micranthum sur les plaines alluviales. La végétation arbustive est basse (généralement inférieure à 3 m). La régénération naturelle est abondante sur les plaines alluviales, mais est perturbée à certains endroits par le pâturage. Les plantations forestières de la zone ont été réalisées avec *Eucalyptus sp*, *Prosopis juliflora* et *Khaya senegalensis*. *Eucalyptus sp*. est de loin l'espèce la plus répandue.

Les formations déboisées s'étendent des versants Sud-Est des collines de Popenguine à tout le Sud du Bassin versant de la Somone. Elles correspondent à des zones de cultures où quelques arbres ont été conservés par les paysans. Ces formations sont donc des parcs agro-forestiers. La densité des arbres est faible (environ cinq individus par hectare en moyenne). La strate arborée dominée par *Adansonia digitata* comprend d'autres espèces comme: *Faidherbia albida*, *Cordia senegalensis*, *Ficus platyphylla*, *Ficus sycomorus*, *Ficus ovata*, *Antiaris africana*, *Cordyla pinnata* et *Pterocarpus erinaceus*.

Les espèces fruitières telles que *Mangifera indica* et *Anacardium occidentale* sont parfois rencontrées sous forme de pieds isolés dans les champs. Les arbustes de plus de 1,5 m sont peu abondants ou rares à l'exception d'*Euphorbia balsamifera* (utilisée comme clôture ou haie). Ces espèces sont représentées par: *Acacia seyal*, *Calotropis procera*, *Combretum aculeatum*, *Ziziphus mauritiana*.

Les zones actuellement boisées de cette partie Ouest du bassin versant concernent une petite portion de la forêt classée et de la Réserve naturelle de Popenguine (RNP). Cette dernière est clôturée de grillage du Ferlo pour réduire la pression sur le fourrage et les espèces ligneuses. Elle est donc protégée contre l'action des animaux domestiques et les agressions humaines. Dans la forêt classée et la réserve, la régénération est bonne. La végétation est dense et se présente parfois sous forme de fourrés. Les espèces dominantes sont: *Acacia ataxacantha*, *Acacia macrostachya*, *Boscia senegalensis* et *Combretum micranthum*. Les espèces exotiques non fruitières retrouvées dans cette zone sont

essentiellement constituées de *Prosopis juliflora*, *Azadirachta indica* et *Parkinsonia culeata*.

La régénération naturelle ou assistée des espèces ligneuses est rare ou peu abondante au niveau des champs. Elle est sélective. Les paysans éliminent systématiquement les espèces indésirables lors des labours. Au niveau des zones boisées, la régénération naturelle se produit normalement. C'est ce qui a permis la restauration du boisement des forêts et de la réserve naturelle de Popenguine. Dans le bois du village de Soroh Khassap réalisé avec une plantation de *Prosopis juliflora*, une abondante régénération d'*Acacia seyal* a été observée. Au niveau des vergers et jardins ainsi que les concessions des habitations, la flore ligneuse est souvent constituée en majorité d'espèces exotiques. Les espèces qui y sont rencontrées sont soit des espèces fruitières (*Mangifera indica*, *Citrus sp.*, *Carica papaya*), des espèces utilisées comme clôture (*Euphorbia balsamifera*, *Eucalyptus sp.*, *Moringa oleifera*), des espèces utilisées comme ombrage (*Ficus ovata*, *Azadirachta indica*, *Casuarina equisetifolia*, *Prosopis juliflora*) soit des espèces ornementales.

Au niveau des cours d'eau temporaires, la flore ligneuse est en général la même que celle des zones traversées. Néanmoins, certaines espèces plus exigeantes en eau leur sont inféodées. C'est le cas de *Celtis toka*, *Diospyros mespiliformis* et *Morus Mesozygia*. La flore herbacée est essentiellement dominée par des hydrophytes comme les *Nymphaea lotus*, *Cyperus sp.*, *Panicum sp.*, *Tipha australis*, *Echinocloa sp* et divers autres Poaceae.

Pour la mangrove, *Rhizophora mangle* est de loin l'espèce de mangrove la plus abondante et la plus régénérée sur les vasières. *Avicennia africana* est plus abondante sur les tannes arbustives et y est associée. Au plan écologique, la mangrove joue un rôle important dans la protection des côtes contre l'érosion marine en assurant un statut de barrière protectrice pour limiter l'érosion côtière, mais aussi freiner l'excès de sel et la variation des niveaux de mers. Aussi, elle capte une importante quantité de carbone par an. Elle assure entre autres, la

régulation du microclimat et le soutien de la chaîne alimentaire. Au plan socio-économique, la mangrove offre une importante ressource en bois.

Du point de vue biologique, elle possède une forte diversité faunistique et plus de 80% de poissons commerciaux et d'autres espèces aquatiques y passent la plupart de leur cycle de vie.

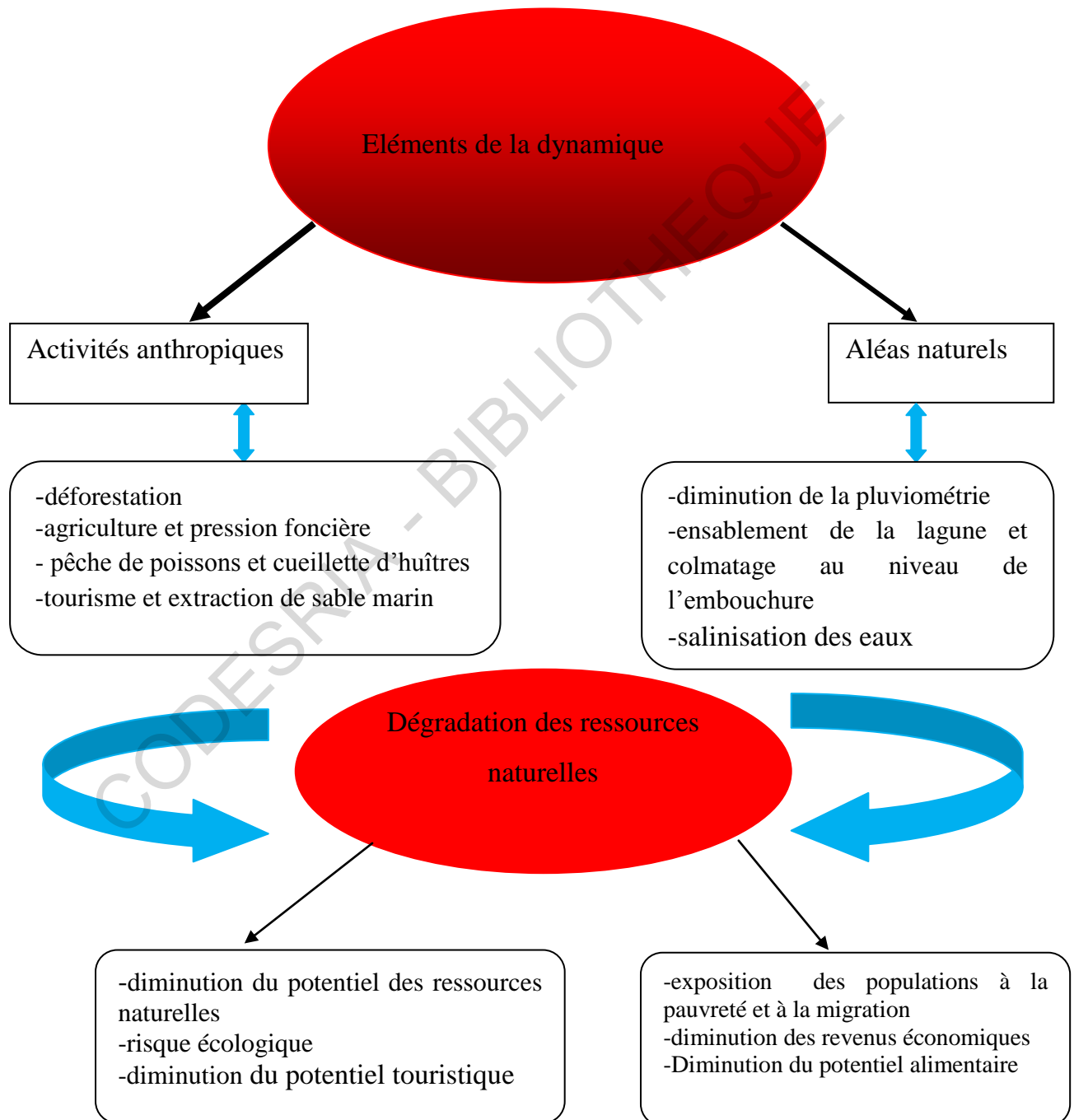


Figure 7: Elément de la dynamique de la réserve (enquête de terrain, 2013)

3.1.6- Faune et l'avifaune

L'interaction entre les eaux douces et les eaux salées favorise le développement d'une faune assez représentative¹⁹². La faune de l'estuaire est diversifiée et abondante. Les groupes de faunes les plus représentés sont ceux des oiseaux, des crustacés, des mollusques des poissons et des insectes. Les mammifères et les reptiles sont peu représentés. Les mammifères retrouvés dans l'estuaire sont : le Chacal (*Canis mesomela*), le Singe vert (*Cercopithecus aethiops*) et la Mangouste à queue blanche (*Ichneumia albicauda*). Les reptiles sont représentés par le varan du Nil (*Varanus niloticus*).

Le site présente une avifaune très diversifiée. La présence de la lagune favorise la variété d'oiseaux migrateurs. Ces oiseaux en provenance d'Europe viennent se poser sur la lagune pour trouver de la nourriture et de la quiétude. La lagune de Somone est une zone qui regorge beaucoup d'espèces halieutiques pour la nourriture des oiseaux. La connaissance de ces oiseaux et leur dynamique permet de situer l'importance du site pour certaines espèces. C'est dans ce cadre qu'un système de dénombrement mensuel (décompte tous les 1^{er} et le 20 de chaque Mois) est mis en place pour une meilleure appréciation des tendances sur le moins ou le long terme. Les espèces aviaires dénombrées par les agents des parcs sont plus ou moins abondantes.

En 2004, la direction de la réserve avait dénombré 54 espèces inféodées à l'eau. En 2006, la situation actuelle fournie par le conservateur du site de la RNICS renseigne sur la présence de 94 espèces inféodées à l'eau. Récemment en 2011, les résultats obtenus ont montré que les oiseaux sont présents à la lagune avec un effectif total de 83930 et les espèces les plus fréquentes demeurent le goéland brun (*Larus fuscus*) et les sternes caspiennes (*Sterna caspia*) avec des

¹⁹² Ces informations sont issues du plan de gestion environnementale de réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone(2010- 2014) mise en plan par la Direction des parcs nationaux.

effectifs respectifs de 18 190 et 7982. Comme nous le voyons sur la figure 8 et 9, nous avons la même tendance inter mensuelle pour les deux années, avec le mois de juillet qui enregistre les effectifs les plus élevés et les mois d'avril et de juin présentant les effectifs les plus faibles.

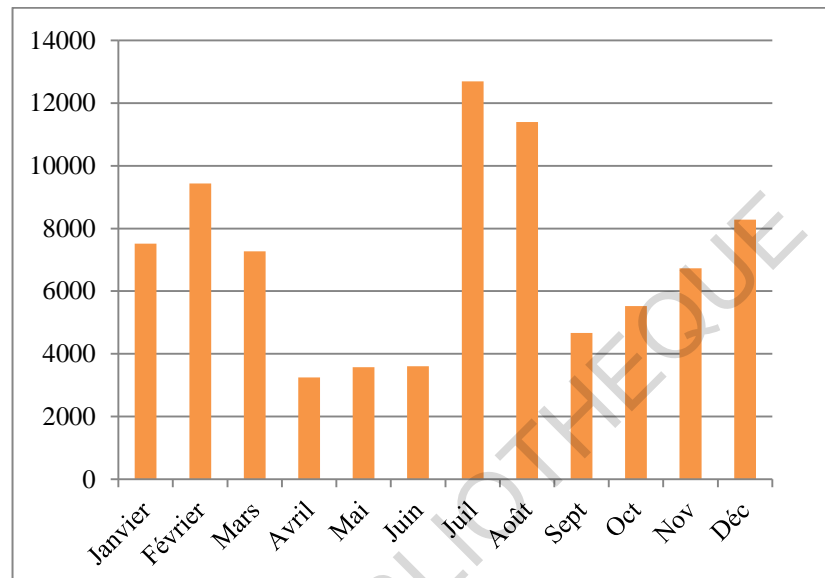


Figure 8: Effectif mensuel des oiseaux observés en 2011, Source :service de Commandement de Ngaparou

Les figures révèlent aussi une tendance à la baisse des effectifs observés entre 2011 et 2012. Pour le mois de juillet, par exemple qui constitue le pic, les effectifs sont passés de 12596 individus en 2011 à 10835 en 2012. De 7515 individus pour janvier 2011 à 4073 individus en janvier 2012.

Le mois de février connaît également la même tendance avec un effectif de 5472 en 2012 alors qu'en 2011 l'effectif était de 9434 individus.

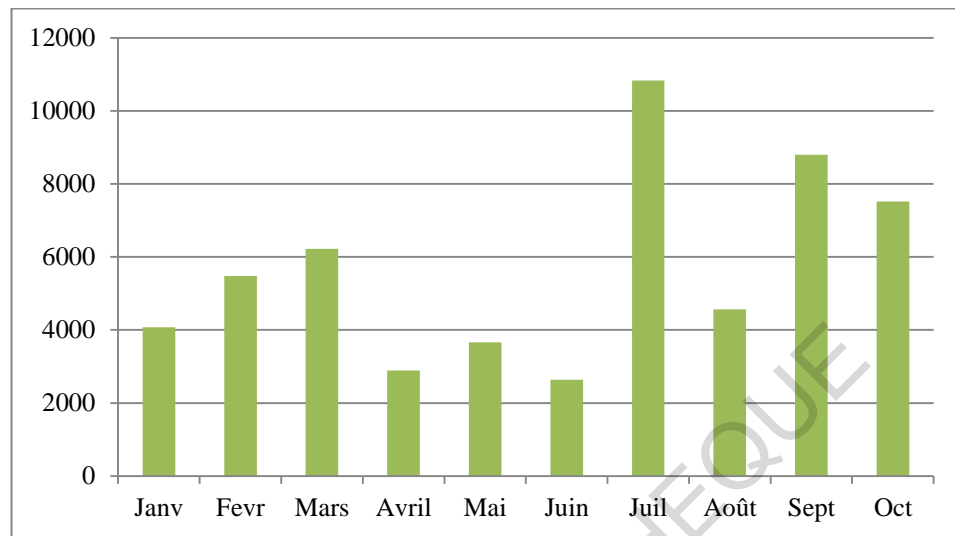


Figure9:Effectif mensuel des oiseaux observés en 2012 Source :Service de Commandement de Ngaparou

Les espèces les plus fréquentes demeurent le goéland brun (*Larus fuscus*) et les sternes caspiennes (*Sterna caspia*). Il faut également noter que cette année, les hérons garde-bœuf (*Bubulcus ibis*) ont niché sur la mangrove de mai à octobre 2011 avec une présence considérable.

Les espèces sont le Goéland railleur (*Larus genei*), les cormorans (*Phalacrocorax africanus*, *Anhinga rufa*), les aigrettes (*Ardeola alba*, *Egretta garzetta*, *Egretta gularis*), la mouette rieuse (*Larus ridibundus*), le Héron cendré (*Ardea cinera*), le Héron garde bœuf (*Bubulcus ibis*), le Vanneau à tête noire (*Vanellus tectus*), le Pélican gris (*Pelecanus rufescens*), le Pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*), la Barge rousse, la Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion vocifer*), le chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), le chevalier combattant (*Philomachus pugnax*), la tourterelle maillée (*Streptopelia senegalensis*), la tourterelle des bois (*Streptopeli turtur*). Les poissons sont représentés principalement par (*Tilapia guineensis*, *Eucinostomus melanopterus*, *Lysa sp*, *Morone punctata*). Une autre espèce

(*Periophtalmus kolrenteri*) commune dans les mangroves y a été observée par Houde (2001). Les espèces de crustacées recensées sur le site sont constituées par des crabes (*Uca tangei*, *Callinectes latimanus*, *Sesarma alberti* et *Ocypode* sp), des crevettes (*Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*).

Au niveau de la lagune, le mélange de l'eau douce et de l'eau de mer fait que l'on retrouve des espèces propres au fleuve et aux eaux salées. Les ressources halieutiques sont constituées de poissons, de crustacés, de mollusques, d'huitres, d'insectes. Ces espèces constituent un apport en protéines animales pour les populations qui s'activent dans la conservation des ressources naturelles de la réserve communautaire de Somone. Nous notons des huîtres (*Crassostrea gasar*), des arches (*Anadara senilis*), de moules (*Natica marchiensis*), *Tympanotus fuscatus radula*, *Tympanotus fuscatus fuscatus*, *Littorina angulifera*, *Tagelus angulatus* et *Tellina nymphalis*. Une espèce de mollusque triploïde a été introduite et cultivée au niveau du plan d'eau. Il s'agit de *Crassostrea gigas*. L'entomofaune est représentée principalement par les moustiques, les papillons, coléoptères etc. On peut noter la présence de fourmis. Ce site est aussi favorable à l'installation des abeilles et d'autres insectes qui s'alimentent de produits de fleurs.

3.2- Le milieu socio-économique du bassin versant

3.2.1- La situation démographique

La situation démographique du BVS est difficile à déterminer parce que l'appellation de bassin versant n'est pas reconnue administrativement. Il n'est qu'un espace délimité par les intervenants tels que les organisations non gouvernementales (ONG) et les chercheurs en fonction de la similitude des caractéristiques physiques des villages. Par conséquent, il n'y a pas de statistiques officielles et fiables sur cet espace. À cela s'ajoute, l'érection de nouvelles collectivités locales dans le BVS, dont par exemple les communes de Popenguine, de Somone et de Nguékho à partir de territoires d'anciennes communautés rurales fractionnés par décret présidentiel en 2008. À cause de ces

deux raisons principales, nous ne pouvions pas donner de chiffres exacts ou approximatifs.

3.2.2- Le peuplement et les structures foncières

Le peuplement peut être structuré autour de trois axes d'après Faye et *al.* (2011). Un sous ensemble autour de Popenguine–Ndayane, un autre, autour de Soroh Khassap-Thiafoura et Guéréo et un troisième, autour de Somone. Les populations de ces terroirs sont en majorité des Sérère Saffène qui sont des agriculteurs et des éleveurs dans les villages de l'intérieur. Les Lebu sont des pêcheurs le long du littoral (Ndayane, Popenguine, Guéréo et Somone). Le peuplement dans l'espace naturel communautaire *Keur Cupaam* qui polarise Ndayane, Popenguine, Popenguine Sérère, Kignabour 1 et 2, Thiafoura, Soroh khassap, Guéréo et Somone, s'est opéré en étapes que nous allons étudier dans la sous-section suivante.

3.2.3- Histoire et évolution du peuplement

3.2.3.1- Popenguine Seereer-Ndayane-Popenguine escale et Kignabour

D'après Faye et *al.* (2011), une vague d'immigrants venant du Baol s'est installée dans la zone de Popenguine-Ndayane vers 1630. Ndiarnou, Mbougane et Métew, des Seereer venant de Lambaye (Diourbel), se sont installés dans le site du village de Popenguine Seereer, d'où est parti le peuplement de la zone. Avec la technique du défrichage par le feu, ils ont gagné progressivement de l'espace et Mbougane disant à Ndianou « Pop nguindé » (habitons ici en Sérère Safène), ils se sont installés dans la zone. Pour occuper l'espace, ils ont mis le feu à partir de Popenguine Seereer, nom dérivé de « pop nguindé ». Le feu s'est propagé du Nord-Nord Ouest jusqu'à Toubab Dialao, en passant par Ndayane. Au Sud-Sud-Est, le feu s'est propagé jusqu'aux limites des villages de Kignabour 1 et Kignabour 2. C'est cette portion de terres qui correspond à la zone polarisée par ces premiers habitants qui vivaient de chasse, de pêche et de cueillette. Le

foncier était géré par les chefs coutumiers qui jouissaient des droits de propriété et de conservation (Lamana). Selon cette tradition, le pouvoir était transmis selon la règle de la primogéniture au sein de la lignée maternelle (héritage matrilineaire). L'élú, n'était pas le propriétaire mais simplement le gérant et l'intercesseur auprès du génie protecteur, *Kumba Cupaam*.

Cette première étape du peuplement à partir de Popenguine est marquée par la présence des missionnaires sur le littoral de l'Atlantique. Les missionnaires chrétiens qui, suivant la lumière de la « Vierge Marie » se sont implantés à Thiafoura, puis à Guéréo entre 1850 et 1860, avant de s'installer définitivement à Popenguine en 1884. Selon les historiens interrogés à Guéréo, le génie protecteur, en l'occurrence *Sang* (altération du prénom Jean) aurait chassé la mission catholique par ses agissements mystiques. En effet, il ne cessait de harceler les prêtres et de manifester son mécontentement vis-à-vis de leur implantation dans le terroir villageois. Quand on se réfère à la version de certains notables chrétiens, l'esprit saint se serait déplacé de Thiafoura à Guéréo, puis à Popenguine, ce qui justifie les déplacements successifs de siège de la mission catholique. Cette dernière version s'avère plus plausible puisque si le génie protecteur est bien musulman pourquoi s'appelle-t-il *Sang* ?

A cette question, aucune réponse satisfaisante n'a pu être donnée. Autour de la mission catholique, se développe progressivement l'habitat. Avec l'installation d'un point de débarquement à Popenguine, se développa un commerce d'échanges de matières premières (produits d'agriculture) contre des produits manufacturés d'Outre-mer durant les années 1880. Cette situation a fortement contribué à l'émergence du quartier Escale de Popenguine, aujourd'hui plus urbanisé que Popenguine Sérère, pourtant premier hameau du village de Popenguine. Attirés par les potentialités agricoles et la richesse des ressources halieutiques, plusieurs proches des familles des premiers occupants vinrent s'installer dans cette zone et poussèrent leurs habitats jusqu'aux confins des villages de Guéréo et de Ndayane. Les mouvements expansionnistes de l'islam et du christianisme ont aussi marqué cette époque. El Hadji Oumar Foutiyou Tall,

venant de Bandiagara, se serait installé à Ngaparou d'où il étendit ses bases en s'appuyant sur un jeune de Popenguine nommé Khaly Sarr. Au même moment, les missionnaires travaillaient avec Alassane Gaskel Ciss pour convertir les populations au christianisme. Leurs chemins se sont croisés à Popenguine et Khaly parvient à convertir Alassane à l'Islam. Ce dernier, en guise de reconnaissance lui octroie un espace à Popenguine, un site qui abrite aujourd'hui la mosquée de Popenguine. En résumé, le peuplement sur cet axe a été principalement marqué par le facteur religieux et maritime.

3.2.3.2- La zone de Kignabour à Guéréo en passant par Soroh khassap et Thiafoura

Le peuplement a commencé vers 1660. En effet, deux hommes, un griot et un borgne venaient de Sangué Diobass (Thiés), attirés par les potentialités agricoles de la zone. Chacun défrichait de son côté, le griot à Kignabour et le borgne à Khassap, actuel hameau du village de Soroh khassap. Tous les soirs, le griot venait chercher le borgne pour qu'ils rentrent ensemble. Il avait pris l'habitude, en parlant de lui, de l'appeler « *khassina* » (le borgne en safène), ce qui donna naissance au nom de khassap. Un autre cultivateur du nom de Ndigue Birame Faye, qui venait de Parigne (Foundiougne) les a retrouvés dans la zone. Il défricha un espace et fonda Soro, dérivé de « *fusori* »¹⁹³, le second hameau du village de Soroh khassap. Dans cette localité cohabitaient deux lignées maternelles : les *Yandol* et les *Yokam*. Grâce à la pratique du mariage endogame, ces deux lignées se répandirent dans la zone. Le mariage à l'extérieur de ces structures sociales était perçu comme une enfreinte aux mœurs et coutumes et était synonyme de rejet social autrement dit de punition traditionnelle.

¹⁹³ Quand Ndigue Birame est arrivé, le griot et le borgne lui demandaient d'où il venait, ainsi il a répondu en wolof « fu sori » (de loin). Soroh khassap est ainsi créé de « fu sori » et de « khassina »

3.2.3.3- Les villages de Guéréo et de Somone

Le peuplement de ces villages est une conséquence de l'occupation de la zone. Des Sossé, Timé Toul, Timé Gadiaga et Timé Yankoba, vers 1680, sont venus cohabiter avec les Yandol et les Yokam, et se sont installés à Guéréo où ils pratiquaient l'agriculture, avant d'être rejoints par des Lebu de Yoff, Ngor et de Bargni qui développèrent la pêche artisanale sur le littoral de la petite côte. Le peuplement de Somone s'est opéré à partir de Soroh khassap. En effet entre 1820 et 1850 s'y est installé Gorgui Mbagnick Diouf, neveu de Ndigue Birame Faye. Il marie une jeune femme du nom de Toubabko, une Yokam venant de Soroh khassap. Il faut rappeler que l'expansion démographique de Guéréo¹⁹⁴ est liée à l'éclatement du village de Ndombo entre 1939 et 1940, dont l'essentiel des habitants s'y installèrent.

3.2. 3.4- La gestion culturelle du foncier

La gestion des espaces fonciers était régie par le « lamane », droits coutumiers de propriété et de conservation des sols par les premiers occupants. Dans chaque localité, la gestion de la terre revenait à la famille des premiers occupants qui ont défriché soit par le feu, soit par la hache. Elle avait la responsabilité de gérer le domaine foncier familial, d'assurer la répartition aux demandeurs et de collecter les taxes pour l'exploitation des espaces cultivables. La famille distribuait les terres aux demandeurs qui devaient donner une diek¹⁹⁵ pour bénéficier d'un quelconque espace. A Somone, le foncier était géré par quatre grandes familles avec un zonage assez clair :

- Lamane Mbaye Siny Yade: de la mer (Ouest) à 6 km vers l'Est

¹⁹⁴ Etude socio-économique du village de Guéréo, Direction du développement local de Mbour, 2007.

¹⁹⁵ Redevance versée pour avoir l'autorisation d'occuper ou d'exploiter des espaces terriens, « dîme ».

- Lamane Ablaye Diouf : de la route de Ngaparou à 5,5 km à l'Est, zone « *dior gui* » ;
- Lamane Abdou Thiouf, un Lebu : de la mer à Kanda, quartier créé en 1939-40, dite zone « daag » ;
- Armand Sengsong, un mulâtre venu de Gorée, contrôlait la zone de « *Mbër* » située entre le « *dior gui* » et « daag » ;
- Un Baol Baol contrôlait le « *Ndangane* », allant du littoral à l'embouchure entre la mer et la lagune. Ces terres furent confiées au Lamane Lamdou Diouf suite aux contestations de la propriété foncière des baol baol sur le « *train du baol*¹⁹⁷ » par la famille Lo, en 1925-26 ;
- À Thiafoura, le lamane Ndiogou Faye, un « Yokam » fut le dernier conservateur des droits d'exploitation et de gestion des terres du village avant la loi sur le domaine national ;
- A Soroh khassap, Lamane Ndigue Birame Faye et à Guéréo lamane Elimane Ndione a passé le témoin de la gestion des terroirs à Kana Ndione en 1953. Leur zone d'influence était incluse entre le Cap de Naze et la lagune de Somone.

3.2.3.5 L'habitat

L'habitat est généralement dominé par le type traditionnel, construit en pailles en zinc ou fibrociment dans les villages de Thiafoura, de Sorokh Khassap et Guéréo. Les quartiers sont constitués de façon irrégulière. Les rues non bitumées, y sont mal tracées, parfois très étroites, empêchant la circulation des voitures et des véhicules de secours en cas d'incendie ou d'urgence. Il est parfois très difficile de s'y repérer du fait de l'organisation labyrinthique et du manque de hiérarchisation des voies. Ces villages reçoivent difficilement des projets de

¹⁹⁷Ndangane, l'ensemble des terres contrôlées par les Baol Baol étaient appelées « train du Baol »

système d'évacuation des eaux usées, ni même des branchements d'électricité ou de téléphone en raison de l'inorganisation des constructions et de l'étroitesse des accès. Du fait de l'absence de reprofilage des voies, les inondations y sont également fréquentes, l'eau s'accumulant faute de ne pouvoir s'écouler naturellement. À Somone, la toiture y est plutôt en béton. Les voiries d'accès aux quartiers sont généralement en terre et restent larges et praticables.

3.2.4- Analyse du contexte sociologique actuelle des villages riverains de la RNICS.

La population des trois villages et de la commune de Somone se répartie comme suit : Soroh khassap : 1451 ; Thiafoura : 1446; Guéréo : 6612 et Somone 3702 soit un total de 13211habitants (estimation 2009). Elle est en majorité dominée par les jeunes ; les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5 %. Les femmes sont largement majoritaires conformément à la structure générale de la population sénégalaise. Dans la communauté rurale de Sindia, 86% des chefs de ménages sont des hommes (CR, 2009). Les chefs de ménages assumés par les femmes sont 14 % avec cependant une disparité dans la répartition géographique au niveau de la CR. Ces ménages tenus par ces femmes sont très vulnérables à la pauvreté, car elles ne doivent leur subsistance qu'à des revenus très aléatoires. Le contexte social et humain de la RNICS reste très traditionnel, basé sur une structure sociale équilibrée, organisée en fonction de la répartition géographique des ethnies, de leur mode de vie et de leur religion, mais aussi en fonction des rôles sociaux distincts des hommes et des femmes. La population de la RNICS est constituée d'une multitude d'ethnies. Loin d'être une menace de désintégration ou d'instabilité, cette diversité est un facteur de cohésion sociale, renforcée par la présence de deux grandes religions qui constituent un liant important du tissu social et un élément supplémentaire de solidarité entre les individus.

L'enracinement de chaque communauté dans sa culture et ses modes de vie sont à la base même de la cohésion sociale locale et restent un rempart puissant contre la marginalisation des plus démunis. Les ethnies sont complémentaires. Le

partage des activités économiques est indispensable à la survie des populations et participe directement à l'équilibre et à l'harmonie entre les différentes ethnies. La population de la zone est à majorité lebu. Il y a cependant des sérères, des toucouleur, des bambara et des peul. Elle est répartie sur deux sous-espaces territoriaux :

- Les villages côtiers : Somone et Guéréo. Ces deux villages sont des villages de pêcheurs, à population majoritairement Lebu.
- Les villages de l'intérieur dont les populations sont sérères et pratiquent l'agriculture sont: Soroh khassap et Thiafoura à l'Est.

La plupart des villages sont composés de quartiers distincts où résident ces différents groupes. La langue de communication de ces différentes ethnies est le wolof. Trois religions sont présentes sur l'ENC. Il s'agit de l'Islam, du catholicisme et de la religion traditionnelle animiste. Toutefois, la majorité de la population est musulmane. Il existe au moins une mosquée dans chaque village. Les imams jouent un rôle de conseiller auprès de la population croyante mais pas toute pratiquante. Il faut signaler que certains musulmans se sont toujours enracinés dans des croyances et des pratiques animistes vivaces. Le catholicisme, au sein de l'ENC, est pratiqué essentiellement à Popenguine. En effet, ce village abrite, depuis plus d'un siècle, une mission catholique et une basilique dont la renommée s'étend dans tout le Sénégal et à l'étranger. Elles attirent de nombreux pèlerinages tout au long de l'année, et plus particulièrement lors de la Pentecôte. Ainsi, la religion est un élément fort de cohésion sociale basée sur la solidarité, la tolérance et l'échange entre les deux religions. Chez les catholiques, tout comme chez les musulmans, les croyances et les pratiques animistes restent toujours vivaces et montrent bien que la tradition garde toujours une place importante pour les populations dans leurs modes de vie et leur organisation sociale.

3.2.5- Les rapports sociaux de genre

Les villages sont souvent composés de ménages regroupés sur la base d'un certain nombre d'affinités (liens de parenté, ethnies etc.). Les terroirs restent organisés selon des schémas sociaux encore très traditionnels. Les hommes et les femmes ont des activités et des tâches différentes au sein de la société.

Les hommes sont responsables de la gestion politique et administrative du village (chef de village, chef de carré, notables, imams). Ce sont eux qui prennent les décisions, conseillent le chef de village et dirigent les concessions. Tandis que les femmes sont reléguées au second rang derrière les hommes. Elles sont chargées de la gestion domestique des concessions (l'approvisionnement en eau, le ramassage du bois, et le pilage des céréales). Certaines règles de la société traditionnelle et religieuse lui commandent soumission à l'homme, mais elle reste la principale conseillère de celui-ci. Cependant, les femmes contribuent massivement à la production agricole destinée à la consommation et à la commercialisation. Leur travail agricole est accompli à travers les cultures pluviales et le maraichage. Elles cultivent le champ de leur époux. Elles se consacrent donc aux activités d'ensemencement, de sarclage, de labour et de récolte. Elles sont responsables de la conservation, du stockage et de la transformation de la partie destinée à la consommation familiale, l'autre partie étant réservée à la vente. Les femmes assurent ainsi la production familiale de façon décisive en dépit de la pénibilité du travail due aux méthodes traditionnelles très rudimentaires utilisées.

La tendance générale de l'exploitation agricole féminine reflète cependant, une dépendance des femmes envers les terres de leur époux causée par le régime traditionnel de transmission des droits d'usage et d'appropriation des terres. En effet, malgré les lois accordant des droits d'accès au foncier aux femmes, la transmission patrilinéaire des terres est toujours présente à cause de la culture. Par conséquent, les femmes recourent au droit d'usufruit pour pouvoir exploiter des terres. Le mari peut céder un lopin de terre à sa femme tout en conservant les droits de contrôle et d'accès. En cas de divorce, ou de décès, le mari reprend son

bien. Dans les villages étudiés, la division du travail laisse transparaître, outre les activités agricoles, une série de tâches quotidiennes relevant du ressort des femmes.

L'approvisionnement en eau, la collecte du bois et le pilage constituent les pivots du travail domestique des femmes. La collecte de l'eau nécessaire à la consommation familiale est l'une des principales activités féminines. Cette tâche nécessite des déplacements quotidiens indispensables puisque l'eau est essentielle à la consommation familiale, à la préparation des aliments et à l'hygiène des enfants. Les points d'eau (puits, forage, rivière) sont des endroits privilégiés de rencontres féminines, d'échanges de nouvelles.

La collecte du bois de chauffage est un autre élément capital. Tout comme l'approvisionnement en eau, les femmes sont obligées de se déplacer sur des kilomètres. Le bois mort se faisant rare, il n'est guère facile de s'en procurer compte tenu des distances à parcourir, d'où le recours à l'aide juvénile et à l'utilisation du charbon et du gaz butane. Qui plus est, la pénibilité de la collecte de bois réside en ce que les agents forestiers contrôlent les réserves environnantes et l'acte de couper les arbres est en l'encontre de leurs objectifs de protection de la nature dont elles sont des partenaires. Le pilage qui est le processus de transformation des aliments est la troisième corvée des femmes. Il exige plusieurs opérations notamment la séparation des gains, le décorticage, le vannage etc. Ces activités, pouvant être individuelles ou collectives se déroulent au sein des concessions.

A l'instar de l'entité sociale sénégalaise, les relations de genre dans l'espace naturel communautaire s'inscrivent dans une logique inégalitaire. L'explication donnée à cette réalité, est l'enracinement profond des rapports sociaux dans l'idéologie culturelle et religieuse qui confinent les rôles et le statut des femmes dans la sphère de reproduction les excluant de ce fait, de celle de la production. Les rapports de genre tels qu'ils se développent au sein des villages, ont cantonné les femmes dans la sphère domestique puisque leur statut est déterminé par leur

fonction de mères et d'épouses soumises. Champagne (1995) distingue deux modèles d'explication des rapports hommes/femmes dans la société :

- Le modèle déterministe, qui se base sur les structures contraignantes de la vie des femmes pour faire ressortir l'aspect domination/subordination des relations hommes/femmes;
- le modèle stratégique, reposant sur les espaces féminins de pouvoir. De plus, elle estime que les rapports hommes/femmes en contexte africain trouveraient leur assise et leur origine dans la conception mythique de la création¹⁹⁸.

Les rapports hommes/femmes sont donc imprégnés d'un mythe, propre à chaque civilisation, qui dicte la domination masculine à travers leur justification symbolique de l'ordre social. De l'avis de Simard¹⁹⁹, par contre, même à l'intérieur d'un système patriarcal, les femmes ont certainement des espaces d'autonomie et de pouvoir. Tel que nous l'avons observé, dans le contexte de l'espace naturel communautaire, les rapports de genre se situent entre ces deux avis partagés. Les relations entre les hommes et les femmes en général, s'inscrivent dans une logique d'inégalité émanant du mode d'organisation sociétal dans toutes ses dimensions : conjugale, domestique, familiale et communautaire. Toutefois, quelques changements sont à noter. Ils ont survécu avec l'implication des femmes dans la gestion de ressources naturelles. Elles sont présentes de plus en plus dans les instances de prises de décision.

¹⁹⁸ Susanne Champagne, 1995, Défis des interventions féministes de développement en milieu africain patrivirilocal, Québec, Université Laval, thèse de doctorat.

¹⁹⁹ Paule Simard, 1991, Travail, autonomie et développement des femmes Bambara du Manghadié Mali, Québec, Université Laval, thèse de doctorat.

3.2.6- Les systèmes de production

Les systèmes de production sont basés sur des activités socio-économiques périphériques. Leurs principales activités économiques sont: l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, le tourisme, l'artisanat et l'extraction du sable marin. L'agriculture se pratique en milieu Safène, la pêche en milieu Lebu et l'élevage par des groupes Peulh. Les activités agricoles et la pêche sont toujours fortement artisanales et sont souvent en marge de l'avancée technologique. Le tourisme occupe des personnes grâce à la situation du Bassin versant de la Somone.

3.2.6.1- La pêche

La pêche occupe un poids non négligeable dans la dynamique socio-économique du bassin versant de la Somone. Avec la présence de l'océan et d'une lagune regorgeant une variété d'espèces de poissons, la pêche se pratique aussi bien au niveau des espaces maritimes (Ngaparou, Mbour), que dans la réserve. La RNICS a pour principale atout sa côte navigable et sa lagune de 7 km de long. On y retrouve deux zones de débarquement (Somone, Guéréo). Le milieu marin possède une grande abondance planctonique et une remarquable fertilité. Les eaux restent riches toute l'année. La pêche y est pratiquée et se déroule durant toute l'année. Elle crée des emplois qui génèrent des revenus importants pour la satisfaction des besoins quotidiens de beaucoup de familles. La pêche mobilise les hommes tandis que les femmes assurent l'écoulement du poisson. Les espèces de poissons pêchées sont: le pageot, le vivaneau, le sar, le thiof, la langouste, la dorade grise, le poulpe, la seiche, le murex etc.

La production est destinée à l'auto-consommation, au ravitaillement des villages de l'intérieur et à la transformation. La valorisation artisanale se fait par le séchage, le fumage et le salage. Ce sont surtout les populations originaires de l'ethnie lebu qui s'adonnent à cette activité. Il faut signaler que le «lebu» est parfois associé à la pratique de l'activité de pêche, parce que même des Sérères pêcheurs de la zone se réclament «lebu». Les deux ethnies se réclament du

même ancêtre originel. Au niveau de Ngaparou, sur une population de 11000 habitants, la pêche occupe 800 personnes pêcheurs, 05 mareyeurs, 20 micro-mareyeuses et 150 femmes transformatrices²⁰⁰.

Avec l'érection de Somone en commune, la communauté rurale de Sindia a perdu une bonne partie de sa frange maritime. Dans cette communauté rurale, l'activité de la pêche est plus pratiquée dans le village de Guéréo qui est la seule débouchée directe de la communauté rurale sur la mer. Aussi, dans ce village, l'écosystème est favorable à la reproduction de certaines espèces (rochers de Guéréo) et aussi, en raison de son caractère d'abri, peu accessible aux embarcations. Rien qu'à Guéréo, l'activité concerne plus de 2000 pratiquants. Elle existe aussi dans les villages de la zone lebu qui ne sont pas très éloignés de la mer. La pêche est artisanale, avec trois niveaux bien distincts:

- grosses pirogues avec un équipage de vingt à trente personnes, des filets de 500 à 1000 m. Les captures sont de toute catégorie ;
- petites pirogues (Bas-fonds) avec un équipage de cinq à sept personnes. Les captures sont le « Yet », le « Toufa », les langoustes ;
- pêche à petits filets, dont l'essentiel des captures est constitué des poissons de surface. Elle se pratique plus au niveau de la mangrove. Les pêcheurs utilisent les petits filets de mailles contrôlées pour capturer une importante variété de poissons (carpes rouges, millets), de crevettes etc. Ces produits sont après vendus au niveau des hôtels et des campements ou destinés à l'auto-consommation.

Néanmoins, avec l'usage frauduleux des filets à petites mailles, les espèces de poissons sont plus ou moins menacées de raréfaction au niveau de la lagune. Les agents des parcs nationaux, en nombre insuffisant (cinq au total), ne cessent de traquer les destructeurs des ressources en collaboration avec les écogardes. Ce

²⁰⁰Comité local des pêcheurs de Ngaparou

site, classé zone de prédilection pour des milliers d'oiseaux qu'il accueille, ne peut souffrir de ressources halieutiques, ce qui poserait un problème d'alimentation non seulement pour les populations, mais aussi, pour l'avifaune.

Au niveau de la lagune, seule la pêche à l'épervier et à la ligne sont autorisées.

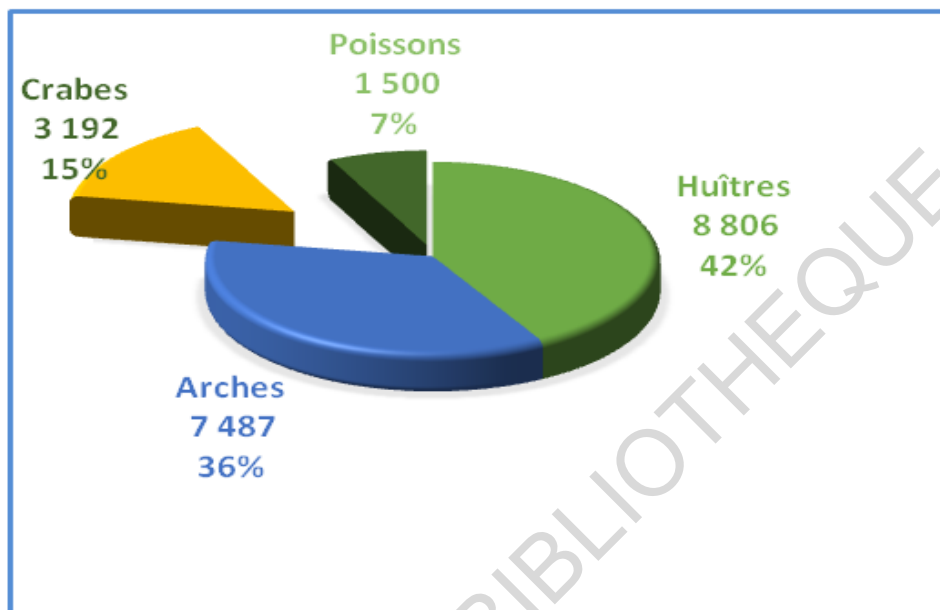


Figure 10: Estimation du niveau de prélèvement annuel des produits halieutiques (Kg/année). Source: Ndiaye, 2013.

La pêche non motorisée s'effectue à pied sous le contrôle des agents de la Direction des Parcs Nationaux avec des engins traditionnels. Les pratiquants de cette forme de pêche ne sont pas nombreux dans la zone. Les femmes vont collecter des huîtres et des arches qui sont réapparues avec la restauration de mangrove. Elles se sont formées en groupement de femmes appelées « les femmes ostréicoles ». Ces femmes sont originaires du village de Guéréo et sont établies sur la rive droite de la lagune du côté Somone pour l'écoulement de leurs produits aux sénégalais et aux touristes.

On estime à 42% le prélèvement des huîtres, les arches à 39%, les crabes à 15% et les poissons à 7%. Les poissons sont sous-estimés du fait de la méconnaissance du nombre de pêcheurs présents sur le terrain et de leur manque d'organisation. Le prix des produits halieutiques varie d'un client à un autre.

Elles vendent leur production à des prix différents selon que le client est un habitué (prix client : entre 1000 et 1500 F), ou qu'il achète en grande quantité (exemple les hôteliers où le prix est entre 1000 et 1300 F). Pour les touristes, le prix oscille entre 2500 et 5000 F. Enfin, pour les clients ou visiteurs sénégalais, il varie entre 2000 et 3000 F. Toutefois, la pêche locale de type artisanale connaît beaucoup de contraintes que sont:

- la concurrence de la pêche industrielle développée non loin de la zone avec des équipements beaucoup plus modernes (quai de pêche, route stables, etc.) ;
- la faiblesse des infrastructures et des équipements ;
- l'enclavement des zones de débarquement ;
- la migration saisonnière des pêcheurs (homme, jeunes, femmes) vers les grands ports de pêches du pays (Mbour, Joal, Djiffère, Saint-louis, Kayar;
- les difficultés d'accès à un crédit adapté pour développer la production, la transformation et la commercialisation ;
- le manque d'organisation des pêcheurs ;
- le pillage des eaux poissonneuses par la pêche industrielle ;
- le problème récurrent de l'insécurité des pêcheurs en mer ;
- l'amenuisement de la nourriture des espèces à cause de l'activité ostréicole.

3.2.6.2- L'élevage

L'élevage extensif concurrence fortement l'agriculture. Les conflits récurrents entre les acteurs l'attestent. La communauté rurale de Sindia concentre la moitié des bovins de l'arrondissement.

Tableau 6 : Situation du cheptel à Sindia, (CR Sindia, 2008-2009)

Cheptel	Nombre de têtes
Bovins	9000
Ovins	5300
Caprins	8600
Azins	2900
Equins	3300
Porcins	1600
Volailles locales	1000 000
Volailles industrielles	400 000

Source : Communauté rurale de Sindia, 2008 - 2009

Le Bassin versant de la Somone n'est pas à vocation d'élevage mais elle bénéficie de potentialités diverses, capables d'offrir des possibilités réelles de développement du secteur. Les conditions climatiques sont favorables à l'intensification de certaines espèces. Les forêts classées sont présentes constituant un potentiel fourrager important. La proximité de centres urbains permet l'écoulement des produits de l'élevage. Il y a une variété d'espèces et leur taux de croissance est positif (3% pour les bovins, 6% pour les ovins /caprins, 2% pour les porcins et 25% pour les volailles).

Trois modes de conduites coexistent :

- l'élevage de case qui concerne les petits ruminants ;
- l'élevage semi-intensif concernant les bovins. Il est caractérisé par une mobilité tributaire des saisons et des pâturages et connaît un regain d'intérêt avec le développement de l'embouche ;
- l'élevage transhumant concerne aussi les bovins mais, il reste l'apanage des peulhs contrairement aux deux autres variantes pratiquées par les ethnies locales.

L'élevage connaît quelques contraintes qui bloquent le développement du secteur:

- l'absence de parcours de bétail et de zones de pâturages délimitées ;
- l'élevage encore extensif ;
- l'insuffisance des points d'eau ;
- l'insuffisance des parcs de vaccination ;
- l'insécurité du bétail (fréquence des vols de bétail).

3.2.6.3 - L'agriculture

Elle est la principale activité avec environ 63% de la population. Elle est présente sous deux formes : celle irriguée et celle sous pluie. Il ya également une autre forme qui est l'arboriculture. L'agriculture sous pluie est aléatoire et la production varie en fonction de la pluviométrie, la durée de la saison pluviale des apparitions imprévisibles d'insectes nuisibles (sauterelles, criquets pèlerins, etc.) et des maladies (rosette et pucerons). Elle est la forme la plus exposée aux perturbations interannuelles, liées à une diminution des totaux de pluies reçus. Le mil, (souma, sorgho), l'arachide et le niébé constituent les principaux produits cultivés et sont généralement destinés à l'autoconsommation. Au niveau des champs, les agriculteurs sont en général des pères de famille avec leurs fils et leurs neveux, etc.

Les principales spéculations sont par ordre d'importance, c'est-à-dire en termes de production globale : le mil (souma, sorgho), l'arachide et le niébé.

Tableau 7 : Produits cultivés dans la zone

Produit cultivé	Surface cultivée/ha	Production en kg/ha
Mil	3374	708
Mais	20	750
Sorgho	897	815
niébé	1514	302
Manioc	419	9000
Pastèque	503	1200
Bissap	74	250
gombo	20	0
Aubergine	20	600
Sesame	20	600
arachide	20	457

Source : (communauté rurale, 2008- 2009)

Les statistiques étaient difficiles d'accès parce qu'ils n'ont pas été mises à jour après le redécoupage administratif et territorial. L'agriculture sous pluie, à l'image des autres activités, rencontre des obstacles parmi lesquels :

- la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie ;
- la dégradation des sols due à l'érosion côtière et leur surexploitation ;
- le morcellement des terres à usage d'habitation ;
- la réduction de l'espace arable à cause du tourisme et de l'explosion démographique ;
- l'insuffisance des semences, intrants, du matériel agricoles ;
- les difficultés d'accès aux crédits.

Le maraîchage est pratiqué mais se résume à l'exploitation de petits espaces par les groupements des femmes autour des puits villageois. Les spéculations portent sur les melons, les pastèques, les courges, le gombo, l'aubergine, la salade, la tomate, etc. Même si les sols se prêtent favorablement à l'agriculture irriguée, la difficulté d'accès à l'eau est un frein au développement de ce secteur qui intéresse les femmes et les jeunes déjà affectataires de terres par les collectivités du Bassin versant. Pour preuve, à Thiafoura, quatorze hectares de terre qui abritaient un important projet de Caritas, sont actuellement abandonnés par les populations qui l'exploitaient, faute d'encadrement, de moyens et surtout d'organisation. Entre autres limites au développement du maraîchage, on peut citer : la cherté et l'insuffisance des produits, l'importance du parasitisme des cultures et des unités de conservation des produits horticoles.

L'arboriculture est pratiquée et développée en pays Safène (Thiafoura et Soroh khassap). Elle reste timide dans les localités telles que Guéréo et Somone. Elle est freinée par la culture sous pluie dans la zone dite « diorgui » à l'Est. La production est dominée par les mangues. Les variétés produites sont facilement périssables, donc exigent de grandes capacités de conservation que les exploitants ne détiennent pas. Il s'agit de la papaye, la pomme cannelle etc. Les producteurs ne bénéficient pas d'un appui technique conséquent pour diversifier les cultures. Les producteurs ne bénéficient pas d'un appui technique et financier conséquent pour améliorer la qualité des produits et diversifier la production. La difficulté d'accès à l'eau est également un frein au développement de ce secteur.

3.2.6.4 - Le tourisme

La zone a la chance d'avoir d'importants atouts et potentiels en matière de tourisme balnéaire, de tourisme intégré et d'écotourisme. Le tourisme balnéaire obéit à des considérations surtout économiques. Le tourisme dit intégré donne un caractère participatif et est plus bénéfique à la population. Il s'agit d'une forme de tourisme selon laquelle la communauté locale contrôle de façon significative son développement et sa gestion tout en y étant impliquée. Une proportion

importante des bénéfiques reste au sein de la communauté. Ce type de tourisme est plus développé à Guéréo. Quant à l'écotourisme, il rassemble toutes les formes de tourisme axé sur la nature. La principale forme de motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Son développement fait que la RNICS est devenue un site touristique de choix faisant partie des plus fréquentés au Sénégal. De plus en plus, il est dénommé « tourisme de nature ». Il comporte une part d'éducation. Il exige une démarche active visant à atténuer les répercussions négatives et à favoriser les incidences positives du tourisme de nature. Il encourage donc l'utilisation durable des ressources et engage la responsabilité collective. La société internationale d'écotourisme définit l'écotourisme comme une façon responsable de voyager dans des zones naturelles tout en protégeant l'environnement et en soutenant le bien-être de la population locale²⁰¹. Les avantages de la zone qui facilitent l'effectivité de ces types de tourisme sont:

- un climat relativement doux en raison des influences marines ;
- une durée d'ensoleillement supérieure à neuf heures par jour en moyenne ;
- une existence d'infrastructures d'accueil (hôtels, campements touristiques, cabanons et résidences secondaires) grâce à l'action de la SAPCO (Société d'aménagement et de promotion des côtes et des zones touristiques du Sénégal) et des privés. Certains autochtones transforment leur patrimoine foncier en résidences secondaires ou campements afin de faire face à la conjoncture économique;
- une existence de zones écologiques bien entretenues (réserves, forêts classées, etc.) ;

²⁰¹WWF International, 2011, *Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire*, 28p.

- Une lagune de la Somone avec des formations de mangrove riches en oiseaux.

Le tourisme est un secteur générateur d'emplois pour les jeunes et une importante source de revenus économiques pour la population. Avec l'écotourisme, il ya l'apparition de certaines fonctions comme les guides touristiques, les écogardes. Les jeunes de la localité ont pu trouver du travail. Certains ont développé le tourisme intégré avec la création de paillotes. Ce sont des campements en pailles aménagés avec des tables, des chaises et des lits pour recevoir des touristes. Sept paillotes se sont installées le long de la rive gauche de la réserve et sont gérées par des jeunes dont 71% sont des riverains. Les recettes générées par cette activité proviennent de la visite des touristes qui, motivés par l'esthétique et la nature y vont pour manger, boire et profiter du soleil et du paysage. D'autres jeunes ont acheté des pirogues et des calèches pour assurer les traversés au niveau de la lagune, les balades en pirogue et les excursions.

La situation géographique et la diversité écologique (avifaune, mangrove, embouchure, petites îles) de la RNICS explique les nombreuses de visites enregistrées par année. Ils s'élèvent en moyenne à 2 494 visites par année. Les piroguiers sont à l'entrée de la lagune et sur les deux rives gauche (Guéréo) et droite (Somone) où ils attendent l'arrivée d'un touriste ou d'un groupe de personnes désirant aller se promener dans la lagune. La balade fluviale est tarifée à cinq mille Franc cfa par personne dont les deux mille francs cfa, sont versés aux écogardes. Les piroguiers peuvent faire entre une à trois balades par jour en saison basse et entre trois à cinq voire trois à sept par jour en pleine saison. L'année est subdivisée en deux saisons:

- une saison basse (avril à août) où les touristes sont rares ;
- une saison haute (Septembre à Mars) durant où l'on constate une forte présence de touristes ;
- Des excursions sont aussi proposées par des charretiers qui ne se déplacent qu'avec deux clients au minimum et le tarif est fixé à cinq mille

francs cfa par client. Ils versent une redevance de mille franc cfa par client aux écovigilants. Ces jeunes peuvent faire en moyenne quinze balades par mois. Les calèches sont au nombre de huit dans la réserve. Aussi, certaines femmes trouvent leur compte dans le secteur grâce à la vente au niveau des campements et des hôtels de colliers, de robes, de pagnes, qu'elles confectionnent.

Cependant, les populations locales ne disposent de moyens adéquats suffisants pour s'investir dans ce créneau. Même si l'accès à la terre ne leur pose pas beaucoup de problèmes, l'écotourisme demande de gros investissements pour qu'il soit bénéfique. Il est de nos jours un créneau porteur au niveau de la réserve naturelle d'intérêt communautaire, avec des recettes qui tournent autour de seize millions en moyenne par an. On y retrouve des opérateurs étrangers qui sont organisés en petites entreprises spécialisées et commercialisent les circuits écotouristiques. Le tourisme a également vu le développement d'activités connexes telles que l'artisanat (avec la sculpture d'objet d'art vendu au niveau des campements), la menuiserie, la maçonnerie, la charpenterie, la tapisserie, et l'électricité de bâtiments. Toutefois, ce secteur a eu des impacts négatifs tant au niveau social qu'écologique :

- Sur le plan social, les jeunes constituent la couche la plus exposée à la délinquance (escroqueries des touristes, vol, agressions) à la prostitution, à la mauvaise influence. Avec l'arrivée massive des touristes, les populations se trouvent confrontées aux nouvelles mœurs et à de nouvelles civilisations. En effet, les touristes inculquent aux jeunes des valeurs différentes de la tradition sénégalaise, choquant les personnes âgées. Ils sont les risées des jeunes filles et des jeunes hommes de la zone, qui les suivent dans les boîtes de nuit, dans les hôtels entre autres, ce qui les conduit à la prostitution, déplorées par beaucoup de personnes toujours attachées aux valeurs traditionnelles et religieuses telles que l'abstinence jusqu'au mariage, la pudeur etc. Également avec l'essor du tourisme, beaucoup de jeunes abandonnent les écoles pour s'investir dans des

métiers tels que le guide touriste ou autres activités telles que les animations musicales au niveau des campements touristiques, des cabanons et des hôtels ;

- au plan écologique, le tourisme engendre la destruction de paysage naturel au profit des nouvelles constructions telles que les hôtels, les habitations. Cette situation est surtout observable au niveau de la périphérie de la réserve convoitée par les propriétaires dans un souci purement économique. Egalement, la pollution sonore causée par les engins motorisés (quads) des touristes, conduits dans la lagune et dans les circuits touristiques et développe un stress chez les poissons et dérange la tranquillité des oiseaux ce qui peut causer leur disparition. Au niveau de la mangrove, le déversement des ordures dégradables et non biodégradables pourrait polluer la lagune.

3.2.6.5- L'artisanat et le commerce

Le développement du tourisme a plus ou moins favorisé le développement de l'artisanat de services surtout la sculpture d'objet d'art, le tissage, la menuiserie (métal et bois), la maçonnerie, la charpenterie, la tapisserie et l'électricité bâtiments. L'artisanat d'art se développe également progressivement, notamment la sculpture et la peinture. Le projet artisanat départemental de l'Association « Jeunesse et Développement » a permis de recenser tous les artisans dans les différentes catégories. De manière générale, les artisans sont confrontés à un manque d'équipements modernes, des difficultés d'accès au crédit, un manque d'organisation, à la faiblesse de la demande et à un manque de formation et de qualification. Sur le plan commercial, la zone est à proximité des grands centres urbains comme Mbour, Nguékhokh, Rufisque, Thiaroye, Dakar. Certains types de commerces (joailleries, habillements) sont concurrencés par ces derniers. Dans la zone, seuls prospèrent les boutiques des détaillants et les étalages des femmes vendeuses en l'absence de marchés villageois organisés. Le commerce des fruits et des produits de cueillette (mangues, kinkéliba, etc.)

effectué par les femmes sur la route nationale n°1 au niveau du village de Sindia est par contre très dynamique. Dans les villages, une table est installée devant chaque maison pour la vente des produits alimentaires. Les jeunes des communautés rurales sont à la recherche d'activités génératrices de revenus compte tenu de la cherté de la vie qui handicape les parents à pouvoir satisfaire les besoins de leurs enfants. À défaut de faire du commerce, les jeunes filles font des prestations de service (restauration, linge, nettoyage). Elles se prennent en charge scolairement tout en contribuant aux dépenses familiales. Au niveau de la lagune, les femmes exercent un commerce grandissant de fruit de mer (huîtres, arches). L'activité commerciale est surtout limitée par :

- l'absence de magasins de ravitaillement en gros et demi-gros ;
- l'absence de marchés villageois organisés ;
- l'absence de marchés hebdomadaires dynamiques ;
- l'enclavement de certains villages ;
- la spéculation sur les prix pratiqués par les commerçants.

3.2.6.6- La cueillette et l'extraction de sable marin

On distingue les activités de cueillette des mollusques marins (huîtres, coques etc) et de celles des produits forestiers. Les produits tirés de la brousse sont multiples. Ils concernent l'alimentation humaine et animale, le combustible, le bois de service et la pharmacopée traditionnelle. L'alimentation humaine constitue l'une des pressions les plus importantes exercée sur les ressources naturelles se trouvant dans des aires protégées (forêts, réserves) ou non protégées. Elle concerne les feuilles, les fruits ou les écorces de différentes espèces : *Andersonia digitata* (baobab), *Zizyphus mauritiana* (jujubier), *Balanites aegyptiaca* (sump). Le bétail bénéficie en plus des pâturages terrestres constitués de graminées de certains arbres utilisés comme pâturage aérien. Cette pratique, ainsi que la recherche de bois de service et surtout de bois de chauffe, sont à l'origine de l'émondage des arbres, voire de la destruction du couvert végétal surtout dans les zones non protégées.

Pour ce qui est de l'extraction de sable de mer, elle est effectuée par les sères des villages périphériques à la Somone, du village de Niaganiaw et de la ville de Mbour. Elle constitue une activité génératrice de revenus mais néfaste pour l'environnement. Ce sable apprécié pour sa qualité est prisé par les populations pour les constructions (chargement d'une charrette coûte 2000cfa). Cette pratique illégale qui favorise l'érosion côtière est plus ou moins éradiquée grâce aux sanctions et pénalités. Chaque année, avec les marées d'équinoxe, des habitations disparaissent au niveau des côtes maritimes, et un ensablement au niveau de la lagune. Malgré les politiques développés en matière de sensibilisation des populations locales et de surveillance de la zone, ce phénomène continue et engendre des difficultés écologiques aux conséquences désastreuses.

3.2.7- Les infrastructures

Dans le Bassin versant de la Somone, on retrouve les secteurs routiers, l'hydraulique, la santé, l'éducation et la formation en pleine mutation.

- Le transport et la communication

Le réseau routier est constitué essentiellement de deux routes donnant accès à tous les villages. La route entre Sindia et Popenguine est goudronnée tandis que celle menant à Guéréo est latéritique. L'état dégradé de celle-ci rend l'accès aux villages de Kignabour1, Soroh Khassap, Thiafoura, Guéréo plus difficile. Cela empêche d'ailleurs certains propriétaires d'entamer leurs travaux de construction d'hôtels. Les autres voies de communication sont soit des pistes, carrossables ou non, soit des chemins pédestres qui sont très dégradés. La population utilise des voitures de très mauvaise qualité pour se déplacer. Cela engendre une absence totale de confort et des désagréments aux voyageurs. Les réseaux téléphoniques Orange, Tigo et Expresso sont présents dans le BVS.

- Le secteur hydraulique

Le BVS a une mauvaise couverture en eau potable dans sa plus grande partie. L'alimentation en eau est assurée par des puits traditionnels. Dans certains villages comme Popenguine, Guéréo, Ndayane et la commune de Somone, il y a des forages d'alimentation et une adduction d'eau à partir du réseau de la SDE. Pour les autres villages, les populations sont contraintes de foncer des puits d'une manière très artisanale. À Soroh khassap, l'ONG LVIA les a beaucoup aidées dans ce domaine en mettant à leur disposition un éolien. La mauvaise qualité de l'eau reste une contrainte majeure.

- Le secteur sanitaire

La couverture sanitaire Du bassin versant est marquée par une répartition inégale des infrastructures sanitaires. La majorité des postes et des cases de santé sont concentrés à Sindia. Les maternités manquent d'équipements et de personnels pour assurer aux femmes un bon suivi prénatal. Aussi, la plupart des villages sont enclavés, entraînant ainsi des difficultés d'évacuation surtout en saison des pluies.

- Le secteur de l'éducation et de la formation

Il y a un déficit en équipement scolaire. Le manque de professeurs est un réel problème dans le BVS. Dans la majorité des écoles, on note des cycles incomplets. Certaines classes sont à double flux. L'alphabétisation fonctionnelle est en voie de développement avec les groupements des femmes. Cependant, le taux d'analphabétisation reste encore élevé.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE SOMONE ET DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE

4.1- Localisation et limites administratives de la RNICS

La RNICS est située à soixante-cinq 65 km de Dakar sur la route de Mbour, entre 14°30 et 14°50 Nord et 17°10 Ouest, en aval du bassin versant, à la bouche du cours d'eau de la Somone. Elle se localise dans la région de Thiès, particulièrement dans le département de Mbour. Elle est à cheval sur une petite partie dans la communauté rurale de Sindia et en majorité dans la commune de Somone, depuis 2008. Elle couvre une superficie de 700 ha. Elle est ceinturée par trois villages de la CR de Sindia (Guéréo, Thiafoura et Soroh khassap) sur la rive Nord et la commune de Somone sur la rive Sud et à l'Est. Elle débouche sur l'Ouest sur l'océan atlantique.

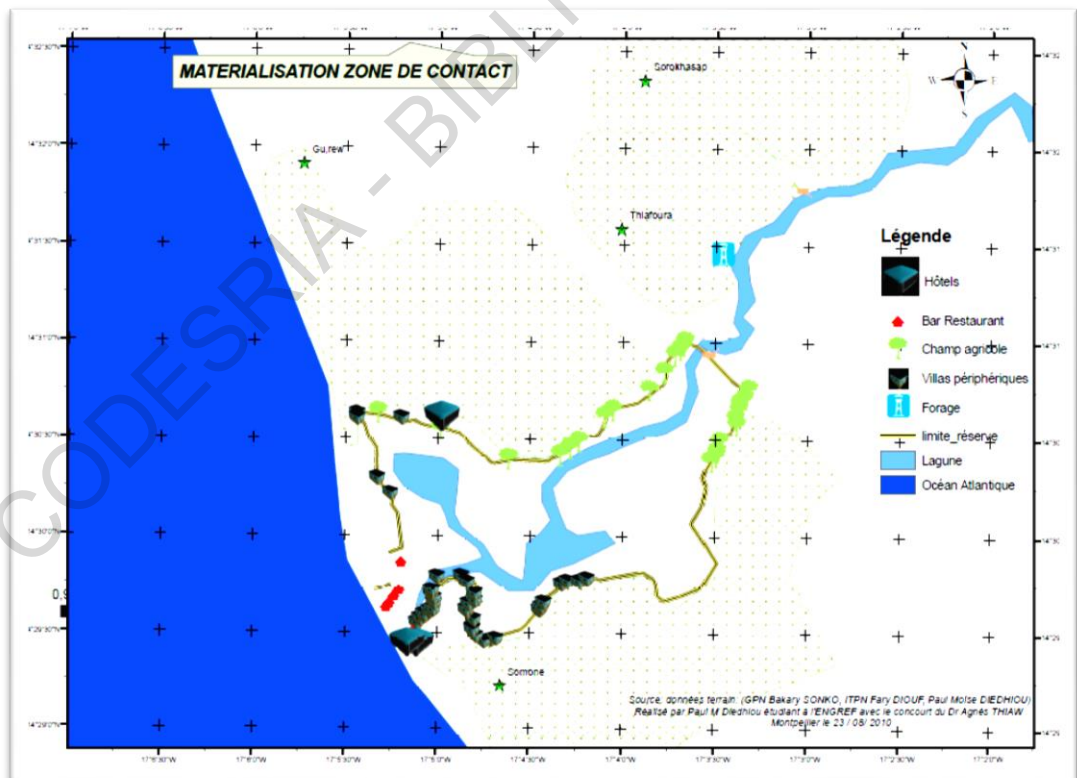


Figure 11: Carte de la localisation de la réserve de Somone, Bureau de la conservation, 2011.

La réserve comprend deux principaux milieux :

- une zone terrestre avec le *Tamarix senegalensis* comme espèce dominante qui est le domaine de prédilection de quelques mammifères. Cette zone est limitée à sa partie basse par une forêt de mangrove ;
- une zone amphibie constituée de la lagune et des bolongs. La lagune de la Somone est un cours d'eau douce qui s'étend de l'Océan atlantique aux abords du village de Somone.

Elle traverse les terroirs de la nouvelle commune de Somone et la communauté rurale de Sindia, notamment les villages de Guéréo, Thiafoura et Soroh khassap. Elle reste tributaire des mouvements des eaux de ruissellement de tout le bassin versant de la Somone. Cette lagune est un site d'une grande importance, non seulement par son étendue mais aussi, par le nombre important d'oiseaux d'eaux qui la fréquentent.



Figure12: Vue aérienne de la lagune de Somone

La lagune inonde temporairement une vaste superficie de la réserve qui, au moment du retrait des eaux, devient une zone d'alimentation de ces oiseaux. Cependant, la réalisation d'ouvrages hydrauliques non concertés par les

établissements classés situées en amont du cours d'eau de la Somone a entraîné une modification importante des apports d'eau dans la lagune. Cette situation se traduit par une augmentation de la salinité, un ensablement progressif et une mortalité importante de la mangrove dans la partie Nord-Est de la réserve.

4.2- Les Mécanismes de régulation traditionnelle de la réserve

Depuis l'installation des premiers habitants des villages environnants, il existait une structuration socio-foncière clairement définie du cours d'eau de la Somone. La lagune porte le nom du village où elle appartient. Elle traverse les maîtrises foncières des villages de Guéréo, de l'ancien village de Ndombo vers Nguékokh, de Thiafoura et un peu de Soroh khassap. Chacun des villages avait une représentation précise des plans d'eau de la lagune qui lui appartenaient, appelés *kal*²⁰² ou *xuus* selon les langues locales parlées. Chaque *kal* était placé sous le contrôle d'une lignée qui avait la compétence de maître de l'autel du génie qui lui était associé. Par exemple, dans le village de Soroh Khassap: le premier *kal* en quittant le hameau de Soro vers Bani était sous le contrôle du lamane Ndione Yanga, aîné de la lignée des *yandol*, le deuxième appelé Wayang lamane placé sous le contrôle de Ndakhté Ndiaye se situerait derrière Bani. Chacun des villages limite sa maîtrise sur la lagune de la Somone par la somme de *kal* dont le contrôle relevait des lignées qui y résidaient. Par conséquent, l'emprise du village de Guéréo sur la lagune a augmenté avec l'installation de la plupart des familles de l'ex village de Ndombo. Gorgui Ndigue Faye était l'héritier de l'essentiel des terres du village disparu entre 1939 et 1940. Il faut signaler aussi qu'une partie de ces déplacés s'est installée à Thiafoura et une petite poignée à Soroh Khassap. Autour de ces sous-ensembles socio-fonciers, se développaient des activités culturelles et coutumières. Pendant l'hivernage, les populations organisaient des campagnes de pêche collective, appelées

²⁰² « *kal* » et « *xuus* » signifient respectivement plan d'eau d'un espace marin plus étendu en Sereer et en Wolof, langues locales.

traditionnellement « Niif » avec l'utilisation de « iss²⁰³ ». Ce fut une pêche réglementée, elle se déroulait uniquement en période de saison sèche et tous les jours de quatorze heures à dix neuf heures.

Le caractère cultuel de la lagune est très ancré dans la mémoire de cette communauté. En effet, au début de chaque hivernage, des sacrifices et des offrandes sont faits pour implorer le ciel pour une pluviométrie abondante et pour pallier aux conséquences des sécheresses et des calamités naturelles. Des génies protecteurs, « *sang* » à Guéréo et « *Diokel Sène* » à Soroh Khassap constituaient les forces occultes qui donnaient sens à ces pratiques incantatoires. Ils sont vénérés par les populations de ces trois villages. Par exemple, le vieux Diallo Ndione, chef de village de Guéréo nous a confié qu'il arrivait des moments pendant lesquels les populations de Guéréo, de Thiafoura et de Soroh khassap déviaient le lit de la lagune pour protester contre une agression.

A la fin des années 1940 (1947-1948), il ya eu un conflit entre les lamanes des villages de Guéréo et de Somone pour l'exploitation des ressources halieutiques. En effet, Lamdou Diouf, lamane de Somone voulait priver celui de Guéréo Mbagnick Diouf de ses droits coutumiers sur la lagune. Pour lui montrer ses pouvoirs mystiques sur la lagune, Mbagnick Diouf soutenu par les habitants boucha l'embouchure entre l'Océan et la lagune avant de les convoquer en conflits collectifs entre village. Le chef de la division du cercle de Mbour Mbakhane Diop fut informé et saisit d'urgence le gouverneur de l'AOF (Afrique Occidentale française) à Saint Louis qui prit un arrêté le 14 février 1949 pour une gestion partagée de la lagune. En effet, de 1967 à 1968 la lagune était complètement coupée de l'Océan Atlantique par l'ensablement.

La compagnie militaire de Bargny avait été mobilisée en vain pour les opérations de désensablement. Selon des habitants de Guéréo, n'eût été leurs

²⁰³ En Sérère sine, « Mbangoune », filet artisanal fabriqué à partir de feuille de rônier

libations dans l'autel de *Sang*, la lagune aurait disparu. De 1980 à 1981, les éleveurs de Somone ont ouvert des parcours de bétail reliant les trois autres villages à partir de la lagune. Les villages ont réagi face à cette agression par des offrandes et tout le bétail était exterminé. Depuis, personne n'a osé parler de parcours de bétail dans la lagune et aux environs. L'emprise mystique du village de Guéréo sur la lagune serait due au fait que l'existence du cours d'eau serait supranaturelle suite à la pratique du *Yol* qui est un sacrifice humain à la source de la lagune. En effet, un homme du nom de Boucar Ndagane du patriclan des Ciss de Guéréo se serait porté volontaire et s'est fait tuer à l'embouchure entre la lagune et l'Océan Atlantique. Depuis, ses descendants sont maîtres de l'autel.

Les dénouements de ces conflits ont présagé de l'impérative nécessité d'une gestion concertée et communautaire entre les villages environnants, dont aucun ne peut se permettre de priver l'autre de ses droits d'usufruitiers ou d'ayant-droits sur la lagune. Chacun d'eux avait des droits sur une partie de la lagune. L'appellation du cours d'eau par la « lagune de la Somone » est selon les villageois interrogés, un produit colonial mais le nom originel serait *Keur Sang* qui veut dire habitation ou chez Sang. D'ailleurs, au moment de la création de la réserve autour de la lagune, ce fut le nom proposé et retenu dans le procès-verbal de constitution et même dans le règlement intérieur. Ce choix a été fait selon le chef de village de Guéréo, Diallo Ndione pour éviter qu'un jour le village de Somone réclame à nouveau la propriété de la lagune qui est un bien collectif partagé par les quatre villages : Soroh Khassap, Thiafoura, Guéréo et Somone.

D'ailleurs, Somone n'a porté d'importance à la lagune que tout récemment bien après les autres trois villages. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que Somone était un village temporaire de pêcheurs. Ces pêcheurs motivés par la pêche commerciale, donc les grandes prises, ne pourraient accorder la même attention à une lagune qui n'était propice que pour une pêche de subsistance qu'on pratiquait dans les autres villages d'agriculteurs. En tout cas, le village de Somone est le seul où, aucun des historiens ni des notables n'a pu nous retracer

les structures socio-foncieres de la maîtrise villageoise sur la lagune. Le descendant du lamane, considéré comme le plus grand historien du village en l'occurrence le vieux Arona Lô, corrobore le principe d'une gestion partagée entre les villages environnants en évoquant les conflits préexistants.

4.3- Institutionnalisation de la gestion communautaire : les GPF au devant de la scène

La création de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Somone (RNICS) résulte d'une dynamique communautaire. Sa création résulte de l'influence de la réussite de l'expérience du COPRONAT (Collectif des femmes pour la protection de la nature). Lancée par des femmes des GIE de villages environnants (Guéréo, Thiafoura, Soroh khassap et Somone), elle a obtenu une synergie entre plusieurs acteurs aux usages divers. Une demande a été faite par les présidentes de GPF en collaboration avec les chefs de village auprès du conseil rural de Sindia. Ce dernier avec l'appui des agents des parcs nationaux, prit un acte de délimitation et d'érection de la RNICS (Extrait de délibération n°003/CRS du 19/07/1999). Il a été approuvé par le sous-préfet de Sindia le 25 octobre 1999.

Toutefois, avec le nouveau découpage administratifs et territoriaux inélatéraux décrétés par le Président de la République du Sénégal en 2008, la RNICS est actuellement à cheval entre quatre (04) villages polarisés par deux collectivités locales. Du coup, elle devient une réserve naturelle d'intérêt intercollectivités plutôt que d'intérêt communautaire. Elle devient une réserve expérimentale où des collectivités locales ont été pour la première fois associée à la structure de décision. Le caractère multi-acteur de sa gestion en fait à la fois une innovation et une spécificité en matière de gestion des aires protégées au Sénégal (Faye et al. 2012).

4.4- Cadre législatif et réglementaire

La RNICS relevait de la tutelle de la communauté rurale de Sindia jusqu'en 2008. La réserve est appuyée dans son fonctionnement par une équipe technique de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal qui est sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels. Il est essentiellement régi au niveau national par deux textes de loi, à savoir: le code de la chasse et de la protection de la faune et le code forestier. En plus de ces deux textes, le site dispose d'un règlement intérieur N°003706/MEPN du 09 mai 2001 signé par le ministre de l'environnement et de la protection de la nature. Comme signalé dans l'article 7 et 8 du Règlement intérieur, toutes les mesures réglementaires pertinentes aux plans technique et scientifique, cohérentes aux vues des politiques de stratégie nationale préconisées par le conseil rural et approuvées par le ministre de l'environnement, ont une force de Loi et à cet effet, leur application s'inspirera des dispositions de la Loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la nature. Certaines dispositions des codes comme ceux de l'environnement, de l'eau et de la pêche sont également applicables à la gestion de la RNICS. Au plan international, le Sénégal a ratifié un certain nombre de conventions en rapport avec la gestion des aires protégées:

- convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
- convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau;
- convention de Paris relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel;
- convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction;
- convention de Bonn (CMS) sur la conservation des espèces migratrices ;
- convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe;

- convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du centre;
- convention des nations unies sur le droit de la mer ;
- convention sur la diversité biologique ;
- convention du cadre des nations unies sur les changements climatiques.

4.5- Les objectifs et les réalisations de la réserve

Les objectifs de la réserve consistent à conserver les ressources naturelles, à promouvoir la participation des populations et à contribuer au développement socio-économique de la zone. L'atteinte de ces objectifs passera par l'implication des populations pour la mise en œuvre des activités suivantes :

4.5.1- les aménagements et la surveillance

La conservation est le premier motif de la création de la réserve. Les agents des parcs visent à sécuriser la survie des espèces et à assurer leur développement dans des conditions optimales. Ils veillent sur la restauration des habitats dégradés, l'aménagement d'infrastructures techniques et sur le renforcement des efforts de surveillance. L'une des priorités en ce qui concerne les aménagements est le curage de la lagune de Somone qui accueille d'importants effectifs d'oiseaux (sternes, goélands, mouettes, pluviers argentés, balbuzards pêcheurs, etc.), surtout pendant la période de grande migration. Depuis une dizaine d'années, on constate un ensablement important de la lagune dû en partie à l'érosion côtière et qui cause ainsi une perte de superficie assez significative de plans d'eau libre. Ce phénomène combiné aux nombreux aménagements réalisés sur le Bassin versant de la Somone risque à long terme de faire perdre à la réserve une partie de ses fonctions écologiques ainsi que la navigabilité au niveau de la lagune. Son curage sur sept km maintient ses fonctions d'accueil et de nourrissage.

De plus, les membres du comité de gestion sont actuellement en train de confectionner des bornes pour effectuer le bornage de la réserve afin d'éviter tout conflit pouvant remettre en cause son intégrité. Cette activité va être couplée avec l'installation de panneaux d'information et de signalisation dans et autour de la réserve pour le respect strict du règlement intérieur. L'éloignement du service de commandement de la réserve n'offre pas les conditions idéales d'une bonne gestion de l'aire. Pour une surveillance rapprochée de la réserve, les agents des parcs ont cherché un terrain à Somone qui abritera leurs bureaux. Ils ont pu construire un réseau de quatre pistes balisés et une autre qui donne accès à la mer. Quatre postes de contrôle ont été construits pour les écogardes dans les villages riverains. Ceci permet d'une part de filtrer les entrées au niveau de la réserve et d'autre part de multiplier les points de vente des permis de visite. L'édification de miradors en bois a été notée. Ces miradors s'intègrent mieux au paysage et favorise le tourisme de vision. Selon le conservateur, les efforts importants de restauration de la mangrove depuis la création de la réserve vont être poursuivis avec notamment le reboisement de cinq ha par an dans la partie amont de la lagune avec la participation effective de toutes les parties prenantes. Par ailleurs, bien qu'il existe un système de collecte des ordures au niveau de la commune, des déversements sauvages sont constatés régulièrement dans la réserve. Pour y remédier, la surveillance est renforcée et des opérations de nettoyage périodiques s'effectuent avec la participation de tous les acteurs.

Cependant, les activités d'aménagement ont été les plus affectées par le blocage du comité de gestion. En effet, du fait du gel des recettes de la réserve dont 40 % devaient servir aux activités d'aménagement, il n'y a eu aucune réalisation dans ce domaine durant l'année 2012. Il n'a pas eu ni d'activités de reboisement, ni nettoyage, ni de pancartage qui sont pourtant essentielles pour assurer la durabilité écologique, économique et sociale de la réserve. La seule initiative pouvant être assimilée à l'aménagement a été le repos biologique au niveau de la lagune qui a été institué et respecté du 01 août 2012 au 01 décembre 2012.

Pour ce qui de la surveillance, elle a surtout concerné la partie lagunaire, la partie terrestre n'étant pas régulièrement couverte. Il existe de formes de gestion des conflits dans la réserve : la lutte passive et la lutte active. La lutte passive est privilégiée, du fait du statut communautaire de la réserve, et de notre volonté de faire adhérer les populations locales à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles. Elle est menée par des missions de sensibilisation, des rencontres de populations dans des villages périphériques de la réserve, en collaboration avec les agents de la DPN. Les populations font toujours appel aux agents de la DPN lorsqu'ils constatent toute exploitation anormale des ressources naturelles dans la réserve. Cette démarche a permis non seulement une forte adhésion de la population dans les actions de préservation et de protection des ressources de la réserve, mais aussi elle a permis à ces dernières de se rendre compte que la gestion rationnée de la réserve peut constituer un facteur de développement de leur localité. La lutte active fait appel à des opérations de police souvent menées en collaboration des écogardes pour un contrôle optimal de l'aire protégée. Bien que ce volet soit mis au second plan, elle a fait qu'un certain nombre de délinquants ont été appréhendés pour diverses infractions. Ainsi, le montant total des amendes infligées à ces derniers s'élève à deux millions vingt cinq mille francs (2.025.000) cfa.

4.5.2- le suivi écologique

La RNICS se situe sur la voie migratoire des oiseaux d'eaux. Elle accueille d'importants effectifs dont la sterne royale, la sterne caspienne, le goéland brun, le goéland railleur, le pélican blanc, le courli courlieu etc. Des dénombrements mensuels sont ainsi effectués par les agents. Un accent particulier est également accordé au suivi des tortues marines pour une bonne connaissance des espèces présentes dans la zone, des sites de reproduction et des couloirs de migration. Comme il a été dit précédemment, le curage de la lagune constitue une des actions phare pour le maintien des fonctions écologiques de la réserve.

Les agents des parcs ont prévu conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, de faire une étude d'impact environnemental au préalable pour déterminer les impacts potentiels d'une telle action et proposer ainsi des mesures d'atténuation. De même que des études sur l'hydrographie de l'ensemble du Bassin versant de la Somone sont en cours dans l'optique d'une part de mieux régler les aménagements dans la zone d'emprise et d'autre part, de permettre le remplissage normal des plans d'eau. Avec le programme Green Sénégal, les responsables de l'environnement cherchent des mesures d'atténuation de l'érosion côtière qui menace la lagune. Au Sénégal, avec une frange littorale de 700km, cette zone est marquée par une accentuation de l'érosion côtière avec les prélèvements illégaux de sable marins, le développement du tourisme, et l'occupation anarchique de la côte. Tous ces facteurs menacent davantage les écosystèmes qu'englobent ces milieux tels que les lagunes, les estuaires et les mangroves.

Enfin, compte tenu des menaces telles que le déficit pluviométrique, les actions anthropiques qui pèsent sur la mangrove, les agents des parcs font des études approfondies au niveau de l'écosystème mangrove qui constitue le principal lieu de reproduction et de nurserie de certaines espèces comme le héron garde-boeuf, le tilapia, l'huitre et le mérou. Cependant, pour l'année 2012 seule l'avifaune a connu un suivi assez régulier, celui des tortues marines n'étant pas effectué.

4.5.3- La promotion d'une gestion participative de la réserve communautaire

La création des réserves naturelles communautaires répondait au souci de responsabilisation des populations à la gestion des ressources naturelles dans leur terroir, le rôle de l'Etat ne se limitant qu'à un appui technique et juridique. Ainsi, chaque réserve naturelle communautaire a un comité de gestion qui réunit l'ensemble des parties prenantes. La RNICS est gérée par un comité de gestion

dont les missions et la composition sont fixées par arrêté n°32/ASD du sous-préfet de Sindia en date du 22 octobre 2008. Le même arrêté, dans son article 3, crée le comité d'orientation. Aujourd'hui, un comité scientifique a été mis en place pour superviser les travaux des acteurs. Soulignons que le comité d'orientation et le comité scientifique ne sont pas encore fonctionnels.

4.5.4- Le renforcement des capacités

Il s'agit du renforcement des capacités techniques des agents et des membres du comité de gestion à travers des sessions de formation et du renforcement des moyens de surveillance de la réserve. Pour ce qui est de la formation, les thèmes suivants sont prévus dans le plan de gestion annuelle 2012:

- Identification et suivi de l'avifaune ;
- Identification et suivi des tortues marines ;
- Ecotourisme ;
- Ostréiculture ;
- Gestion intégrée, plaidoyer, cogestion, mécanismes de prévention et de gestion des conflits en faveur des membres du comité de gestion.

4.5.5- La promotion du partenariat

Dans la perspective d'une gestion durable des ressources naturelles, la participation de tous les acteurs est indispensable. Ainsi, en raison de la situation de la réserve dans une zone touristique, la collaboration avec les hôteliers et les autres exploitants touristiques ont été effective d'une part, pour une meilleure gestion du site et d'autre part, pour une bonne promotion de la destination Somone, avec comme finalité le développement économique local. Également, la collaboration avec les différentes associations de développement de la Somone ont permis la participation de toutes les couches sociales de la commune et de la communauté rurale pour une meilleure intégration de la réserve dans son environnement socio-économique. Le partenariat avec les projets, les

programmes, les ONG tels que le GIRMAC a été effectif et a joué un grand rôle dans l'engagement des femmes dans les actions de conservation.

Enfin, le partenariat avec les autres réserves naturelles communautaires du pays comme la réserve naturelle communautaire de Tocc Tocc et celles de Mauritanie Diawling ont permis un échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de cogestion des ressources naturelles.

4.5.6- Sensibilisation et communication

La réserve a pour objectif, d'accroître le niveau d'éveil et de conscience des populations par rapport à l'écosystème fragile que constitue le Bassin versant de la Somone. Des sessions de sensibilisation et d'animation ont été organisées au profit de toutes les catégories socio-professionnelles de la commune et de la communauté rurale. De même, un programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement (SERE) a été développé en partenariat avec l'IDEN (Inspection Départementale de l'Enseignement) de Mbour, le secteur des eaux et forêts, les services régionaux d'agriculture, d'élevage, des pêches, de l'hydraulique, la brigade de gendarmerie de Somone avec respectivement comme cibles les écoles primaires, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, etc. Enfin, la célébration des journées nationales et internationales relatives à l'environnement (journées mondiales zones humides, biodiversité et environnement) a été le prétexte pour l'organisation de manifestations qui entrent dans le cadre de la sensibilisation des populations et de la promotion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire. Toutefois, les activités de sensibilisation et de communication ont subies les conséquences négatives de la léthargie des activités du comité de gestion. Ainsi, les activités pouvant être associées à la communication au cours de l'année 2012 concernent uniquement les visites pédagogiques, l'accueil de stagiaires, les visites d'échanges et les renforcements de capacités. Les activités de sensibilisation au sens stricte étaient quasiment inexistantes.

4.5.7- La valorisation des ressources de la réserve et la promotion du développement

La création de circuits touristiques telle dans le sentier écologique et le circuit de quads a fait une bonne promotion de l'écotourisme dans la localité. Il est prévu la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) (maraîchage, collecte de fruits de mer, boutique d'art, restaurant, buvette) aussi bien au profit des écocardes que des groupements de femmes.

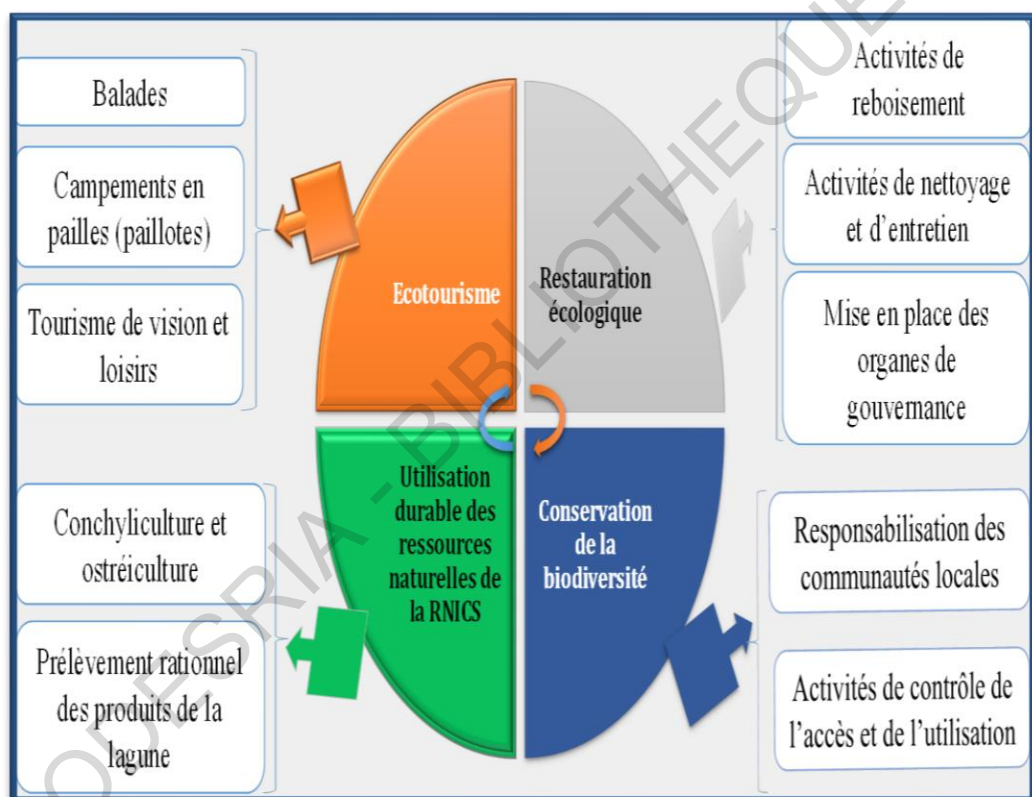


Figure 13: Les biens et services écosystémiques rendus par l'écosystème et leurs formes d'utilisation Source : Ndiaye, 2013

En outre, il est prévu toujours dans le plan de gestion annuelle de la RNICS une mise en place d'un fonds d'appui communautaire pour mieux encadrer les initiatives locales de valorisation de la réserve. Le fonds sera ainsi alimenté par des ristournes issues des retombées de ces AGR et les entrées touristiques avec comme finalité l'appui à l'aménagement de la réserve et les actions

communautaires de développement social. La valorisation de la réserve porte surtout sur l'écotourisme, l'ostréiculture et la pêche règlementée. Pour l'écotourisme, il s'agit notamment de la balade fluviale, du circuit emprunté par les quads dans la zone terrestre et de la visite du sentier écologique. En somme, nous pouvons dire que la réserve a aussi bien des objectifs environnementaux que des objectifs socio-économiques. L'année 2012, à la différence des années précédentes, s'est distinguée par sa morosité consécutive à la léthargie des activités et aux ponctions effectuées sur le budget annuel de fonctionnement de la RNICS

4.6- Organisation et fonctionnement de la RNICS

La réserve dispose d'un budget annuel alloué par l'Etat sénégalais pour assurer son fonctionnement administratif. Ce budget a connu au cours de la dernière décennie une hausse substantielle et tourne aujourd'hui autour de trente quatre millions (34 000 000) de francs cfa en 2011. Cependant le budget de l'année 2012 de la RNICS qui s'élevait à 18 608 740 francs CFA a été marqué par les ponctions systématiques sur certaines rubriques. En plus du budget de fonctionnement, la réserve est appuyée dans ses activités par un fonds d'appui à l'aménagement du site constitué de 40% des retombées touristiques. En outre, des investissements sont réalisés par le programme GIRMaC.

4.6.1- Les organes de gestion de la réserve

Le fonctionnement de la RNICS est assuré par un personnel permanent et par trois organes. Il s'agit du comité de gestion, du comité d'orientation et du comité scientifique. Mais, comme nous l'avons dit précédemment les deux derniers comités ont été récemment constitués et n'existent que de nom.

La figure 14 montre les organes de gestion de la réserve.

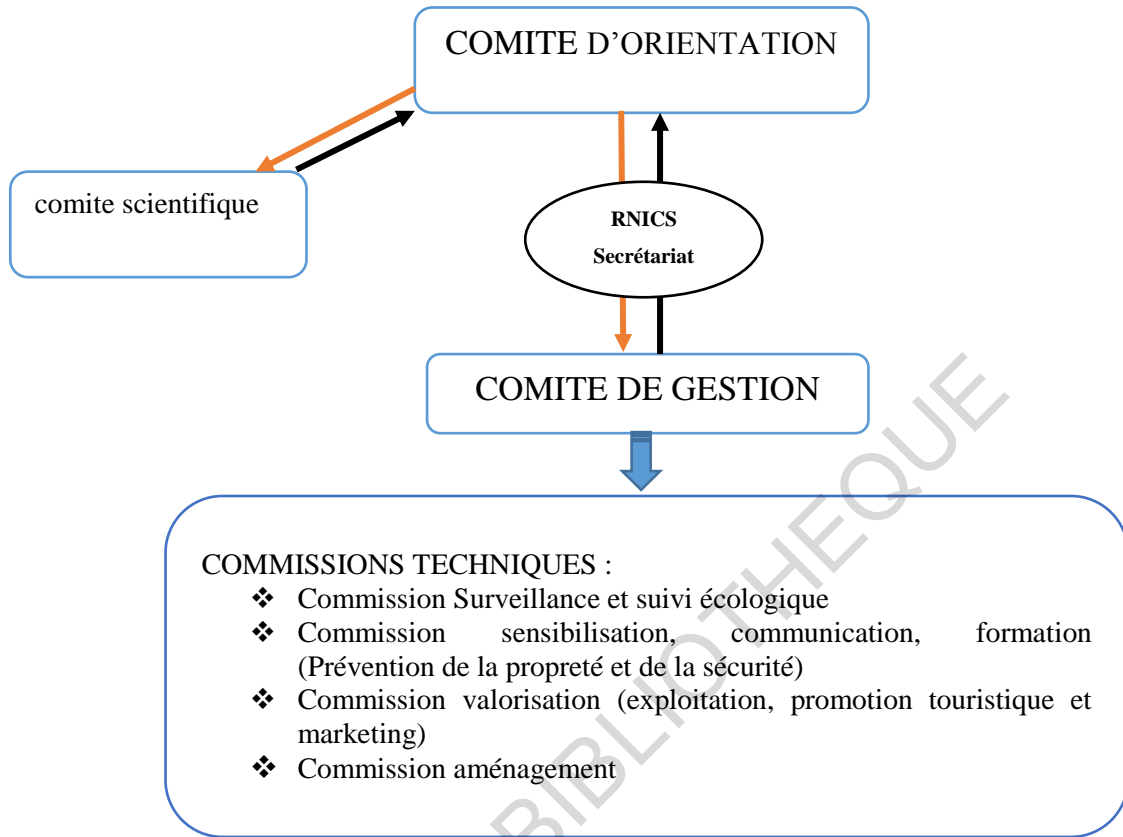


Figure 14: Dynamique organisationnelle de la RNICS (Samb, 2014)

4.6.1.1-Le personnel permanent

La réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone comme le nom l'indique est une aire protégée qui se veut communautaire. Ainsi, les agents de l'Etat ne devraient jouer qu'un rôle d'appui technique et de facilitateur, les communautés locales ayant le rôle le plus central dans la gestion de l'aire à travers le comité de gestion. De ce fait, l'équipe de la direction des parcs nationaux affectée sur le site est très restreinte, et est composée :

- d'un conservateur;
- de son adjoint;
- d'un comptable matières ;
- d'une chargée du courrier ;
- d'un chauffeur.

La réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone n'a pas encore ses propres locaux. Un bâtiment conventionné par l'État fait office de bureau à Ngaparou. Toutefois, il faut signaler que la communauté rurale de Sindia a depuis 2008 octroyé à la RNICS un terrain à Somone à proximité de la réserve pour abriter son futur poste de commandement.

4.6.1.2-Le comité d'orientation

Le comité d'orientation est l'organe chargé de la prise des décisions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de l'aire protégée. Il est composé d'autorités traditionnelles et coutumières (représentation de communautés), des chefs de villages des représentants des organisations communautaires de bases (jeunes, femmes), de représentants d'institutions de recherche et de formation, des représentants des partenaires d'appui. Pour des besoins de contrôle, de conformité et de légalité, le PCR de Sindia et le maire de la commune siègent dans le comité.

Le comité d'orientation approuve les propositions des activités de mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion. Il donne des orientations politiques et stratégiques au comité de gestion, valide les plans de travail et le budget des activités d'aménagement et de gestion. Il assure le suivi des performances. Il examine les rapports d'activités du comité de gestion. Le comité d'orientation évalue le niveau d'exécution des programmes et fait des recommandations pour apporter des mesures correctives. Le comité d'orientation se réunit sur convocation de son président, une fois tous les six mois en session ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers des membres par écrit au président. Ces procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire permanent.

Le comité d'orientation est composé :

- préfet du département de Mbour ou son représentant;
- le représentant de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées ;
- le représentant de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ;
- le maire de Somone ;
- le maire de Ngaparou ;
- le président du Conseil Rural de Sindia ;
- le chef de village de Guéréo ;
- le chef de village de Thiafoura ;
- le chef de village de Soroh Khassap ;
- le chef de village de Ngerigne ;
- la représentante des femmes du COPRONAT de Guéréo ;
- la représentante des femmes du COPRONAT de Thiafoura ;
- la représentante des femmes du COPRONAT de Soroh Khassap ;
- le représentant du comité consultatif des femmes de Somone ;
- le représentant du CLPA de Sindia ;
- le président du syndicat d'initiative régional du Tourisme ;
- un représentant de l'Association des riverains de la Somone ;
- un représentant des hôteliers ;
- le chef de service départemental de l'Appui au Développement Local.

4.6.1.3-Le comité de gestion

Le comité de gestion est l'organe chargé de la coordination et du suivi de la mise œuvre des activités d'aménagement et de gestion. Il procède à la planification opérationnelle et assure la mise en œuvre des programmes approuvés par le comité d'orientation. Il résout pacifiquement les conflits socioprofessionnels liés à la gestion de la réserve. Il actualise au besoin le règlement intérieur de la réserve par un processus participatif et veille à sa bonne

application. Il définit et met en œuvre le plan de communication et de sensibilisation de la réserve. Il assure la production de rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités. À la fin de chaque exercice annuel, il présente un rapport technique et financier à la réunion du comité d'orientation. Il prépare concomitamment un programme de travail à soumettre au dit comité pour l'exercice suivant. Le comité de gestion est composé par des représentants désignés par les différentes parties prenantes, choisis à partir de leur disponibilité, de leur aptitude technique ou physique, de leur capacité à travailler en équipe, de leur moralité et de leur loyauté vis-à-vis des groupes d'intérêt représentés. Le conservateur de la RNICS assure le secrétariat. Il est aussi chargé de l'exécution des décisions.

Pour ce faire, il développe une stratégie de communication et sensibilisation à l'endroit des différents acteurs sur les décisions prises. Des notes de services, comme pour le cas du repos biologique de la lagune (juillet-novembre de chaque année), sont souvent envoyées aux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve, notamment les hôteliers. Sa stratégie intègre la mise à contribution des services de la gendarmerie, des femmes des GIE des villages limitrophes et des écogardes. Tous les arrêtés sont envoyés par ampliation aux services et ministères censés être intéressés par les décisions, des notes de services sont adressés aux différents acteurs qui ont un impact direct dans la gestion ou entreprennent des activités pouvant affecter la réserve (hôtel, entreprise de bâtiment, promoteurs immobiliers, etc.). Les membres du comité de gestion sont :

- le conservateur de la Réserve (Secrétariat) ;
- le représentant de la Commune de Somone ;
- le représentant du Conseil rural de Sindia ;
- le chef de Poste de pêche de Ngaparou ;
- le chef de Brigade forestière de Sindia ;
- la présidente du GIE des femmes de Somone ;
- la présidente du groupement des Femmes de Guéréo ;

- la présidente du GIE des femmes de Thiafoura ;
- la présidente du GIE des Femmes Soroh khassap ;
- le président du GIE des écogardes de la réserve ;
- le représentant du GIE des piroguiers de la lagune ;
- le représentant de l'Association pour le Développement de la Somone ;
- les représentants des jeunes des villages de Soroh Khassap, Guéréo, Thiafoura ;
- le représentant de l'office communal du Tourisme de Somone.

Le Comité de gestion est constitué d'un organe exécutif qui est composé du bureau et des commissions techniques. Les membres du bureau exécutif et les présidents de commissions techniques sont élus par l'assemblée des membres du comité de gestion. Le bureau comprend :

- un président ;
- un vice- Président ;
- un secrétaire général ;
- un secrétaire général Adjoint ;
- un trésorier ;
- un trésorier adjoint.

Au sein du comité de gestion, existe des commissions techniques. Elles sont chargées de l'exécution des programmes sectoriels et sont placés sous la supervision du comité de gestion. Chaque commission dispose d'un programme travail sectoriel et doit rendre compte mensuellement au comité de gestion sous forme de rapport mensuel d'activités. Ils sont au nombre de cinq :

- Commission : surveillance et suivi écologique

Cette commission se charge de contrôler l'accès à la réserve et de lutter contre les braconniers. Elle veille aussi sur le développement des espèces et à leur sauvegarde. Les écogardes sont mieux placés dans ce travail.

- Commission : sensibilisation, communication, formation; (prévention de la propreté et de la sécurité)

Cette commission est chargée d'organiser des journées de sensibilisation permettant à la population de connaître les dangers de la dégradation de l'environnement. Elle se charge de chercher des partenaires qui ont une expertise dans le domaine et repère les cibles pour la réussite de la transmission des messages.

- Commission : Prévention et Gestion des conflits.

Elle est chargée de résoudre les conflits entre les utilisateurs de la réserve. La résolution des conflits se fait d'abord de façon pacifique. Les responsables de cette commission sont tenus de rendre compte aux membres du comité de gestion lors des réunions mensuelles.

- Commission : valorisation, promotion touristique et Marketing)

Elle vise à promouvoir le tourisme en créant des réceptifs touristiques. Elle développe des services qui vont participer à la promotion et à la bonne gestion du tourisme. Signalons que la commission valorisation n'est présente qu'à Somone, faute d'un manque de réceptifs touristiques dans les autres villages. Elle assure la diversification des activités économiques et les sources de financement du groupement. Cette commission est très importante pour les femmes et la population, car elle permet de prendre en compte leurs besoins fondamentaux.

- Commission : Aménagement

Cette commission intervient directement dans l'aire protégée pour l'entretien. Elle assure les séances de nettoyage, de repiquage de mangrove et se charge de la participation des populations à la gestion des ressources naturelles.

4.6.1.4- Le conseil consultatif scientifique et technique

Le conseil consultatif scientifique et technique examine et émet des avis sur les dossiers qui lui sont soumis dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone. Il est constitué de personnes-ressources cooptées à partir de leurs compétences scientifiques et techniques, de leur disponibilité et, surtout, de leur engagement volontaire de contribuer à la mise en œuvre des programmes. Le conseil scientifique et technique a pour mission fondamentale, de clarifier au plan scientifique et technique, les processus des prises des décisions du comité d'orientation et les options et les choix d'aménagement et de gestion des ressources naturelles du comité de gestion et des commissions techniques. Il donnera des orientations scientifiques et techniques pour la gestion de la réserve.

Il validera les plans de travail des activités d'aménagement et de gestion et les rapports techniques et scientifiques des activités d'aménagement et de gestion. Il repérera les technologies et les savoir-faire de pointe novateurs et efficaces concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il indiquera les moyens d'en promouvoir le développement. Il répondra aux questions d'ordre scientifique, technique, technologique et méthodologique que les autres organes lui adresseront. Le conseil scientifique et technique se réunira au moins une fois tous les ans en session ordinaire. Ces procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire permanent.

Le conseil scientifique et technique est composé de:

- un spécialiste en GRN ;
- un hydro-géographe ;
- un géologue ;
- un géographe spécialiste en Gestion Intégrée et Développement du Littoral ;
- un géographe ;

- un environnementaliste Formateur ;
- un forestier ;
- un écologue ;
- un environnementaliste ;
- un environnementaliste ;
- un naturaliste ornithologue ;
- un sociologue environnementaliste ;
- un représentant IRD ;
- un représentant de la direction des pêches maritimes
- un représentant des parcs nationaux ;
- un animateur collectivités éducatives ;
- un juriste de l'environnement ;
- un aménagiste du territoire.

4.7- Les acteurs de terrain de la réserve : les femmes et les écogardes

Il convient de noter que parmi l'ensemble des parties prenantes présentes dans la gestion de la RNICS, les groupements de promotion féminine et les écogardes sont les seuls acteurs à mettre en œuvre les activités de conservation. Il est donc important de les présenter.

4.7.1- Les groupements de promotion féminine : des parties prenantes spécifiques

Au niveau de la RNICS, les femmes de quatre groupements de promotion féminine des villages limitrophes interagissent avec des agents des parcs nationaux sous la direction du conservateur. Chaque village a son propre GPF qui participe à la gestion de la RNICS.

Le GPF de Guéréo a un effectif de cinq cent membres, le GPF de Somone a cent seize membres, le GPF de Thiafoura a quatre vingt dix huit membres et le GPF de Soroh khassap a cent vingt sept membres.

Tableau 8 : effectif des groupements de promotion féminine

GPF	Effectif
GPF de Somone	116
GPF de Guéréo	500
GPF de Thiafoura	98
GPF de Soroh Khassap	127
Total	841

Chaque groupement a en son sein un bureau composé d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire générale, d'une secrétaire adjointe, d'une trésorière, d'une trésorière-adjointe d'un commissaire aux comptes, d'un commissaire aux comptes adjointe.

4.7.1.1-Le bureau des GPF

Le bureau est structuré de manière classique. Il est composé des six postes suivants :

- une présidente: La fonction principale de celle-ci est de s'occuper des papiers administratifs qui vont légaliser le statut du GPF. C'est à elle de coordonner toutes les activités du groupement. Elle représente les membres lors des réunions ou des séminaires émanant de l'extérieur accompagnée de la secrétaire ou de la trésorière. Elle fait le compte-rendu à la base. Elle doit aussi veiller à ce que les membres respectent leur engagement.
- Une vice-présidente: elle assure l'intérim de la présidence au cas où cette dernière est absente pour diverses raisons (voyage, maladie, etc.).

-Une secrétaire générale: elle s'occupe de l'administration, convoque les réunions, au cours desquelles elle relève et note les points saillants des discussions. De même, c'est elle qui doit informer les autres membres dès qu'il y'a une affaire les concernant (séminaire de formation, crédit, nouvelle activité à entreprendre, etc.). En outre leur fonction demande un minimum d'étude pour pouvoir lire et écrire.

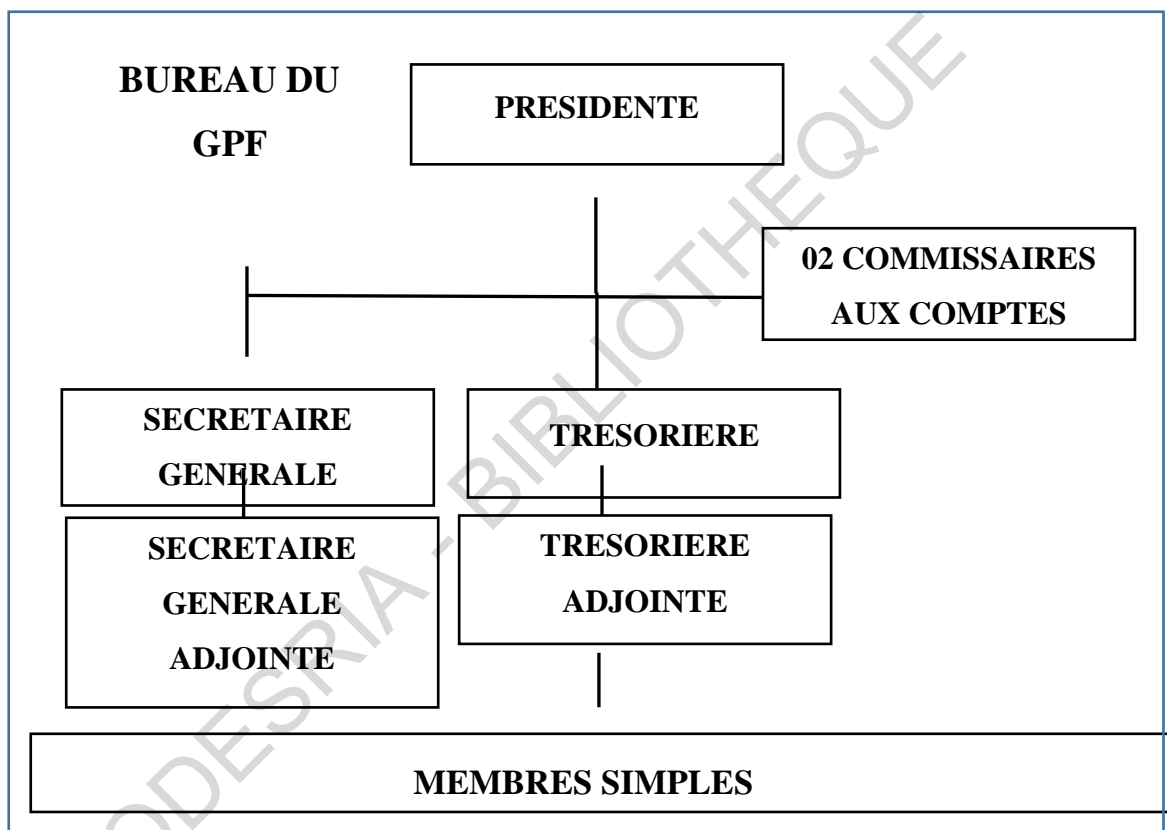


Figure 15 : Organigramme des GPF

- Une secrétaire adjointe : elle supplée la secrétaire générale dans ses tâches.
- Une trésorière : elle s'occupe des comptes du groupement grâce à un livret ou un cahier qu'elle tient tous les jours. Elle est chargée de récupérer les revenus de leurs activités (maraîchages, location de matériels, etc.) et d'amener l'argent au mutuel d'épargne et de crédit.
- Une trésorière adjointe : elle aide la trésorière dans ses comptes.

- Un commissaire aux comptes: elle a comme fonction de contrôler les comptes, la situation financière.

- Un commissaire aux comptes adjointe: elle aide le commissaire aux comptes dans son travail.

Chaque GPF dispose d'un règlement intérieur. Ils sont tous reconnus juridiquement et mènent des activités en dehors de celles qui les mobilisent dans le cadre de la RNICS. Chaque GPF constitue un cadre de concertation et est autonome dans la mise en œuvre de ses activités spécifiques. Il n'existe pas de fédérations de GPF dans le cadre de la dynamique de la RNICS, dont la présidente exerce une domination à partir du centre vers les villages périphériques. Autour de la RNICS, tous les GPF de femmes se valent et ont les mêmes pouvoirs vis-à-vis de la réserve.

4.7.2- Les écogardes : la main d'œuvre juvénile

Pour mener à bien leurs activités, les femmes ont associé les jeunes des villages dans le travail qui forment aujourd'hui le corps des écogardes. Ce corps est constitué d'hommes et de femmes. Il est presque constitué des enfants des femmes de GPF. Ils assurent la surveillance et la vente des permis de visite. Leur tâche était au début d'aider les femmes dans les activités physiquement plus difficiles. Sur le plan écologique et éducatif, l'apport de ces jeunes s'est avéré par la suite indispensable. En s'appuyant sur les jeunes, de nombreuses initiatives ont pu être prises. De manière concrète, le travail des écogardes consiste d'abord, à participer à la gestion courante et à la surveillance de la réserve. Ils suivent son évolution en effectuant des tournées régulières, en vérifiant, l'état de la faune et de la flore, de l'environnement et les éléments aquatiques. Il procède à un suivi de la fréquentation du site et sensibilisent l'utilisateur des normes de régulation de l'accès à la réserve. Ils l'invitent à se conformer aux dispositions réglementaires, en achetant le type de ticket appliqué à l'activité qu'il souhaite exercer dans la RNICS. Par exemple, pour une visite, il faut un ticket de visiteur (500 fr CFA) et pour accoster un bateau, un ticket de séjour bateau (500000 fr CFA) négociable.

Ils sont directement sous les ordres du conservateur. Ils sont souvent confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit d'interpeler un contrevenant. D'après eux, à l'image des agents des parcs nationaux qui dépendent de l'Etat, ils devraient bénéficier d'un statut leur permettant d'intervenir en tant qu'agents communautaires sous tutelle des collectivités locales et avec des signes distinctifs. Leur salaire est fixé à 30000 francs cfa.

4.8- Les retombées de la réserve

La RNICS profite de la situation géographique du Bassin versant de la Somone qui fait partie intégrante de la station balnéaire de la petite côte sénégalaise, très convoitée par les promoteurs touristiques et les hôteliers. Pour s'assurer de la pérennité de la mobilisation collective, une valorisation économique a été décidée par la tarification de l'accès au périmètre de la réserve, la plage, les balades en pirogue et promenades dans le paysage forestier environnant depuis le 01 juillet 2007 La taxation concerne aussi le stationnement de pirogues, de voitures et la pêche dans la lagune. Mais les principales ressources économiques tirées de cette activité sont surtout liées à la taxation des visites touristiques au niveau de la lagune. Les touristes attirés par l'avifaune et la beauté du peuplement de mangrove ne cessent d'augmenter d'année en année d'où l'implantation des hôtels, des campements et des restaurants sauvages tout autour de la réserve. Les taxes sont fixées comme suit :

- Traverser plage : 500 francs cfa ;
- Tour : 1500 francs cfa ;
- Balade en eau : 2000francs cfa ;
- Balade avec véhicule : 5000 francs cfa ;
- Visite scientifique : 50.000 francs cfa.

Les stationnements des bateaux sont fixés à 75.000 Francs CFA pour les riverains et à 100.000FCFA pour les étrangers. Les stationnements des avions sont fixés à 10.000FCFA pour 24h, pour les véhicules 5000 Francs CFA pour 24h.

Cette tarification a engendré au niveau de la RNICS, avec la promotion et le développement de l'écotourisme, l'enregistrement d'importants revenus qui connaissent une évolution.

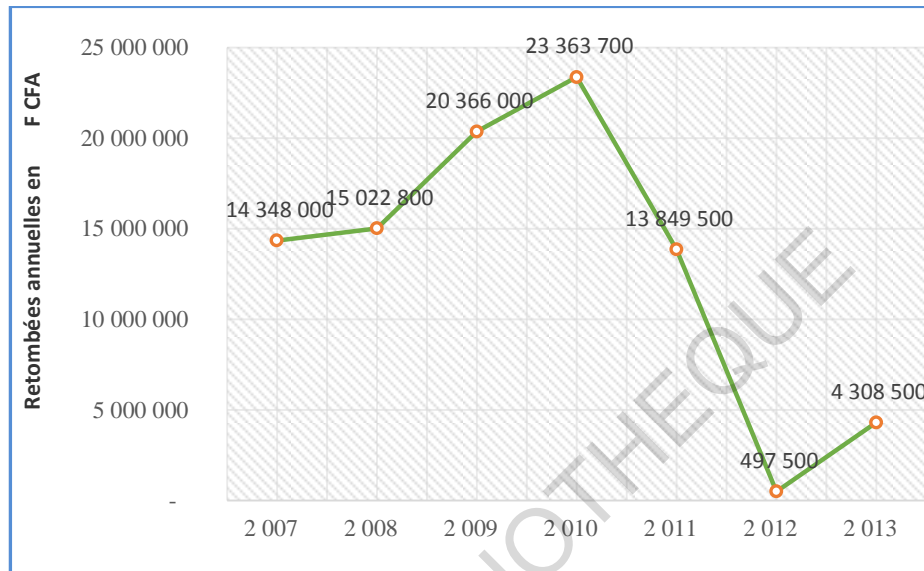


Figure 16: Evolution des retombées en fonction des années entre 2007 et 2013. Source, RNICS comptabilité de la réserve 2013.

La courbe d'évolution des retombées suit une tendance croissante entre 2007 et 2010 passant de 14 340 000 à 23 363 700 F CFA et décroît entre 2010 et 2012 passant de 23 363 700 F CFA à 497 500 F CFA. En 2013, les recettes sont estimées à 4 308 500 F CFA. Cette forte chute est le résultat du conflit qui sévissait au sein de la gestion de la RNICS aboutissant à la création du comité ad hoc par la préfecture de Mbour. Ce comité ad hoc avait pour tâche d'assurer la gestion intérimaire. Pendant cette période, la réserve a généré 16 930 500 francs cfa. En définitive, les recettes générées par la RNICS depuis la tarification des visites sont estimées à 108 686 500 F CFA. En moyenne elles sont estimées à 15 526 643 F CFA/an. Dans ces recettes, on comptabilise les services de stationnement des bateaux de plaisance versé directement à la RNICS. Les recettes recouvrées sont redistribuées entre les différents acteurs du comité de gestion selon une clé de répartition consensuelle, qui se présente comme suit :

- 10 pour cent sont versées aux agents des parcs nationaux ;
- 10 pour cent à la commune de Somone (versés auparavant à la CR de Sindia) ;
- 20 pour cent des retombées sont partagés entre les GPF des quatre villages, et 20 pour cent constituent le salaire des écogardes ;
- Les 40 pour cent des recettes destinés aux besoins d'aménagements de la réserve sont versés à la banque sous le contrôle partagé des groupements féminins et des agents techniques des parcs.

4.9- La question foncière de la réserve

Les milieux côtiers constituent une des unités écologiques très sollicitées du fait de la présence de l'eau octroyant à l'homme diverses potentialités (alimentaires, sociales, économiques et physiques). Avec ce réel potentiel, ces systèmes évoluent de nos jours dans un environnement précaire, parce qu'ils sont fragilisés par une surexploitation des ressources naturelles et une forte pression foncière. Le développement croissant du tourisme dans les villages périphériques de la réserve combiné à la poussée démographique et agricole ont beaucoup contribué à accroître les spéculations foncières dans la zone. L'adoption de la loi n°2004. 19 déclarant *non aedificandi* la rive droite de la Somone jusqu'au village de Guéréo permet la sauvegarde d'une bonne partie de la réserve. Mais, malgré ces mesures prises par l'autorité, la réserve subit toujours des pressions foncières assez importantes à cause de sa position géographique, et ses richesses floristiques et faunistiques.

Les hommes d'affaires, les hommes politiques, veulent construire leurs maisons dans la zone. La communauté rurale peut faire des découpages cadastraux sans y associer le conservateur de la réserve. Mais les agrandissements progressifs et anarchiques sont toujours contrôlés par les agents des parcs qui maîtrisent leur zone de compétence. L'intransigeance du conservateur fait que les acheteurs craignent de lui proposer des dessous de table

qui peut mettre en péril la gestion de ce patrimoine générateur de revenus pour les populations périphériques à la lagune de Somone. Au cours des missions de surveillance dans l'aire protégée, quand un empiètement est décelé, la zone vendue au promoteur est mise en cause par les agents des parcs. Le bénéficiaire est tenu de respecter les limites matérialisées par les autorités. De plus, certains agriculteurs, d'une manière ou d'une autre, cherchent à élargir leurs vergers situés dans les limites de la réserve, pour à l'avenir pouvoir les vendre à des sommes exorbitantes aux demandeurs de terre. Ils ont perdu une importante partie de leurs espaces de culture.

Cette pression foncière entraîne la destruction de l'environnement naturel au profit des nouveaux aménagements. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits fonciers enregistrés régulièrement entre agents des parcs nationaux et les acheteurs ou les exploitants des terres. L'attribution de la parcelle sur le titre foncier numéro 1238/Mb, 451 et une partie du domaine public maritime à Jean-Marie Gras, représentant de la société touristique de Somone pour les besoins de l'extension de l'hôtel Baobab est révélateur. Les travaux d'extension de l'hôtel actuellement en cours au niveau de la Lagune de Somone ont frustré beaucoup de personnes et est source de catastrophe écologique. La quantité de béton déversé sur le chantier qui jouxte la réserve naturelle intercommunautaire de la Somone agresse dangereusement le domaine public maritime. La plage qui est victime de privatisation se rétrécit de plus en plus. Les populations riveraines, (des éléments de la société civile locale, des élus locaux, des exploitants riverains de la Lagune et des jeunes) inquiètes de se voir déposséder de leurs espaces, ont fini par organiser des marches pour manifester leur désapprobation. D'ailleurs, les conflits entre les populations locales et les responsables de l'hôtel ont conduit en décembre 2012, six personnes dont cinq conseillers municipaux, au parquet de Thiès.

TROISIÈME PARTIE : IMPLICATION DES GPF DANS LA GESTION DE LA RÉSERVE DE SOMONE ET SES EFFETS SUR LA COHÉSION SOCIALE

Cette partie, consacrée à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats de l'enquête, est composée de trois chapitres :

- Le premier chapitre est consacré à la dynamique des acteurs et à la logique de l'implication des GPF dans la gestion de la RNICS;
- Le deuxième chapitre est destiné à l'analyse de la représentation des villageois dans les groupements de promotion féminine. Nous y étudierons la perception des acteurs sur la représentation, la redevabilité et la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations locales au niveau écologique, économique et social.
- Le troisième chapitre est affecté à l'étude des formes de fragmentation de la population en identités de genre dans les villages. Nous analysons la fragmentation intra-groupe c'est-à-dire au sein des GPF et la fragmentation inter groupe: entre hommes et femmes, entre jeunes et femmes.

CHAPITRE 5 : LA DYNAMIQUE DES ACTEURS ET L'IMPLICATION DES GPF DANS LA GESTION DÉCENTRALISÉE DE LA RNICS

5.1- La dynamique des acteurs dans la gestion de la RNICS

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, la gestion de la RNICS est assurée essentiellement par deux organes de gestion: un comité d'orientation et un comité de gestion qui comporte un bureau exécutif. Nous étudierons la dynamique qui existe au sein de ces organes.

5.1 .1- La dynamique au sein du comité d'orientation

Tout d'abord, notons que le comité d'orientation n'était pas fonction ni à la création de la réserve ni après la mise en place des organes de gestion. C'est à la suite des conflits entre les membres du comité de gestion, qu'il a été constitué lors de la réunion consacrée à la révision des statuts des organes de gestion de la RNICS et du règlement intérieur en septembre 2011. Au cours de cette réunion, les responsables administratives ont invité les représentants des communautés locales riveraines à participer pleinement aux prises de décisions. Ils leurs ont signalé que l'administration n'est pas présente pour élire des personnes à la place des populations concernées. Voilà les propos du sous- préfet de Nguékhoh, 50 ans, marié s'adressant aux populations locales au début de la réunion:

« Je vous invite à prendre part aux discussions. C'est vous qui vivez dans la zone et vous avez une parfaite connaissance de votre milieu. Vous le maitrisez mieux que nous. Je vous invite à donner votre avis sur la révision des textes de la RNICS et d'intervenir lorsque vous ne serez pas d'accord. Je vous prie aussi de prendre le temps nécessaire pour vous concerter afin de choisir vos représentants dans le comité de gestion et dans le comité d'orientation».

Ce qui est paradoxal, c'est qu'au cours de la réunion, le sous-préfet est revenu pour dire que toutes les modifications envisagées ne sont en réalité que des suggestions qui vont être présentées au préfet de Mbour qui, après approbation, remettra les propositions aux responsables de la direction des parcs

nationaux. Il a été constaté que ces propositions des populations locales validées par le préfet de Mbour ont été modifiées par les dirigeants de la direction des aires marines communautaires protégées²⁰⁴ en Janvier 2012. Les annexes E et F montrent la proposition des populations locales et les modifications apportées par la direction des parcs nationaux.

Parmi les changements qui ont été effectués, ceux qui méritent d'être analysés sont: l'inclusion d'un représentant de la direction des aires marines communautaires protégées et d'un représentant de la direction de l'environnement dans le comité d'orientation, le retrait des chefs de village et du maire de Somone dans la liste du comité de gestion et leur inclusion dans le comité d'orientation. Le retrait de ces deux élus par les responsables de la direction des parcs nationaux entache la démocratisation de la gestion dans la mesure où ces derniers s'étaient déjà engagés dans la lutte contre le système de répartition des retombées de la réserve et des choix institutionnels qu'ils ont jugé anti-démocratiques. Le maire de Somone, 43 ans, marié, monogame a revendiqué son inscription dans les deux organes de gestion. Il a défendu ses positions en déclarant que s'il siègerait au niveau du comité d'orientation seulement, il ne serait pas capable de défendre les intérêts de la population de Somone. Il laisse entendre ces propos dans un de nos entretiens :

« Le comité d'orientation ne se regroupera qu'une seule fois par mois. En tant que maire, je ne peux pas me contenter de ne siéger que dans cet organe de gestion. Le comité de gestion est plus important. Ce sont ses membres qui gèrent les retombées de la réserve et qui décident des types d'investissement à faire. Si je n'y suis pas présent qui va défendre les intérêts de ma commune ? Aussi, lors de la tarification de l'accès, le Colonel Mor Samba avait dit que chaque localité va être représentée dans le comité de

²⁰⁴ La direction des aires marines communautaires protégées est une subdivision de la direction des parcs nationaux. Elle est créée en 2011 par le nouveau ministre de l'Environnement. La réserve naturelle d'intérêt communautaire : la Somone est maintenant sous sa tutelle du fait qu'une grande partie de la réserve est constituée de la lagune. Dans cette étude, nous parlerons néanmoins, de la direction des parcs nationaux vu que l'ensemble des activités de préservation ont été réalisées avec l'appui de leurs agents.

gestion par une personne « es qualité » c'est-à-dire une personne qui a un titre comme chef de village ou représentant d'une institution. Somone n'est plus village donc toutes les fonctions qui étaient occupées par le chef de village devraient m'être transférées ».

Quant aux chefs de village, ils n'ont pas donné leur avis sur leur retrait du comité de gestion pendant la réunion. Mais cela ne veut dire qu'ils approuvent et sont fiers de leur inclusion dans le comité d'orientation. Sur les trois chefs de villages interrogés, deux d'entre eux affirment qu'ils ne sont pas d'accord de leur retrait du comité de gestion. Un de ces chefs de villages, 65 ans, marié, polygame affirme :

« Je voudrai après la mise en place du comité de gestion, poser la question du partage des retombées de la réserve. Parce que beaucoup de personnes dans mon village ne sont pas d'accord là-dessus. Le fait de me retrouver dans le comité d'orientation ne me donne plus cette occasion ».

Un autre chef de village 60 ans, marié, polygame affirme :

« Moi je voudrai être candidat pour la présidence du comité de gestion parce que je ne suis pas d'accord avec la gestion de l'argent. Mais, les responsables nous ont dit nous ne sommes plus membres du comité de gestion. Lors du renouvellement du bureau, nous n'étions même pas convoqués ».

Le retrait des chefs de village et du maire dans le comité de gestion et leur inclusion dans le comité d'orientation s'explique par l'ambition des responsables des parcs de réunir les représentants de l'État dans le comité d'orientation. D'après le conservateur, 52 ans, divorcé, qui était en service pendant la réunion de septembre 2011:

« Il faut respecter la hiérarchie administrative. Il n'est pas normal que le président du conseil rural soit au comité d'orientation et le maire se retrouve au comité de gestion. Le maire utilise le terme de « es qualité » pour brouiller simplement les personnes. Et cela ne marche pas».

Par contre, ces inclusions des responsables de l'environnement dans le comité d'orientation attestent d'une volonté d'être mieux représentés au niveau locale afin de valider les décisions car, le comité d'orientation donne les

orientations politiques tandis que le comité de gestion met en œuvre les décisions. En ce sens, Agarwal²⁰⁵ (2009) expliquait que l'implication du service forestier dans la formulation des règles constitue une porte d'entrée des dirigeants dans la gestion des sites. La mise en place de ce comité d'orientation n'est-il pas un mécanisme de supervision des décisions du comité de gestion ? Qu'en est-il de la place des groupements de promotion féminine en son sein ? En effet, leur présence n'y était pas prévue. Il a fallu l'émergence de conflits sociaux pour que les femmes responsables du COPRONAT soient introduites dans la nouvelle liste des membres du comité d'orientation. Elles représentent les quatre GPF impliqués dans la gestion décentralisée de la RNICS. Toutefois, force est de constater que les membres de ce comité d'orientation ne se sont jamais réunis il n'existe que de nom. Dès lors, nous pouvons dire que l'organe opérationnel est le comité de gestion.

5.1.2- La dynamique des acteurs au sein du comité de gestion

Théoriquement, le comité de gestion définit les grandes orientations qu'il soumet au conseil d'orientation pour l'analyse et l'approbation. Jusqu'en 2012, malgré le grand nombre de représentants d'institutions qui figurent sur la liste de cet organe de gestion, les bénéficiaires des retombées de la réserve (agents des parcs nationaux, groupement de promotion féminine, écogardes et représentants des collectivités locales) sont les seuls à se présenter dans les réunions mensuelles. Les représentants des autres institutions locales furent absents car ils ne furent pas convoqués par les agents locaux des parcs. Ainsi, les réunions mensuelles sont devenues les lieux où se décide la répartition des recettes de la réserve.

²⁰⁵ Bina Agarwal, 2009, *Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance*, Institute of Economic Growth, University of Delhi, pp. 2785-2799.

Aujourd'hui, vu que la réserve est devenue un véritable enjeu économique, des conflits d'intérêts surgissent entre ces différents acteurs. D'après un habitant de Somone, 44 ans, marié, monogame :

« Depuis la création de la réserve nous n'avons eu jamais de problèmes. C'est avec le redécoupage administratif que j'ai remarqué des conflits d'intérêt. Somone ne fait plus partie de la communauté rurale de Sindia et le maire veut garder la totalité des bénéfices de la réserve pour sa commune. Le conseil rural n'est pas d'accord parce que trois de ces villages participent à la gestion de l'aire protégée ».

Le conflit qui oppose le conseil rural de Sindia et la mairie de Somone en est une parfaite illustration. Etant donné que la gestion de la réserve est décentralisée, ces deux chefs de collectivités locales devraient en principe avoir la légitimité de gérer la RNICS. Ils détiennent le pouvoir de délibération pour que les décisions deviennent exécutoires, une fois approuvées par le préfet. Mais, après l'érection du village de Somone qui faisait partie à la communauté rurale de Sindia en commune par le décret présidentiel 2008-748, le nouveau maire manifesta son intention de prendre un arrêté municipal pour augmenter la part de la commune de Somone sur les recettes et détenir le contrôle exclusif de la lagune. Il exigea le transfert des 10 pour cent du conseil rural de Sindia à la mairie de Somone. Parmi ses arguments, il s'appuie sur le principe de l'exclusivité consacré par ledit décret de redécoupage :

« La lagune de la Somone se trouve exclusivement dans le terroir de la commune de Somone ». Le maire affirme : « La réserve est maintenant dans les limites territoriales de ma collectivité locale, les autres villages ne devraient plus bénéficier des retombées ».

Le découpage administratif a rendu conflictuelles les compétences de l'administration locale entre la commune et la communauté rurale. Le sous-préfet de Nguékokh, qui jusque-là assurait le contrôle et la légalisation des actes du comité de gestion de la RNICS ainsi que la présidence des réunions mensuelles conformément aux textes fondateurs de la RNICS, se retrouve rattrapé par les textes de lois sur la décentralisation. Il devient impuissant devant l'attitude du maire de Somone car, les décisions prises dans une commune sont enterminées par

le préfet du département dont elle relève et non par le sous-préfet. De plus, le maire utilise un autre argument qui est le respect de la proportionnalité pour le partage des retombées de la réserve. Aidé par certains conseillers municipaux de sa collectivité locale, il se fonde sur le fait que le poste de contrôle de Somone génère plus de recettes que tous les autres postes des trois villages cumulés. L'évaluation de la part que représentent les recettes collectées au poste de contrôle de Somone a montré nettement qu'elles font plus du double de celles générées par l'ensemble des trois autres en plus du bureau. En effet, sur les recettes totales collectées entre 2007 et 2013 qui s'élèvent à 116 527 600, Somone à lui seul génère 66 047 300 Franc CFA, contre 50 480 300 Franc CFA pour les autres postes confondus (Bureau de la RNICS, Guéréo, Soroh Khassap, Thiafoura). La figure 17 ci-dessous montre les recettes collectées dans les différents postes de contrôle.

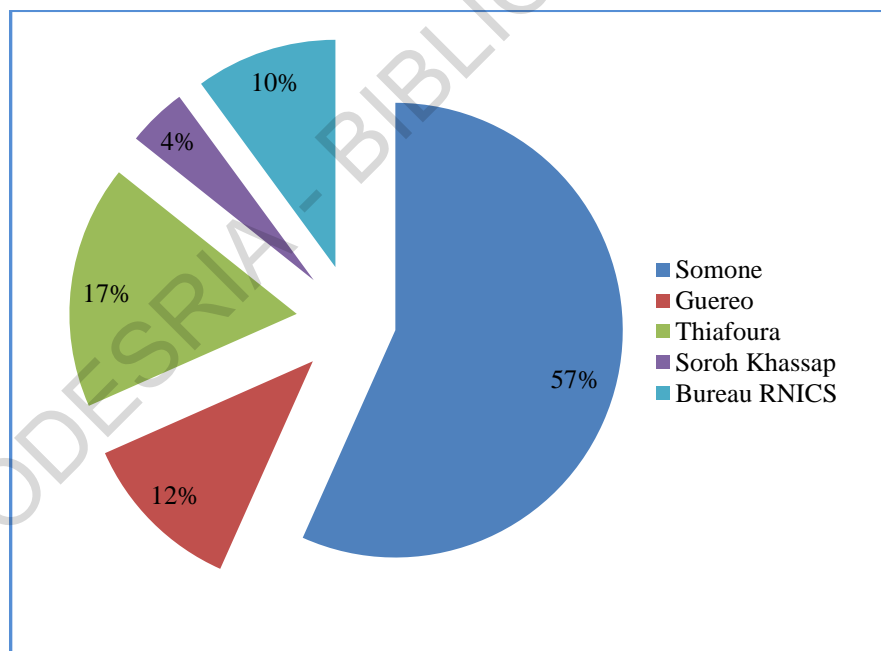


Figure 17: Analyse des entrées financières en fonction des postes de contrôle, Source : Enquête de terrain, 2013

D'après les résultats, 57% des recettes sont collectées par le poste de Somone. Les 43% restant sont collectés par les postes de Guéréo (12) Thiafoura

(17%) Soroh khassap 4%, bureau RNICS (10%). Un habitant de Somone 51ans, marié, monogame précise :

« la réserve appartient à Somone. Nous avons intégré les autres villages dans la gestion de la réserve pour une meilleure harmonie et une cohabitation sociale. Si aujourd'hui ils commencent à revendiquer plus de bénéfices, le maire doit les exclure. D'ailleurs, les populations de Somone ont rencontré le maire pour lui demander de prendre l'intégrité de la gestion et de se faire appuyer par ses conseillers municipaux ».

Les ambitions du maire ont suscité des frustrations et des conflits entre les membres du comité de gestion. Il a fallu l'intervention du préfet de Mbour pour que ses ambitions ne se réalisent pas. Ce dernier qui dirige les deux collectivités locales a mis en place un comité ad hoc qui met toutes les activités de la réserve en léthargie. Pendant cette phase, les agents des parcs nationaux se donnent comme tâche de sauvegarder les acquis de la réserve. Ils assurent la surveillance de l'accès avec l'aide des écogardes. A l'exception de leurs indemnités mensuelles, le préfet a décidé d'arrêter toute forme de redistribution des retombées de la réserve. C'est ce qui a causé une démotivation chez les GPF qui ne reçoivent plus les 20% qui leur étaient attribués. Il en est de même pour le service local de la conservation qui bénéficiait de 10 % d'appui au fonctionnement, du conseil rural avec ses 10% et de la Gendarmerie qui recevait 50 000 FCFA pour ses déplacements en cas de besoin d'intervention.

Quant aux chefs de villages en question, aux GPF et aux agents des parcs, ils se sont aussi opposés aux ambitions du maire. Là, il faut noter que l'objectif des chefs de villages n'était pas de défendre les intérêts des groupements de promotion féminine menacés par le maire, mais plutôt de lutter contre l'exclusion de leurs villages qui, dans le passé, participaient à la gestion traditionnelle des forêts de mangrove. Selon l'un des chefs de villages, 65 ans, marié, polygame :

« Il est hors de question qu'on laisse la gestion de la réserve à la commune de Somone, les trois villages de la communauté rurale de Sindia ont été les premiers à s'investir dans la gestion de la lagune. Chaque village doit faire des offrandes au début de l'hivernage. Exclure donc les

groupements de promotion féminine de nos villages du comité de gestion est synonyme d'exclusion d'une partie de nos droits ».

Les femmes des GPF des trois villages appartenant à la communauté rurale de Sindia ont appuyé les responsables de la communauté rurale pour bloquer le projet du maire de Somone. Elles l'ont menacé de mobiliser tous les membres de leurs villages pour saboter ses projets. La réaction des femmes s'explique par leur crainte d'un éventuel changement pouvant affecter l'intérêt des GPF.

Les tensions entre les deux collectivités locales sont évidentes dans la mesure où, l'affectation de l'espace de la RNICS a été faite à partir du terroir de la communauté rurale de Sindia et que c'est le conseil rural de Sindia qui a fait la délibération en 1999, pour délimiter et formaliser le statut de la RNICS sur la demande des GPF et des chefs de villages riverains. D'ailleurs, c'est ce qui a consacré le caractère communautaire de la RNICS et légitimé la représentation de la collectivité locale de Sindia dans le comité de gestion ainsi que les 10 pour cent dont elle était bénéficiaire.

Face aux blocages dans les concertations, le préfet de Mbour a pris lors de la réunion portant sur la révision des organes de gestion, comme premier point de discussion le changement d'appellation de la réserve. A défaut de restaurer l'ancien nom, «la réserve Keur Sang²⁰⁶», il a été retenu « la réserve naturelle d'intérêt communautaire: la Somone » au lieu de « Réserve d'intérêt communautaire de Somone ». Cela permettra d'éviter toute forme de confusion entre Somone en tant que nom du village érigé en Commune et Somone comme nom du cours d'eau autour duquel est délimité la RNICS. Le sous-préfet a suggéré de sauvegarder l'appellation « Somone » car elle a largement dépassé les frontières sénégalaises et que toute modification compromettra la vente et la destination touristique de la réserve. Désormais, «Somone » village est distingué

²⁰⁶ Nom du génie protecteur de la lagune

de « la Somone » réserve, au moins par les acteurs concernés directement par la gestion de la RNICS. Pour ce qui est du partage des retombées, les 10 pour cent qui étaient versés au conseil rural de Sindia sont actuellement divisés en deux parties. Les 5% sont versés à la Mairie de Somone et les autres 5% sont versés à la communauté rurale de Sindia.

On voit dès lors qu'à l'origine, si la création de la RNICS était une affaire de GPF de villages (Guéréo, Soroh Khassap, Thiafoura), elle est devenue aujourd'hui un enjeu économique entre les deux collectivités locales. Pire encore, cette situation a rendu inopérant un compromis issu d'une large concertation entre autochtones pour laisser la place à un éventuel conflit ouvert entre les populations jadis voisines et parentes. Au-delà des conflits d'intérêts qui existent au sein du comité de gestion, s'ajoutent des ceux d'origine politique. Le plus révélateur est la bataille politique qui a régné entre l'ex-président du comité de gestion de la réserve (militant du parti socialiste sénégalaise) et l'actuel maire de Somone (militant du parti démocratique sénégalaise) pour la présidence du comité de gestion de la RNICS lors du renouvellement du bureau. En effet, le maire de Somone s'était opposé à la candidature de l'ex-président du comité qui était aussi l'ex-chef de village de Somone. D'après lui : « *La perte de ses qualités de chef de village après l'érection du village en commune, ne lui donne plus de raison pour représenter la localité dans le comité de gestion* ». Ce dernier, 53 ans, marié, monogame rétorque :

« Ce n'est pas ma qualité de chef de village qui m'a conduit au poste de président du comité de gestion. Les membres de ce dit comité ont confiance en moi et ont vu le travail que je menais pour la gestion de l'environnement. Ils ont alors décidé de me nommer avec le consentement des agents des parcs nationaux ».

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce conflit a des soubassements politiques. Ces deux anciens membres du comité de gestion ont été des adversaires politiques pendant des élections municipales de la commune de Somone en 2009. Bien que les propos du maire fassent preuve de logique, ils sont tous les deux animés d'une ambition d'élargir leur base politique et leur champ de pouvoir au niveau

local. Les GPF quant à eux, se sont alignés du côté de l'ex-président du comité de gestion. Ils ont même forcé sa réélection en le remettant à la tête du comité d'où la dissolution du comité de gestion.

Nous voyons dès lors que la décentralisation de la gestion de la réserve de Somone a fait intervenir une multitude d'acteurs et d'institutions qui entretiennent des relations très mouvementées à cause de l'émergence d'enjeux. Des conflits d'intérêts tels que les répartitions de retombées naissent là où se manifeste un enjeu communautaire. Comme le soulignait Owusu²⁰⁷: «Avec la prise de conscience générale de la valeur des ressources forestières, on assiste à l'émergence d'intérêts concurrents autour de l'accès, de la propriété et de la circulation des bénéfices».

De plus, l'exclusion des élus locaux cautionnée par les agents des parcs nationaux n'est-elle pas une stratégie de recherche d'efficacité de leur part? Certains chercheurs tels que Romeo²⁰⁸ et Ribot s'accordent sur l'idée que, les gouvernements, les donateurs, et les ONG évitent les personnes élues parce qu'elles seraient trop politiques. Mais, cette faible motivation à collaborer avec les collectivités décentralisées n'est qu'un obstacle à la décentralisation démocratique ; car, les élus locaux ne sont-ils pas les premiers acteurs interpellés dans ce contexte? Evans²⁰⁹ souligne que leur qualité d'hommes politiques leur oblige à être redevables et responsables envers les populations.

²⁰⁷J. H.Owusu, 2010, *Le commerce international du bois au Ghana : tendances et répercussions sur les conditions de vie locales et la gestion durable des forêts*, chapitre 13, in German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp. 27-58.

²⁰⁸Leonardo Romeo, 1996, *Local Development Funds: Promoting Decentralized Planning and Financing of Rural Development*, United Nations Capital Development Fund, Policy Series, New York: United Nations Capital Development Fund, p6.

²⁰⁹Peter B. Evans, 1997, "The Eclipse of the State? Reflections on Stateness in an Era of Globalization," *World Politics*, pp 62-87.

Lorsque le politique se mêle à l'associatif, les contradictions entre groupes durent plus longtemps et ont tendance à opposer des catégories sociales homogènes car si le premier est temporaire et dépend des joutes électorales, le deuxième s'incarne en permanence et se dissipe progressivement dans l'ordre social et politique d'une communauté, surtout rurale. Les groupements de promotion féminine qui sont les premiers partenaires des agents des parcs nationaux déploient tous leurs moyens pour préserver leurs intérêts et la paternité de la création de la réserve. Il est donc pertinent de comprendre comment ils ont été impliqués et sont devenus les premiers partenaires des agents forestiers.

5.2- Choix et implication des gfp dans la gestion décentralisée de la rnic

La décentralisation de la gestion de la RNICS exige un transfert de pouvoir aux autorités locales. Ces pouvoirs devraient être dans les normes transférés aux responsables des collectivités locales qui sont les représentants légitimes des populations locales. Cependant nous avons observé que dans le cadre de la gestion de la RNICS, les groupements de promotion féminine des villages riverains ont été choisis et les pouvoirs de gestion et de mise en œuvre des activités de préservation leur ont été transférés. Nous allons étudier dans cette sous-section les raisons qui expliquent ce choix effectué par les agents des parcs et voir les caractéristiques sociodémographiques des femmes de ces GPF.

5.2.1-La participation des femmes comme stratégie de contrôle de l'accès aux ressources naturelles

Dans l'espace communautaire, les femmes étaient perçues par le service de la conservation comme les principales actrices de la dégradation de la zone. La collecte du bois de chauffe qui devenait de plus en plus rare était la principale cause de la coupe de bois. D'après un responsable de GPF, 66 ans, mariée:

« Nous avons vécu de longues périodes de sécheresse qui ont eu des effets néfastes sur la dégradation de notre environnement, les quelques arbres restants ont été coupés par

les femmes qui étaient à la recherche de bois de chauffe. Même la mangrove n'avait pas échappé. Nous étions aussi obligées de se détourner des règles établies par les agents des parcs nationaux en entrant dans la forêt classée et dans la réserve de Popenguine. (février 2012) ».

C'est deux ans après la création de la Réserve Naturelle de Popenguine (RNP) en 1986 (réserve voisine de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone) que sont nées leurs relations de partenariat avec les agents des parcs nationaux. Ces derniers ont expérimenté dans cette réserve une approche formalisée de gestion communautaire de la biodiversité. À l'époque, le Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (RFPPN) était le premier mouvement des femmes qui s'était investi dans la protection de la nature en collaboration avec le service local des parcs. L'engagement des femmes a fini par gagner la confiance des autorités des parcs. Une femme membre de GPFThiafoura 51ans, mariée raconte:

« Nous ne savions pas que la forêt pourrait se régénérer. C'est à la suite d'une conscientisation sur les effets de la dégradation de l'environnement par les agents des parcs que nous avons eu la motivation de protéger l'environnement. Au début, il n'y avait aucun intérêt à saisir. Nous avons fourni beaucoup d'efforts dont nous n'étions pas sûres de profiter des résultats un jour ».

Un autre membre de GPF 48ans, mariée affirme: *« La terre, nous l'avons emprunté à nos parents et nous devons la léguer à nos enfants. Nous devons faire des efforts pour protéger les ressources naturelles»*. Étant donné qu'il n'existait que deux GPF formels à l'époque avec des récépissés (GIE de Popenguine et Ndayane) les agents des parcs devaient mobiliser les autres groupements traditionnels de femmes des huit villages environnants. Selon un agent 59 ans, marié, célibataire: *« Nous les avons appuyé à s'organiser en GIE afin d'assurer des résultats de conservation durables »*. L'ensemble des groupements ont donné la naissance du Collectif des GIE de femmes pour la Protection de la Nature (COPRONAT). Par la suite, le service des parcs nationaux a proposé un règlement intérieur qui institutionnalise et légalise l'implication des femmes dans les activités de conservation.

Ce partenariat est matérialisé par le protocole d'accord signé entre la direction des parcs nationaux et l'organisation locale du Collectif des GIE pour la Protection de la Nature et le Développement Durable (COPRONAT). Les deux parties deviennent signataires essentiels du règlement intérieur. L'accord en question est bipartite et n'implique sous aucune forme les collectivités locales dans sa mise en œuvre. Une explication possible à ce fait est son antériorité à la politique de décentralisation dans le secteur forestier, qui n'est advenue qu'avec la promulgation du code forestier de 1998. D'ailleurs, selon Faye²¹⁰, ce code est appelé « Code forestier décentralisateur » par certains forestiers au Sénégal.

La nouvelle configuration s'accompagnait d'un changement à la fois de comportement et d'attitude des agents de la conservation envers les populations riveraines. La répression qui était fortement exprimée par l'uniforme et le port de fusil cède la place à la collaboration. Le COPRONAT menèrent ainsi des campagnes de sensibilisation dans tous les villages. Beaucoup de femmes attribuent le crédit de leur implication aux actions de sensibilisation du COPRONAT. Les femmes affirment que les journées de sensibilisation pour la protection de l'environnement organisées par les femmes et les agents des parcs les ont motivées à s'impliquer dans les activités de gestion des ressources naturelles (GRN). Voici à ce sujet les propos d'un membre de GPF de Soroh khassap, 64 ans, mariée:

« Dès le début des activités de réhabilitation de l'environnement, les femmes du COPRONAT ont organisé des journées de sensibilisation dans mon village. J'ai pris connaissance des conséquences désastreuses de la dégradation de l'environnement et j'ai décidé d'adhérer au collectif ».

La réussite de l'expérience tirée de l'implication des femmes dans la cogestion de la Réserve Naturelle de Popenguine ont permis aux agents des parcs

²¹⁰ Papa Faye., 2007, « La gestion du massif forestier Missirah/Kothiary (Tambacounda), entre décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale », Thèse de doctorat, Département de Sociologie, UCAD, 363p.

de conclure que la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles pouvait être une stratégie appropriée de protection de la ressource. Ils ont compris que sans elles, la réussite d'un développement durable sera difficile. Ils les donc impliquent dans la gestion pour résoudre une large partie les problèmes de déforestation. Aussi, compte tenu de leur rôle d'éducatrice, elles constituent un instrument de communication incontournable dans la transmission du savoir, surtout quand on sait que nos sociétés sont pour la plupart basées sur l'oralité. Par conséquent, les convaincre d'adhérer aux principes de la gestion durable des ressources revient à convaincre toute la société. Vu que les forêts de mangroves ont été aussi détruites, les agents des parcs ont suggéré aux femmes des GPF des quatre villages riverains de la lagune de Somone d'ériger cette partie en réserve naturelle d'intérêt communautaire. Après la création de l'aire protégée ils les choisissent comme premier partenaire dans la gestion de cette nouvelle réserve. D'après le colonel des parcs qui est l'initiateur de la réserve :

«Quand on parle d'approche participative, les femmes ont la détermination, les hommes ont le pouvoir et les jeunes ont la force. Les femmes sont capables de travailler sur la durée. Par rapport à l'engagement sur le long terme qu'exige la gestion de l'environnement, elles sont les actrices les mieux indiquées pour atteindre les résultats attendus » (Entretien avec colonel initiateur de la réserve, juillet 2013).

Un ancien conservateur 38 ans, marié, monogame de la réserve affirme :

«La forêt classée de Popenguine a été détruite par les femmes à cause de leur recherche effrénée de bois de feu. Nous les avons impliquées dans la gestion pour qu'elles abandonnent la coupe des arbres et qu'elles créent des activités génératrices de revenus» (Entretien avec un lieutenant-colonel à Somone, Mars 2012).

À y voir de près, la rationalité de ce choix a visé l'atteinte de résultats positifs de conservation. Cette vision est matérialisée par les premières activités de préservation qui ont consisté à mettre à la disposition des femmes des

alternatives au bois de chauffe telles que le charbon de bois, le gaz butane, et les plantations villageoises²¹¹. Cela a permis l'atteinte des objectifs de conservation.

On peut dire ici qu'il s'agit d'une instrumentalisation des GPF pour la protection des ressources naturelles. Les femmes ont donc constitué l'instrument autrement dit la main d'œuvre par lequel les responsables des parcs nationaux se sont appuyés pour aboutir à leurs fins. Selon Crozier, pour atteindre leurs buts, les acteurs vont poursuivre leurs propres stratégies; ils vont utiliser les ressources dont ils disposent de la manière la plus judicieuse compte tenu des contraintes du moment, telles qu'ils les perçoivent, depuis leur position²¹².

Les ristournes qui leur sont attribuées ne sont-elles pas une forme de rémunération du travail fourni? Dans le plan de gestion annuel 2013, il est noté que les écosystèmes, à travers les biens et les services offerts aux populations, constituent de réelles sources de revenus notamment à travers les nombreuses activités génératrices de bénéfices durables, développées au profit des populations en contrepartie de leur investissement dans la gestion de la biodiversité marine et côtière »²¹³. Cette stratégie ne s'accorde pas avec l'esprit de la décentralisation. Les femmes leaders des GPF ne sont ni élues par les populations locales ni acceptées par la majorité comme représentantes légitimes pour la gestion forestière.

²¹¹ Les plantations de bois de village sont des champs où sont plantés des *Eucalyptus globulus* qui pourront être abattus plus tard pour l'approvisionnement des femmes en bois de feu.

²¹² Michel Crozier, *La société bloquée*, Paris, éditions du Seuil, 1994, p.39.

²¹³ PIn de gestion de la RNICS

Le nombre de personnes qui sont d'accord et ceux qui sont contre le choix des GPF comme représentants des villageois sont présentés sur la figure 18.

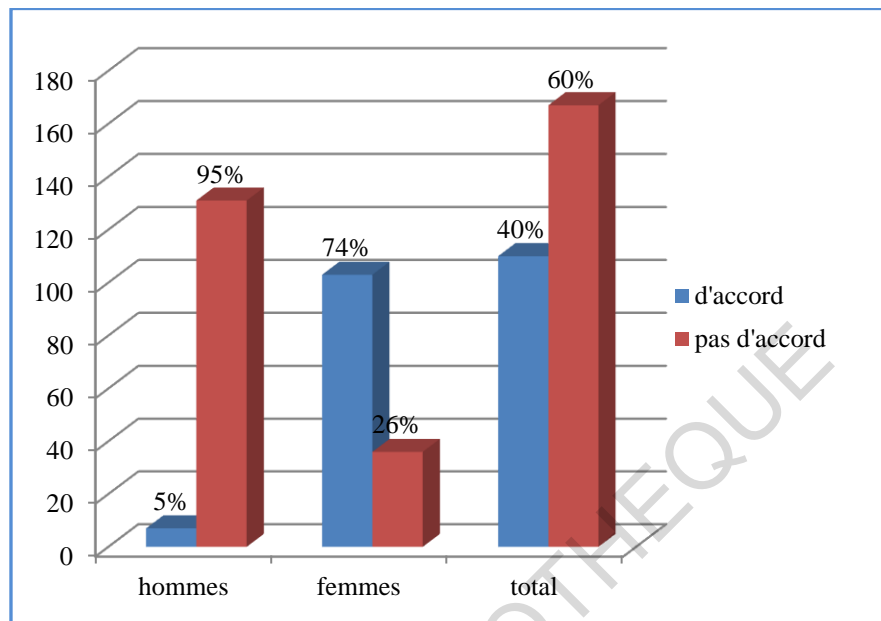


Figure 18: Perception des populations locales sur le choix des GPF comme représentants des villages. Source : Enquête 2013.

Les résultats laissent lire que 95% des hommes ne sont pas d'accord avec le choix des GPF contre 5% qui ont donné des réponses favorables. Cela s'explique par le fait qu'ils ne se sentent pas représentés. Les réponses des femmes sont plus ou moins favorables avec 26% qui ne sont pas d'accord et 74% qui sont d'accord. Leur position se justifie par le fait qu'elles espèrent la prise en compte de leurs problèmes au sein du comité de gestion.

Ribot²¹⁴ souligne que le choix des institutions locales par les décideurs reflète surtout les objectifs de gestion forestière et l'atteinte des objectifs de

²¹⁴ Jesse Ribot, 2010, Forêt et décentralisation démocratique en Afrique subsaharienne : Une analyse sommaire, Chapitre 2, in German, L., Karsenty, A. and Tiani, A., Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp. 27- 58.

conservation. Les intervenants reconnaissent l'interlocuteur le plus compétent ou le meilleur marché pour mettre en place un plan de gestion environnemental et justifient souvent leurs choix par des arguments basés sur la capacité et les menaces pour l'environnement. Selon lui, sélectionner des institutions et des pouvoirs non appropriés est en soi un acte de résistance à la décentralisation démocratique et effective. Leurs choix compromettent la législation et en entravent l'exécution. Il considère que ces tactiques entraînent des réformes partiellement mises en œuvre et doivent être appelées «décentralisation». Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'expérience de la décentralisation soit paralysée. Au Ghana, Wardell et al²¹⁵ remarquent que les décideurs préfèrent travailler avec les groupes exploitant la forêt plutôt qu'avec des autorités représentatives.

Agarwal²¹⁶ a montré des situations similaires en Inde et au Népal. Elle a constaté que les comités exécutifs dans lesquels le nombre de femmes est plus élevé ont réussi en matière de gestion des ressources naturelles, car les femmes coopèrent et respectent le règlement intérieur de leurs organisations. Mais elle souligne aussi qu'il s'agit d'une instrumentalisation des femmes puisqu'elles sont utilisées pour atteindre des objectifs de conservation qui ne sont pas les leurs.

Cette forme de mobilisation de femmes qui peuvent être qualifiée de « participation provoquée » pour reprendre Meister²¹⁷ ou de « participation par incitation matérielle et financière » d'après Faye²¹⁸ est très répandue. Mais, bien qu'elle arrive à mobiliser la société civile pour un objectif ponctuel, elle n'est peut être pas durable car les personnes peuvent se démotiver dès qu'elles ne

²¹⁵ Andrew D. Wardell, Christian Lund, 2006, "Governing access to forests in Northern Ghana: Micro-politics and the rents of non-enforcement", *World Development*, 11p.

²¹⁶ Agarwal, op. cit. p 2.

²¹⁷ Albert Meister, 1977, *La participation pour le développement*, Paris, Les Editions Ouvrières, pp. 146-154.

²¹⁸ Faye, op. cit. p 57.

trouvent plus d'avantages. De ce fait, elle ne retiennent des projets aucune leçon de citoyenneté environnementale²¹⁹.

5.2.2- L'implication des GPF comme moyen de réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement

La reconnaissance des GPF par la direction des parcs nationaux cadre aussi avec la politique nationale d'intégration des femmes dans le développement. Sur ce point, l'initiateur de la réserve, 57ans, marié, polygame affirme:

« Nous avons mis en œuvre un programme de développement intégré des populations riveraines axé sur les femmes. En zone rurale, elles sont les plus touchées par la raréfaction des ressources naturelles. Il fallait donc prendre en charge leurs préoccupations de survie et les mobiliser autour d'objectifs de conservation à long terme (le Colonel initiateur de la réserve, Mai 2013).

D'après un autre responsable, commandant à la direction des parcs, 53ans, marié, monogame:

«Les femmes constituent un puissant moteur de développement ; il faut leur donner l'occasion de montrer leurs capacités. Les retombées de la réserve leur permettront d'améliorer leur situation économique et de s'ouvrir vers d'autres horizons» (commandant des parcs, Dakar, Juin 2012).

Les premières activités mises en œuvre pour l'atteinte de cet objectif consistaient à attribuer des terres aux femmes pour la pratique du maraichage. Les GPF ont reçu de la part du programme de Gestion Intégrée des Ressources Maritimes et Côtières (GIRMAC), qui œuvre sous la tutelle de la direction de parcs nationaux, un financement pour la mise en œuvre de leurs activités. Les

²¹⁹ Papa Faye, Oumou K. Sougou, Silmang Diouf, Cheikh Oumar Ba, 2011, *La production de régulations locales par les organisations de conservation des ressources naturelles au Sénégal : contours, pertinence et efficacité écologique*, Dakar: IPAR, Disponible sur <http://www.foncier-developpement.fr/vie-des-reseaux/negos-grn>, 263p.

femmes ont bénéficié de formations en maraîchage, greffage des arbres fruitiers, compostage, reboisement, gestion de pépinières, mise en défens, et création de pare-feux. Un système d'irrigation au goutte-à-goutte a été installé dans l'un de leurs champs pour augmenter la production. Récemment, le GPF de Guéréo a sollicité auprès de ce même programme un financement pour la mise en place d'un poulailler.

L'implication des femmes dans le comité de gestion et les ristournes dont elles bénéficiaient devaient faciliter leur présence aux instances de prise de décision, l'acquisition d'une autonomie financière, et la naissance du leadership féminin. Grâce aux ristournes qu'elles recevaient de la réserve, les femmes ont pu accéder au crédit dans les villages. Elles ont développé un système de crédit rotatif avec un taux d'intérêt de 5 pour cent. Un commissaire aux comptes d'un GPF, 66 ans, mariée, affirme :

« Avant la RNICS, je n'avais reçu aucune formation; je m'occupais seulement des travaux domestiques et n'avais aucune source de revenus. Aujourd'hui, grâce au crédit rotatif, je me suis lancée dans le commerce de détails. Avec mes bénéfices, je complète mes dépenses quotidiennes et je satisfais les besoins de mes enfants ».

D'ailleurs, compte tenu des difficultés économiques qui rendent aléatoire la satisfaction des besoins vitaux, il n'est donc point étonnant d'entendre les femmes de la RNICS nommer la pauvreté et la conjoncture économique comme l'un des facteurs stimulateur de leur implication à la gestion des ressources naturelles. Voilà ce qu'affirme la vice-présidente de Soroh khassap, 65 ans, mariée,

« Il fut un temps, je ne pouvais plus assurer la nourriture à la maison. Le bois de chauffe et les denrées alimentaires se sont raréfiés. Mon mari est pêcheur. Il va en mer et y reste dès fois pendant six mois. J'ai plusieurs enfants en charge et je dois leur assurer de quoi manger, de quoi boire et de quoi se vêtir. Je me suis dit qu'il faut donc travailler pour vivre. C'est la raison pour laquelle je me suis impliquée dans la gestion de la RNICS».

Ces résultats laissent entrevoir que les politiques de décentralisation adoptées dans la gestion des ressources naturelles au Sénégal ne sont pas indépendantes des choix politiques nationaux et internationaux de développement. Maguire²²⁰ (1984) le confirme. Elle dit que le choix des groupements de promotion féminine par les responsables de la conservation entre dans la logique de l'approche femme et développement, que le Sénégal a adoptée. La situation économique qui devient de plus en plus précaire dans les campagnes rurales sénégalaises fait que la vision développementaliste caractérise la plupart des projets. Sachant que les femmes se soucient plus du bien être de la famille, leur rôle devient particulièrement visible. Elles deviennent de facto, selon Preiswerk et al.²²¹ des vecteurs de changement dans les opérations de développement.

Selon Falquet²²² : « *L'augmentation de la production à travers l'implication des femmes dans les projets de gestion participative contribuerait à la diminution de la pauvreté, qui reste un phénomène «féminisé»*. C'est la raison pour laquelle, les interventions de la communauté internationale en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles dans les pays en développement s'orientent de plus en plus vers cette catégorie sociale. Sarr²²³ montre que les femmes constituent de véritables acteurs dans le processus de développement. Elle affirme qu'au Sénégal, toute stratégie de développement

²²⁰Patricia Maguire., 1984, "Women in Development: An Alternative analysis", Amherst: Centre of International Education, University of Massachusetts, 5p.

²²¹Andres Wildberger, Christian Preiswerk, 1997, *Karst et Grottes de Suisse*, Speleo Projects, Bâle, 208 p.

²²² Jules Falquet, 2003, *Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin*, in mondialisation, pouvoir et rapports de genre, les colloques genre de l'IIED : *Collection Yvonne Przeworski*, commission suisse pour l'UNESCO, institut universitaire d'études du développement, Genève, pp. 59-87.

²²³Sarr, op. cit. p134.

doit tenir compte des femmes et placer celles-ci au centre en tant qu'acteurs et bénéficiaires.

Pour Jagger²²⁴ « *Les réformes engagées au titre de la gouvernance environnementale sont des stratégies de politique intérieure visant à assurer de bonnes conditions de vie et une gestion durable des forêts* ». De ce fait, les résultats les plus attendus sont selon Agrawal²²⁵ et *al.*, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant dans ou près des forêts et la gestion durable de ces forêts. Cet objectif d'amélioration des conditions de vie est, selon Meinzen-Dick²²⁶ et *al.*, la motivation principale de toute réforme de gouvernance axée sur les ressources naturelles. Ainsi, à travers l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles, l'Etat sénégalais espère réaliser un autre objectif national et international qui est l'amélioration des conditions de vie. Dans le plan de gestion de la RNICS 2013, on peut lire : « l'approche de gestion des aires protégées en cours fait des sites des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté à leur périphérie ».

5.3- Caractéristiques sociodémographiques des femmes

La plus grande partie des femmes des GPF ont entre 40 et 49 ans. Elles constituent 63% de l'échantillon. 12% des femmes ont entre 30 et 39 ans et 25%

²²⁴ Pamela Jagger, 2010, *Réforme du secteur forestier, niveau de vie et gestion durable dans l'Ouest de l'Ouganda* Chapitre 5 dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A. Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp.109- 127.

²²⁵ Arun Agrawal, Elinor Ostrom, 2001, "Collective action, property rights and decentralization in resource use in India and Nepal". *Politics and Society* pp. 485-514.

²²⁶ Ralph Meinzen-Dick, Knox, A., 2001, *Collective action, property rights, and devolution of natural resource management: A conceptual framework*, Dans: (éds.) Meinzen-Dick, R., Knox, A., et Di Gregorio, M., *Collective action, property rights and devolution of natural resource management: Exchange of knowledge, and implications for policy*, pp1-15.

ont 50 ans et plus. Il n'existe pas de femme âgée de 20 à 29 ans. Plus de 88% des femmes ont plus de 40ans (63% + 25% = 88%).

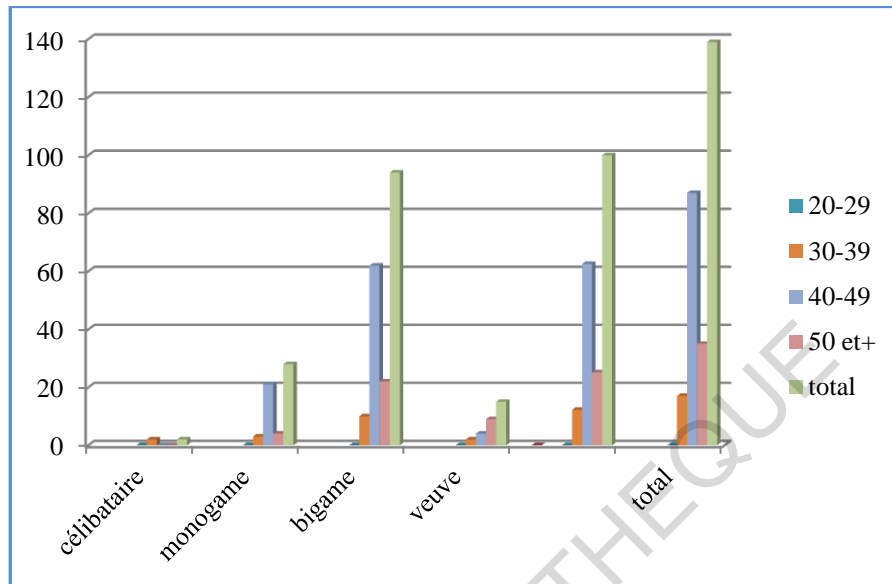


Figure 19: Répartition des femmes selon l'âge et la situation matrimoniale

Source : enquêtes de terrain 2013

La population des GPF de la RNICS est vieille. Depuis la création de la réserve, les responsables des GPF n'ont pas donné aux autres femmes l'opportunité d'y adhérer, à l'exception du GPF de Somone qui est créé en 2008. Ceci explique l'absence de jeunes femmes dans les groupements. Pour ces responsables, les résultats positifs de conservation sont le produit de beaucoup d'efforts fournis dans des conditions très difficiles et donc, elles vont d'abord se concerter pour réfléchir sur les conditions de nouvelles adhésions. Ainsi, sachant que la plupart des membres étaient déjà majeures et mères de famille en 1999, date de la création de la RNICS, il est logique qu'après 15 ans de travail, ces derniers se retrouvent dans ces tranches d'âge avancées. Dans ces circonstances, l'absence de femmes âgées de 20 à 29 ans est très compréhensible ainsi que le faible taux de célibataires.

La répartition selon la situation matrimoniale laisse constater un faible taux des célibataires (1%). La bigamie est plus fréquente avec 68%. La monogamie suit avec 20%. Les femmes veuves regroupent 11% de l'échantillon (Figure19). Le taux élevé de polygamie peut s'expliquer par le fait qu'au Sénégal, l'islam, qui est la religion la plus pratiquée encourage ce phénomène en donnant aux hommes la possibilité d'avoir quatre épouses. Il existe cependant des familles qui préfèrent rester monogames. Le faible taux de célibataire s'explique aussi par le fait qu'en zone rurale, les parents donnent très tôt leur fille en mariage car, rester célibataire jusqu'à un certain âge est une honte pour la famille. Quant au taux de veuvage, il est un peu significatif et paraît normal dans la mesure où ces femmes dépassent la cinquantaine.

Après avoir étudié l'âge et la situation matrimoniale, nous passons à la scolarisation des femmes. Force est de signaler que rares sont les femmes qui ont été instruites. En effet, la figure 20 concernant la proportion des femmes scolarisées ou non l'illustre bien. Seulement 6% de l'échantillon ont été à l'école avec un niveau très faible. Aucun des femmes n'a atteint le niveau secondaire ou supérieur. 63% n'ont jamais étudié. Le taux de scolarisation est très faible au sein les GPF.

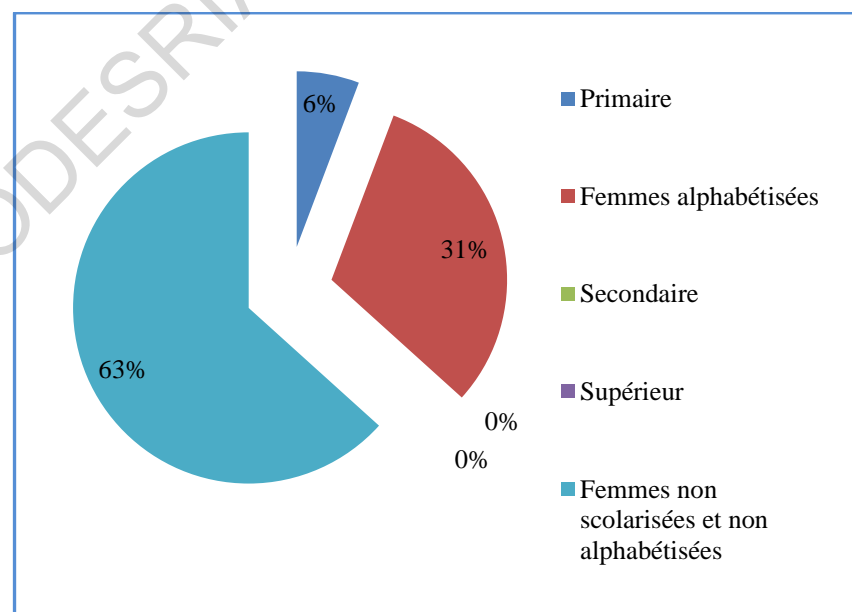


Figure 20: Répartition des femmes selon le niveau de scolarisation. Enquêtes de terrain, 2013.

Ce phénomène s'explique par les pesanteurs socioculturelles qui pesaient sur les filles et les difficultés économiques des ménages qui réduisent les chances d'instruction offertes aux jeunes filles. Autrefois, les parents refusaient d'amener les filles à l'école de peur que la formation scolaire change leurs mentalités. Dans la zone rurale surtout, la fille devait aider sa mère dans les travaux domestiques et champêtres. Parmi celles qui ont eu la chance d'être scolarisées, aucune n'a obtenu le Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires (CFEE). L'ensemble des femmes scolarisées n'ont pas dépassé le niveau primaire.

Cependant, des séances d'alphabétisation ont été organisées et ont constitué un rempart contre le manque d'instruction qui était un très grand handicap au niveau communicationnel lors des réunions et des rencontres avec certains visiteurs. Environ 31% de l'échantillon ont été alphabétisées. Ce sont les bénéficiaires de cette formation et les scolarisées qui occupent généralement les postes de responsabilité (présidente, secrétaire, trésorière, commissaire aux comptes). Elles apprennent à lire et à écrire en langues nationales notamment le Wolof. En ce qui concerne la répartition de la population féminine selon l'ethnie, elle montre des disparités ethniques dans cette zone.

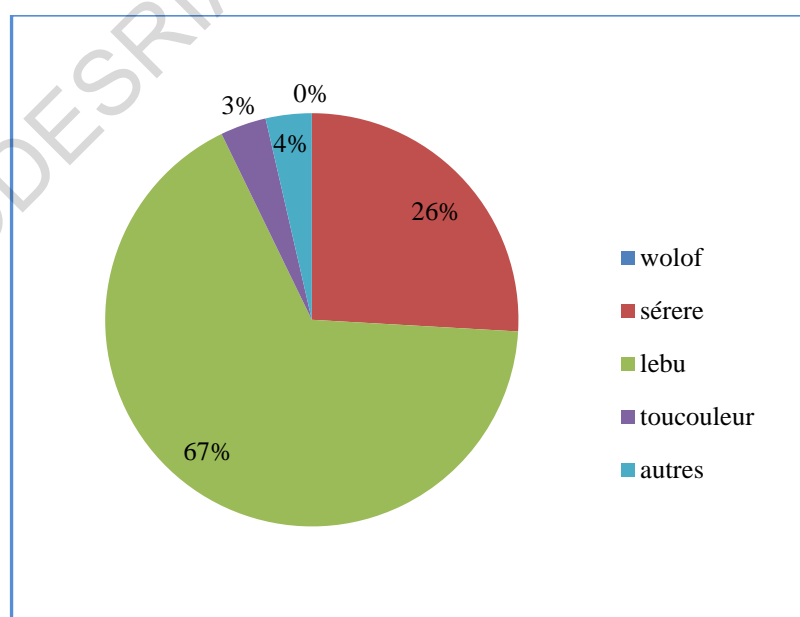


Figure 21: Répartition des femmes selon l'ethnie, Source: Enquêtes de terrain 2013

Il est aisé de constater sur la figure 21 que le groupe majoritaire est celui des lébu (67%) suivi des sérère (26%), des Wolof (04%) et des toucouleurs (3%). Selon les personnes enquêtées, les Lébu seraient considérés comme issus de l'ethnie Sérère. Mais leur langue est voisine à celle du Wolof. C'est la raison pour laquelle l'alphabétisation s'est faite dans cette langue. Les femmes ont eu une plus grande ouverture vers l'extérieur et ont renforcé leur capacité de communication. Sachant que le choix de ces femmes dans la gestion de la réserve est de la volonté du service des parcs nationaux, nous allons dans ce chapitre analyser le niveau de représentation des populations locales en leur sein.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 6 : LA REPRÉSENTATION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES GPF

Nous allons d'abord voir la perception que les acteurs ont sur la notion de représentation. Ensuite nous allons analyser le niveau de représentation des villageois dans les GPF. Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'étude de la réédition des comptes au niveau local et la satisfaction des besoins des populations par les GPF.

6.1- Perception des acteurs sur la représentation

La compréhension du concept de représentation diffère d'un acteur de la RNICS à un autre. Les définitions apportées présentent des points communs et des points divergences. Sur l'ensemble des définitions données par les responsables des parcs, celles qui sont les plus fréquentes sont:

- « *La représentation est la capacité d'une personne à assister à toutes les réunions du comité de gestion et à effectuer les activités de conservation de la réserve* » (Entretiens effectués avec un Colonel, avec un capitaine, avec un commandant, avec un lieutenant-colonel des parcs).

- « *La représentation est la capacité des représentants à participer aux activités de conservation et à défendre les intérêts des populations lors des réunions* » (entretien avec un conservateur, avec un adjoint conservateur).

Les définitions données par l'ensemble des responsables des parcs font ressortir un point commun: celui de la participation des représentants aux activités de conservation. D'ailleurs, cette perception qu'ils ont sur le concept explique les modifications qu'ils ont apportées dans les listes des membres du comité d'orientation et du comité de gestion. Ils avancent que : *les chefs de village ne sont pas toujours disponibles et qu'il fallait donc les inscrire dans le comité d'orientation qui regroupe l'ensemble des représentants des collectivités* ». Les présidentes des GPF ont été maintenues dans le comité de gestion sur la seule et simple raison qu'elles sont plus disponibles et peuvent mobiliser les autres femmes pour mener les activités de reboisement et de

nettoyage. Il convient alors de dire que les responsables des parcs ont leur propre définition de la représentation qui s'apparente à celle de la participation aux activités de conservation ; ce qui n'est pas gratuit au vu de la vision qu'ils ont du rôle des femmes dans la conservation des forêts de mangrove. Les femmes, leaders des GPF, quant à elles, définissent la représentation comme : « *La participation des représentants aux réunions et leur capacité à défendre les intérêts des villages* ». Cette définition est donnée par les quatre présidentes de groupement. La plupart des femmes membres des GPF définissent la représentation : Comme *l'aptitude des représentants à informer leurs populations* ». Dans leurs définitions nous voyons que les membres des GPF souhaitent que leurs représentants leur rendent compte pour qu'ils soient bien informés de la gestion de la réserve.

Quant aux hommes de la localité : « *l'information et la satisfaction des besoins locaux doit être une préoccupation majeure d'un représentant* ». Un chef de village 75 ans, marié, monogame définit le concept comme : « *la capacité des élus à défendre les besoins des populations pendant les réunions et à les rendre compte au village* ». Un autre 65ans, marié, polygame de dire que : « *les femmes doivent nous informer et utiliser les recettes de la réserve pour la satisfaction des besoins du village* ».

Les populations dévoilent leur préoccupation à travers leurs définitions qui font ressortir les différentes composantes de la représentation: la réédition des comptes et la capacité de répondre aux besoins. D'après Wellstead²²⁷ et al. (2003) l'ensemble les caractéristiques de la représentation doivent correspondre avec celles des représentés. Quant aux élus locaux, (maire, chefs de village, président communauté rural), ils définissent la représentation comme l'aptitude des élus à assister aux réunions et à satisfaire les besoins des populations locales. Selon le maire de Somone: « *Un représentant doit saisir toutes les opportunités*

²²⁷ James Wellstead et al., 2003,

qui pourront offrir à sa population un développement économique et social meilleur ».

Les élus locaux sont plus intéressés par l'aspect réactif des représentants. Ceci peut être lié au fait qu'ils ont un mandat électif susceptible de sanction négative s'ils ne répondent aux besoins et aspirations de leurs électeurs. C'est la raison pour laquelle, ils réclament plus de bénéfices et remettent en cause les choix institutionnels. Ce qu'il faut retenir, c'est que la représentation est perçue différemment par les acteurs intervenant dans la gestion de RNICS. Ces différentes perceptions vont compromettre l'effectivité de la représentation des GPF au niveau local. La section suivante fait une analyse de la représentation des populations locales dans les GPF.

6.2- La représentation des populations locales dans les GPF

La représentation démocratique se produit quand les leaders sont à la fois redevables envers la population à la base et capables de répondre à ses demandes (Ribot 2012). L'analyse de la représentation des GPF est faite à partir de l'étude des deux composantes que propose le cadre analytique de Ribot: la redevabilité ou reddition des comptes et la capacité à répondre aux besoins des populations ou réactivité.

6.2.1- La redevabilité des groupements de promotion féminine

La redevabilité est réalisée à travers des sanctions négatives et positives des actions et des comportements des représentants par la population locale. Elle oblige le représentant à rendre compte de ses actes (Ribot 2012). L'analyse de la redevabilité est faite à partir des indicateurs suivants : les relations entre GPF et institutions, la fréquence des réunions, le mode d'organisation et de participation aux réunions, les mécanismes de sanction développés par les populations pour rendre les femmes redevables.

6.2.1.1- Une redevabilité ascendante des GPF

Le choix des GPF a conduit à une redevabilité ascendante au profit des agents des parcs nationaux. Les GPF se sentent redevables envers ces agents car ils considèrent leur implication dans le comité de gestion et la perception de ristournes comme des privilèges plutôt que des droits. D'après un membre de GPF, 68 ans, veuve:

« Tout ce que les femmes ont réussi dans ces villages, elles le doivent aux agents des parcs car c'est eux qui les ont encadrées. Nous n'avions jamais cru que nous aurions un jour cela ».

Les femmes sont donc tenues de rendre compte aux agents des parcs de toutes les activités mises en œuvre dans leurs villages. Bien qu'elles occupent des postes de trésorière et de vice-présidente du comité de gestion et sont cosignataires des chèques pour la RNICS, elles ne peuvent pas retirer d'argent sans l'aval du conservateur. La trésorière du comité de gestion 66 ans, mariée raconte :

« Depuis la création de la réserve, je suis la trésorière. Quand je dois retirer de l'argent à la banque, le conservateur me donne l'autorisation et je vais faire le retrait en compagnie du président du comité de gestion. Quand des investissements sociaux sont effectués dans mon village, je fais la copie des factures. Je dépose l'original chez les agents des parcs et je garde la copie ».

Entretien avec la trésorière février 2012.

Elles sont tenues de rendre compte de toutes leurs dépenses par la présentation de factures au service technique de la conservation. Elles informent les agents des parcs de leurs initiatives génératrices de revenus telles que la création de jardins, poulaillers, et l'ouverture de restaurants. Ainsi l'acquisition de financement dépend de leur degré d'engagement dans la protection de la forêt. N'est-ce pas là un mécanisme de sanction qui garantit une redevabilité ascendante?

6.2.1.2- L'inexistence des plates-formes de communication au niveau des villages

L'étude montre une inexistence presque totale de plateformes de communication au niveau local qui pourraient garantir une réédition des comptes formelle aux populations locales.

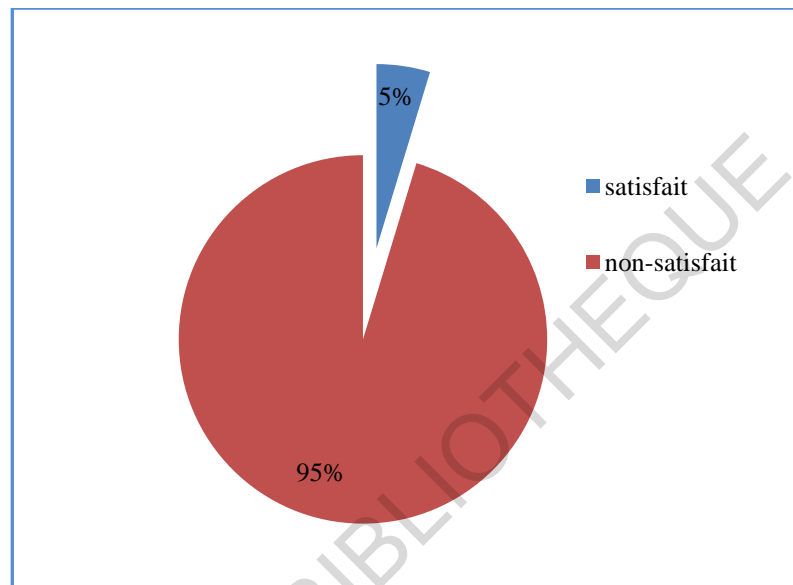


Figure22: Perception des populations locales sur la redevabilité des GPF. Source : Enquête de terrain 2013.

Nous constatons que 95% de la population interrogée affirment n'être pas satisfaits de la redevabilité des femmes. Seul 5% ont dit qu'ils ont été satisfaits. Ses résultats permettent de dire qu'au niveau local, la redevabilité des GPF n'est pas effective. Un habitant de Soroh Khassap 61 ans, marié, célibataire affirme :

« J'habite dans ce village et je suis ici en permanence. Depuis la création de la réserve, une seule réunion a été organisée dans le village. Ce sont les agents des parcs qui étaient à l'origine de l'initiative. Ils nous ont informés du projet de création de la réserve. Mais depuis je n'ai pas reçu des informations sur le fonctionnement de la réserve. Je sais que la présidente du groupement de femme assiste à des réunions au niveau du service de commandement à Ngaparou. Mais elle ne nous a jamais convoqués dans le village pour nous rendre compte des sujets débattus », (février 2012)

Les femmes informent simplement les chefs de village de la tenue des réunions mensuelles du comité de gestion. D'après les trois chefs de village rencontrés, les femmes ne les informent pas des sommes qu'elles reçoivent et ne prennent ni leur avis, ni l'avis des villageois sur le type d'investissement social à faire dans le village. Un chef de village 65 ans, marié, monogame raconte :

« J'étais membre du comité de gestion. Depuis très longtemps, je ne recevais plus de convocations aux réunions. Mais chaque mois, la présidente du groupement des femmes du village vient me dire qu'elle était partie assister aux réunions du comité de gestion et qu'elle a reçu la part des femmes du village. Elle ne m'informe pas sur le montant. Je les vois louer des bâches, des ustensiles de cuisine et faire des crédit rotatifs». (février 2012).

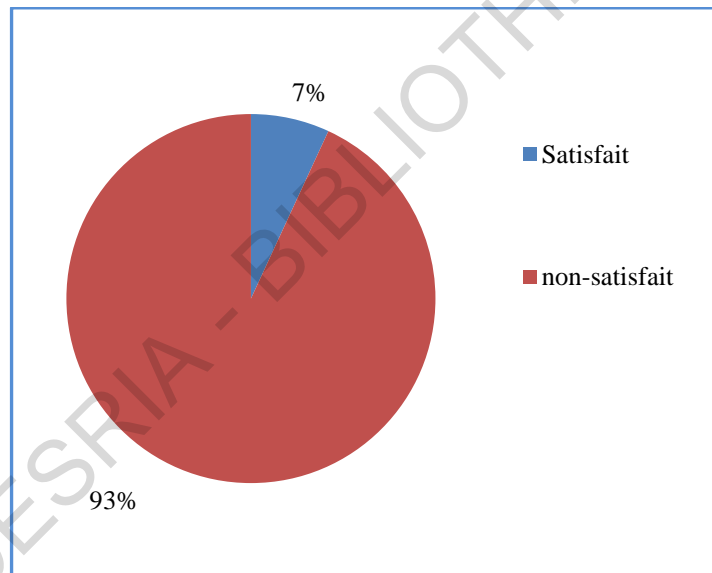


Figure 23: Perception des autorités locales sur la redevabilité des GPF. Source : Enquête de terrain 2013.

D'après la figure 23, 93% des autorités locales ne reçoivent d'informations concernant la gestion de la réserve. Les élus locaux, les imams, sont les moins informés. 7% des autorités locales sont satisfaites de la redevabilité des femmes. Il s'agit des leaders des GPF tels que les trésorières, les vices présidentes des GPF, les secrétaires et les chefs de collectivités locales (maire et président de communauté rurale). Hormis ces membres cités, la redevabilité envers les membres simples des GPF n'est même pas effective car l'obligation de rendre

compte se limite simplement aux leaders des GPF. D'après une femme qui est un membre simple d'un GPF 47 ans, mariée:

« Je fais partie des premières femmes à s'impliquer dans la gestion de la réserve. La présidente de notre groupement n'a jamais organisé dans le village une réunion qui rassemble tous les membres. Actuellement je ne peux rien vous dire de la réserve parce que je n'en sais plus rien. Il faut aller demander à la présidente » (mars 2012).

Il ressort de nos enquêtes que les réunions mensuelles qui ont lieu dans les villages regroupent uniquement les membres du bureau (présidente, vice-présidente, trésorière, secrétaire générale). Les membres simples des GPF ne sont pas informés des décisions du comité de gestion. D'après la présidente d'un GPF, 66 ans mariée :

« La rencontre de tous les membres des GPF n'est pas productive. Nous ne parviendrons jamais à nous entendre. C'est pourquoi je convoque seulement les membres du bureau ».(mars 2012)

On ne trouve ici qu'une redevabilité élitiste qui ne peut être démocratique. Les chefs de village s'abstiennent de soulever la question afin d'éviter la naissance de conflits au sein de la population. Leur silence leur a valu des accusations de complicité avec les GPF. Cette absence de querelles entre les populations ne saurait toutefois être synonyme d'absence de mécanismes de sanction puisque les protestations, bien qu'encore isolées, sont vives.

6.2.1.3 - La création de mécanismes de sanctions informelles par les populations

Des mécanismes informels de sanction ont été développés par les populations locales pour montrer leur mécontentement aux GPF.

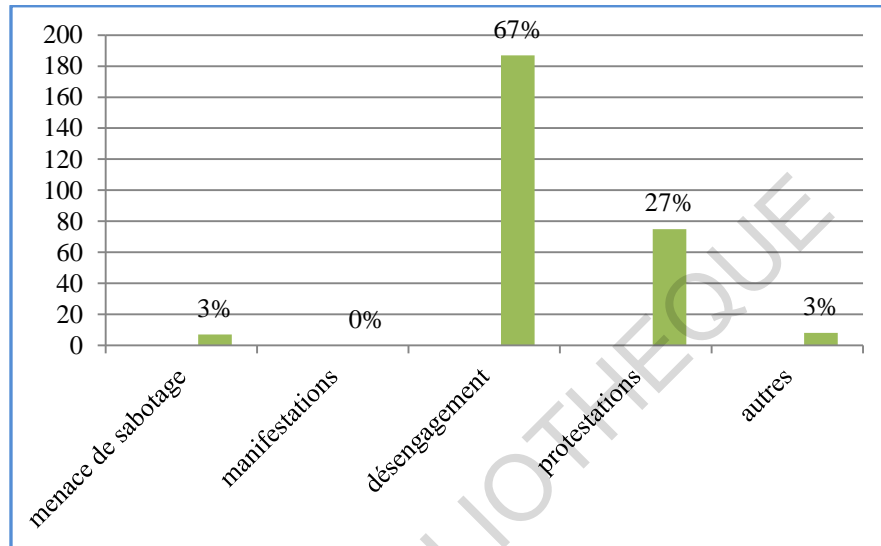


Figure 24: Mécanismes de sanctions des populations. Source enquête de terrain 2012.

D'après cette figure, le désengagement aux activités de conservation est de loin le mécanisme de sanction informel utilisé avec 67% de l'échantillon. Les jeunes de tous les quatre villages surtout les hommes affirment clairement : « *Même si les femmes sont leurs mères, ils ne les aideront plus dans les activités de repiquage de la mangrove ou de reboisement de la forêt* ». Ce désengagement est bien ressenti par les groupements féminins qui ont aujourd'hui du mal à mobiliser la population masculine. Les protestations sont soulevées par 27% de l'échantillon et sont aussi des formes de sanction qui sont utilisées par les notables et les jeunes adolescents. Ils vont fréquemment voir le chef de village pour lui demander de faire quelque chose contre le pouvoir des femmes. Les autres mécanismes de sanction que nous avons notés sont les menaces de compromettre certaines activités touristiques par 3% de l'échantillon et le menace de sabotage des résultats de conservation par le non-respect des

règles établies. Ce dernier mécanisme de sanction informelle est annoncé par de 3% de l'échantillon. Le président de l'association des jeunes d'un des villages, 32 ans, célibataire, étudiant dit :

« Si je voyais aujourd'hui un jeune s'attaquer à la mangrove ou aux arbres de la forêt, je ne l'interdirais pas et ne sanctionnerait non plus pas; au contraire, je l'encouragerais parce que ce sont eux qui les ont plantés et qu'ils n'ont rien reçu en retour lorsque leur travail a porté ses fruits ». Entretien avec un jeune de Thiafoura, 2012.

Crozier nous parle de jeux, de marge de liberté et de zone d'incertitude comme un instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. Selon lui, ce sont des instruments essentiels de l'action organisée puisqu'il concilie la liberté et la contrainte. Les populations détiennent une marge de liberté autrement dit une source d'incertitude qui leurs permettent d'agir, de calculer, de négocier ou de sanctionner contre tout moyen déterministe. Grâce à cela chaque acteur dispose d'une zone au sein de laquelle il rend son comportement incertain, imprévisible pour les autres acteurs et d'un pouvoir sur les autres acteurs²²⁸.

Les groupements de promotion féminine quant à eux, sont dans ces cas des joueurs qui doivent, s'ils veulent gagner, respecter les règles de jeu. Cela veut dire qu'il doit accepter pour l'avancement de ses intérêts les contraintes qui lui sont imposées. S'il s'agit d'un jeu de coopération, comme c'est toujours le cas dans une organisation selon Crozier, le produit du jeu sera le résultat commun recherché par l'organisation. Ce résultat n'aura pas été obtenu par la commande directe des participants, mais par l'orientation qui leur aura été donnée par la nature et les règles de jeux que chacun joue et dans lesquelles ils cherchent leur propre intérêt. L'absence de manifestations violentes comme mécanisme de sanction s'explique par le fait dans le village les autorités traditionnelles

²²⁸Crozier M., *La société bloquée*, Paris, éditions du Seuil, 1994, p.39.

l'interdisent aux jeunes qui sont les plus frustrés. Nous verrons dans la section suivante si les GPF, malgré leur faible redevabilité satisfont les besoins des populations locales.

6.2.2- La capacité des GPF à répondre aux besoins des populations

D'après Ribot²²⁹, la capacité à répondre aux besoins et aux aspirations de la population à la base suppose des leaders avec des pouvoirs discrétionnaires. L'analyse de la capacité de GPF à répondre aux besoins des populations est faite à partir de l'étude des indicateurs suivants : les pouvoirs transférés aux femmes, les demandes des populations et leurs canaux d'expression, les réponses aux besoins des populations et le degré de satisfaction des populations par rapport à la prise en compte de leurs préoccupations.

6.2.2.1- La limitation des pouvoirs transférés aux femmes par la DPN

La faible étendue des pouvoirs transférés aux GPF constitue le premier frein à leur capacité à répondre aux besoins de la population locale. Les femmes ne peuvent prendre les décisions elles-mêmes. Elles se limitent à l'exposition des besoins de leurs villages lors des réunions du comité de gestion. Une présidente de GPF affirme :

« Quand je vais aux réunions j'expose les problèmes de mon village et je demande aux agents de nous aider dans la création d'activités génératrices de revenus. En général ils évaluent les propositions et nous font part de leurs décisions la réunion suivante ».

Le conservateur a le dernier mot sur les questions d'investissements. De plus, les activités de reboisement et de repiquage de mangrove sont programmées par lui. Il demande aux femmes d'assurer la mobilisation des populations à la date prévue. Rappelons qu'au début de la création de la réserve, le premier

²²⁹Ribot, op. cit.p 176.

conservateur s'était proposé d'être le président du comité de gestion. L'occupation de ce poste n'était qu'une mesure transitoire validée par les membres du comité de gestion à ses débuts. Mais après l'organisation d'un atelier de réflexion regroupant les responsables des parcs en 2007, il a été demandé au conservateur de se limiter qu'au rôle d'appui technique et de respecter les règles qui délèguent aux populations locales la gestion de la réserve. Le conservateur en question organisa une réunion au courant de la même année pour nommer un nouveau président. Ainsi, l'ex-chef de village de Somone a été nommé président du comité de gestion par consensus par les membres du comité de gestion. Toutefois, ce remplacement au poste de président n'est pas synonyme de retrait. Actuellement, le conservateur occupe le poste de secrétaire général et la comptabilité des recettes de la réserve est assurée par l'agent comptable de la réserve. Cet agent affirme:

« Les femmes ne peuvent pas effectuer le travail de comptabilité à elles seules. Elles ont besoin de mon soutien. C'est pourquoi j'aide la trésorière à faire les bilans mensuel et annuel. Elle est très satisfaite de mon appui ». Entretien avec l'agent comptable de la réserve, Mars 2012.

L'occupation de ces postes par les agents a été décidée avec le consentement de l'ensemble des membres du comité de gestion. Nous assistons à une délégation limitée des pouvoirs simplement parce que les membres du comité de gestion ne sont pas munis de moyens nécessaires pour mener à bien leurs rôles. Le manque de matériels bureautiques pour accomplir le travail de secrétariat (rédaction des plans de travail et des procès-verbaux), de moyens logistiques pour le déplacement et la distribution des convocations, et de formation en gestion, qui entraîne l'incapacité des femmes à gérer correctement la trésorerie, sont autant d'obstacles qui compromettent leurs activités et hypothèquent leurs pouvoirs discrétionnaires.

Au-delà du contrôle que les agents des parcs ont sur les retombées de la lagune, ils fixent les tarifs d'entrée et ceux des balades fluviales. Le repiquage de tableaux d'information, l'interdiction de stationner ou taxes et amendes y

afférentes, le comptage des oiseaux, la définition de forfaits pour les ostréiculteurs sont de l'apanage des agents des parcs. Les femmes ne sont pas impliquées dans la prise de décision de certaines activités d'aménagement. L'exemple le plus patent est qu'en 2013, un programme de dessablement de la lagune est programmé. Ce programme permettrait de faciliter l'alimentation d'une partie de la mangrove en eau pour sa régénération. Jusqu'à présent, les femmes ne sont même pas convoquées pour qu'elles puissent donner leurs avis. Les femmes peuvent être considérées comme de véritables sujets dans de tels cas. On voit nettement que le rôle des agents des parcs ne se limite pas à celui d'appui-conseil qui leur a été assigné par les textes de la décentralisation. Selon Agarwal²³⁰, l'implication d'un service forestier dans la formulation des règles constitue une porte d'entrée des dirigeants dans la gestion des sites²³¹. Wardell et Lund confirment en disant que la décentralisation contemporaine s'accompagne d'un renforcement du gouvernement central, vidant de leur sens la participation et le contrôle des populations locales²³². Lors de la réunion de Septembre 2011 portant sur «la révision du statut des organes de gestion de la RNICS », un agent administratif de la préfecture de Mbour 46 ans, marié, monogame a affirmé :

« Il est anormal que la gestion financière de la réserve soit entre les mains des agents des parcs. Il n'est pas aussi normal qu'ils détiennent des carnets de contrôle d'accès de la réserve. Je propose qu'ils s'en démarquent totalement. J'invite à ce qu'il ait plus de transparence dans la gestion afin que les bénéficiaires soient profitables aux populations ».

²³⁰ Bina Agarwal, 2009, "Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance", Institute of Economic Growth, University of Delhi, 14p.

²³¹ Ibid.

²³² Andrew D. Wardell, Christian Lund, 2006, "Governing access to forests in Northern Ghana: Micro-politics and the rents of non-enforcement", World Development, Vol. 34, N° 11, 21 p.

À ces propos, le conservateur qui était en service répondit :

« J'ai pris fonction pendant le mois d'août 2010 et les écogardes font leur versement auprès du comptable matières de la RNICS. Et pour plus de transparence, ce dernier, après chaque versement, remet une décharge au collecteur. Je jure devant toute l'assistance, qu'en tant qu'officier assermenté, je n'ai jamais pris aucun centime de l'argent de la réserve. J'ai toujours exhorté notre comptable d'être strict dans le maniement des deniers publics, conformément aux règles de gestion ».

Le conservateur a déclaré qu'avec les contrôles inopinés effectués dans la réserve, les agents, munis de leur carnet, ont fait entrer d'importantes recettes et il a invité l'assistance à se référer aux procès-verbaux du comité de gestion qui ont mentionné les sommes. Il a terminé par démontrer la présence effective des agents sur le terrain par les résultats enregistrés au titre des amendes infligées aux différents contrevenants et qui s'élèvent à ce jour à plus de 1.600.000 francs CFA. Cette somme est vérifiable auprès du trésor public de Mbour et des quittances archivées par le comptable de la réserve. L'agent administratif de la préfecture de Mbour 40 ans, marié, célibataire souligna :

« Après mes contrôles, j'ai su que les versements et les retraits se faisaient parfois sans la trésorière. Je propose néanmoins une augmentation des signataires et le changement de trésorière car celle qui occupe cette fonction ne s'y connaît pas ».

Il s'y ajoute qu'une partie des recettes de la réserve (10%) prennent en charge certains besoins des agents techniques en cas de déficit ou de retard budgétaire. (paiement des factures d'eau et d'électricité, achat de carburant etc.). L'utilisation de ces 10 pour cent par les agents est considérée comme anormale par le préfet de Mbour qui affirme :

« Toutes les dépenses de la structure sont déjà prises en compte par leur budget de fonctionnement. Je suis en mesure de le confirmer parce que le budget de fonctionnement de la RNICS passe entre mes mains. L'approvisionnement en

eau et en électricité du local est déjà pris en charge ». Entretien avec le préfet de Mbour, 2012.

Nous pouvons donc dire que l'emprise des agents des parcs reste encore forte sur l'issue des processus de décision à propos de la conservation même si aucune complicité n'existe entre eux et une quelconque présidente de GPF. Ces situations ne nous autorisent-elles pas à penser qu'il y'a toujours une volonté de réaffirmer la tradition dirigiste du service de la conservation malgré les intentions manifestées de laisser les populations gérer leurs ressources naturelles ?

6.2.2.2- Les besoins des populations et leurs canaux d'expression

Les populations n'ont pas de canaux d'expression formels pour exprimer leurs besoins et leurs aspirations. Un jeune du village de Soroh Khassap 23 ans, célibataire raconte :

« Nous avons une association de jeunes dans le village, lorsque nous voulions un appui matériel ou financier. Nous demandions de l'aide au chef de village ou aux cadres de notre village qui sont un peu plus aisés. Mais cette année nous nous sommes rapprochés de la présidente du groupement des femmes pour lui demander un appui financier dans l'achat des maillots. En faisant notre demande, nous n'avions pas fait allusion ouvertement à l'argent de la réserve». Entretien avec un membre de l'ASC des jeunes de Soroh Khassap, 2013.

Les leaders des GPF résidant de façon permanente dans leurs villages, connaissent presque toutes les préoccupations de leur localité. D'après une trésorière de GPF 58 ans, mariée:

« Nous sommes nées ici, nous connaissons tous les problèmes publics de notre village ». Ces problèmes qu'ils soient écologiques ou sociaux, nous les vivons ensemble. Quand la présidente du groupement de femmes va en réunion du

comité de gestion. Nous espérons qu'elle parle de toutes nos préoccupations».

Entretien avec la trésorière d'un GPF, août 2103.

Il arrive parfois, qu'elles prennent connaissance des problèmes par l'intermédiaire du chef de village qui vient solliciter de l'aide financière ou matérielle pour le village auprès d'elles. Les besoins des populations les plus récurrents peuvent être divisés en deux groupes : les besoins écologiques et les besoins sociaux.

- Les besoins écologiques sont: la lutte contre les feux de brousse, la préservation de la mangrove, la propreté de la lagune, le repos biologique pour la pérennisation de l'activité d'ostréiculture.
- Les besoins sociaux sont: la construction et la réfection de certaines écoles, des mosquées, la construction des centres de santé et l'adduction d'eau.

Les présidentes des GPF recensent les besoins qu'elles jugent être les plus urgents et informent les membres du bureau du comité de gestion lors des réunions. Il est important de signaler que même si les femmes choisissent les domaines d'investissement sans la prise en compte de l'avis des villageois, elles sont animées d'une réelle volonté de subvenir aux besoins des villages. Cependant, nous remarquons très facilement que le choix des GPF effectué par le service parcs bloque les canaux d'expression des besoins et des aspirations des populations. L'opposition au choix de l'institution locale par les populations crée un hiatus entre les représentants et les représentés. Il «compromet toute représentation effective des intérêts locaux» pour reprendre Kanté²³³ (2006). Le chef de village joue souvent dans de telles situations le rôle d'intermédiaire entre l'institution choisie par les intervenants et les populations locales. Un enseignant de l'école privée de Guéréo 41 ans, marié polygameraconte :

²³³Ahmadou M. Kanté, 2006, *Décentralisation sans représentation : Le charbon de bois entre les collectivités locales et l'État*, Série de Monographies Dakar: CODESRIA, pp. 36-48.

« Il fut un temps où l'école n'avait pas de toilettes. En cas de besoin, les élèves retournaient chez eux ou demander la permission aux propriétaires des maisons environnantes. Je suis allé voir le chef de village pour lui faire part du problème de l'école et solliciter son appui. Il est parti à son tour rencontrer la présidente du GPF qui, quelques mois plus tard nous a aidé à construire des toilettes ». Entretien avec un enseignant à Guéréo 2012.

Cette situation existe dans la gestion forestière à l'Est du Sénégal. Faye (2006) a montré que dans le contexte de l'exploitation du charbon de bois dans les forêts de Tambacounda, les conseils ruraux reçoivent les demandes des populations locales par le biais des chefs de village. Les canaux d'expression des demandes des populations locales convergent presque tous vers les chefs de village²³⁴. Les GPF ont pu faire certaines réalisations qui sont appréciées diversement par les populations. La section suivante étudie les réalisations effectuées par les GPF dans les villages

6.2.2.3- Les femmes face aux problèmes environnementaux

Avec l'appui des agents forestiers, les femmes ont répondu à beaucoup de demandes des populations même si ces dernières n'ont pas été recueillies à l'aide des canaux d'expressions formels. Les activités de conservation qui ont été exécutées par les GPF sont :

6.2.2.3.1 - Le repiquage de la mangrove

L'écosystème mangrove représente une importante source de revenus et de survie pour les populations littorales et joue aussi un rôle capital dans le maintien des équilibres écologiques. Malgré ses services éco systémiques énormes, la

²³⁴Papa Faye, 2006, *Décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale : Étude de cas de la gestion du massif forestier Missirah Kothiary, Série de Monographies*, Dakar, CODESRIA, 36p.

mangrove de la RNICS a subi de fortes dégradations dues à des facteurs naturels (sécheresse, changements climatiques) mais aussi anthropiques (surexploitation, mauvaise gestion). Face à cette situation, les femmes encadrées par le service des Parcs Nationaux ont entrepris dans la lagune de la Somone des activités de préservation en vue de sa restauration et de sa conservation. Les premières initiatives des femmes portaient sur le ramassage de bouture de *Rizophora* et le repiquage de la mangrove au niveau de la lagune. Un habitant de Guéréo 59 ans, marié, polygame raconte:

« Avant les activités de repiquage, presque toute la mangrove de ce plan d'eau avait disparu. On pouvait voir depuis le village de Guéréo le village de Somone parce qu'il n'y avait plus d'arbres ».

Les femmes étaient appuyées par leurs enfants pour réaliser la restauration de la mangrove. Les agents techniques leur appuyaient dans la sélection des boutures et les techniques de repiquage. Les enfants se chargeaient d'aller ramasser les quelques boutures qui restaient et de les amener auprès des femmes qui se trouvaient sur les côtes. Un jeune qui avait contribué aux activités de restauration 28 ans, célibataire raconte :

« Je n'avais que 10 ans quand je participais aux activités de repiquage de la mangrove. Ma mère est un membre du groupement de femmes du village. C'est chez nous que les repas se préparaient. Ces moments étaient perçus par les jeunes comme des fêtes. Tous les enfants du village y participaient avec enthousiasme »..

À l'époque, il n'y avait aucune rémunération. Les femmes obtenaient une somme symbolique de 10 000 ou 150000 francs cfa pour préparer le déjeuner pour les volontaires. Chaque participant recevait un tee-shirt pendant le repiquage. Après cette période de repiquage, une dynamique évolutive de la mangrove est confirmée par une étude diachronique qui a été faite entre 2002 et 2008. Et en termes de superficie, la mangrove est passée de 91,39 ha en 2002 à 129,22 ha en 2008. L'initiateur de la réserve affirme:

*« Aujourd'hui, quand je vais dans la réserve, je suis vraiment fier des femmes de ces villages. Je leur voue un respect total surtout la présidente du GPF de Guéréo qui s'est donnée à fond dans la restauration de milieu autrefois très dégradé. Elles ont environ repiqué 40 ha de mangrove. C'est une fierté pour moi de voir mes objectifs de départ se réaliser ».*Entretien avec un Colonel des Parc qui est l'initiateur de la création de la réserve.

Les activités de repiquage ont été suivies par une distribution de combustibles qui devrait permettre aux ménagères de se procurer facilement du bois, du charbon de bois et surtout du gaz. La trésorière du GPF d'un village 52 ans, mariée affirme :

« Dans le village, certaines familles ont réussi à se procurer du gaz butane. Cela a réduit la recherche effrénée du bois de chauffe ». Entretien avec la trésorière de Thiafoura ».

Cette stratégie a été très efficace, réduisant de façon considérable la coupe de mangroves. Différentes espèces d'oiseaux sont réapparues: tourterelles, perruche à collier et le merle bleu etc. Cela, grâce au repeuplement de la mangrove par le reboisement et d'un environnement paisible assuré par le contrôle de l'accès, favorable au repos et à la reproduction des espèces. Un paysan du village de Soroh Khassap 64 ans, marié, polygame affirme :

*« Je cultive du mil dans mon champ qui est au bord de la lagune. Il devient de plus en plus difficile de continuer la récolte à cause des oiseaux qui s'attaquent aux semis et aux récoltes. Ils sont devenus très nombreux dans la zone ».*Entretien avec un paysan à Soroh Khassap.

Le service local de la conservation décompte 12864 oiseaux en 2008 contre 3598 oiseaux en 2006, toutes espèces confondues. Un retour massif de 83.930

oiseaux d'espèces différentes a été observé durant l'année 2011, pour montrer la reconstitution de l'écosystème.

6.2.2.3.2- Le repos biologique

Avec l'aide des écogrades, les GPF ont rendu publique le repos biologique. Les pêcheurs et les femmes ostréicoles suspendent maintenant leurs activités pendant les périodes de repos biologique qui sont observées en général du 10 juillet au 10 novembre de chaque. Cette réglementation de l'accès et de l'exploitation des ressources de la lagune est motivée par arrêté du sous-préfet. Pour l'année 2012, le repos biologique s'étendait du 24 août au 24 novembre 2011. Les entretiens avec les populations pêcheurs riveraines de la lagune ont montré que, contrairement à la situation de rareté des ressources halieutiques constatée ces dernières décennies, la lagune est devenue plus productrice depuis la régulation de l'exploitation des ressources par l'application de périodes de repos biologiques. Voilà les témoignages d'un pêcheur de Somone 35 ans, marié, monogame:

« Depuis la pratique du repos biologique, nous avons constaté une amélioration des prises en qualité et en quantité. Les espèces de poissons pêchés sont de plus en plus variables. Cela nous permet d'augmenter nos revenus journalières ».
Entretien avec un pêcheur de Somone 2013.

Une femme ostréicole, 42 ans, mariée d'affirmer:

« L'activité ostréicole est réapparue avec le repos biologique. Je suis née dans ce village mais je n'ai jamais su qu'il y avait des huîtres dans la lagune. J'entendais juste nos mères et nos grand-mères dire qu'à l'époque elles pouvaient en trouver dans la lagune et préparer des repas. En 2011, la quantité que nous avons récoltée après le repos biologique a surpris nos parents. Ils ont dit qu'elle a dépassé largement celle qu'elles récoltaient à leur temps ».
Entretien avec une femme ostréicole de Guéréo, 2013.

Le tourisme de vision est devenu plus intéressant dans la lagune car avec le repos biologique, la quiétude des oiseaux n'est pas dérangée. L'avifaune migratrice, fréquentant la lagune de novembre à février, est revenue aux côtés des espèces locales. Ils deviennent de plus en plus nombreux.

6.2.2.3.3 - La gestion des déchets

Conscientes que les ordures peuvent détruire la qualité des sols, les femmes ont organisé des journées de « sét sétal »²³⁵ dans la réserve et ont mobilisé tous les habitants du village pour y participer. Chaque GPF transporte les volontaires de son village avec l'appui des agents des parcs. Après le nettoyage, elles trient les déchets plastiques qui sont destinés au recyclage. Ces plastiques sont très dangereux si l'on sait qu'ils peuvent se loger dans la mangrove et entraîner le ralentissement de leur régénération. Voici les propos d'une femme de Soroh khassap, 55 ans, mariée :

« Le plastique empêche la régénération de la mangrove et le développement des huîtres. Les conséquences vont se faire ressentir au moment de l'activité ostréicole. Nos enfants en sont conscients maintenant, et ceux qui sont des guides touristiques interdisent à la population locale et aux touristes de verser leurs ordures dans la lagune pendant les balades en mer ». Entretien avec une femme membre de GPF de Soroh khassap.

Au bord de la lagune les écogardes veillent sur la propreté de l'espace pendant les autres jours. Chaque matin, avant de commencer la vente des tickets, ils font le tour de la réserve pour ramasser les sachets plastiques jetés par les touristes.

²³⁵Nettoyage

6.2.2.3.4 La construction de pare feux et de digues anti-érosives

Les femmes des GPF ont réalisé une bande de pare-feux nus dans la forêt afin de préserver le couvert végétal des risques de feu et d'incendie. Le pare-feux le plus connu est celui de six mètres sur les douze kilomètres de la frontière terrestre de la réserve. Ces pare-feux sont entretenus chaque année avec l'aide des élèves. Un élu local 59 ans, marié, polygame affirme :

« Depuis l'implication des femmes dans la gestion de l'environnement, la fréquence des feux de brousse s'est considérablement réduite. Les pare-feux qu'elles ont construits sous le contrôle des agents des parcs nationaux ont été d'un grand intérêt. Tous les villages de la communauté rurale de Sindia de la Commune Popenguine Ndayane s'en bénéficient »(Juillet 2012).

Pour ce qui est de l'érosion, les femmes ont travaillé pendant 95 jours au total pour construire des diguettes anti-érosives. Une femme de Guéréo 68 ans, marié raconte :

« Nous avons reçu des formations en création de pare-feux et de diguettes anti-érosives lorsque nous intervenons dans la restauration de la forêt classée de Popenguine. Notre village se situe sur les pieds d'une montagne. Pendant la saison des pluies, nous étions très fatigués à cause des ruissellements. Ces diguettes anti-érosives nous ont beaucoup soulagées contre les inondations »(Juin 2013).

Des actions d'empierrement au niveau des têtes d'érosion ont été effectuées pour combler les grosses crevasses créées par ce phénomène et diminuer le ruissellement des eaux de pluies qui emporte avec lui les éléments fertiles des sols.

6.2.2.3.5 Le contrôle de l'accès

La RNICS n'est pas clôturée, mais le contrôle appartient aux populations locales. Cependant, les femmes des GPF ont dit qu'elles ne pourront pas faire ce travail de contrôle à cause des corvées domestiques. Elles ont proposé à leurs enfants d'accomplir ce travail. Ces enfants forment aujourd'hui le corps des

volontaires. On note l'installation d'un poste de contrôle dans chacun des villages limitrophes. Les écogardes sont présents en permanence et vendent aux touristes les tickets d'accès. Ils veillent aussi au respect du règlement et contrôlent les actions anthropiques. Des tableaux et des panneaux d'informations sont dressés aux entrées de la réserve près du poste de garde de Somone. Ces panneaux servent de référence aux populations locales et aux touristes.



Figure 25: Tableaux d'informations de la réserve

Sur le tableau en blanc nous pouvons lire les charges appliquées à chaque forme d'exploitation, tandis que sur celui en vert informe les usagers sur les comportements et attitudes à tenir dans la RNICS. Des contrats annuels sont passés avec des professionnels du tourisme pour les visites et le débarquement de bateaux ou pirogues aux larges de la lagune. Les écogardes dénoncent les braconniers auprès du conservateur. Les femmes des GPF se contentent de faire le travail de contrôle au niveau des villages. D'après la présidente du GPF de Guéréo 66 ans, mariée :

« En général, les braconniers sont des habitants des villages environnants. Pour leur première infraction, je le convoque chez moi pour l'avertir. S'il s'engage à ne plus le refaire, je le pardonne et l'invite à protéger l'environnement. Parce

que chez nous tout le monde est parent. Les braconniers sont souvent nos neveux ou nos nièces. Si je le dénonce directement au conservateur. Les populations vont me demander par la suite d'intervenir pour qu'il ne soit pas sanctionner. C'est pourquoi je le leur donne des avertissements en premier lieu. Mais s'il le refait une deuxième fois, je donne ses filiations aux agents des parcs et leur demande de faire leur travail ».

Les braconniers doivent payer des amendes à défaut, ils sont traduits en justice. Etant un commandant de l'armée en détachement, le conservateur est le supérieur hiérarchique du commandant de la brigade de gendarmerie de Somone. Par conséquent, ce dernier reçoit des ordres du premier. En cas d'absence, le conservateur ordonne la « descente » des gendarmes dans la réserve pour régler les conflits entre les écogardes et les particuliers qui refusent dès fois de respecter des normes de gestion établies. Selon les écogardes de Somone :

« Nous sommes confrontées à beaucoup de problèmes dans la gestion de l'accès. Nous sommes des filles et n'avons pas la force de se bagarrer avec les braconniers ; tout ce qu'on peut faire c'est de leur rappeler le règlement intérieur de la réserve. S'ils ne s'en conforment pas nous appelons notre président qui est un homme ou nous appelons directement le conservateur. Focus groupe avec les écogardes de Somone, 2012 ».

Dans ce cas précis, le contrevenant devrait être mis en garde à vue à la demande du conservateur, en attendant que ce dernier ou les autres agents des parcs fait un procès-verbal et donnent les modalités de la contravention. Mais très souvent, il fait recours à un règlement à l'amiable quand le contrevenant reconnaît son infraction et accepte de payer l'amende fixée par le règlement intérieur. Les rapports consultés au niveau du bureau de la RNICS signalent que le nombre de procès-verbal a sensiblement diminué passant de vingt en 2007 à quatre en 2009. Cependant, de 2010 à 2011, il y a eu treize procès-verbaux de transaction pour un montant de 2 025 000 Francs CFA. Ceci est dû à la diminution de la présence des agents des parcs au niveau de la réserve qui

s'explique par le manque de moyen de transport. Le véhicule de fonction du conservateur a servi pour les campagnes présidentielles de 2012.

6.2.2.3.6 - L'éducation environnementale

L'éducation environnementale occupe une place importante dans la lutte contre la dégradation des ressources naturelles. Les activités de sensibilisation, de formation et de renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'aire protégée ont permis aux populations riveraines d'être mieux convaincues des objectifs et des enjeux de la préservation des espaces de leur terroir. Les femmes des GPF ont mené des campagnes de sensibilisation auprès des autres femmes non membres de leurs villages. Des changements de comportements sont manifestes et se traduisent par la baisse des agressions des ressources naturelles protégées. Un chef de village 60 ans, marié, polygame affirme :

« Les paquages de bois et d'écorces par les guérisseurs traditionnels et les paturages ont beaucoup diminué dans la zone. La sensibilisation qu'effectuaient les leaders des GPF ont été très efficaces contre la surexploitation des ressources naturelles » (mars 2013).

Les jeunes volontaires, en compagnie des agents de la DPN, et en collaboration avec les instituteurs, parlent aux élèves des ressources fauniques et végétales qui sont dans la réserve, et de l'importance de leur protection. Parfois, les élèves viennent y faire des visites. Les GPF organisent des journées de nettoyage dans leurs villages à travers lesquelles elles essayent de susciter des réflexes d'éco-citoyens à la population. Maintenant, elles sentent qu'elles n'ont plus physiquement la force pour faire certaines activités. Elles accompagnent les jeunes et leurs montrent les techniques de préservation des ressources naturelles. Par exemple, chaque année, les élèves et les lycéens des environs viennent donner un coup de main pour la réalisation des pare-feux autour de la réserve et dans la forêt.

Avec l'appui du programme GIRMAC, des voyages d'échanges et des séminaires sont organisés pour le renforcement des capacités opérationnelles des femmes des GPF. Elles vont dans les autres réserves nationale et internationale tels la réserve de Tocc Tocc et la réserve de Ndiawling de la Mauritanie pour partager leurs expériences. En 2011, la célébration de la journée mondiale des zones humides a été organisée dans la réserve de Somone. Le conservateur 52 ans, divorcé affirme à ce propos:

« Cette journée est une occasion pour nous de sensibiliser davantage les populations, sur l'importance que revêtent la protection, la restauration et la valorisation des zones humides. La RNICS a abrité la célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides pour la deuxième fois, en moins de dix ans. C'est parce qu'elle constitue une belle illustration des efforts conjoints de réhabilitation des forêts de mangrove entre l'Etat et les populations ». Entretien avec un conservateur de RNICS, 2012.

Nous pouvons dire que les femmes ont réalisé des activités de conservation très importantes qui, dans une certaine mesure satisfont aux besoins écologiques des populations locales. Ils ont donné de résultats visibles aux yeux de tout le monde.

6.2.2.4- Les GPF face aux besoins socio-économiques

Il est clair que l'objectif premier des GPF des quatre villages consistait à s'impliquer dans la réhabilitation de leur milieu naturel. Avec les retombées de la réserve des besoins sociaux et économiques ont été satisfaits. Les 40% qui servaient d'aménagement et aux investissements du site ont été utilisé à deux reprises pour les besoins des villages. En 2009, les GPF ont apporté leur soutien dans le domaine de la santé. Les agents des parcs nationaux et les infirmiers des services de santé locaux les ont aidés à se procurer des médicaments dont les populations avaient le plus besoin. Des dons de médicaments antipaludéens d'une valeur de 600 000 franc cfa et des moustiquaires imprégnés d'insecticides ont été distribués gratuitement aux personnes. Ceci a facilité l'accès aux services

sociaux de base aux populations des quatre villages surtout les plus pauvres. Le village de Thiafoura a bénéficié de la construction d'une digue d'une valeur de 4 600 000 Franc CFA. Selon un habitant de Thiafoura 47 ans, marié, monogame:

« La construction de la digue est importante pour tous les villages environnants. Nous traversons le lac à pied. Pendant la saison des pluies, nous ne pouvions plus passer à cause de la montée du niveau de l'eau ».(aout 2012).

Les élèves des quatre villages ont bénéficié de fournitures scolaires pendant l'ouverture des classes.

Tableau 9: Services et équipements sociaux réalisés en 2009

Services/équipements	Localités	Montant (FCFA)
Achat de médicaments	Tous les postes de santé	600. 000
Construction/réhabilitation de salles de classe, fournitures	Toutes les écoles des 04 villages, soit 500.000/village	2.000.000
Construction de radier	Thiafoura	4.600.000
Curage de lie	Somone	400.000
Construction et équipement de 04 poste de contrôle	Périmètre de la RNICS	Non déterminé

Source: Service de la conservation de Somone, comptabilité de la RNICS, 2001-2009.

Pour l'année 2010, chaque village a reçu 500 000 Franc CFA et était libre d'investir son argent dans le domaine qu'il considérait comme sa priorité. Le village de Thiafoura et de Guéréo ont investi dans les réfections des classes. Quant aux villages de Soroh khassap et la commune de Somone, ils ont investi dans la construction de mosquées. Mais après un déficit de 500 000 Franc CFA qui a été versé à la municipalité pour la construction d'une mosquée, le

conservateur qui était en service a proposé aux GPF de ne plus verser de l'argent mais d'acheter du matériel de construction qui sera acheminer directement dans les villages.

En plus de l'utilisation des 40 % destinés aux besoins en aménagement de la réserve, les GPF ont utilisé une partie des 20 % qui leur sont attribués pour diverses actions sociaux comme la construction de toilettes dans les écoles, l'achat de nattes pour les mosquées, le paiement de gardiens pour garantir la sécurité des villages et le financement des étudiants ressortissants de leur village. D'après le témoignage de l'imam de Guéréo, 74 ans, marié, polygame :

« Leur travail a été très bénéfique pour le village. Elles ont construit deux toilettes dans la mosquée. Les nattes ont commencé à se détériorer et elles ont acheté cinq nouvelles ». Entretien avec l'imam de Guéréo.

Un étudiant de 25 ans, célibataire affirme :

« N'eut été le GPF de mon village, je n'allais pas m'inscrire à l'université. Mes parents n'ont pas beaucoup de moyens pour me soutenir dans les études supérieures. Grâce à l'argent que j'ai reçu des femmes je payais mon inscription et acheter quelques tickets pour la restauration ».

En plus, le travail d'écogardes constitue une source d'emplois pour les jeunes. Pendant les vacances, les élèves et les étudiants prennent le relais des écogardes. Cette activité leur permet d'assurer leurs besoins scolaires au moment de l'ouverture des classes.

6.2.2.5-Les GPF : principaux bénéficiaires des retombées de la RNICS

Les femmes des GPF sont les principaux bénéficiaires des retombées de la réserve. Bien que les investissements publics aient soulagé les populations de certaines de leurs préoccupations, ils n'ont eu lieu que deux fois depuis la création de la réserve. Quant aux femmes, elles reçoivent 20% des recettes de façon mensuelle et ont eu beaucoup d'avancée sur le plan social et économique.

Au plan social, les GPF ont constitué un lieu de dynamisation des énergies féminines et ont encouragé les femmes à la mobilisation. Au niveau inter-village, les femmes se connaissent d'avantage. L'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles a joué un grand rôle dans la solidarité. L'entre-aide entre femme est plus notable au sein de chaque village. Lorsque l'une des membres des GPF a une cérémonie familiale, tous les autres membres se mobilisent, l'aident dans l'organisation et la soutiennent financièrement.

Un membre de GPF de Thiafoura 62 ans, mariée affirme :

« Certaines des femmes des GPF sont devenues de vraies amies et se rendent visite mutuellement ». La préparation de cérémonies familiales n'est une grande charge car tout le monde participe matériellement et financièrement. S'il s'agit d'un événement malheureux comme un décès, les bâches, les ustensiles de cuisine, les chaises ne sont pas louées à la personne en deuil ».

Aussi, les femmes des GPF ont acquis beaucoup de connaissances et ont la possibilité de se rencontrer, de partager leurs expériences avec d'autres femmes de localité différente. D'après le conservateur, elles ont formé beaucoup d'autres femmes qui s'activent dans la gestion de l'environnement. Elles ont découvert que c'est en mettant leurs efforts en commun, qu'elles pourront changer positivement leur situation. Elles essaient de développer une même philosophie en matière de gestion des ressources naturelles et de lutter pour la cause environnementale.

On remarque aussi une mobilité sociale ascendante pour certaines femmes qui vivaient dans des conditions de dépendance (vis-à-vis du conjoint), d'ignorance et d'oisiveté pour d'autres. Ainsi, en s'activant à l'extérieur de la maison, les femmes se sont ouvertes au monde. La secrétaire générale du GPF de Guéréo 55 ans, mariée affirme:

« Personne ne nous connaissait avant la RNICS. Grâce à nos résultats en matière de conservation, nous avons maintenant beaucoup de contacts avec les

autorités du pays ». Entretien avec la secrétaire générale du GPF de Guéréo, 2012.

Il s'y ajoute que le choix des GPF leur a permis d'acquérir une reconnaissance sociale. Les femmes ont de façon progressive montré que leurs actions étaient utiles, et qu'elles pouvaient intéresser l'Etat et les ONG. Comme le note Falquet²³⁶ (2003), ces circonstances sont saisies par les femmes pour essayer de reconquérir un nouvel ordre citoyen et socio-économique par l'intermédiaire des associations. Elles profitent de cette impasse économique pour affirmer leurs compétences latentes et mettre à profit des libertés nouvelles qui les prédisposent à être plus visibles et plus crédibles dans les dispositifs de développement. Les femmes des GPF de la RNICS ont donné une valeur au statut de la femme dans leur localité. Nos entretiens avec certaines autorités et certains hommes ont également laissé transparaître une reconnaissance manifeste et systématique du mérite, de l'héroïsme des femmes. En effet, la valorisation et la reconnaissance de la compétence et des efforts féminins tant au niveau de la cellule familiale qu'au niveau de la communauté villageoise constituent des effets positifs notables de l'implication des GPF dans la GRN. Nous assistons à la naissance d'un leadership féminin. Les femmes ont acquis une renommée nationale et internationale grâce à leurs activités dans la gestion des ressources naturelles. Le village de Guéréo et la commune de Somone ont spécialement acquis leur propre renommée à l'échelle nationale. Voilà un témoignage de la présidente d'un GPF, 66 ans, mariée :

«Notre travail a permis à notre village d'être connu. Des journalistes, des chercheurs, des responsables d'ONG quittent Dakar pour venir nous interroger en ce qui concerne nos activités. Nous sommes très contentes parce que nous nous sentons plus considérées dans le pays ».

²³⁶ Falquet, op. cit. p57.

Au plan économique, les femmes ont développé beaucoup d'activités génératrices de revenus (maraichage, crédit rotatif, vente de denrées alimentaires, commercialisation des produits agricoles) avec leurs 20%. L'impact de ces activités économiques se traduit également par la création « d'effet induits ». Il s'agit d'un concept économique qui désigne des activités rémunérées qui résultent d'une activité préalable. Les 20% de ristournes permettent d'acheter des bâches, des chaises, et des ustensiles de cuisine qui sont mis en location pour fructifier leur argent. Elles profitent le plus souvent du commerce de détail. Certaines vendent des denrées alimentaires, d'autres des habits. Le recours à ces activités s'explique par le fait qu'elles peuvent être effectuées même sans avoir un niveau d'étude élevé ou des connaissances préalables. La vente des produits maraichères (choux, piment, tomate, etc.) ont permis aux femmes d'avoir des économies avec lesquelles elles assurent les besoins des enfants (l'habillement, les fournitures scolaires, les soins médicaux) mais aussi à satisfaire certains de leurs besoins alimentaires et de rembourser le crédit contracté avec le système de crédit rotatif mis en place. Une femme de Soroh Khassap 53 ans, mariée affirme:

« Avec le crédit que j'ai contracté au niveau du groupement, j'ai ouvert une petite boutique devant ma maison et je vends des céréales. Cette activité me permet d'être financièrement indépendante ».

Une autre 61ans, veuve, de dire:

« Il m'arrive parfois de contracter un crédit pour assurer la dépense quotidienne pendant un certain moment ».

Les femmes des GPF sont les seuls qui bénéficient des crédits rotatifs à l'intérieur de chaque village. Pour ce type de crédit, l'argent provient des ristournes de la réserve, des bénéfices des activités des GPF du village (location de bâches, de chaises, et des ustensiles de cuisines, maraîchage). Par exemple, à Guéréo, les femmes ont un capital de 1 500 000 FCFA. Le village étant composé de trois quartiers, elles donnent à chacun 500 000 FCFA. Ainsi, elles peuvent prendre à crédit au niveau de leur quartier qui doit être remboursé dans un délai de plusieurs mois. Les femmes ont une certaine autonomie financière grâce à

leurs activités qu'elles mènent et se libèrent peu à peu de leur situation d'antan, et détiennent plus de pouvoir.

6.2.2.6-Le degré de satisfaction des populations par rapport à la capacité des GPF à répondre à leurs besoins

Les réalisations effectuées par les GPF sont bien appréciées par certaines personnes qui ont reconnu les efforts des femmes. Elles sont satisfaites de la réhabilitation du milieu et de l'acquisition de quelques services sociaux. D'autres personnes particulièrement les hommes affirment qu'ils ne sont pas satisfaits parce que les femmes bénéficient plus de la réserve que les hommes. Ils considèrent que les femmes n'utilisent qu'une petite partie de l'argent pour les besoins du village et que la majeure partie sert leurs propres besoins. A l'exception des habitants de la commune de Somone qui ne constitue que 28 % de la population totale, les hommes des autres villages affirment que:

«Les femmes se sentent menacées. C'est la raison pour laquelle elles essaient de satisfaire quelques besoins sociaux pour éviter les protestations des villageois qui proviennent de l'accapement des ristournes».(focus groupes avec les hommes dans les villages de Guéréo, Thiafoura, Soroh Khassap, Mars 2012).

Dans un des villages riverains, le chef de village et ses notables se plaignaient des décisions unilatérales de la présidente du GPF à propos de son choix arbitraire des investissements au sein du village. Par exemple, la construction de l'école coranique de ce village a été l'initiative de la présidente du GPF sans l'avis du chef de village et des populations.

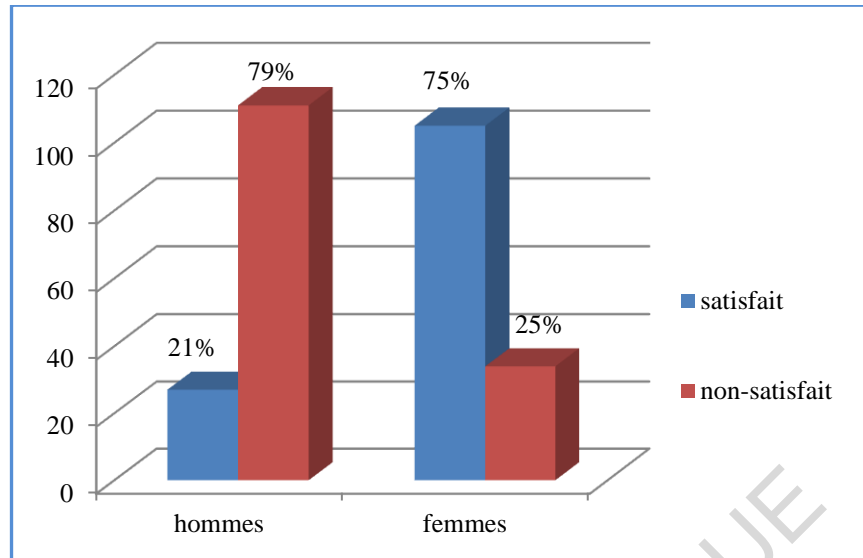


Figure 26: Niveau de satisfaction des populations locales sur la capacité des GPF à répondre à leurs besoins

D'après la figure 26, les hommes interrogés, 79% ne sont pas non-satisfaites contre 21 % qui sont satisfait. Pour les femmes, 75% sont satisfaites contre 25% qui ne le sont pas. Ceci s'explique par le fait que la véritable préoccupation des villageois ne réside pas dans l'utilisation des 40% du fond d'aménagement, qui n'a été utilisé que deux fois pour la satisfaction des besoins sociaux depuis la création de la réserve. Les populations locales en particulier les hommes et les femmes non membres des GPF s'interrogent sur le bien-fondé de l'appropriation des 20 pour cent des recettes par les groupements de femmes. Elles considèrent que les agents des parcs n'ont pas le droit de donner chaque mois ces 20 pour cent aux GPF car la réserve n'est pas leur propriété. De plus, les activités de reboisement n'ont pas été uniquement effectuées par les femmes. La participation des hommes était remarquable dans le repiquage de la mangrove, qui est une activité pénible pour les femmes. D'après l'ensemble des chefs de village interrogés, le premier conservateur avait dit que les villages percevraient chaque mois une partie des recettes de la réserve et que cet argent serait remis au chef de

village²³⁷. La figure laisse lire l'effectif des autorités locales informées pendant la création de la réserve.

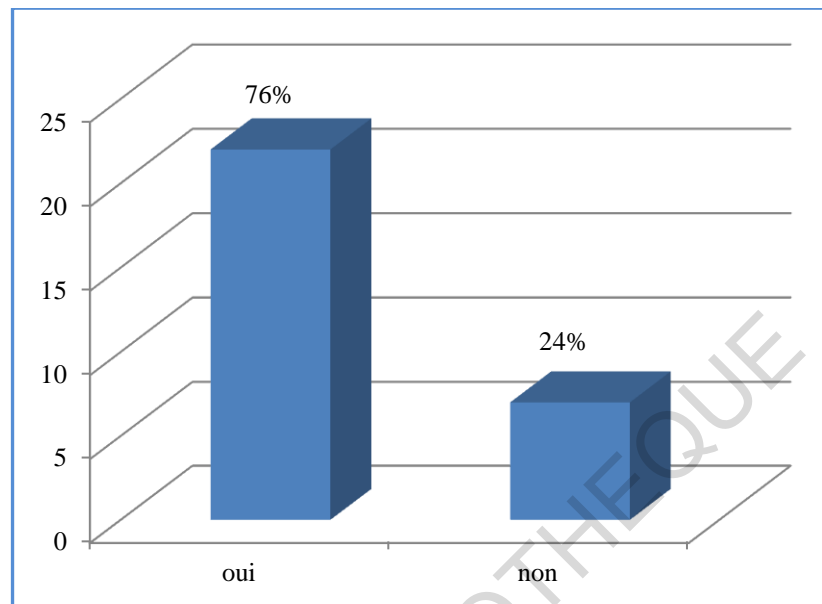


Figure 27: Autorités locales informées pendant la création de la réserve

Il ressort des enquêtes que 76% des autorités locales de l'échantillon ont assisté à la réunion organisée par les agents des parcs nationaux dans les villages. 24% des autorités n'ont pas été présentes. Les résultats laissent transparaître que le niveau d'information du projet de création de la réserve était acceptable. Mais, d'après les chefs de village, la réalité aujourd'hui est très différente du discours qui leur a été tenu. Les 20 pour cent des retombées sont affectés aux groupements de promotion féminine (GPF) qui gèrent en majorité des préoccupations de femmes (Achat d'ustensiles de cuisines et de chaises, création de crédits rotatifs entre les femmes). Lors d'un entretien collectif dans un village, un jeune s'est levé pour demander si les agents des parcs nationaux travaillent pour le développement économique du village ou pour celui des GPF. D'après lui, si les agents ont de réelles ambitions pour le développement du village, ils doivent

²³⁷Cette information n'a pas pu être vérifiée parce que le colonel, dont fait référence les autorités traditionnelles, est décédé

alors considérer le chef de village comme leur représentant. Dans la figure 28 nous avons le niveau de satisfaction des autorités locales par rapport à la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations.

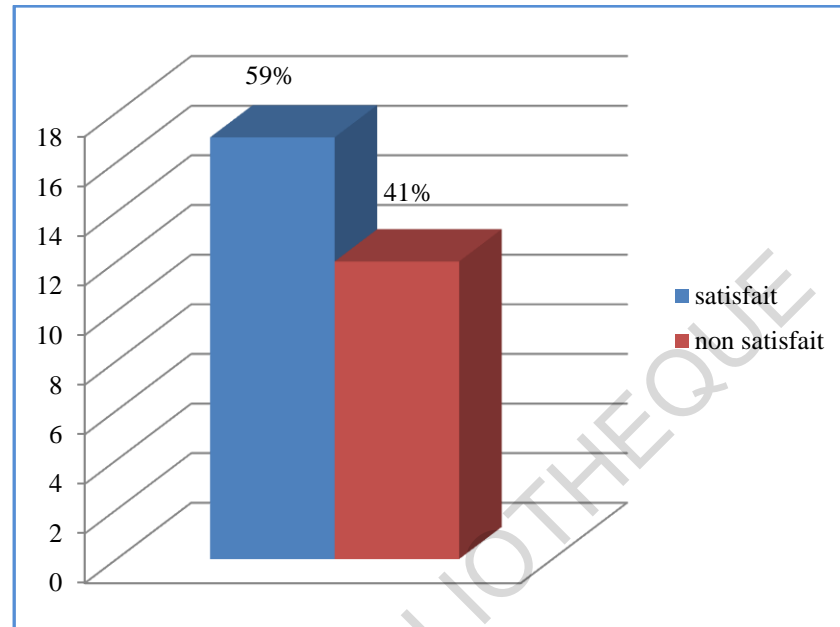


Figure 28: Niveau de satisfaction des autorités locales par rapport à la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations. Source : enquête de terrain 2013.

D'après la figure ci-dessus, 59% des autorités locales sont satisfaites de la réaction des GPF et 41% ne sont pas satisfaites. Parmi ces autorités les chefs de village sont les plus réfractaires parce que la satisfaction des besoins des populations de leur village leurs incombait. Si aujourd'hui, ils se trouvent obliger de soumettre les problèmes à des GPF ou à leur demander de l'aide financière pour régler des problèmes publics, ces derniers deviennent en quelque sorte des potentiels concurrents. Il convient donc de noter qu'une incompréhension existe dans le discours des responsables des parcs depuis la création de la réserve. Cela a conduit à une attente désespérée de plus de représentation des populations dans les GPF et à la naissance des protestations. Les populations, ne comprenant pas la

logique du choix des agents des parcs nationaux sur les GPF, accusent les femmes d'accaparement des ressources publiques. Osuwu²³⁸ disait que le manque de clarté dans le discours des agents de la conservation au début des projets conduit à un certain nombre de confusions. La faible réactivité des GPF par rapport aux hommes se justifie dans une certaine mesure par le fait que les femmes considèrent les ristournes comme leur propriété et non celle du village. Comme le disent White et *al.*, en cas de redistribution des bénéfices financiers, la question de savoir «à qui appartient la forêt»²³⁹ se pose.

Les groupes leaders s'emparent d'après Ribot²⁴⁰ du bénéfice des efforts de la décentralisation pour leur propre compte. Cet accaparement fait l'objet de conflits légaux qui selon Ntungila²⁴¹ et *al.*, s'installent au sein des communautés en mettant face à face plusieurs segments de la société (autorités coutumières, élite lettrée, jeunes, Pygmées, migrants, etc.). L'analyse de ces deux composantes de la représentation que sont la réédition des comptes et la capacité des GPF à répondre aux besoins des populations nous permet de dire qu'il existe une représentation ascendante vis-à-vis des dirigeants des parcs nationaux. Si une institution choisie considère la délégation de pouvoir et les ristournes attribuées comme des privilèges, elle devient inévitablement redevable envers les dirigeants qui lui ont octroyé ces privilèges. C'est dans ce sens que Ribot disait : «*Quand les privilèges sont délégués, les populations restent assujetties aux autorités*

²³⁸ Owusu, J. H., 2010, *Le commerce international du bois au Ghana : tendances et répercussions sur les conditions de vie locales et la gestion durable des forêts*, Chapitre 13, in German, L, Karsenty, A. and Tiani, A. 2010, *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, p 324.

²³⁹ White, A. et Martin, A., 2002, *Who owns the world's forests? Forest tenure and public forests in transition*, Washington, DC, Forest Trends & Center for International Law, p.9.

²⁴⁰ Jesse Ribot, 2002, « *La décentralisation démocratique des ressources naturelles: Institutionnaliser la participation populaire* », Institut des ressources mondiales, pp. 11-12.

²⁴¹ Ntungila, F., Oyono, WP, 2013.

supérieures »²⁴². La redevabilité est donc le pilier politique et social de la représentation selon Pitkin²⁴³. Il se dégage de nos études ce que Saward²⁴⁴ appelle la «représentation des non élus». Les GPF choisis par les agents des parcs en vue d'atteindre des objectifs de conservation ne sont pas reconnus par la population locale parce qu'il n'y a pas eu de vote populaire.

Toutefois, en l'absence d'élections démocratiques au niveau des villages, le chef de village n'est-il pas plus représentatif que le groupement de promotion féminine ? Les populations locales se heurtent donc à des autorités non représentatives et se retrouvent dans l'impossibilité de demander directement des comptes à une institution qu'elles n'ont pas choisie et qu'elles ne considèrent pas comme leur représentant légitime. Dans ce contexte Oyono²⁴⁵ et *al.* soulignent que la question qui devient cruciale est : qui représente qui? D'ailleurs, c'est ce qui explique pour une large mesure l'absence de mécanismes de sanctions formels qui conduit spontanément à la création de mécanismes de sanctions informels tels que le désengagement, les protestations, le sabotage, le recours à des personnes intermédiaires comme le chef de village.

Cependant, il convient de noter que même si les leaders locaux ne sont pas élus par les populations et qu'ils n'ont pas de mandat écrit, ils ont un mandant social et moral²⁴⁶ qui les oblige à défendre les intérêts des communautés locales.

²⁴²Ribot, op. cit. p 7.

²⁴³Pitkin H. F., 1967, *The concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 44 p.

²⁴⁴Micheal Saward, 2009, *Authorization and Authenticity: Representation and the Unelected*, *The Journal of Political Philosophy*, p. 1.

²⁴⁵Phil René Oyono., Efoua, 2006, *Qui représente qui ? Choix organisationnels, identités sociales et formation d'une élite forestière au Cameroun*, dans Ribot, J.C. et Oyono, P.R., eds, *Decentralisation and Livelihoods in Africa*, *Afrique et Développement*, Vol. XXXI, No.2, pp. 147-181.

²⁴⁶Ntungila, F., Oyono, WP, 2013.

C'est la raison pour laquelle la privatisation de ressources publiques par une institution privée devant sauvegarder l'intérêt de ses membres, n'exclut en rien leur obligation ou leur devoir de satisfaire les besoins de la population locale. C'est ce qui explique les investissements sociaux faits dans le village par les groupements de promotion féminine.

Mais, la satisfaction des besoins et aspirations ne peut être significative que si l'institution choisie est dotée de pouvoirs discrétionnaires. Cela fait défaut dans le processus de décentralisation de la gestion de cette réserve communautaire de Somone. Nos observations s'accordent avec le constat de Ribot et *al*: «la plupart des réformes actuelles en vue d'une décentralisation sont caractérisées par une insuffisance des transferts de pouvoirs aux institutions locales»²⁴⁷. Ceci entraîne la dépendance à l'égard du gouvernement central pour leurs fonds, leur personnel et leurs contrôles administratifs²⁴⁸. La délégation de certaines tâches aux agents des parcs s'explique donc par le fait que les représentants sont dépourvus de pouvoirs discrétionnaires. Cette présence des agents étatiques dans le comité de gestion constitue «l'œil et la main du chef» dans le processus de décision. En ce sens, Boutinot²⁴⁹ disait: «la présence des agents forestiers dans les commissions techniques contribue au contrôle rapproché des processus de décision». Même dans les cas considérés comme de grands succès, la gestion des ressources naturelles transfère trop peu de pouvoirs pour être significatives ou transfère ces pouvoirs à des autorités locales non

²⁴⁷Jesse Ribot, 2002, *La décentralisation démocratique des ressources naturelles: Institutionnaliser la participation populaire*, Institut des ressources mondiales, p1, pp. 11-12.

²⁴⁸Jesse Ribot, Phil René Oyono, 2005, *The politics of decentralization*, Dans: (éds.) Wisner, B., Toulmin, C. et Chitiga, R. *Toward a New Map of Africa*. Earthscan, Londres.

²⁴⁹Laurence Boutinot, 2003, *La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : un processus contraint par le marché?*, Bulletin de l'APAD, Disponible sur: <http://apad.revues.org/3583>, p4.

représentatives²⁵⁰. Pour résumer, on peut dire que la représentation des intérêts villageois au sein des GPF est limitée.

Cette faible représentation des Groupements de promotion féminine (GPF) découle du choix libéré des GPF par les responsables des parcs nationaux. Elle a entraîné une fragmentation de la population en identités de genre au sein des villages et des GPF. La section suivante est consacrée à l'analyse de ces formes de fragmentation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

²⁵⁰ Jesse Ribot, 2007, *Dans l'attente de la démocratie: la politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles*, World Resources Institute, p188.

CHAPITRE 7 : LES EFFETS DE LA FAIBLE REPRESENTATION DES POPULATIONS DANS LES GPF: UNE FRAGMENTATION DE LA POPULATION EN IDENTITES DE GENRE

La faible représentation des GPF a fait naître des sentiments d'exclusion et de frustration chez les populations locales et a conduit à une fragmentation de la population en identités de genre. Cette fragmentation s'observe à deux niveaux : la fragmentation inter-groupe c'est-à-dire entre les hommes et les femmes et la fragmentation intra-groupe c'est-à-dire au sein des GPF.

7.1- La fragmentation inter-groupe : entre hommes et femmes

Le choix des femmes et leur faible représentation ont entraîné l'émergence d'oppositions entre les différentes catégories sociales dans les villages où prévalait une cohésion sociale forte. Dans le bassin de la Somone, la gestion des ressources naturelles est aujourd'hui surnommée par les hommes « *le travail des femmes* » ou « *l'affaire des femmes* ». Selon eux : « *la gestion de la réserve ne concerne que les femmes* ». Le partenariat strict entre femmes et agents forestiers est remis en cause par les hommes. Il s'agit surtout de certains des jeunes et des autorités traditionnelles. La délégation de pouvoir aux femmes réduit celui des chefs de village qui, jadis, étaient au cœur de la gestion traditionnelle de la lagune. Un chef de famille, 70ans, marié, monogame, dont l'épouse est membre, donne son avis :

« Les femmes ont fait du bon travail mais elles doivent intégrer les hommes et leur donner une part de responsabilités car cela pourrait augmenter les résultats ». Entretien à Soroh khassap, 2012.

Au début de l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles, des cas de divorce ont été notés dans les villages à cause de l'opposition des hommes aux activités des femmes. D'autres ont préféré quitter

le village pour sauver leur mariage face à la détermination des femmes. L'imam de Guéréo raconte:

« J'ai eu à intervenir au niveau de beaucoup de mariages qui risquaient de se désintégrer à cause de l'implication des femmes dans la GRN. Les hommes ne pouvaient pas accepter une telle situation, et les femmes n'étaient pas prêtes à baisser les bras. Certains ont quitté le village pour sauver leur mariage. D'autres ont malheureusement éclaté ». Entretien avec l'imam de Guéréo, 2012.

Des formes de sanctions sociales se sont traduites à cette époque par la qualification des femmes des GPF comme «femmes singes» ou «femmes de brousse». D'ailleurs, ces stigmatisations avaient donné lieu à une expression bien célèbre dans les médias qu'au niveau des chercheurs : « *les femmes singes de Popenguine* ». Les femmes étaient assimilées, à des singes pour le temps qu'elles passaient en forêt et pour les activités auxquelles elles s'adonnaient au détriment de leur travail domestique. Aujourd'hui, les groupements des femmes constituent les pôles économiques les plus dynamiques dans l'espace naturel communautaire « Keur Cupaam ». Elles ont pris le pas en matière de regroupement économique sur les hommes dont les possibilités de groupements dans ce sens sont quasi inexistantes. En ce sens Guy Bajoit disait: « Les identités collectives sont traversées par des tensions existentielles que les individus gèrent pour construire leur identité personnelle»²⁵¹. En s'engageant dans des logiques d'action collective, les femmes restructurent les relations sociales. Elles tendent vers le progrès en ayant d'autres rôles que ceux qui sont culturellement et socialement attribués. L'auteur présente ces progrès comme l'expression de la fin des grandes idéologies et des mouvements sociaux qui y étaient liés.

²⁵¹Guy Bajoit, *Le changement social Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Collection Cursus, Armand Colin, 192p.

Mais, toujours, le consentement des époux est primordial pour la stabilité et le bon déroulement des activités. Ce témoignage d'un membre de GPF 68 ans, mariée le confirme :

« Je dois dire que mon mari a une perception et des idées différentes des autres hommes du village. Il a compris très vite que notre activité pourrait être rentable et que les ménages et tout le village en seront bénéficiaires. Il m'a encouragé et me donnait des conseils. J'avoue qu'il a joué un grand rôle dans mon engagement par rapport à la gestion de l'environnement. S'il n'était pas d'accord, c'est sûr que je n'y participerais pas ». Beaucoup de mes voisins se sont désengagés à cause de leurs maris qui les taxaient de femmes non-soumises, d'autres qui résistaient ont abouti au divorce ».

Dans ce contexte rural caractérisé par une crise financière et alimentaire, les femmes deviennent des soutiens familiaux. Certaines prennent totalement en charge des dépenses quotidiennes suite à la démission des hommes, d'autres assurent la moitié ou le tiers des besoins vitaux. Leurs activités masquent en quelques sortes les failles ou l'incapacité des hommes à prendre en charge leurs familles et à assurer toutes leurs responsabilités. La reconnaissance de leur capacité à entreprendre des actions de gestion des ressources naturelles leur a donc valu le respect des hommes mais aussi la suppression de certaines barrières culturelles. Les groupements de promotion féminine ont aussi l'appui des autorités villageoises qui ont convaincu la gent masculine de la capacité des femmes. Mais, cela ne leur empêche pas de trouver des stratégies de « récupération du pouvoir » délégué aux femmes. Actuellement, dans un des villages riverains, les hommes ont créé leur propre association pour la protection de la nature. Lors de leurs journées de reboisement, le quartier de la présidente du GPF n'a pas été reboisé. D'après le président de cette nouvelle association 32 ans, célibataire:

« L'année dernière nous avons pris l'initiative de reboiser le village. Nous sommes partis voir la présidente du GPF du village pour qu'elle nous fournisse des pépinières, mais elle a refusé. Nous étions obligés d'aller voir le

conservateur de la réserve de Popenguine» (Entretien avec l'association de jeunes d'un village, Mars 2013).

Ces hommes sont en train de développer un esprit d'appartenance locale au-delà de la naissance d'identités de genre dans ce village. Ils ont commencé à choisir des quartiers à reboiser et d'autres à ne pas reboiser tenant compte des lieux de résidence des leaders des GPF. Cela est leur stratégie, pour se mettre en vue là où ils étaient complètement occultés par les femmes, aidées par la DPN. On remarque aussi la prolifération d'institutions locales qui tendent vers un élitisme. L'ambition de devenir des élites dans la gestion des ressources naturelles de leur localité leur anime et justifie la création de nouvelle association. N'ont-ils pas en tête de récupérer cette ressource publique qui a été privatisée par les GPF? Un jeune de ce même village affirme :

« La présidente du GPF voit en nous des concurrents. Je crois que c'est la raison pour laquelle elle ne nous a pas donné des pépinières lors de notre journée de reboisement. Je sais que nous pourrions faire mieux qu'elle dans la gestion de notre environnement ».(Entretien avec l'association de jeunes d'un village, Mars 2013).

D'après un autre habitant, 40 ans, marié, monogame:

*« Pendant les activités de conservation, les femmes n'avaient pas la force d'effectuer tous les travaux. Le repiquage de la mangrove, l'ouverture des pistes et la construction des diguettes sont des tâches très difficiles à réaliser. C'est la raison pour laquelle elles ont fait recours à nous. Aujourd'hui, les efforts fournis ont donné de bons résultats et elles ne nous ont pas impliqués dans la gestion des recettes. »*Entretien avec un jeune d'un village, 2013.

Les jeunes nourrissent le sentiment d'être exploités par les femmes. D'après nos entretiens avec des personnes qui ont déjà fait le terrain, les femmes ont écarté ce corps de volontaires de peur que ces derniers s'approprient le succès et les résultats positifs des GPF.

7.2- La fragmentation intra-groupe: au sein des GPF

La fragmentation de la population ne se limite pas au niveau inter-groupe c'est-à-dire entre les hommes et les femmes. Elle existe aussi au niveau intra-groupe au sein des GPF, entre les femmes. Bon nombre de femmes membres des GPF dénoncent le manque de transparence dans la gestion financière. Dans un des villages, les femmes du GPF attribuent la responsabilité des problèmes du groupement à la présidente. Elles n'ont plus confiance à leurs dirigeantes car elles ne voient plus les retombées économiques de leur travail. Elles n'ont plus d'informations en ce qui concerne la situation financière. Selon une femme membre d'un GPF, 47 ans, mariée :

« Si le GPF était une personne debout sur ses deux pieds, je pourrais dire qu'aujourd'hui il ne lui en reste qu'un seul. La présidente ne nous informe pas. Je n'ai jamais su qu'elle recevait de l'argent » (entretien avec un membre d'un GPF, Mars 2012).

Ce manque de transparence génère chez certains sentiments de trahison et d'autres jugent qu'il ya un abus du statut des GPF par les leaders pour s'enrichir. Pour toutes ces raisons, certaines femmes ont démissionné des activités de préservation et ont rejoint d'autres associations récemment créées telles que celles des femmes mareyeuses. Le dysfonctionnement du système de crédit est venu accélérer cette fragmentation au sein des GPF. Les femmes perdent leur motivation du fait que le crédit est mal partagé. Voilà les propos d'une femme d'un GPF 59 ans, veuve:

« Si je suis restée dans le groupement jusqu'à présent, c'est pour protéger l'environnement car je suis sûre que mes enfants et mes petits-enfants vont en bénéficier. Aujourd'hui, notre travail a produit de bons résultats sur le plan financier. Mais je n'arrive même pas obtenir un crédit pour relancer mes activités » (Soroh Khassap, juin 2012).

Une autre femme membre d'un autre GPF affirme 68 ans, mariée :

« Au début, je m'étais investie dans les restauration du milieu en tant que volontaire, aujourd'hui notre travail a porté ses fruits et je n'ai rien reçu. Les personnes qui en bénéficient n'ont qu'à partir seules reboiser ou faire les autres activités de protection ».

La perception des femmes non membres sont différentes de celles des femmes des GPF. Elles se plaignent de ne pas profiter des retombées des activités et elles veulent que les leaders des GPF intègrent beaucoup plus de femmes. Nos entrevues ont laissé entendre ces propos : *« Le travail des femmes a été une bonne chose mais elles ne veulent pas donner l'opportunité aux autres d'apporter leur contribution ».* (Entretien avec une femme de Soroh Khassap, 45 ans, mariée, Juin 2012).

Actuellement, des voix s'élèvent contre le mode de leadership du GPF et du mode de prise de décisions qui structure leur quotidien. Avec le pouvoir transféré aux leaders des GPF, on note une certaine domination ou surexploitation qui se traduit par l'exclusion des plus faibles. Crozier soulignait que le pouvoir est un mécanisme quotidien de notre existence sociale que nous utilisons sans cesse dans nos rapports avec nos amis, nos collègues, notre famille, etc. Il prend sa source dans les relations interpersonnelles. Lorsqu'il y a absence ou déficit de négociation, il y a l'émergence des effets pervers. Les résultats de l'action collective sont contraires aux volontés des acteurs²⁵².

La fragmentation résulte donc de l'exclusion des hommes et de certaines femmes non-membres des GPF qui ne sentent pas représenter. L'institution ou la personne qui est reconnue devient d'une certaine manière, une autorité. Ainsi, par rapport à son appartenance religieuse, ethnique, culturelle, cette institution ou cette personne qui doit représenter une population dont il détient la parole, fait

²⁵² Michel Crozier et Edgard Friedberg., 1977, L'acteur et le système, Editions du Seuil, Paris, p11.

naître des formes d'inclusion et d'exclusion. Cette fragmentation est décrite par Cornwall (2003) à travers ces propos: «*Donner la parole aux femmes leaders peut entraîner une non prise en compte des intérêts des autres femmes ce qui peut approfondir l'exclusion sexuée des autres notamment les jeunes et les femmes pauvres*»²⁵³. Dans la langue Peul, il y a un proverbe qui dit : « Entre femme et femme c'est comme entre vache et vache. Lorsque l'une voit où pousse la bonne herbe, elle n'appelle pas l'autre ».

La fragmentation attise les tensions entre les catégories de genre dans les villages et réduit leur possibilité de coopération. Ce choix porté sur les GPF qui est un acte de reconnaissance de la part de la DPN, reconfigure d'abord les relations entre les GPF et les autres membres du bureau ensuite les relations entre les femmes et les hommes des villages, entre les femmes et les jeunes, entre les femmes membres de GPF et celles non membres. La délégation de pouvoir à une institution privée non représentative crée des gagnants et des perdants²⁵⁴. Ceci est à l'origine des conflits sociaux. Comme l'affirme Diaw (2010) : « *les ressorts sociologiques et politiques qui permettent aux élites locales de s'approprier si facilement les différentes rentes occasionnées par la décentralisation s'évacuent dans bien des cas sous la forme de conflits intercommunautaires*»²⁵⁵. C'est ce qui suscite l'urgence d'une récupération des ressources publiques privatisées qui se traduit par la prolifération d'institutions dans l'arène locale.

La fragmentation est accélérée par l'émancipation des femmes leaders qui, au regard des réalités culturelles de la localité, sont censées être sous l'autorité

²⁵³Andrea Cornwall, 2003, "Whose Voices? Whose Choices? Reflections on Gender and Participatory Development", *World Development*, 18p.

²⁵⁴ Jesse Ribot, 2002, *La décentralisation démocratique des ressources naturelles: Institutionnaliser la participation populaire*, Institut des ressources mondiales, pp. 11-12.

²⁵⁵Mouhamadou C Diaw, 2010, *Derrière les mots : Décentralisation, conservation et démocratie locale*, Chapitre 3, in German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp.59-84.

des hommes. Avec ces pouvoirs transférés aux GPF, les femmes s'approprient certains rôles qui étaient autrefois attribués aux hommes d'où la désarticulation progressive de l'organisation sociale traditionnelle. Les femmes s'engagent à l'extérieur de la sphère domestique qui selon Verschuur²⁵⁶, est parfois en contradiction avec les stéréotypes, avec ce qui est considéré être leur place. L'approche «Intégration des Femmes au Développement» mise en œuvre par la DPN a entraîné donc la fragmentation de la population en identités de genre.

Cette approche devait rendre plus visible l'importance du travail productif des femmes et reconnaître leur rôle fondamental dans le développement, mais elle est maintenant beaucoup critiquée. Elle est perçue comme une approche faisant des femmes des instruments pour atteindre des objectifs de développement²⁵⁷. Elle a eu tendance à se focaliser exclusivement sur les femmes en tant que groupe homogène et à négliger la structure et les inégalités fondamentales des relations entre hommes et femmes. Elle n'a pas pris suffisamment en compte l'impact des projets sur les hommes, ou l'importance des relations entre les hommes et les femmes. Selon Falquet²⁵⁸ : « Avec l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles, les rapports sociaux de sexe n'ont pas évolué vers une plus grande égalité sur la majeure partie du

²⁵⁶Christine Verschuur., 2006, *Justice sociale et justesse des analyses: la puissance du genre*, in organisations urbaines, environnement et transformations de rapports de genre, les colloques genre de l'IUED, Collection Yvonne Przeworski, commission suisse pour l'UNESCO, Institut universitaire d'études du développement, Genève, p16.

²⁵⁷Cécile Jackson 1993, "Questioning Synergism: Win-Win with Women in Population and Environment Policies?" in *Journal of International Development*, Vol 5, No. 6, p.663, pp. 651-668.

²⁵⁸ Jules Falquet., 2003, Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin » in *Mondialisation, pouvoir et rapports de genre*, les colloques genre de l'iued : Collection Yvonne Preiswerk, commission suisse pour l'UNESCO, Institut universitaire d'études du développement, Genève, pp. 59-87.

globe »²⁵⁹. Les limites intrinsèques des nouvelles théories n'ont pas permis une réelle transformation. La volonté d'intégrer les femmes dans le développement en les mettant au-devant de la scène a parfois eu des effets pervers. Bien évidemment, il est plus simple de travailler avec les responsables de la déforestation pour l'atteinte de résultats, comme ce fut le cas dans le site de cette étude. Mais il en résulte une mise à l'écart d'une portion de la population qui possède pourtant des droits d'usage de la forêt. Comme l'a si bien noté Gasana²⁶⁰ et al : « Les stratégies de consultation ou de négociation qui se focalisent sur une seule personne privent de larges franges de la communauté du contrôle sur la gestion des ressources ».

7.3- Risque d'abandon des préoccupations environnementales

La mobilisation à un programme de développement durable pousse les femmes à s'interroger plus sur ses avantages économiques et sociaux. La majorité des femmes interrogées ont tendance à ne prendre en considération que les travaux directement liés aux avantages et aux améliorations de leur vie quotidienne, et à négliger les actions environnementales. Les femmes réfléchissent plus aujourd'hui sur les activités génératrices de revenus. Le souhait de devenir économiquement autonome explique l'empressement des jeunes femmes des villages à participer aux activités de la réserve.

Pour ce qui des écogardes, nos analyses nous permet de dire que la futur relève c'est-à-dire les jeunes ne s'intéressent qu'aux aspects lucratifs. D'ailleurs

²⁵⁹Jules Falquet, 2003, *Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin*, in mondialisation, pouvoir et rapports de genre, les colloques genre de l'IIED : *Collection Yvonne Przeworski*, commission suisse pour l'UNESCO, institut universitaire d'études du développement, Genève, pp. 59-87.

²⁶⁰ James Gasana, Jean Marie Samyn, 2010, *Les processus AFLEG et FLEGT et les enjeux de la gouvernance forestière dans les pays africains exportateurs de bois tropicaux*, Chapitre 15 dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp. 335-350.

chaque membre de GPF cherche à placer sa fille ou son fils dans le corps des écogardes. Un membre de ce corps, 22 ans, mariée, laisse entendre ces propos :

« Je me suis mariée très tôt. Je n'ai que 22 ans et j'ai trois enfants. Je ne peux pas laisser ma famille ici pour aller travailler à Dakar comme mes amis. J'ai accepté ce boulot proposé par ma mère pour avoir un peu d'argent tout en restant à côté de mon mari ».

Les perdiums des missions qui s'estiment à 5000 francs CFA le jour motivent des femmes à y aller. Lors de nos entretiens informels une femme dont nous étions familière 50 ans, mariée laisse entendre ses propos:

« les 5000 que je reçoive ici peut supporter la dépense quotidienne de deux jours. C'est quelque chose pour moi. Je préfère demander à ma fille de cuisiner les trois ou quatre jours de missions afin de bénéficier de 15000 ou 2000 mille francs CFA. Mon mari est décédé et je n'ai pas de soutien. »

Elles espèrent aussi acquérir plus de terres qu'elles mettront en valeur. Plusieurs d'entre elles pensent à l'exploitation maraichère garante de revenus monétaires. D'après un membre du GPF de Sorokh Khassap :

« Nous avons eu le financement du Girmac pour notre champ de légumes. Cette activité était très lucrative. Toutes les femmes du village acheter nos produits. Nous les vendons moins chers puisque nous n'avons pas besoin de payer le transport. Nous avons besoin de plus de financements pour élargir nos activités et vendre dans les autres villages et centres urbains ».

D'autres femmes misent sur d'éventuels crédits pour commencer leurs activités de revenus. Quels que soient leurs penchants, elles s'accordent pour considérer l'indépendance économique comme un impératif à leur épanouissement et surtout celui de leurs enfants.

Selon un membre du GPF de Somone, 62 ans, mariée :

« Nous sommes dans un monde où chaque personne doit travailler pour satisfaire ses propres besoins. Beaucoup de préoccupations féminines sont considérées comme inutiles ou non prioritaires par nos maris. Nous devons donc travailler pour notre épanouissement. Nos enfants aussi nous sollicitent lorsque leurs pères ne parviennent pas à gérer leurs problèmes. Nous devons les

gérer pour qu'ils n'aillent pas faire des bêtises dehors ou se laisser ébranler par les hommes ».

Depuis cinq ans, aucune activité de reboisement ou de pare feu n'est organisée dans la RNICS. Lors des assemblées générales avec les agents des parcs nationaux, nous nous sommes rendu compte que les thèmes abordés sont aujourd'hui plus d'ordre économique (partage des retombés projet de création de poulailler, de restaurant pour les GPF, etc.) qu'environnemental. Ces GPF parviennent à bien défendre leurs intérêts devant les agents des parcs nationaux.

On peut dès lors dire que les motifs de la participation ou de l'implication des personnes dans des projets collectifs ou de développement sont souvent difficiles à expliquer. Beaucoup d'auteurs concluent que la plupart des dynamiques collectives, si on se réfère aux projets de développement, sont basées sur des calculs financiers et matériels Faye²⁶¹. On peut donc être tenté de dire que, le conservateur qui a pensé à la mise en place de la taxation de l'accès à la RNICS, n'avait pas trop tort même si ce fait semble entraîner une tendance à ne s'occuper que du lucratif au détriment des arguments écologiques relatifs à la dégradation. Au niveau environnement, il faut voir s'il y a un avenir car, comme l'ont noté beaucoup de femmes, certaines activités de GRN sont en voie de disparition. La gestion des activités s'est rapidement dégradée au cours des années, ainsi que la motivation des femmes pour la protection des ressources naturelles. Crozier disait en ce sens que les individus élaborent des stratégies en fonction de buts personnels qui entrent parfois en contraction avec ceux de l'organisation.

²⁶¹Papa Faye, 2006, *Décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale : Étude de cas de la gestion du massif forestier Missirah Kothiary*, Série de Monographies, Dakar, CODESRIA, 36p.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, il apparaît que l'approche méthodologique mise en œuvre a produit des résultats fiables permettant d'analyser l'implication des groupements de promotion féminine dans la gestion décentralisée des ressources naturelles. La revue de littérature a permis d'avoir une vue d'ensemble du féminisme, de l'approche femme et développement, de l'approche genre et développement, de l'éco féminisme et de l'écologie politique féministe. La combinaison de méthodes d'enquêtes quantitatives et qualitatives a permis de cerner la problématique dans sa globalité.

Les questionnaires administrés aux populations locales et aux autorités locales ont apporté des informations quantitatives qui ont permis de faire des tableaux et des diagrammes statistiques. Les entretiens semi-directifs menés auprès des responsables de la direction des parcs nationaux et des responsables de groupements de femmes ont fourni des informations qualitatives. Les focus groupes, les entretiens informels et l'observation participante ont complété la collecte d'informations. L'analyse de contenu a permis de comprendre comment les femmes ont été impliquées dans la gestion de la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone dans ce contexte de décentralisation forestière. Elle a aussi permis d'analyser la représentation des populations dans les GPF et de voir le niveau de fragmentation de la population en identité de genre causée par une faible représentation des leaders des GPF. Les modèles d'analyse « Choix et reconnaissance » de Ribot et l'analyse stratégique de Crosier ont guidé l'interprétation des données.

Notre étude a permis d'étudier la participation des femmes à la gestion forestière dans sa globalité, les failles et les conséquences sur le plan social. L'étude a montré que la démocratisation de la gestion des ressources naturelles n'est pas encore effective dans les réserves dites d'intérêt communautaire au Sénégal. Certaines de nos hypothèses ont été confirmées tandis que d'autres ont été infirmées :

-Notre hypothèse générale selon laquelle « La volonté d'améliorer les conditions de vie des femmes et leur leadership en monde rural explique le choix et l'implication des GPF dans la gestion de la réserve de Somone par les agents forestiers» n'est qu'une vérité partielle ; car, même si la direction des parcs nationaux veut promouvoir le leadership féminin en zone rurale à travers l'intégration des femmes aux projets de développement, le premier objectif dans notre cas fut une stratégie de lutte contre les agressions forestières dont les femmes étaient taxées de principales responsables. L'implication et le choix des GPF comme représentants des populations dans les instances de décisions de la réserve, reste alors un choix raisonné de la part des agents des parcs nationaux. C'est toute la problématique de la participation des femmes au développement durable qui se pose ici.

Le travail des femmes a eu des impacts positifs sur le plan environnemental se caractérisant par la restauration du milieu naturel. Sur le plan socio-économique, les quatre villages riverains de la réserve communautaire de Somone (Guéréo, Sorohkhasap, Thiafoura, Somone) ont bénéficié des aménagements et de certains services sociaux de base. Leur implication dans la gestion de la RNICS a été une opportunité de changement des idéologies, des représentations sociales, mais aussi un signe de progrès pour elles. L'idée de progrès réfère à une potentialité, à une capacité de transformation de soi, de son image, de sa vision du monde pour dépasser les idées, les formes sociales et les rapports sociaux établis. Les Groupements de Promotion féminine de la réserve naturelle d'Intérêt communautaire de Somone ont épousé de nouveaux rôles traditionnellement réservés aux hommes.

- Notre deuxième hypothèse selon laquelle : « Les pouvoirs limités qui sont transférés aux GPF des quatre villages riverains de la réserve communautaire de Somone au nom de la décentralisation ont entraîné la faible capacité des femmes à satisfaire les besoins écologiques, économiques et sociaux des populations de leur localité, est confirmée. L'étude montre que la présence des agents de la

conservation et la limitation des pouvoirs affectent la réactivité des leaders des GPF. Ce qui entraîne leur faible capacité à satisfaire les besoins des populations locales. On remarque que les réserves communautaires, qui n'ont été créées que pour renforcer la gestion démocratique des ressources naturelles, se trouvent toujours entre les mains des agents des parcs nationaux avec une instrumentalisation des Groupements de Promotion féminine et une exclusion de plus en plus marquée des collectivités locales et des autres catégories sociales des villages riverains précisément les hommes. Les agents de la conservation, au nom de l'appui-conseil qu'ils sont censés apporter, parviennent même à s'attribuer une part (10%) des recettes des réserves communautaires, là où les villageois arrivent mal à sentir la rentabilité de la réserve.

-Notre troisième hypothèse: « Le choix des GPF comme partenaires des agents de parcs dans la gestion des ressources naturelles à Somone a engendré une fragmentation de la population en identités de genre » est vérifiée. En l'absence de vote populaire, ce choix et l'implication des GPF devient tout simplement anti-démocratique et compromet l'effectivité de la décentralisation de la gestion de l'aire protégée. Il entraîne une faible représentation des populations locales dans les GPF. La réédition des comptes n'existe pas au niveau local. Les femmes des GPF restent les premières bénéficiaires des retombées de la réserve et leur capacité à satisfaire les besoins des populations locales est faible, surtout chez les hommes. La conséquence est la naissance des sentiments d'exclusion et de frustration qui se durcissent et se terminent par une fragmentation de la population en identités de genre. Notre analyse nous permet de dire que l'implication d'une catégorie de genre ne suffit pas à réaliser des objectifs de conservation à long termes. Bien au contraire, il est porteur du risque d'exclusion et de désengagement des autres catégories de genre, qui jouent pourtant aussi un rôle dans la protection de l'environnement. L'implication des GPF a un impact négatif sur l'engagement des populations parce qu'elle impose l'autorité des femmes sur une communauté qui ne les reconnaît pas comme représentatives. Le choix réifie des identités de groupes. Comme le note

Fraser²⁶², la reconnaissance de groupes spécifiques risque de durcir les antagonismes qu'il prétend résoudre. Les autres catégories de genre (hommes et jeunes) restent des sujets ruraux au lieu de devenir des citoyens ayant la capacité d'influencer les décisions du comité de gestion de la réserve, bien qu'il affecte leur existence.

Il s'agira alors de revenir à la vraie signification de l'approche « Intégration des Femmes au Développement » (IFD), d'adopter une vraie approche genre qui vise le partage équitable des rôles et responsabilités et qui prend en compte aussi bien les intérêts des femmes que ceux des hommes et des jeunes. L'approche IFD telle que mise en œuvre dans notre site ne résout pas le problème de l'inégalité fondamentale entre hommes et femmes puisqu'elle tend à se concentrer exclusivement sur les femmes. S'il est avéré que l'exclusion des femmes freine la gestion démocratique des ressources naturelles, la mise à l'écart des hommes conduit au même problème d'iniquité. Il faut donc considérer les cas de reconnaissance des femmes qui existent déjà dans certains pays (Inde, Népal, Burkina Faso, Sénégal) comme des «laboratoires» plutôt que comme la mise en œuvre de politiques éprouvées. Ceci permettrait d'évaluer la représentation des femmes et d'apporter des rectificatifs pour une intégration appropriée de l'approche genre. Celle-ci doit être vue comme une démarche capable de garantir une gestion démocratique des ressources naturelles, et non comme une vision stratégique pour l'atteinte de résultats prédéfinis.

Dans la réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone, la suppression des ristournes attribuées aux GPF et l'exclusion des leaders des GPF du comité de gestion et du bureau exécutif ne serait qu'une nouvelle source de conflit social. Le maintien des pouvoirs attribués aux GPF accentuerait aussi les formes de fragmentation susmentionnées. Le pouvoir doit donc se partager entre

²⁶²Nancy Fraser, 2000, « Rethinking Recognition », in *New Left Review*. N°3, pp. 107-120.

hommes, jeunes et femmes sur la base de négociations endogènes. De ces négociations pourraient jaillir des mécanismes de reddition des comptes qui permettraient à la population d'être informée et de sanctionner ses représentants. L'engagement pour que se développent des mécanismes de reddition de comptes au niveau central comme au niveau local, sera l'une des principales clés de l'évolution de la gouvernance des forêts²⁶³. La Direction des Parcs nationaux du Sénégal, en tant que structure d'appui technique, pourrait jouer un rôle de catalyseur de telles négociations en favorisant des espaces permettant des dialogues ouverts, sans se substituer aux collectivités locales et aux acteurs opérationnels.

D'autre part, il s'agira de revoir le système de répartition des bénéfices afin de rendre les GPF plus réactifs envers les populations. Certes il faut reconnaître, mais il faut surtout redistribuer. La mise en œuvre de l'approche genre dans sa vraie signification, s'avère être un outil efficace pour lutter contre les discriminations dont les catégories sociales font l'objet, et pour renforcer l'engagement des populations dans la gestion décentralisée des ressources naturelles. Un cadre d'étude plus vaste pourrait sans doute, permettre d'appréhender l'impact à long terme de cette fragmentation des identités de genre sur les pouvoirs transférés aux GPF et sur le devenir du leadership féminin dans notre site d'étude.

²⁶³ Ribot, op. cit. p 79.

Bibliographie générale

- Abdoul, M., 2001, « Les transformations des rapports de genre et l'accès au pouvoir dans le quartier de Santhiaba, Sénégal » in François Hainar et Christine Verschuur (éd), *Femmes dans les crises urbaines, relations de genre et environnements précaires*, karthala ; MOST UNESCO, Paris.
- Agarwal, B., 2009, “*Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance*”, Institute of Economic Growth, University of Delhi, 14p.
- Agarwal B., 2007, « Le débat femmes et environnement: les apports de la réflexion en Inde». In *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, sous la dir. de Christine Vershuur, p. 31-42. Paris: L' Harmattan.
- Agarwal B., 1992, “The gender and environment debate: lessons from India” in *Feminist Studies* 18, no.1, Spring, pp. 127-158.
- Agarwal B., 1989, "Rural Women, Poverty and Natural Resources. Sustenance, Sustainability and Struggle for Change" in *Economical and Political Weekly*, p60, 65p.
- Agrawal A., Ostrom, E., 2001, “Collective action, property rights and decentralization in resource use in India and Nepal”, *Politics and Society* pp. 485-514.
- Agrawal A., Gibson C. C., 1999, “Enchantment and disenchantment: The role of community in natural resource conservation”, *World Development*.
- Akerkar S., 2001, *Genre et Participation: Panorama*, Institute of Development Studies, Brighton, UK. 31p.
- Allen N., Meyer J., 1990, “The measurement and antecedents of affective, continuance and normative commitment to the organization”, *Journal of Occupational Psychology*, vol.63, pp.1-18.

- Anghie A., 2000, «Civilization and Commerce: The Concept of Governance in Historical Perspective », *Villanova Law Review*, vol. 45, pp. 887-911.
- ANDS-PASEF, 2011, *Evaluation économique des écosystèmes forestiers au Sénégal*, p.45
- Arneil B., 1999, *Politics and Feminism: an Introduction*, Oxford, Massachusetts: Blackwell, pp.1-76.
- Audrey, A., Froger G., Géronimi V., Méral P., Schembri P., 2002, «Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable». In *Développement durable? Doctrines, pratique, évaluation*, sous la dir. de J-Y Martin, p.51-71, Paris: Édition IDR
- Bajoit G., *Le changement social Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Collection Cursus, Armand Colin, 192p.
- Bako-Arifari N., 1997, « Processus de décentralisation et pouvoirs traditionnels : Typologies des politiques rencontrées », *Décentralisation et Développement rural*, Division du développement rural, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO).
- Bandiaky S., Tiani A. M., 2010, *Genre, représentation et participation dans la gestion décentralisée des forêts Etudes de cas du Cameroun et du Sénégal*, Chapitre 7 dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp.157 173.
- Bandiaky S., 2007, *Engendering exclusion in Senegal's democratic decentralization: Subordinating women through participatory natural resource management*, Representation, Equity and Environment, Working Paper Series, World Resources Institute, Washington DC.
- Banque mondiale, 2012, *Rapport sur le développement dans le monde et développement*, p14-109p.

- Banque mondiale, 2009, *Gender and agriculture, Fonds International de Développement Agricole*, Washington, DC. 764 p.
- Bisilliat B., 1997, «Luttes féministes et développement une double perspective historique et épistémologique », in *Face aux changements : les femmes du sud*, Harmattan, Paris pp. 21-41, 367p.
- Boserup E., 1970, “The Role of Women in Economic Development”, New York, *St-Martin's Press*, 283p.
- Bourdieu P., Passeron J. C., 1970, *La Reproduction*, Les Editions de Minuit, Paris, 134p.
- Boutinot L., Alain A. Viau et Grégoire Leclerc, 2008, « Questions sur la neutralité des outils de type jeux de rôle et cartographie participative dans une expérience de gouvernance foncière au Sénégal », *Norois* [mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 14 Janvier 2012. URL : <http://norois.revues.org/2641> ; DOI : 10.4000/norois.2641
- Boutinot L., 2003, « La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : un processus contraint par le marché ? », *Bulletin de l'APAD*, Disponible sur: <http://apad.revues.org/3583> p.4.
- Boutinot L., 2001, *De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal*, *Bulletin de l'APAD* mis en ligne le 15 décembre 2005, Consulté le 20 mars 2014. URL : <http://apad.revues.org/52>.
- Braidotti R., et al., 1994, « Les femmes, l’environnement et le développement durable », *Cahiers genre et développement*, pp. 4-11.
- Brinkerhoff D. W., Azfar O., 2006, *Decentralization and Community Empowerment: Does community empowerment deepen democracy and improve service delivery?* U.S, Agency for International Development Office of Democracy and Governance, 41p.
- Brosius J.P., Tsing, A.L., Zerner, C., 1998, “Representing communities: Histories and politics of community-based natural resource management”. *Society and Natural Resources*.

- Brown K., Lapuyade S. 2001, "Changing gender relationships and forest use. Study from Komassi, Cameroon", *In People managing forests*, Bogor, Indonésie.
- Chabod F. et Guéry M. A., 2013, *Fonds Ecologie-Féminisme*, Centre des Archives du Féminisme, Angers, pp.1-8.
- Carson R., 2011, *Printemps silencieux*, collection "Domaine sauvage, éditions Wild project, 400p.
- Chhatre A. 2007, *Accountability in decentralization and the democratic context: Theory and evidence from India*, Representation, Equity and Environment Working Papers 23, World Resources Institute, Washington, 30p.
- Champagne S., 1995, *Défis des interventions féministes de développement en milieu africain patri-virilocal*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat.
- Codol J.P., 1997, « Une approche cognitive du sentiment d'identité », in *Information sur les sciences sociales*, SAGE, Londres et Beverly Hills, 20,1, pp.111-136.
- Coleman J. S., 1986, *Individual Interests and Collective Action: Selected Essays* Cambridge University Press, 384p.
- Collard A., 1988, *Rape of the wild: man 's violence against animals and the earth*, Bloomington, Indiana, University Press, 187 p.
- Cornwall A., 2003, " Whose Voices? Whose Choices? Reflections on Gender and Participatory Development", *World Development*, 18p.
- Costey P., 1990, "Fiche de lecture sur le livre de COLEMAN James S.", *Foundations of Social Theory*, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Massachussets, London, England, 994 p.
- Crook C., Alan R., Sverrisson S., 2001, *Decentralization and Poverty-Alleviation in Developing Countries: A Comparative Analysis or, is West Bengal Unique?* Working Paper 130, IDS, Brighton.
- Dahlerup, 2006, *Women, Quotas and Politics*, New York: Routledge.

- Crozier M., *La société bloquée*, Paris, éditions du Seuil, 1994, p.39.
- Daily M., 1998, “Quintessence Realizing the Archaic Future: A Radical Elemental Feminist Manifesto”, *Beacon Press*, 288p.
- D'Almeida M., 2006, « Comprendre le concept du genre », *In Genre en action*, En ligne, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5514> (Page consultée le 25/03 2012).
- D'Eaubonne F, 1974, *Le féminisme ou la mort*, Femme en mouvement, Pierre Horay, 275p.
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992, a/CONF.151/26 (Vol. I) United Nations p 4, 19 p.
- Décret N° 2008-748 portant création de communes dans les régions de Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.
- Descarries-Bélangier F., 1988, *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*, Ottawa : Institut Canadien de Recherches sur les Femmes (ICREF), N°19.
- Diaw M. C., 2010, *Derrière les mots: Décentralisation, conservation et démocratie locale*, Chapitre 3, dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp.59 84.
- Diaw D. C., Milol, C. A., Bukayafwa, D., Mpoyi, A., 2005, *Analyse des moyens techniques et légaux de mise en œuvre d'accords incitatifs et de gestion durable en République du Congo*, Kinshasa, République Démocratique du Congo, Rapport final, CIFOR et Avocats Verts, Yaoundé et Kinshasa, 135p.
- Dione A., 2010, *Etude de la contribution des services écosystémiques des aires protégées au développement local : cas du Parc national des oiseaux de Djoud*, Université de Thiès, Ecole Nationale

Supérieure d'Agriculture (ENSA), mémoire de fin d'étude pour l'obtention, 94p.

- Droy D., 1990, *Femmes et Développement rural*, Paris, Karthala, 182p.
- Duchastel J., 2005, *La citoyenneté multiculturelle comme stratégie politique au Canada*, Conférence de la Chaire de Recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, <http://www.chaire-mcd.ca>.
- Dupuy G., 2011, « Fracture et dépendance : l'enfer des réseaux? » in *Flux*, Vol. 83, pp. 6-23.
- Durrieux F., Roussel P., 2002, *L'implication organisationnelle dans les réseaux de franchise : un concept pertinent pour les entreprises en réseau ?*, Revue de Gestion des Ressources Humaines, n°44, deuxième trimestre.
- Eaton H., 2005, *Introduction to Ecofeminist Theologies*, T&T Clark International, New York, 142 p.
- *Ecologie: quand les femmes comptent*, 2003, Collectif femmes et changements, L'Harmattan, www.egalite-infos.fr, pp.3-4, 218p.
- Etude socio-économique du village de Guéréo, Direction du développement local de Mbour, 2007.
- Evans P. B., 1997, "The Eclipse of the State? Reflections on Stateness in an Era of Globalization," *World Politics*, pp62-87.
- Extrait de délibération N° 003/CRS du Conseil Rural de Sindia, 1999.
- Fall M., 2009, « S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum: variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal », *Vertigo*, Vol 9, N°2.
- Falquet J., 2003, Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin » in *Mondialisation, pouvoir et rapports de genre*, les colloques genre de l'iued : Collection Yvonne Preiswerk, commission suisse pour

l'UNESCO, Institut universitaire d'études du développement, Genève, pp. 59-87.

- Farmer D., 2003, *Pédagogie interculturelle: revue de la littérature et identification des composantes essentielles des programmes d'études de l'école franco-ontarienne au palier élémentaire*, Document de recherche présenté au French-Language Policy and Programs Branch, Ontario Ministry of Education.

- Faye P., Ba, C. O., Diouf, S., 2012, « Gestion communautaire durable et décisions nationales d'aménagement administratif et territorial, Le cas de la Réserve communautaire: la Somone », Initiative Prospective Agricole et Rurale, p.10.

- Faye P., Sougou O. K. ; Diouf S., Ba C. O., 2011, La production de régulations locales par les organisations de conservation des ressources naturelles au Sénégal: contours, pertinence et efficacité écologique, Dakar: IPAR, Disponible sur <http://www.foncier-developpement.fr/vie-des-reseaux/negos-grn>, 263p.

- Wildberger A., Preiswerk C., 1997, *Karst et Grottes de Suisse*, Speleo Projects, Bâle, 208 p.

- Faye P., 2007, *La gestion du massif forestier Missirah/Kothiary (Tambacounda), entre décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale*, Thèse de doctorat, Département de Sociologie, UCAD, 363p.

- Faye P., 2006, *Décentralisation, pluralisme institutionnel et démocratie locale : Étude de cas de la gestion du massif forestier MissirahKothiary*, Série de Monographies, Dakar, CODESRIA, 36p.

- Faye P., 2003, *Les phénomènes de prêts et d'emprunts de terres de culture entre deux villages Seereer Dame et Ngardiam Seereer*, Mémoire de DEA, département de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

- Fortmann, L., Rocheleau D., 1984, *Women and agroforestry: Four myths and three case studies*, Agroforestry Systems, pp. 253-272.

- Fraser N., 2000, « Rethinking Recognition », in *New Left Review*. No.3. May-Jun, pp. 107-120.
- Gagné K., 2010, « Écoféminisme et développement: L'impasse de l'essentialisation du lien femme/nature », Université de Montréal, *Altérités*, vol. 7, N°1, pp 39-60.
- Garcia M. T. C., 2004, *Processus de socialisation en sciences de la santé*, 47p.
- Gasana J., Samyn M., 2010, *Les processus AFLEG et FLEGT et les enjeux de la gouvernance forestière dans les pays africains exportateurs de bois tropicaux*, Chapitre 15, dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp. 335-350.
- George Susan., 1976, *Comment meurt l'autre moitié du monde*. Paris: Robert Laffont, 399 p.
- Gertrude M., 1992, *Genre, pouvoir et développement : des stratégies des Femmes dans la production maraichères de Kinshasa, Zaïre*, Québec : Université Laval, thèse de doctorat, 236p
- GGAOF, 1935, N°1704 A.P., « Arrêté promulguant en Afrique occidentale française le décret du 4 juillet 1935, sur le régime forestier de l'Afrique occidentale française », *Journal Officiel du Sénégal*, 24 July 1935, pp. 599-606.
- Giolitto P., Clary M., *Eduquer à l'environnement*, Hachette, 1994, p.65, 375p.
- Goetz A.M., Hassim S., 2003, *No shortcuts to power African women in politics and policy making*, Zed Books, London and New York, 256p.
- Grafmeyer Y. Isaac Joseph I., 1979, *L'Ecole de Chicago: Naissance de l'écologie urbaine*, Collection Champs, Paris, Flammarion, 336p.
- Griffin S., 1978, *Woman and nature: the roaring inside her*, New York: Harper and Row, 263 p.

- Griffiths A., Philips, Wollheim R., «How Can One Person Represent Another ? », *Aristotelian Society*, suppl. 34, 1960,
- Grotevant H., Cooper C., 1985, "Patterns of interaction in family relationships and the development of identity exploration in adolescence", *Child Development*, p. 56, pp.415-428.
- Guijt I., 1994, *Faire la différence: l'intégration de l'analyse genre dans la formation de PRA*, IIED, London, p.14, 55 p.
- Gurvitch G., 1935, *L'expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, Paris, 299p.
- Hebert Y., 1992, *Multicultural Education and the Minority Child*, Canadian Ethnic Studies p 24, pp.58-75.
- Hemmati M., Gardiner R., 2001, *Gender equity and sustainable development*, Gender equity briefing paper, Socialbriefing paper N°2, Towards Earth Summit 2002 (UNED Forum 2001):10, consulté en ligne à www.earthsummit2002.org/es/issues/gender/gender.htm,8p.
- Institut International pour l'Environnement et le Développement (iied), 2006, *Aspects juridiques liés au genre et à la décentralisation au Sénégal, Une contribution au projet de réforme de l'administration locale*. Etude réalisée par Moustapha Ngäindé en collaboration avec RokhayaChambaz, Programme Réussir la Décentralisation.
- Jackson C., 1995, "Doing what comes naturally? Women and Environment in Development" in SEGHAL N., *Women, Housing and Human Settlement*, Ess, New Delhi, 565 p.
- Jackson C., 1993, "Questionning Synergism:Win-Win with Women in Population and Environment Policies?" in *Journal of International Development*, Vol 5, No. 6, p.663, pp. 651-668.
- Jagger P., 2010, Chapitre 5, *Réforme du secteur forestier, niveau de vie et gestion durable dans l'Ouest de l'Ouganda* dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la*

mondialisation. Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp. 109- 127.

- Joekes S., Green C., Leach M., 1996, *Integrating Gender into Environmental Research and Policy*, Washington DC: USAID p 26.

- John C., Mander J., 2004, *Alternatives to Economie Globalization*. San Francisco, Berrett-Koehler Publishers, 409 p.

- Kanji N., Menon-Sen., 2001, *What does the feminization of labour mean for sustainable livelihoods?* Opinion: World Summit on Sustainable Development, Londres, International Institute for Environment and Development (IIED) in Cooperation with the Regional and International Networking group (RING). <http://www.iied.org/pdf/gender13.pdf>,6p.

- Kanté A. M., 2006, *Décentralisation sans représentation: Le charbon de bois entre les collectivités locales et l'État*, Série de Monographies. Dakar: CODESRIA, pp.36-48.

- Karambiri M., 2009, *Genre et problématique de la participation des femmes dans la foresterie communautaire au Burkina Faso : Cas des chantiers d'aménagement forestier du Sud-Ouest Sissili et de Bougnounou-Nébiélianayou-Dalo*, Mémoire de maîtrise de Sociologie, Ouagadougou, Université de Ouagadougou, 99 p.

- Kauffmann J. C., 2009, *Identités. Entre être et avoir, qui suis-je ?*, Editions Erès, sous la direction de Joyce Aïn, 229p.

- Kellert S. R., Mehta J. N., Ebbin S. A., Lichtenfeld L. L., 2000, "Community natural resource management: promise, rhetoric, and reality", *Society and Natural Resources*.

- Keza J. P., 2005., *Valeurs culturelles et échec de l'aide au développement. Application à l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 303 p.

- King Y., 1983, "The Eco-Feminist Perspective, in Caldecott, L.&S. Leland, *Reclaiming the Earth: Women Speak out for Life on Earth*", *The Women's Press*, Londres, p.10.

- Kokoreff et Rodriguez, 2005, « Une société de l'incertitude », *Sciences Humaines*, Hors-série N° 50, pp7-8.
- « La lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest », 2008, *Numéro spécial équité* N°12, 6p.
- Larrère C., 2012, « L'écoféminisme: féminisme écologique ou écologie féministe », *Revue de Sciences humaines* [En ligne], 22 | 2012, mis en ligne le 21 juin 2014, consulté le 12 avril 2014. URL : <http://traces.revues.org/5454> ; DOI : 10.4000/traces.5454
- Latouche S., 2004, *Survivre au développement: de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Mille et une nuits, 126 p.
- *Les femmes, les hommes et les changements environnementaux : perspectives sur le rôle des sexes dans les programmes et les politiques de gestion environnementaux*, no date pp.2-8.
- Le soleil, 2013, *Ce que les régions attendent de l'Acte 3 de la décentralisation*.
- Madougou R. A., 2000, *Femmes et gestion des ressources naturelles au Niger : analyse de l'implication féminine et des réponses politiques : Cas du projet de développement rural intégré de Keita*, Université Laval p.77, Thèse de doctorat, p 293.
- Maguire P., 1984, *Women in Development: An Alternative analysis*, Amherst: Centre of International Education, University of Massachusetts, 5p.
- Mamdani M., 1996, *Citizen and subject, Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Princeton University Press, Princeton, NJ, US.
- Manfre C., Rubin D., 2013, *Intégrer le genre en recherche forestière: Guide pour les scientifiques et les administrateurs de programme du CIFOR*, CIFOR, Bogor, Indonésie, pp. 23-116.

- Manin B., Przeworski A., Stokes S., 1999, *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, pp55-97.
- Mansbridge J., 2013, « Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré », *Raisons politiques*, N° 50, p. 53-77. DOI : 10.3917/rai.050.0053
- Mansbridge J., 2003, «Rethinking representation», *American Political Science Review* 97, pp. 515-528.
- Markell P., 2000, «The Recognition of Politics: A Comment on Emcke and Tully » in *Constellations* », Vol. 7.
- Marx K., 1970, « Le Capital », in C. Meillassoux, Paris.
- Mathieu N. C., 1991, *L'Anatomie politique: Catégorisations et idéologies du sexe, Côté-femmes*, Paris, 291p.
- Maude B., Clarke T., 2003, *Blue Gold: The Baille Against Corporate Theft o/the World's Water*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd, 277 p.
- Philip Mawhood, 1983, *Local government in the third world, the experience of tropical Africa*, Chichester, UK: Wiley 261p.
- Meinzen-Dick, R., Knox, A., 1999, *Collective Action, Property Rights, and Devolution of Natural Resource Management: A Conceptual Framewor*, 73p.
- Mianda M. G., 1992, *Genre, pouvoir et développement : des stratégies des Femmes dans la production maraichères de Kinshasa, Zaïre*, Québec : Université Laval, thèse de doctorat.
- Mies M., Shiva V., 1993, *Ecoféminisme*, L'Harmattan, Paris, Montréal, p.9-35.
- Mies M, et Shiva V., no date, *Introduction: Pourquoi nous avons écrit ce livre ensemble* pp. 20-24.
- Mosse D., 2001, “People’s Knowledge, Participation and Patronage: Operations and Representations in Rural Development”, in

Cooke, B. & U. Kothari (eds.) *Participation, The New Tyranny?*, Zed Books Ltd., London-New York, 207p.

- Namara, A. 2001, *Whose interests matter? Assessment of the operations of local institutions in natural resource management: The case of Bwindi Impenetrable National Park*, Uganda, Dans Draft report to the World Resources Institute/ Centre for Basic Research program on Decentralization and the Environment, New York.

- Ngaidé M., Chambaz R. C., 2007, *Genre et Décentralisation au Sénégal : Contribution à la réforme de la décentralisation*, IED Afrique, p.16, 40p.

- Ndiaye P., 1998, « Gestion des ressources naturelles et Droit de propriété: élément pour une analyse comparative », *Nature- Science- Société*, pp.12-13

- Neil B., Arnold M., 1997, *What Futures for the People of the Tropical Forests?* Working Paper N°19, Bogor, Centre for International Forestry Research, 16p.

- Nemarundwe N., 2004, *Social characters and organisation for access to woodlands: Institutional implications for devolving responsibilities for resource management to the local level in Chivi District*, Zimbabwe.

- Ntungila F., Oyono, P.R., 2013:16.

- Nyandwi M. R., 1998, *Genre coopérative et développement. Impact de la participation des femmes aux associations coopératives agricoles et les rapports de genre: le cas de la commune, Ngoma au Rwanda*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat.

- Osorio R., Alberto L., Labato M. O., Castillo X. A. D. C., 2005, « Debates on Sustainable Development: Towards a Holistic View of Reality » in *Environment, Development and Sustainability*, vol. 5, pp 501-518.

- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press, 280p.
- Ostrom E., 1998, Mangrove du Sénégal et de la Gambie, Ecologie-Pédologie-Géochimie, Mise en valeur et Aménagement.
- Owusu J. H., 2010, chapitre 2 dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A. 2010. Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation. Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia pp 27 p58.
- Oyono P. R., Efoua S., 2006, *Qui représente qui ? Choix organisationnels, identités sociales et formation d'une élite forestière au Cameroun*, dans Ribot, J.C. et Oyono, P.R., eds, Decentralisation and Livelihoods in Africa, Afrique et Développement, Vol. XXXI, No.2, pp. 147-181.
- Petrella R., 2007, « Pour une nouvelle narration du monde ».Montréal, *Écosociété*, 176 p.
- Phyllis D., 2002, *Le multiculturalisme et l'école de la minorité francophone au Canada*. Dans L'Alberta et le multiculturalisme francophone: témoignages et problématiques, Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean et l'Association Multiculturelle Francophone de l'Alberta.
- Piraux J., 2000, *Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ?*, Bulletin de l'APAD [En ligne], 20 | 2000, mis en ligne le 24 mars 2006, Consulté le 15 mars 2014. URL : <http://apad.revues.org/230>.
- Pitkin H. F., 1967, *The concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 44p.
- Plan de gestion de la Réserve Naturelle d'intérêt communautaire de la Somone (2010-2014), 75 p.

- Point de rencontre, 2002, *Les femmes, les hommes et les changements environnementaux: perspectives sur le rôle des sexes dans les programmes et les politiques de gestion environnementaux*, pp 6-8.
- Programme des Nations Unies pour le développement durable, 2010, *Que faut-il pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, En ligne, <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/> (Page consultée le 25/03 /2012).
- Przeworski A., Stokes S.C., Manin, B., 1999, *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ramade, 2008, *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, pp.210297.
- RDS, 1998, Loi n° 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code forestier.
- RDS, 1996, Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales.
- Roberts W., 2008, *The No-Nonsense Guide to World Food*. Toronto: New Internationalist Publications Ltd. 192 p.
- Romeo L., 1996, *Local Development Funds: Promoting Decentralized Planning and Financing of Rural Development*, United Nations Capital Development Fund, Policy Series, New York, p.6.
- Ribot J.C., 2011, *Choix, Reconnaissance et Effets de la décentralisation sur La démocratie*, Document de travail 5, Visby, Centre Suédois International pour la démocratie locale, 63p.
- Ribot J.C., 2010, *Foresterie et décentralisation démocratique en Afrique subsaharienne: Une analyse sommaire*, Chapitre 2, dans German, L, Karsenty, A. and Tiani, A., *Gouverner les forêts africaines à l'ère de la mondialisation*, Center of International Forestry Research, Bogor, Indonesia, pp. 27 58.
- Ribot J., 2008, *Non-décentralisation démocratique au Sénégal: Le non-transfert de l'autorité sur les forêts*, Série de documents de

travailreprésentation, équité et environnement, World resources Institute, 30p.

- Ribot J.C., Chhatre A., Lankina T., 2008, *Institutional choice and recognition in the formation and consolidation of local democracy*, Representation, Equity and Environment Working Paper Series. World Resources Institute, Washington DC.

- Ribot J. C., 2006, *Dans l'attente de la démocratie: la politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles*, World resources institute p.188.

- Ribot J. C., Agrawal A., Larson A.M., 2006, "Recentralizing while decentralizing, How national governments reappropriate forest resources", *World Development*.

- Ribot J.C., Oyono P.R., 2005, *The politics of decentralization*, Dans: (éds.) Wisner, B., Toulmin, C. et Chitiga, R. *Toward a New Map of Africa*, Earthscan, Londres.

- Ribot J. C., Larson A., 2004, "Democratic decentralization through a natural resource lens: Experiences from Africa, Asia, and Latin America, Europe", *Journal of Development Research*.

- Ribot J., Peluso N. L., 2003, *A theory of access*, the Rural Sociological Society, pp. 153-181.

- Ribot C. J., 2002a, *La décentralisation démocratique des ressources naturelles: Institutionnaliser la participation populaire*, Institut des ressources mondiales, 40p.

- Ribot, J. C., 2002b, *African Decentralization: Local Actors, Powers and Accountability*, United Nations Research Institute on Social Development (UNRISD) Programme on Democracy, Governance, and Human Rights, Paper No. 8. Geneva: UNRISD.

- Ribot J., 2000, "Democratic decentralization of natural resources: Institutionalizing popular participation", Washington, D.C: WRI, 38p.

- Ribot C. J., 1999a, *A History of Fear: Imagining Deforestation in the West African Sahel*, Global Ecology and Biogeography.

- Ribot, C. J., 1999b. *Decentralization and Participation in Sahelian Forestry: Legal Instruments of Central Political- Administrative Control*, Africa p1.
- Richard C. C., et Sverrisson A. S., 2001, « *Decentralization and Poverty-Alleviation in Developing Countries: A Comparative Analysis or, is West Bengal Unique?* » Working Paper 130, IDS, Brighton, 130p.
- Rist G., 1996, « Le développement: Histoire d'une croyance occidentale », *Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques*, Paris, p33, 426p.
- Rose G., 1993, "Feminism and Geography: The Limite of Geographical Knowledge", *Polity Press Cambridge*, 205p.
- Rouchouse C., 1984, *Réserve naturelle de Popenguine*, Archives de Charles Rouchouse 1936 -1984.
- Samb C.D., 2009, *L'implication des femmes dans la gestion communautaire des ressources naturelles : l'exemple du Collectif des GIE de femmes pour la protection de la nature de Popenguine*, Mémoire de maitrise, Université Cheikh Anta Diop, 147P.
- Sarr F., 1997, *Études des pratiques de solidarité des entrepreneures issues du secteur informel au Sénégal: quelles perspectives pour les politiques sociales ?*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- Saoud H., « La contribution de l'analyse sociologique de Michel Crozier au Management Public » 2005, p5.
- Saward M., 2009, « *Authorisation and Authenticity: Representation and the Unelected* », *The Journal of Political Philosophy*, p. 1.
- Sherry O., 1974, *Is Female to Male as Nature to Culture ?* In: Rosaldo M. Z & Lamphere L., *Women, Culture and Society*, Stanford University Press, pp.68-87.
- Simard P., 1991, *Travail, autonomie et développement des femmes Bambara du Manghadié Mali*, Québec, Université Laval thèse de doctorat, 391p.

- Smith B. C., 1985, *Decentralization: The territorial dimension of the state*, G. Allen & Unwin, Londres, 227p.
- Sous-préfecture de Nguékokh, « Arrêté portant Statut du Comité de gestion de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone, N°32/ASD du 22 octobre 2008 ».
- Sous-préfecture de Nguékokh, « Arrêté portant modification du Règlement Intérieur de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone, N° :33/ASD du 22 octobre 2008 ».
- Sow F., 1994, *L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique*, Dakar, Texte ronéotypé.
- Sow F., 1991, *Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise?* Communication au Colloque sur « Etat et Société au Sénégal : crises et dynamiques sociales » 21- 26 Octobre, Centre d'étude de l'Afrique Noire, UCAD, p6.
- Tajfel H., 1981, *Human groups and social categories: Studies in social psychology*, Cambridge, Cambridge university press.
- Tap P., 1979, *Relations interpersonnelles et genèse de l'identité*, Annales, UTM, Homo, XVIII, pp.7-43.
- Taylor C., 1994, *The Politics of Recognition. Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Ed. Amy Gutmann, Princeton University Press, pp. 25-73.
- Thévenet M., 1992, *Impliquer les personnes dans l'entreprise*, Paris, Editions Liaisons.
- Thinker I., 1979, *Le développement contre les femmes*, in Questions féministes, N°3, pp. 69-85.
- Tiani A. M., Zoa M., Gagoe, J., 2007, *Genre et minorités dans les Forêts modèles du Cameroun*, Rapport de recherche, centre de recherche forestière internationale, Secrétariat du Réseau International des Forêts Modèles. Yaoundé, Cameroun.

- Totte M., Dahou T., Billaz R., 2003, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, Karthala, Enda Graf, Dakar, 408p.
- Verschuur C., 2006, *Dix ans de colloques internationaux genre et développement à l'IUED. Justice sociale et justesse des analyses: la puissance du genre*, in organisations urbaines, environnement et transformations de rapports de genre, les colloques genre de l'IUED: *collection yvonne Preiswerk*, Commission suisse pour l'UNESCO, Institut universitaire d'études du développement, Genève p.16.
- Walter Sandra, 2003, «*Genre, gouvernance et environnement : une revue de la littérature*», IUED, Genève, 58p.
- Wardell D., Lund C., 2006, *Governing access to forests in Northern Ghana: Micro-politics and the rents of non-enforcement*, World Development, 21p.
- Warren K., 1996, *Ecological Feminist Philosophie* Bloomington, Indiana University Press, 270 p.
- WWF International, 2011, *Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire*.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe A : Questionnaire I à l'intention des autorités locales

1. Identification

1.1 Nom :

1.2 Prénom :

1.3 Sexe (mettez le code)

1. Homme

2. Femme

1.4 Tranche d'âges : [20-30[[30-40[[40-50[[50 et +

1.5 Origine ethnique : Sérère Wolof Lébou Bambara Peul Autres

1.6 Situation matrimoniale : Célibataire Monogamie Bigamie Veuve

1.7 Diplômes obtenus : CFEE BFEM BAC autres

1.8 Village :

1.9 Catégorie socio-professionnelle

1.10 Poste et rôle dans le comité gestion

2. Concertation pendant la création de la réserve

2.1 Vos points de vue ont-ils été demandés par les agents de la direction des parcs nationaux pendant la conception, et/ou la mise en œuvre des activités de la RNICS?

code
0. Non
1. Oui

2.2 Par quel moyen êtes vous mis au courant de la création de la réserve ?

1. Vous-ont-ils fourni des documents?

2. Vous avaient-ils présenté des documents ou parlé au cours d'une réunion?

3. Aviez-vous entendu parler de la création de la réserve d'autres manières?

Si oui comment?

.....
.....

2.3 Que vous ont-ils dit en ce moment en ce qui concerne le type de gestion de la réserve ?

.....
.....

2.4 Connaissez-vous les objectifs de l'intervention?

code
0. Non
1. Oui

Si oui, quels sont ses trois principaux objectifs?

1.....
.....
2.....
.....
3.....
.....

2.5 Quel est le degré de votre implication dans la gestion de la réserve ?

.....
.....

2.6 D'après vous, les autorités locales sont-elles bien impliquées dans la gestion de la réserve ?

code
0. Non
1. Oui

Si oui pourquoi ?

.....
.....

Si non pourquoi ?

.....
.....

3. Etude des raisons explicatives du choix des GPF par la DPN

3.1 Selon vous qui est l'auteur du choix des GPF comme représentants des villages dans la gestion de la réserve ?

.....
.....

3.2 Selon vous quelles sont les raisons qui justifient ce choix ?

.....
.....

3.3 Etes-vous d'accord avec ce choix ?

D'accord

Pas d'accord

Expliquez ?

.....
.....

3.4 Les populations ont-elles été satisfaites du choix des groupements de promotion féminine?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

Si oui pourquoi ?

.....
.....

Si non pourquoi ?

.....
.....

4. La présence du conservateur dans le comité de gestion

4.1 Quel est votre perception sur la présence du conservateur dans le comité de gestion

.....
.....

4.2 Quels sont ses rôles dans ce comité?

.....
.....

4.3 Est-il indispensable dans le comité ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

Expliquez

.....
.....

4.4 Prennent-ils des décisions à votre place ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

Si oui ont-ils une fois pris des décisions qui ne vous ont pas arrangés ou auxquelles vous n'étiez pas d'accord ?

.....
.....

4.5 Quelle est votre réaction par rapport à cela ?

.....
.....

4.6 Leur présence n'est-il pas un frein à la représentation des GPF ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

.....
.....

4.7 Qui gère l'argent et le matériel de la réserve ?

Les agents techniques le comité de gestion la population de base

Les GPF

Pourquoi ?

.....
.....

5. Perception sur la décentralisation et la représentation

5.1 Selon vous qu'est-ce que la décentralisation ?

.....
.....

5.2 Quels sont les critères d'une bonne décentralisation ?

.....
.....

5.3 Comment définissez-vous la représentation ?

.....
.....

5.4- Selon-vous quelles sont les conditions que doivent remplir une institution pour être représentative

.....
.....

6. Etude de la redevabilité des groupements de promotion féminine

6.1 Selon vous, les GPF rendent-ils compte aux autorités locales sur la gestion de la réserve

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

6.2 Comment jugez-vous le partage d'informations au niveau local ?

1 Très bien

2 Bon moyen

3 Faible

4 Inexistant

6.3 Quelle est la fréquence des réunions organisées par les GPF au niveau des villages?

1. Annuelle

2. Semestrielle

3. Mensuel

4. Jamais

6.4 (s'il y'a réunions) Par quels moyens vous êtes convoqué ?

1. Par lettre

2. Par téléphone

3. Par les GPF

4. Autres

Précisez.....

6.5 (s'il y'a réunions) Quelles sont les autorités qui sont convoquées ?

.....
.....

6.6 Quels sont les lieux de réunions ?

.....
.....

6.7 Personnellement aviez-vous participé à ces réunions ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

6.8 Si oui, quels sont les thèmes développés par les leaders des GPF ?

.....
.....

6.9 Aviez-vous eu l'opportunité de donner votre avis sur la gestion?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

Si oui par quels moyens ?

.....
.....

Si non pourquoi ?

.....
.....

6.10 Savez-vous si d'autres personnes au sein de votre communauté ont discuté leurs points de vue sur l'intervention et fait des suggestions aux leaders des GPF ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

6.11 Lesquelles et qu'est-ce qu'ils ont dit ?

.....
.....

6.12 Selon vous la population locale a-t-elle les moyens pour sanctionner le travail des femmes ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

6.13 Si nous pourquoi ?

.....
.....

6.14 Si oui est-ce les populations locales prennent les actions suivantes ?

6.15 Utilisez les codes suivants pour les réponses

<input type="checkbox"/>	code
	0. Non
	1. Oui
	9. Ne sait pas

Parler en public

Organiser des manifestations

Saboter les activités

Aller à la police

Parler à d'autres autorités

Faire des menaces

Fabriquer des histoires pour ruiner la réputation des leaders

Parler aux journalistes

Autres

6.16 Généralement quel est le moyen le plus utilisé ?

.....

6.17 Ces actions rendent-elles les GPF redevables ?

.....
.....

6.18 D'une manière générale, les GPF sont-ils redevables envers les populations ?

<input type="checkbox"/>	code
	0. Non
	1. Oui
	9. Ne sait pas

7. La capacité des GPF à satisfaire les besoins des populations locales

7.1 Quels sont les pouvoirs transférés aux femmes dans la gestion de la RNICS ?

.....
.....

7.2 A votre avis, les pouvoirs transférés aux GPF sont-ils suffisants pour leur permettre de satisfaire les besoins des populations ?

7.3 Quels sont les principaux besoins des populations de votre village ?

Sur le plan écologique

.....
.....

Sur le plan socioéconomique

.....
.....

7.4 Comment les GPF prennent-ils connaissance des besoins et aspirations des populations de votre village?

.....
.....

7.5 Selon vous, les GPF satisfont-ils les populations dans ces domaines ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.6 Si oui, êtes-vous satisfaits de la prise en compte des besoins des populations ?

.....
.....

7.7 Si non pourquoi les besoins n'ont pas été satisfaits ?

.....
.....

7.8 D'une manière générale la représentation des GPF est-elle effective ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.9 Expliquez.....

7.10 Les hommes et les femmes ont-ils bénéficié également du travail des GPF ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.11 Pouvez-vous décrire comment les besoins des hommes ont été pris en compte par les GPF ?

.....
.....

7.12 Pouvez-vous décrire comment les besoins des femmes ont été pris en compte par les GPF ?

.....
.....

7.13 Selon vous qui sont principaux gagnants de l'intervention des GPF ?

- 1.Feminin
- 2.Masculin
- 3.Les deux

7.14 Pourquoi ?

.....
.....

7.15 Selon vous qui sont principaux perdants de l'intervention des GPF ?

- 1.Feminin
- 2.Masculin
- 3.Les deux

7.16 Pourquoi ?

.....
.....

7.17 Quelles attentes les populations de votre village ont-elles exprimé à votre rencontre, à propos des GPF?

Attentes

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....

7.18 Qui étaient les auteurs des demandes ?

- 1.Feminin
- 2.Masculin
- 3.Les deux

7.19 Combien de personnes, approximativement (*en pourcentage %*), vous ont exprimé leurs préoccupations?

(Écrire -99 si vous ne connaissez pas)

Nombre d'hommes

Nombre de femmes

7.20 Avez-vous été capable de répondre à leurs demandes en tant qu'autorité?

<input type="checkbox"/>	code
	0. Non
	1. Oui
	9. Ne sait pas

7.21 Si oui, comment avez-vous répondu aux demandes de ces personnes? (utilisez le code)

1. Je leur ai demandé de coopérer avec les GPF

<input type="checkbox"/>	code
	0. Non
	1. Oui
	9. Ne sait pas

2. Je leur ai demandé d'aller parler aux leaders des GPF

3. J'ai promis d'examiner leurs revendications

4. J'ai parlé en leur nom aux GPF

5. J'ai pris des mesures pour résoudre les problèmes

7.22 Si la réponse est non, expliquez la raison (utilisez code)

<input type="checkbox"/>	code
	0. Non
	1. Oui
	9. Ne sait pas

1. Les femmes ne sont pas accessibles

2. Les textes ne le permettent pas

3. Je n'étais pas d'accord avec les demandes

4. Outré, précisez

7.23 Avez-vous le sentiment d'avoir les moyens adéquats (ressources ou autorité) pour résoudre les problèmes entre les GPF et les populations locales?

7.24 Veuillez expliquer:

.....
.....

7.25 Quels autres autorités ou acteurs/représentants locaux possèdent les moyens nécessaires (ressources ou autorité) pour parler aux GPF afin qu'ils répondent adéquatement aux demandes des populations locales?

.....
.....

7.26 Les personnes qui ont les moyens pour parler aux GPF, sont-ils les acteurs locaux appropriés pour représenter les populations au sein de la RNICS?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

7.27 Si oui expliquez:

.....
.....

7.28 Si la réponse est non, quelle est l'autorité ou le représentant approprié et pourquoi?

.....

7.29 Y'a-t-il eu de quelconques conflits locaux autour de la gestion de la RNICS ?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

7.30 Si oui, veuillez dire ce qui s'est passé:

.....
.....

7.31 Comment s'est géré le conflit ?

.....
.....

Annexe B: Questionnaire II à l'intention des populations locales

1- Identification

1.1 Nom :

1.2 Prénom :

1.3 Sexe : (Mettez le code)

1. Homme
2. Femme

1.4 Tranche d'âges : [20-30[[30-40[[40-50[[50 et +

Origine ethnique : Sérère Wolof Lebu Bambara Peul Autres

1.5 Situation matrimoniale : Célibataire Monogamie Bigamie Veuve

1.6 Diplômes obtenus : CFEE BFEM BAC autres

1.7 Village :

2- Raisons de l'implication des populations dans la gestion de la RNICS

2.1 Qui est ce qui vous a poussé à vous impliquer dans la GRN ?

Satisfaction des besoins alimentaires Souci de protection de l'environnement

Accès au crédit Sensibilisation conformité au mouvement de masse

Autres

2.2 Avez-vous accès à l'utilisation de la ressource?

Code

0. Pas d'accès
1. Oui, mais un accès limité
2. Oui, un accès illimité
9. Je ne sais pas

3- connaissance du projet de création de la réserve

3.1 Vos points de vue ont-ils été demandés par les agents de la direction des parcs nationaux pendant la conception et/ou la mise en œuvre des activités de la RNICS?

code
0. Non
1. Oui

3.2-Par quel moyen êtes vous mis au courant de la création de la réserve ?

1. Quelqu'un vous a-t-il fourni des documents?

2. Quelqu'un vous avait-il présenté des documents ou parlé au cours d'une réunion?

3.3 Aviez-vous entendu parler de la création de la réserve d'autres manières?

3.4 Si oui comment?

.....
.....

3.5 Que vous ont-ils dit en ce moment en ce qui concerne le type de gestion de la réserve ?

.....
.....

3.6 Connaissez-vous les objectifs de l'intervention?

code
0. Non
1. Oui

3.7 Si oui, quels sont ses trois principaux objectifs?

1.....
.....

2.....
.....

3.....
.....

3.8 Etes-vous membres du comité de gestion ?

code
0. Non
1. Oui

3.9 Si oui qui vous a impliqué et quel est votre rôle dans la gestion ?

.....
.....

3.10 D'après vous, les populations locales sont-elles bien impliquées dans la gestion de la réserve ?

code
0. Non
1. Oui

3.11 Si oui pourquoi ?

.....
.....

3.12 Si non pourquoi ?

.....
.....

4. Etude des raisons explicatives du choix des GPF par la DPN

4.1 Selon vous qui est l'auteur du choix des GPF comme représentants des villages dans la gestion de la réserve ?

.....
.....

4.2 Selon vous quelles sont les raisons qui justifient ce choix ?

.....
.....

4.3 Etes-vous d'accord avec ce choix ?

D'accord

Pas d'accord

4.4 Justifiez votre réponse

.....
.....

4.5 Les populations ont-elles été satisfaites du choix des groupements de promotion des femmes?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

4.6 Si oui pourquoi ?

.....
.....

4.7 Si non pourquoi ?

.....
.....

5. La présence du conservateur dans le comité de gestion

5.1 Quel est votre perception sur la présence du conservateur dans le comité de gestion

.....
.....

5.2 Quels sont ses rôles dans ce comité?

.....
.....

5.3 Est-il indispensable dans le comité ?

- code**
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

5.4 Expliquez

.....
.....

5.5 Leur présence n'est-il pas un frein à la représentation des GPF ?

- code**
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

.....
.....

5.6 Qui gère l'argent et le matériel de la réserve ?

Les agents techniques le comité de gestion la population de base

Les GPF

5.7 Pourquoi ?

.....
.....

6. Etude de la représentation des populations dans les GPF

6.1 Perception sur la décentralisation et la représentation

6.2 Selon vous qu'est-ce que la décentralisation ?

.....
.....

6.3 Quels sont les critères d'une bonne décentralisation ?

.....
.....

6.4 Comment définissez-vous la représentation ?

.....
.....

6.5 Selon-vous quelles sont les conditions que doivent remplir une institution pour être représentative

.....
.....

7. Etude de la redevabilité des groupements de femmes

7.1 Selon vous, les GPF rendent-ils compte aux populations locales sur la gestion de la réserve

7.2 Comment jugez-vous le partage d'informations dans votre village ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

Très bien Bon moyen faible inexistant

7.3 Quelle est la fréquence des réunions organisées par les GPF au niveau des villages?

1. Annuelle

2. Semestrielle

3. Mensuel

4. Jamais

7.4 (s'il y'a réunions) Par quels moyens vous êtes convoquées ?

1. Par lettre

2. par téléphone

3. par les GPF

4. Autres

Précisez.....

7.5 (s'il y'a réunions) Qui sont convoqués ?

.....
.....

7.6 Quels sont les lieux de réunions ?

.....
.....

7.7 Personnellement aviez-vous participé à ces réunions ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.8 Quels sont les thèmes développés par les leaders des GPF

.....
.....

7.9 Aviez-vous l'opportunité de donner votre avis sur la gestion?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.10 Si oui par quels moyens ?

.....
.....

7.11 Si nous pourquoi ?

.....
.....

7.12 Savez-vous si d'autres personnes au sein de votre communauté ont discuté leurs points de vue sur l'intervention et fait des suggestions aux leaders des GPF ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.13 Lesquelles et qu'est-ce qu'ils ont dit ?

.....
.....

7.14 Selon vous la population locale a-t-elle les moyens pour sanctionner le travail des femmes ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

7.15 Si nous pourquoi ?

.....
.....

7.16 Si oui est-ce les populations locales prennent les actions suivantes ?

Utilisez les codes suivants pour les réponses

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

1. désengagement

2. Organiser des manifestations

3. Saboter les activités

4. Voter contre les GPF

5. Parler à d'autres autorités

6. Faire des menaces

7. Fabriquer des histoires pour ruiner la réputation des leaders

8. Autres

7.17 Généralement quel est le moyen le plus utilisé ?

.....
.....

7.18 Ces actions ont-elles rendu les GPF redevables ?

.....
.....

7.19 D'une manière générale, les GPF sont-ils redevables envers les populations ?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

8. La capacité des GPF à satisfaire les besoins des populations locales

8.1 Quels sont les pouvoirs transférés aux femmes dans la gestion de la RNICS ?

.....
.....

8.2 Quels sont les principaux besoins des populations de votre village ?

Sur le plan écologique

.....
.....

Sur le plan socioéconomique

.....
.....

8.3 Comment les GPF prennent-ils connaissance de vos besoins et aspirations ?

.....
.....

8.4 avez-vous eu l'occasion de discuter et partager vos points de vue avec un leader de GPF?

code
0. Non
1. Oui

8.5 Si oui, étiez-vous satisfait de ses réponses ?

code
0. Non
1. Oui

8.6 Si non, pourquoi pensez-vous que ces autorités ou institutions n'ont rien fait par rapport à vos demandes?

code
0. Non
1. Oui

8.7 Expliquez.....
.....

8.8 Généralement, répondent-ils à vos besoins et aspirations?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

8.9 Si oui, êtes-vous satisfaits de la prise en compte de vos besoins?.....
.....

8.10 Si non pourquoi les besoins n'ont pas été satisfaits ?
.....
.....

8.11 D'une manière générale la représentation des GPF est-elle effective ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

8.12 Expliquez.....
.....

8.13 Les hommes et les femmes ont-ils bénéficié également du travail des GPF ?

code

0. Non

1. Oui

9. Ne sait pas

8.14 Pouvez-vous décrire comment les besoins des hommes ont été pris en compte par les GPF ?
.....
.....

8.15 Pouvez-vous décrire comment les besoins des femmes ont été pris en compte par les GPF ?
.....
.....

8.16 Selon vous qui sont principaux gagnants de l'intervention des GPF ?

1.Feminin

2.Masculin

3.Les deux

8.17 Pourquoi ?
.....
.....

8.18 Selon vous qui sont principaux perdants de l'intervention des GPF ?

1.Feminin

2.Masculin

3.Les deux

8.19 Pourquoi ?

.....
.....

8.20 Quels autres autorités ou acteurs/représentants locaux possèdent les moyens nécessaires (ressources ou autorité) pour parler avec les GPF afin qu'ils répondent adéquatement à vos demandes ?

.....
.....

8.21 Les personnes qui ont les moyens pour parler aux GPF, sont-ils les acteurs locaux appropriés pour vous représenter au sein de la RNICS?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

8.22 Si oui expliquez :

.....
.....

8.23 Si la réponse est non, quelle est l'autorité ou le représentant approprié et pourquoi?

.....

8.24 Y a-t-il eu de quelconques conflits locaux autour de la gestion de la RNICS ?

code
0. Non
1. Oui
9. Ne sait pas

8.25 Si oui, veuillez dire ce qui s'est passé:

.....
.....

8.26 Comment s'est géré le conflit

.....
.....

Annexe C : Guide d'entretien pour les agents de la direction des parcs nationaux

1. Cartographie institutionnelle des acteurs de la gestion

1.1 Les acteurs de la direction des parcs nationaux et les acteurs locaux de la gestion des ressources naturelles

1.2 Les textes juridiques qui régissent la gestion de la RNICS

2. Les raisons explicatives du choix des GPF

2.1 L'auteur du choix des GPF

2.2 Les raisons explicatives du choix des GPF comme représentant des populations

2.3 Prise en compte des avis des populations locales lors de la création de la réserve

2.4 Vos relations avec les femmes

3. Gestion de la réserve

3.1 Origine de la création de la réserve

3.2 Consentement des populations

3.3 Objectif principal

3.2 Objectifs spécifiques

3.3 Stratégies adoptées pour l'atteinte des objectifs

3.4 Fonctionnement de la réserve

3.5 Système de répartition des recettes de la réserve

3.6 Les bénéficiaires

4. Perception sur la décentralisation et sur la représentation

4.1 Définition et critère de la décentralisation

4.2 Définition de la représentation

4.3 Les éléments d'une bonne représentation

4.4 Le transfert de pouvoir

4.5 La nature des pouvoirs transférés

4.6 L'exécution des pouvoirs

5. Les raisons de la présence du conservateur dans le comité de gestion

5.1 Les raisons explicatives de la présence des agents dans la gestion

5.2 Le rôle du conservateur dans ce comité

6. Les instances de prise de décision avec les GPF

6.1 Les acteurs présents

6.2 Les lieux des rencontres

6.3 La prise en compte des idées des GPF

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe D : Guide d'entretien pour les leaders des Groupements de promotion féminine

1. Les raisons explicatives du choix des GPF

- 1.1 L'auteur du choix des GPF
- 1.2 Les raisons du choix à la création de la réserve
- 1.3 Vos relations avec les agents des parcs nationaux
- 1.4 Vos perceptions sur le choix porté sur vous en tant que représentant
- 1.5 Les pouvoirs des femmes
- 1.6 Les pouvoirs qui vous ont été transférés
- 1.7 Nature des pouvoirs transférés
- 1.8 Façon d'exécution des pouvoirs
- 1.9 Mécanismes de prise de décision

2. Les raisons de la présence du conservateur dans le comité de gestion

- 2.1 Les raisons explicatives de leur présence
- 2.2 Le rôle du conservateur dans ce comité

3. Perception sur la décentralisation et sur la représentation

- 3.1 Définition et critère de la décentralisation
- 3.2 Définition et critère de la représentation

4. Les instances de prise de décision au niveau des villages

- 4.1 Les acteurs présents lors des réunions
- 4.2 Le lieu des rencontres des populations
- 4.3 La fréquence des réunions
- 4.4 La redevabilité des GPF
- 4.5 La réaction des populations en cas d'absence d'informations
- 4.6 La prise en compte des idées de la population à la base

5. Les mécanismes de connaissance des besoins des populations locales

- 5.1 La satisfaction des besoins et aspirations des populations
- 5.2 Changements écologiques apportés par le travail des GPF
- 5.3 Changements économiques apportés par le travail des GPF

5.4 Changements sociaux apportés par le travail des GPF

6. Les relations des femmes avec les autres catégories sociales

6.1 Vos relations avec les autorités traditionnelles

6.2 Vos relations avec les autorités locales

6.3 Vos relations avec les femmes

6.4 La réaction des hommes face à vos nouveaux pouvoirs

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe E : Liste des membres du comité d'orientation retenue par les populations locales et celle retenue par la DPN

Liste des membres du comité d'orientation retenue par les populations locales	Liste des membres du comité d'orientation retenue par la DPN
<ul style="list-style-type: none"> -Le Préfet du Département de Mbour, Président du comité -Le sous préfet de l'Arrondissement de Sindia -Le Directeur des Parcs Nationaux -Le Maire de la Commune de Somone -Le Président du Conseil Rural de Sindia -Le Directeur des Eaux et Forêt -Le Directeur de la Pêche Maritime -Le Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches -Le Directeur de Réglementation et de l'Encadrement du Tourisme -Le Directeur de l'Environnement -L'Inspecteur Départemental de l'Enseignement de Mbour N°1 -Le Coordonnateur du programme WAMER _ WWF World Wild life Fund -Le Directeur de Wetlands International Bureau Afrique -Le Chef de Mission de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature 	<ul style="list-style-type: none"> -Le Préfet du Département de Mbour ou son représentant; -Le représentant de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées -Le représentant de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classées -Le Maire de Somone -Le Maire de Ngaparou -Le Président de la Conseil Rurale de Sindia -Le Chef de village de Guéréo -Le Chef de village de Thiafoura -Le Chef de village de Soroh-Khassap -Le Chef de village de Ngerigne -Représentante des Femmes du COPRONAT de Guéréo -Représentante des Femmes du COPRONAT de Thiafoura -Représentante des Femmes du COPRONAT de Soroh Khassap -Le représentant du Comité consultatif des femmes de Somone -Le représentant du CLPA de Sindia -Le Président du syndicat d'initiative régional du Tourisme ; -Un représentant de l'Association des riverains de la Somone ; -Un représentant des hôteliers ; -Le Chef de service départemental de l'Appui au Développement Local

Annexe F: Liste des membres du comité d'orientation retenue par les populations locales et celle retenue par la DPN

Liste du comité de gestion proposée par les populations	Liste du comité de gestion retenue par la DPN
<ul style="list-style-type: none"> -Le conservateur de la réserve -Le chef Poste de pêche de Ngaparou -Le chef de Brigade forestière de Sindia -La présidente du groupement des Femmes de Guéréo -La présidente du GIE des femmes de Thiafoura -4 représentants du GIE des écogardes de la Réserve -Le conseiller rural de Sindia chargé de l'environnement -Le président du GIE Ostréicole -La présidente du GIE des Femmes Soroh khassap -La présidente du GIE des femmes de Somone -Le président du Syndicat Régional d'initiatives du tourisme de Thiès -Le président du GIE des piroguiers de la lagune -2 représentants de la presse -Le président de l'Association pour le Développement de la Somone -Les chefs de village de la périphérie (Soroh Khassap, Guéréo, Thiafoura) -Le président de l'Association des Riverains de Somone -Le président des hôteliers de la Somone -1 représentant des Association Sportive et Culturelle de Soroh Khassap, -1 représentant des Association Sportive et Culturelle de Guéréo, 	<ul style="list-style-type: none"> -Le Conservateur de la Réserve (Secrétariat) -Le représentant de la Commune de Somone ; -Le représentant du Conseil rural de Sindia ; -Le chef Poste de pêche de Ngaparou ; -Le chef de Brigade forestière de Sindia ; -La présidente du GIE des femmes de Somone ; -La présidente du groupement des Femmes de Guéréo ; -La présidente du GIE des femmes de Thiafoura ; -La présidente du GIE des Femmes Soroh khassap ; -Le président du GIE des écogardes de la Réserve ; -Le représentant du GIE des piroguiers de la lagune ; -Le représentant de l'Association pour le Développement de la Somone ; -Les représentants des jeunes des villages de Soroh Khassap, Guéréo, Thiafoura ; -Le représentant de l'office communal du Tourisme de Somone ;

<ul style="list-style-type: none">-1 représentant des Association Sportive et Culturelle de Thiafoura-1 représentant des Association Sportive et Culturelle de Somone-Le conseiller municipal de Somone chargé de l'environnement-Le président du comité consultatif des femmes de Somone-Le commandant de brigade de gendarmerie de Somone-Le commandant de brigade de gendarmerie de Popenguine-Le chef du Centre Appui au Développement Local de Sindia.	
---	--

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe G : Personnes interrogées dans les institutions étatiques lors des entretiens exploratoires

Agences	Personnes interviewés	Fonction
Réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone	Mamadou Sagna	Conservateur RNICS
Réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone	Goudiaby	Adjoint conservateur
Réserve naturelle d'intérêt communautaire de Somone	Mame Coumba	Sous lieutenant
Direction des parcs nationaux	Mamadou Konaté	Responsable Biodiversité du programme Girmac
Direction des parcs nationaux	Fatou Samb	Commandant chef de la division formation communication
Direction des parcs nationaux	Mandiaye Ndiaye	Adjoint directeur des Parcs
Direction des parcs nationaux	Cheikh Niang	Capitaine Ex conservateur de RNICS
Direction des parcs nationaux	Boucar Ndiaye	Commandant agent des parcs nationaux
Direction des parcs nationaux	Ablaye Diop	Directeur des aires marines protégées
Direction des parcs nationaux	Abdou Ndiogue	Ex conservateur de la RNICS

Annexe H : Personnes interrogées au niveau local lors des entretiens exploratoires

Agences	Personnes interviewés	Fonctions
Guéréo	Aby Ndoye	Présidente GPF de Guéréo
Guéréo	Diallo Ndione	Chef de village de Guéréo
Guéréo	Dior Sène	Présidente des écogardes de Guéréo
Thiafoura	Fatou Seck	Présidente GPF de Thiafoura
Thiafoura	Ablaye faye	Neveu du chef de village
Soroh khassap	Nafi Dione	Présidente GPF de Soroh Khassap
Soroh khassap	Socé Fall Ngom	Chef de village de Soroh khassap
Soroh Khassap	Alioune Thiadoum	Ecogarde
Somone	Rokhaya Ciss	Présidente GPF de Somone
Somone	Saliou Mbodj	Président des écogardes
Somone	Boucar Sadj	Maire de Somone
Nguékhoh	Babacar Dieng	Adjoint Sous-préfet
Mbour	Alioune Badara Diop	Préfet de Mbour
Sindia	Macoumba Faye	Adjoint président communauté rurale

Annexe I : Photos



Photo1 : repiquage mangrove



Photo 2: Réalisation d'un pare-feux à Popenguine



Photo3 :Réunion du comité ad hoc septembre 2011

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

DÉDICACES	
REMERCIEMENTS	II
ABRÉVIATIONS ET SIGLES	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES	VII
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	11
1- CHAPITRE I: CADRE THÉORIQUE.....	12
1.1- Revue critique de littérature	12
1.1.1- Le féminisme et le courant de pensée « Femme et Développement »	12
1.1.2- Genre et développement	25
1.1.4-Genre et Environnement.....	33
1.1.4.1- L'écoféminisme	33
1.1.4.2-Femme- Environnement- Développement »	42
1.1.5- De la gestion traditionnelle à l'Acte III de la décentralisation.....	53
1.3- Justification de la pertinence du sujet et du site d'étude	72
1.4.1- Hypothèse générale.....	74
1.4.2- Hypothèses spécifiques	74
1.5- Objectifs de recherche	74
1.5.1- Objectif général de recherche	74
1.5.2- Objectifs spécifiques	75
1.6- Cadre théorique et conceptuelle	75
1.6.1-Concept opératoire de recherche	75
1.6.2- Indicateurs de recherche	86
1.6.3- Définition de quelques notions.....	88

1.6.3.1- Implication.....	88
1.6.3.2- Les groupements de promotion féminine	91
1.6.3.3- Genre	92
1.6.3.4- Décentralisation et déconcentration	95
1.6.3.5- Gestion décentralisée.....	97
1.6.3.6- Environnement.....	98
1.6.3.7- Identité et identité de genre	98
1.6.3.8- Fragmentation.....	102
1.6.3.9- Développement durable.....	104
1.6.3.9- Accès aux ressources	106
CHAPITRE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	107
2.1-Délimitation du champ d'investigation	107
2.2- Histoire de la collecte	107
2.3- La phase exploratoire.....	109
2.3.1- La recherche documentaire.....	109
2.3.2- Les entretiens exploratoires	111
2.4- Inventaire des techniques d'investigation	112
2.4.1- Le questionnaire	113
2.4.1.1- Le test du questionnaire	115
2.4.2- L'entretien semi-directif.....	115
2.4.3- Le focus groupe	116
2.4.4- L'observation participante désengagée	117
2.5- L'échantillonnage	119
2.6 Technique de traitement et d'analyse des données.....	122
2.6.1 Technique de traitement des données	122

2.6.2- Technique d'analyse des données	123
2.7- Difficultés rencontrées.....	124
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU CADRE D'ÉTUDE ET DE LA SITUATION DES GPF	126
CHAPITRE 3: PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DE LA SOMONE.....	127
3.1 Le milieu biophysique.....	129
3.1.1- Le climat et la pluviométrie.....	129
3.1.2- L'hydrologie.....	130
3.1.3- Géologie et pédologie.....	132
3.1.4- Le relief.....	135
3.1.5 - La flore	135
3.1.6- Faune et l'avifaune	141
3.2- Le milieu socio-économique du bassin versant.....	144
3.2.1- La situation démographique	144
3.2.2- Le peuplement et les structures foncières.....	145
3.2.3- Histoire et évolution du peuplement.....	145
3.2.3.1- Popenguine Seereer-Ndayane-Popenguine escale et Kignabour.....	145
3.2.3.2- La zone de Kignabour à Guéréo en passant par Soroh khassap et Thiafoura	147
3.2.3.3- Les villages de Guéréo et de Somone.....	148
3.2.3.4- La gestion culturelle du foncier	148
3.2.3.5 L'habitat.....	149
3.2.5- Les rapports sociaux de genre	152
3.2.6- Les systèmes de production.....	155
3.2.6.1- La pêche.....	155
3.2.6.3 - L'agriculture	160
3.2.6.4 - Le tourisme	162

3.2.6.5- L'artisanat et le commerce	166
3.2.6.6- La cueillette et l'extraction de sable marin.....	167
3.2.7- Les infrastructures	168
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE SOMONE ET DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE	
	170
4.1- Localisation et limites administratives de la RNICS.....	170
4.2- Les Mécanismes de régulation traditionnelle de la réserve.....	172
4.3- Institutionnalisation de la gestion communautaire : les GPF au devant de la scène	175
4.4- Cadre législatif et réglementaire.....	176
4.5.1- les aménagements et la surveillance.....	177
4.5.2- le suivi écologique	179
4.5.3- La promotion d'une gestion participative de la réserve communautaire	180
4.5.4- Le renforcement des capacités.....	181
4.5.5- La promotion du partenariat	181
4.5.6- Sensibilisation et communication.....	182
4.5.7- La valorisation des ressources de la réserve et la promotion du développement.....	183
4.6- Organisation et fonctionnement de la RNICS	184
4.6.1- Les organes de gestion de la réserve	184
4.6.1.1-Le personnel permanent	185
4.6.1.2-Le comité d'orientation	186
4.6.1.3-Le comité de gestion.....	187
4.6.1.4- Le conseil consultatif scientifique et technique	191
4.7- Les acteurs de terrain de la réserve : les femmes et les écogardes.....	192
4.7.1- Les groupements de promotion féminine : des parties prenantes spécifiques.....	192
4.7.1.1-Le bureau des GPF	193

4.7.2- Les écogardes : la main d'œuvre juvénile	195
4.8- Les retombées de la réserve.....	196
4.9- La question foncière de la réserve	198
TROISIÈME PARTIE : IMPLICATION DES GPF DANS LA GESTION DE LA RÉSERVE DE SOMONE ET SES EFFETS SUR LA COHÉSION SOCIALE	200
CHAPITRE 5 : LA DYNAMIQUE DES ACTEURS ET L'IMPLICATION DES GPF DANS LA GESTION DÉCENTRALISÉE DE LA RNICS	201
5.1- La dynamique des acteurs dans la gestion de la RNICS	201
5.1.1- La dynamique au sein du comité d'orientation	201
5.1.2- La dynamique des acteurs au sein du comité de gestion.....	204
5.2- choix et implication des gfp dans la gestion décentralisée de la rnics	211
5.2.1-La participation des femmes comme stratégie de contrôle de l'accès aux ressources naturelles	211
5.2.2- L'implication des GPF comme moyen de réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement	218
5.3- Caractéristiques sociodémographiques des femmes	221
CHAPITRE 6 : LA REPRÉSENTATION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES GPF	226
6.1- Perception des acteurs sur la représentation.....	226
6.2- La représentation des populations locales dans les GPF	228
6.2.1- La redevabilité des groupements de promotion féminine	228
6.2.1.1- Une redevabilité ascendante des GPF	229
6.2.1.2- L'inexistence des plates-formes de communication au niveau des villages	230
6.2.2- La capacité des GPF à répondre aux besoins des populations	235
6.2.2.1- La limitation des pouvoirs transférés aux femmes par la DPN.....	235
6.2.2.2- Les besoins des populations et leurs canaux d'expression.....	239

6.2.2.3- Les femmes face aux problèmes environnementaux.....	241
6.2.2.3.1 - Le repiquage de la mangrove	241
6.2.2.3.2- Le repos biologique	244
6.2.2.3.3 - La gestion des déchets	245
6.2.2.3.4 La construction de pare feux et de digues anti-érosives	246
6.2.2.3.5 Le contrôle de l'accès	246
6.2.2.4- Les GPF face aux besoins socio-économiques.....	250
6.2.2.5- Les GPF : principaux bénéficiaires des retombées de la RNICS.....	252
6.2.2.6- Le degré de satisfaction des populations par rapport à la capacité des GPF à répondre à leurs besoins.....	256
CHAPITRE 7 : LES EFFETS DE LA FAIBLE REPRESENTATION DES POPULATIONS DANS LES GPF: UNE FRAGMENTATION DE LA POPULATION EN IDENTITES DE GENRE.....	264
7.1- La fragmentation inter-groupe : entre hommes et femmes	264
7.2- La fragmentation intra-groupe: au sein des GPF.....	268
7.3- Risque d'abandon des préoccupations environnementales	272
Bibliographie générale.....	280
ANNEXES	299
Annexe A : Questionnaire I à l'intention des autorités locales	300
Annexe B: Questionnaire II à l'intention des populations locales	311
Annexe C : Guide d'entretien pour les agents de la direction des parcs nationaux.....	321
Annexe D : Guide d'entretien pour les leaders des Groupements de promotion féminine.....	323
Annexe E : Liste des membres du comité d'orientation retenue par les populations locales et celle retenue par la DPN	325
Annexe F: Liste des membres du comité d'orientation retenue par les populations locales et celle retenue par la DPN	326

Annexe G : Personnes interrogées dans les institutions étatiques lors des entretiens exploratoires.....	328
Annexe H : Personnes interrogées au niveau local lors des entretiens exploratoires.....	329
Annexe I : Photos.....	330

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Résumé

Cette étude examine l'implication des femmes dans la gestion de la réserve naturelle communautaire de Somone. Au Sénégal, dans le contexte de la décentralisation, cette réserve est sous la juridiction du conseil rural. Cependant, les agents forestiers ont choisi les groupements de promotion féminine au nom de la promotion du leadership féminin et de la participation de la femme à la gestion de l'environnement pour la gestion de la réserve de Somone. Ces derniers reçoivent des pouvoirs qui leur apportent des privilèges et les leaders des GPF en sont les grands bénéficiaires. Ceci entraîne la naissance des conflits locaux et affecte la démocratisation de la gestion de la réserve puisque les autres catégories sociales (hommes et jeunes) se sentent exclues. L'émergence de ces sentiments d'exclusion génère un jeu de pouvoir et une fragmentation de la population en identités de genre qui se manifeste par la prolifération d'organisations locales et un désengagement des hommes et des jeunes des activités de conservation.

Summary

The study examines women's involvement in the community natural reserve management of Somone. In Senegal, this reserve management is legally under the jurisdiction of elected local governments. But, in the case of community Natural reserve of Somone, Senegal's National Park Service, in the name of "and women's involvement in the environment management" and evoking the national policy to promote women's engagement in development, chose to constitute a women's group to manage and protect the reserve. The big beneficiaries of the benefits of the reserve were the leaders of these women's groups and not the members. The men and youth in the villages, however, felt excluded and angry. So did many women who were not benefitting from the arrangements. The elected rural council president was also frustrated. The result was that the village was deeply divided. Men and other women disengaged from management of the reserve.